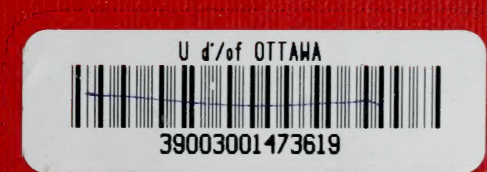
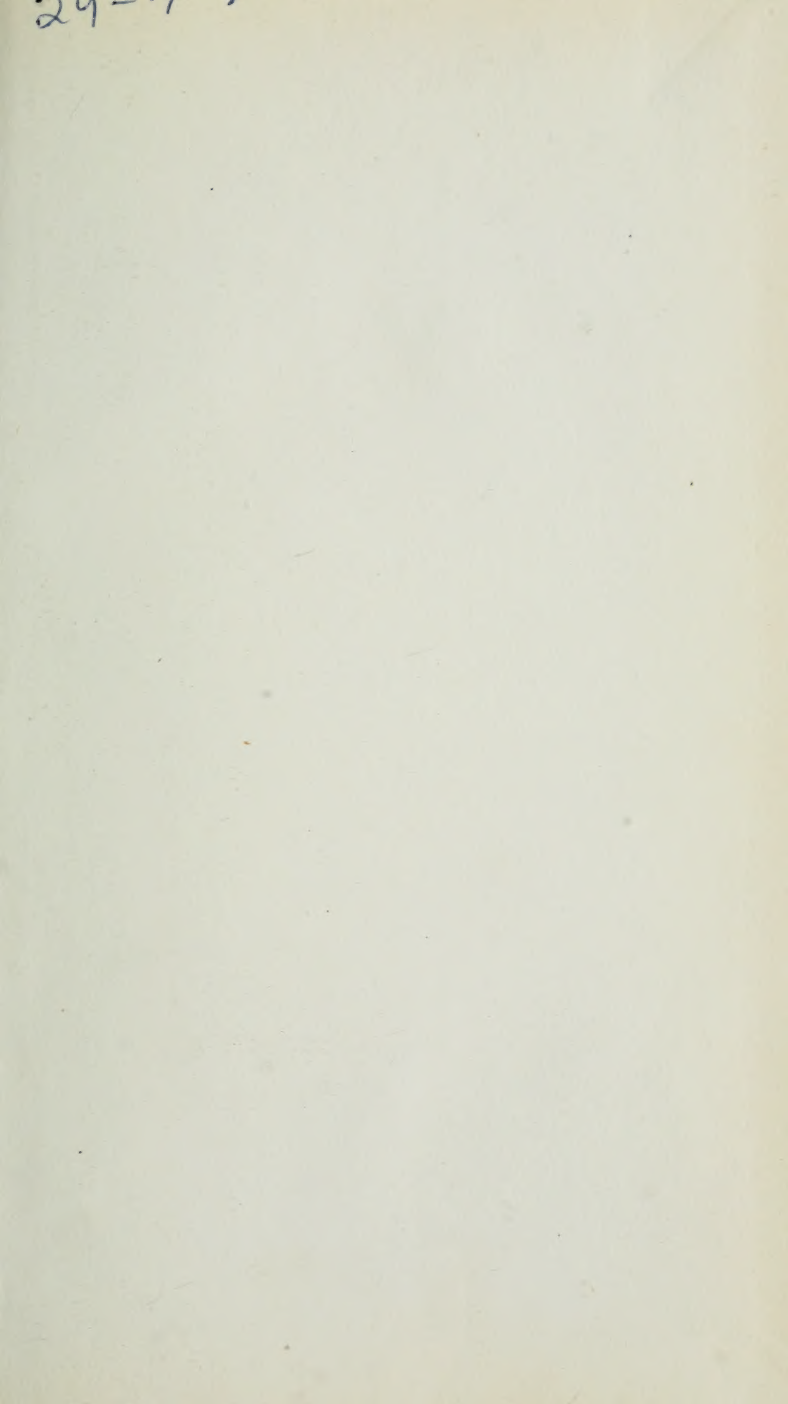

U d'/of OTTAWA
39003001473619



IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE :

20 exemplaires sur papier de Chine.
50 — — d'Amérique.

Tous ces exemplaires sont numérotés.

UN DRAME PASSIONNEL SOUS HENRI IV

Julien et Marguerite
DE RAVALET

(1582-1603)

ŒUVRES

DE

Tancrède Martel

POÉSIES

Les Folles Ballades (épuisé) (Quantin, édit.) . . . 1 vol.
Les Poèmes a tous crins (Lemerre édit.), 2[e] édition . 1 vol.

ROMANS ET CONTES

L'Homme a l'hermine (Stock), 3[e] édition . . . . . 1 vol.
La Parpaillote (Stock), 3[e] édition . . . . 1 vol.
Le Prince de Hanau (Ollendorf), 5[e] édition . . . . 1 vol.
Blancaflour (Ollendorf), 6[e] édition . . . . 1 vol.
Loin des Autres (Fasquelle), 3[e] mille . . . . . . 1 vol.
La tant aimée du Roi (Ollendorf), 5[e] édition . . . 1 vol.
L'Afrancesada *(Monde Illustré)*, 3[e] mille. . . . . . 1 vol.
Rien contre la Patrie (Ollendorf), 5[e] édition . . . 1 vol.
La Flute du chevalier Pèbre (Figuière), 3[e] édition. 1 vol.
La Main aux Dames *(Contes)* (Stock), 3[e] édition. . . 1 vol.
Paris Païen *(Contes)* (Stock), 2[e] édition . . . . 1 vol.
Chateaux en Espagne *(Nouvelles)* (Falque), 4[e] édition. 1 vol.

THÉATRE

Alfred de Vigny, un acte en vers (Odéon). . . . . 1 vol.
Pierrot préfet, comédie en trois actes, en vers (Bodinière) . . . . 1 vol.
Bérénice et Corneille, un acte en vers (Odéon) . . 1 vol.
Deux Amis, un acte en vers (Comédie-Française) . . . 1 vol.
Au Palais Cardinal, un acte en vers (Comédie-Française) . . . . 1 vol.

HISTOIRE

Le Chatiment. Guillaume II et ses Complices (Lemerre, édit.), 6[e] édition . . . . 1 vol.

EN PRÉPARATION :

Le Chateau de Gratot (Lemerre, édit.) . . . . . 1 vol.

MARGUERITE  DE RAVALET

(D'après le portrait conservé au château de Tourlaville.)

TANCRÈDE MARTEL

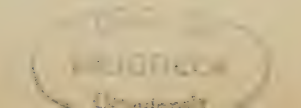
Julien et Marguerite DE RAVALET

(1582-1603)

Ouvrage illustré de quarante-trois dessins gravés
par CHARLES CLÉMENT.



PARIS
LIBRAIRIE ALPHONSE LEMERRE
23-33, PASSAGE CHOISEUL, 23-33
M DCCCCXX



A HENRI MARTINENGO

Patricien de Venise.

Cher et vieil ami, tu n'as pas oublié nos années d'études au Collège Notre-Dame de la Garde, en l'antique Massilia, *ni le zèle avec lequel notre professeur de rhétorique, M. Houlié, nous confisquait les bouquins non inscrits aux programmes universitaires. Tu me révélais les mystères du Palais Ducal de ta belle Venise; je ripostais par les drames du Louvre, qui t'intéressaient d'autant plus que Brantôme fait figurer un de tes ancêtres, le comte Martinengo, dans son* Discours sur les duels. *Accepte donc, en souvenir d'années trop tôt disparues, la dédicace de ce livre. Julien et Marguerite, quoique enfants de la terre normande, semblent être nés sous le ciel ardent de l'Italie; et leur tragique histoire ne déparera point, je crois, ta collection de mémoires et de chroniques.*

T. M.

INTRODUCTION

L'histoire de Julien et de Marguerite de Ravalet, — *chronique normande passionnée comme une chronique italienne,* selon la belle expression de l'auteur des *Diaboliques,* — n'a jamais été écrite. Cette histoire, on l'a entrevue, flairée, soupçonnée, passant vite devant elle ; on y a bien vu le crime (hélas ! il n'y est que trop !), mais pas assez ce qu'elle contient aussi à un degré vraiment ensorceleur : la passion, l'amour, la poésie, les violents sursauts de deux âmes...

Les œuvres d'art inspirées par les coupables amants de Tourlaville ne sont pas des *histoires* au sens rigide du mot, c'est-à-dire la résurrection, l'évocation, par des documents authentiques et des commentaires personnels, d'un cas ou de plusieurs cas prestigieux de la vie humaine, isolée ou

collective. Et pourtant, Julien et Marguerite, tout en demeurant des héros de roman, sont aussi des personnages historiques d'une exceptionnelle envergure, depuis que Barbey d'Aurevilly — après François de Rosset (1619) et Théophile Gautier (1858) — les tira de l'ombre où les enveloppaient la tradition et la légende pour les faire entrer dans la psychologie générale de la Renaissance. Au surplus, leur histoire s'est dénouée à Paris, en place de Grève, d'où la nécessité de la dire en son entier, telle qu'elle fut : magnifique de passion et d'inconscience, auréolée de fatalité et constituant avec ses divers épisodes un drame anormal, hautain, mais aussi d'un incontestable intérêt et d'une sorte de beauté troublante.

On doit à Balzac cet aphorisme clairvoyant et désenchanteur : « L'Histoire se fausse au moment même où elle se fait[1]. » Or, nulle histoire n'est délicate et laborieuse à évoquer comme celle des Ravalet-Tourlaville, par suite des contradictions et des mystères qui l'ont déformée, compliquée, défigurée jusqu'à nos jours. Mais, s'écrie Barbey d'Aurevilly, « où les historiens s'arrêtent, ne « sachant plus rien, les poètes apparaissent et de« vinent. Ils voient encore quand les historiens ne « voient plus. C'est l'imagination des poètes qui « perce l'épaisseur de la tapisserie historique et « qui la retourne, pour regarder ce qui est derrière

1. *Sur Catherine de Médicis* (1836).

« cette tapisserie, fascinante par ce qu'elle nous « cache[1] ». Peut-être faudrait-il s'entendre sur ce mot *historien*, si aisément appliqué de nos jours à de simples copistes, remueurs et enlumineurs de documents, car là où n'existe point une interprétation personnelle, n'existe point la vraie histoire.

Quoi qu'il en soit, m'autorisant des encourageantes paroles d'un des plus grands parmi les nôtres, j'ai dépouillé la terrible odyssée des Ravalet des ornements parasites où l'emprisonnait, bien à tort, certaine érudition locale; et j'offre aujourd'hui au public le résultat de mes longues recherches, appuyées sur des actes, des faits prouvés, une étude aussi approfondie que possible du caractère et des gestes de mes deux héros, de leur milieu et de leur temps.

Toutefois, Julien et Marguerite ne sont pas seuls en scène : ils ont des *tenants* et des *aboutissants;* ils se meuvent dans un décor extrêmement varié, mouvementé, pittoresque, dont ils sont inséparables, et où se reflètent à la fois leur histoire, l'histoire de la Normandie, l'histoire de France et l'histoire de Paris. Ils ont séduit des âmes et se sont fait aimer, même après leur mort. Ceci s'applique surtout à Marguerite de Ravalet, rivale en beauté des Paule de Viguier, des Renée de Châteauneuf, des Louise de Budos, des Charlotte de Montmorency. Une histoire qui se borne-

1. *Une Page d'Histoire (1603)*, publiée en 1886.

rait à ressusciter seulement ces tragiques frère et sœur ne serait donc pas complète; d'avance, elle aurait les ailes cassées.

On le verra par ce livre : rien de ce qui se rapporte aux Ravalet avant, pendant et après leur calvaire amoureux et leur mort, ne m'a paru négligeable. J'ai même dû, pour guider le lecteur dans cet étonnant Seizième Siècle, dont ils sont une émanation des plus représentatives, multiplier les références et les notes. Toutes contribuent à préciser la physionomie des personnages, les mœurs de l'époque, l'aspect des événements. La conviction, le souci et l'amour de la vérité n'ont pas cessé un seul instant de m'encourager et de me soutenir au cours de mon travail; et j'aime à penser que les lecteurs consentiront à le reconnaître.

Il me reste un devoir bien doux à remplir : celui de remercier ceux qui, m'ayant facilité la tâche, ont acquis, par des titres différents, des droits à ma reconnaissance : M. F. Ingoult, d'Octeville, ancien notaire, lauréat de l'Institut, qui a mis à mon service son érudition si impartiale et sûre ; M. B. Yger, le distingué bibliothécaire et archiviste de la ville de Cherbourg; M. le vicomte de Tocqueville, neveu de l'ancien propriétaire du château de Tourlaville; M. Victor Lenavettier, de Cherbourg, décédé en juin 1916, trop tôt enlevé à tous ceux qui l'ont connu, et qui s'était fait aimablement mon guide lors de ma plus récente

visite aux manoir et domaine des Ravalet, devenus sa propriété depuis 1910; M. Georges Lepetit, propriétaire de l'hôtel Jean Lefebvre et de Thieuville à Valognes, hôtel où vécut Marguerite de Ravalet après son mariage, de 1600 à 1602; M. Jules Lepetit, de Paris; M. Charles Hamel, notaire à Valognes; M. l'abbé Lemennicier, curé de Saint-Germain de Tournebut; et M. l'abbé Roblin, curé de Notre-Dame-et-Saint-Sébastien de Tourlaville, église qui fut la chapelle seigneuriale des Ravalet. J'ai consulté aussi avec fruit les remarquables travaux de M. Paul Le Cacheux, le savant annaliste du département de la Manche; et je me plais à reconnaître que tous ces bienveillants et occasionnels collaborateurs, par leurs démarches, leurs indications, leurs publications, ou la découverte de documents authentiques, m'ont aidé à mener à bonne fin mon œuvre [1].

Je joins à leurs noms, avec émotion, ceux de deux de mes plus regrettés amis : Paul Guérin, chef de la section administrative et judiciaire aux Archives nationales, et Armand d'Artois de Bournonville, bibliothécaire à la Mazarine, en qui le délicat lettré se doublait d'un merveilleux bibliographe.

1. On trouvera, aux Pièces Justificatives, un certain nombre de documents inédits relatifs aux Ravalet et à leurs alliés, notamment l'acte de baptême du premier enfant de Marguerite de Ravalet, acte qui nous fait connaître les parents de Jean Lefebvre, son mari.

Paul Guérin, que Gaston Paris et Fernand Delisle tenaient en particulière estime, me signala, le premier, l'existence d'actes féodaux et judiciaires concernant les Ravalet de Tourlaville et de Sideville, notamment le second procès criminel de 1603. Que sa mémoire reçoive ici l'expression de toute ma reconnaissance pour les précieuses indications dont je lui suis redevable. La mort de ce vaillant écrivain, aussi méritant que modeste, a laissé, dans l'érudition et la paléographie françaises, un vide qui ne sera pas comblé de longtemps et, dans le cœur de ses nombreux amis, des regrets qui ne s'éteindront jamais.

T. M.

Paris, février 1920[1].

1. Ce livre était terminé dès septembre 1913. Je le publie sans y rien changer.

Julien et Marguerite DE RAVALET

LIVRE PREMIER

La Renaissance. — Triomphe des énergies et des passions. — Les Français et les Françaises au XVI[e] siècle. — Apparition des Ravalet en Normandie. — Jehan I[er], Charles, Michel. — Ravalet de Tourlaville et Ravalet de Sideville. — Jean II, abbé de Hambye. — La guerre en Cotentin. — Jean III, seigneur de Tourlaville, Madeleine de La Vigne et leurs enfants. — Julien et Marguerite. — Les dangers de l'accoutumance. — Une idylle terrible. — On se décide à marier la sœur. — Départ du frère pour Paris.

I

C'est une des douleurs de l'historien d'avoir parfois à évoquer de sanglantes annales, mais il accomplit un devoir en agissant ainsi. Les crimes de certains hommes font ressortir les vertus d'autres hommes, et ce serait en quelque sorte ne pas rendre complètement justice aux belles âmes que ne point châtier les âmes basses et viles. D'ailleurs, cette confrontation du mal et du bien est indispensable à ceux qui demandent à l'étude du passé, non, comme on le croit, les secrets de l'avenir, mais une vision exacte de l'humanité.

Il existe des familles tragiques, marquées d'un sceau fatal, se transmettant l'excès d'énergie, les dons effarants de leur race, ou subissant avec inconscience des lois politiques et sociales dont elles ne sont point responsables. Les Ptolémées, qui épousaient leurs sœurs, froissent en nous l'éternelle délicatesse ; mais nous n'aurions pu répondre de nous-mêmes, vivant de leur temps, dans leur pays et leur royale condition... Romains, nous n'aurions pu nous opposer aux cruautés et aux insanités de Tibère, de Caligula, de Néron, de Domitien, d'Élagabal, qu'en nous réfugiant dans le suicide.

L'Italie du moyen âge, après Byzance, en vertu d'un privilège octroyé à cette terre latine par le climat, l'esprit, l'époque, les mœurs, a jeté dans le monde nombre de familles d'inconscients, de criminels, et de monstrueuses individualités.

Famille tragique aussi, cette maison des Baux, qui tient à la fois de l'Italie et de la Provence, où l'on compte quatre seigneurs assassinés, dont un écorché vif. A côté des coups de force, des emprises féodales, des randonnées criminelles, quel contraste nous offrent pourtant ces princes, avec le sourire, la grâce, la beauté de leurs princesses, exquises fleurs de poésie nées dans un terreau sanglant, héroïnes de cours d'amour [1], inspiratrices des troubadours et des chevaliers : une Adelasie, une Blancaflour aux nattes brunes, une Passe-Rose, une Huguette, une Stéphanette, une Sibylle, une Clarette des Baux !

Les gestes violents de la reine Jeanne de Naples, des

1. Tancrède Martel, *Blancaflour* (Paris, 1908).

petits tyrans Ezzelino da Romano, Carrare de Padoue, Pepoli de Bologne, Gianpolo Baglioni de Pérouse, — qui fait de sa sœur sa femme et sa reine, — Polentini de Ravenne, Manfredi de Faenza, Riario d'Imola, s'appareillent aux formidables excès des Visconti, des Sforza, des Bentivoglio, des Este, — à jamais illustrés par la déplorable aventure d'Hugo et de Parisina, — des Borgia, des Orsini, des Colonna et de cette extraordinaire famille, les Scaligere de Vérone, où, sur seize princes, dix sont mis à mort, dont cinq par leur frère ou leur neveu. Ce qui n'empêche nullement Can Grande Ier, l'ami de Dante et de Pétrarque, d'être un autre Auguste et d'annoncer Léon X. Poètes, conteurs, peintres, sculpteurs, architectes, orfèvres, accomplissent leur œuvre pendant que le meurtre et le fratricide deviennent les jeux ordinaires des principautés et des républiques. L'aqua tofana, la cantarella, la bague de mort, le poignard servent d'instruments à la politique, à la haine, aux turpitudes publiques et privées. Les Scaligere, — avec le *Volto Barbaro* et l'escalier des *Mazzanti*, — les Borgia, — avec la vigne du Belvédère, Alexandre VI, César et Lucrèce, — les ambitieux et habiles Médicis, — avec leur rugueux palais florentin taillé en forteresse, — sont les familles les plus en vue dans cette Italie seigneuriale, poissée de sang et puant le poison, entre un triptyque de Giotto et les admirables créations de Léonard de Vinci et de Michel-Ange.

Rome, Florence, Venise, Naples, Ferrare, Milan, Vérone, Bologne, autant de villes où s'agita frénétiquement l'homme, au nom de la haine et de la volupté. En Italie encore se produit un caractère comme François Cenci, personnage plaçant au-dessus

des papes et des lois la recherche du plaisir, les caprices de l'orgueil et de l'opulence, dût-il acculer un jour ses enfants au parricide.

Aux approches de la Renaissance, toute cette fermentation nocive éclate en personnalités élégantes ou féroces ; et quand le seizième siècle impose à l'Occident sa civilisation énergique et raffinée, les progrès de l'esprit humain ont pour rançon le trop-plein de la force physique mise au service des passions.

En France, le maréchal Gilles de Rays semble résumer tout le moyen âge italien : l'orgueil, le vice, la splendeur, le crime... Jean d'Armagnac fabrique une bulle pontificale, au nom de laquelle il épouse sa sœur. Jean-sans-Peur fait assassiner Louis d'Orléans : ils aiment tous deux la reine Isabeau et n'ont point la même politique ; or, la politique est un jeu autrement compliqué que le jeu d'amour.

En Russie, grâce au cruel Ivan, le sang coule tous les jours sur la Place Rouge de Moscou et dans les plaines de la Pologne. En Allemagne, on s'égorge, on se damne à plaisir ; et l'on voit l'archevêque-électeur de Cologne, Gérard Trukess, s'unir à une chanoinesse. En Angleterre, c'est Henri VIII, le barbe-bleue, l'hypocrite couronné, l'homme aux six femmes, sur lesquelles il en répudie deux et en décapite deux autres ; c'est la protestante Élisabeth, la fausse reine-vierge, implacable dans ses vengeances, qui, jalouse de la jolie tête de Marie Stuart [1], joue pendant dix-neuf ans

1. Charles IX ne pouvait se lasser de contempler le portrait de Marie Stuart et disait à Brantôme que « c'etoit la plus belle princesse qui nasquit jamais au monde ». Il eut longtemps la pensée de l'épouser.



MARIE STUART
en 1559.
(D'après François Clouet.)

avec cette tête catholique avant de la faire tomber; c'est Marie Tudor la sanglante, prouvant au monde que la pudique Albion sait faire atroces les réactions religieuses. L'Espagne, après les gestes de Pierre le Cruel, montre ceux de l'Inquisition et du sanguinaire Philippe II, ce moine portant diadème. Les pierres de Venise suent la délation et le meurtre. En Sicile, sur cette terre de soufre, l'assassinat devient un dogme. Quant à la Corse, elle s'entretue de famille en famille; mais le drame passionnel y est représenté par Sampiero d'Ornano, condamnant à mort et exécutant à Marseille sa femme Vannina, parce qu'elle a livré l'honneur de l'époux à la politique génoise.

Un Louis d'Orléans, une Isabeau de Bavière, en abritant leur inceste sous les courtines du lit royal, nous préparent à la passion criminelle d'un duc d'Alençon et d'une Marguerite de Valois, — celle-là même que l'amoral Brantôme qualifie sans rire de « toute splendide, libérale, n'ayant rien à soy, donnant à tout le monde », et qu'Henri IV appelait d'un nom pittoresque et peu flatteur. La beauté des coupables n'en souffre point devant les siècles, quelque poids dont se charge leur conscience. Ce sont bien les héros de leur temps.

Un drame comme *Annabella*, écrit en Angleterre, mais transportant sur la scène les passions de la chaude Italie [1], s'explique alors, de même que nous nous expliquons la psychologie compliquée de certains héros de Shakespeare. La Renaissance exalte, surex-

1. Le véritable titre de ce drame de John Ford pourrait se traduire par : *Quel malheur qu'elle soit une p..... !*

cite la vitalité des deux sexes : elle applique à la politique, aux choses de l'esprit et de l'amour, aux violents caprices où se noient les âmes, cet excès de liberté et d'ambition que l'homme s'est arrogé en discutant ses croyances, ce qui l'arme d'une nouvelle et terrible curiosité : l'esprit d'examen.

Les travaux de Dante, de Pétrarque, de Boccace et d'autres Latins de génie, l'invention de l'imprimerie et sa diffusion à partir de 1450 déterminèrent cette grande explosion de la Renaissance. La prise de Constantinople par Mahomet II en 1453, la découverte de l'Amérique en 1492, ne sont pas étrangères non plus aux éléments qui la composent. L'irruption de l'Ottoman en Europe oblige les races latines à se replier sur elles-mêmes, à renouveler leur provision de combativité. D'autre part, le réveil de l'Art, des Lettres, des Sciences, rajeunit complètement le monde. On vient de retrouver les trésors intellectuels de l'antiquité, et l'on a hâte de s'épanouir, de respirer, de vivre, de rejeter enfin la raideur ascétique et mystique, derrière laquelle pourtant brillent de splendides lueurs : la construction des étonnantes cathédrales de France, l'abondance des poèmes romans, des chansons de geste et des mystères, — ce premier aspect de notre théâtre, — et le patient labeur des moines enlumineurs et copistes de manuscrits. Puis arrive la Réforme, préconisée par Luther, imposée par Calvin. Conception anti-latine, elle trouble les esprits et complique l'essor de la pensée humaine.

Si les conquêtes intellectuelles rendirent fous d'orgueil et de joie les esprits délicats, l'énergie physique décupla vite. Les passions, livrées à elles-mêmes, menèrent l'homme à des actes que nous sommes bien

forcés, à distance, de considérer comme des crimes. Leurs auteurs les tenaient pour mouvements obligés de leur flamme vitale et, plus souvent encore, pour mesures de précaution et de sûreté. Les *vendettas* corses sont la dernière expression de cet état d'âme, l'ultime soupir des énergies mises en branle par la fin du moyen âge et la Renaissance. Mais, tout comme les sublimes vertus d'un François d'Assise, le vice impressionne par son excès même, se revêt d'une sombre poésie ; et c'est dans ce sens que Flaubert a pu dire : « J'aurais préféré contempler la culotte du maréchal de Rays que le cœur de Madame Anne de Bretagne ; il y a eu plus de passions dans l'une que de grandeur dans l'autre. »

Notre seizième siècle français se ressentit trop de l'Espagne et de l'Italie. Entre Milan et Naples, les soldats de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier se prirent d'admiration « pour des monstres humains aux formes séduisantes » ; et le plus chevaleresque des hommes, Bayard, amant platonique de Lucrèce Borgia, porta candidement le gris et le noir, couleurs de cette dame de renommée plutôt suspecte. Il y eut quelque chose de changé à la cour de France dès qu'une princesse de Toscane s'assit sur le trône des Valois.

Elle apportait les modes, les mœurs de son pays, son amour de l'éclat, sa sensualité, ses alchimistes, ses gants empoisonnés ; mais elle nous donnait aussi les calculs, les combinaisons politiques où triomphe sa patrie. L'escadron de femmes nues de Chenonceaux répond à une pensée morale et politique : Catherine de Médicis cherchait à guérir Henri III de ses déplorables vices, afin qu'il pût être un vrai roi. C'est la



RENÉE DE RIEUX
Dite la belle Châteauneuf,
ancienne maîtresse d'Henri III, mariée
à Antonetti, capitaine des galères.
(D'après François Clouet.)

politique de Machiavel, la politique du *Prince*, qui met à mort Coligny, les deux Guises, Henri III et tant d'autres dont l'histoire n'a point retenu les noms. Le chancelier de Birague, d'origine ultramontaine, se fait fort de débarrasser Charles IX de ses ennemis au moyen de « quelques cuisiniers ». *Combinazione* portant bien la marque du temps. Henri IV est l'objet de quarante-trois tentatives d'assassinat avant de succomber sous le couteau de Ravaillac. Qui arma la main de ce faible d'esprit ? La reine Marie de Médicis et ses deux amants, Concini et d'Épernon[1].

Une jalousie tout italienne s'empare alors des maris et des femmes, des amants et des maîtresses. Les sourires et les baisers s'accompagnent de coups de dague, s'évanouissent dans le poison. La cour et la noblesse veulent à tout prix le pouvoir et le plaisir, mais elles excellent à se défendre contre les empiétements et les menaces. Le masque de velours ne cache pas seulement le visage féminin : il abrite aussi les fantaisies et les caprices amoureux. Malheur à l'imprudent, ou à l'imprudente, qui manque à ses serments ! La belle Renée de Rieux, mariée par amour à Antonetti, le tue virilement de sa main parce qu'elle l'a surpris « paillardant ». La princesse de Condé empoisonne son

1. H. de Balzac, *Sur Catherine de Médicis*, Introduction. Les Parisiens, qui savaient à quoi s'en tenir sur « l'amitié » de Marie de Médicis pour Concini, devenu maréchal d'Ancre, ne se gênaient pas pour chanter en pleine rue, sur l'air de *Ma mie, ô gué :*

Si la reine doit avoir
Un fils dans le ventre,
A coup sûr il sera noir,
Car il sera d'Ancre...

mari pour mieux se livrer à son page. Villequier tue sa femme après quinze années de « carte blanche ». Montsoreau fait tuer Bussy; Guise fait tuer Saint-Mégrin. Simier tue son frère. Trois mignons attaquent trois Guisards; deux mignons restent sur le carreau, et Henri III se lamente de scandaleuse façon à leurs funérailles. Les audacieux, les *allants*, n'en muguéteront pas moins les princesses et continueront à contrecarrer la politique de leur roi. C'est surtout en un pareil temps, qu'on peut dire : « L'expérience ne guérit personne. »

— « On se battait, dit Mérimée, pour se venger ou « se défaire d'un ennemi. Cette sauvagerie développait « à un haut degré l'énergie individuelle; elle formait « des amitiés solides, mais elle ôtait à l'opinion tout « son pouvoir. La société se divisait en groupes bien « unis, chacun autour d'un protecteur... Faut-il « s'étonner que des hommes élevés au milieu des dis- « cordes civiles, habitués aux armes, et regardant le « courage comme la seule vertu, ne confiassent qu'à « leur épée le soin de leur honneur ou la réussite de « leurs projets[1] ? » Stendhal, admirateur de la passion partout où il la rencontre, en deçà comme au delà des monts, ne manque pas d'écrire : « Les guerres de la « Ligue sont les temps héroïques de la France. Alors « chacun se battait pour obtenir une certaine chose « qu'il désirait, faire triompher son parti et non pas « gagner une croix. Il y avait moins d'égoïsme et de « petitesse. J'aime ce siècle[2]. »

---

1. Études sur *Henri de Guise* et *Brantôme*.
2. STENDHAL, *Le Rouge et le Noir*. (Édition de 1831.)

Tout le monde croyait à la magie et aux envoûtements; mais, rien qu'à Avignon, dans la seule année 1582, le grand-inquisiteur fit brûler dix-huit sorciers, ou prétendus tels. Nous avions aussi, nous Français, le fléau de l'Espagne. Les Italiens venus avec les Médicis ajoutèrent à ces croyances celle de la *jettatura*.

Bien plus encore que de nos jours, personne, au seizième siècle, n'a le goût du martyre. Ceux qui se laissent mener au bûcher pour sortilèges, pour affaire de religion, comme Anne Dubourg, ou pour outrage aux mœurs, comme Étienne Dolet, sont, aux yeux de leurs contemporains, de pauvres sires ! Tout le monde veut vivre, aimer, haïr, combattre pour soi ou pour un maître. C'est un débordement de force, de mouvement, de frénésie, qui parcourt toute la gamme des possibilités humaines. Personne n'est oisif; on ne croise ses mains qu'au fond de son tombeau. Les Français, les Italiens, les Espagnols se lèvent tous les jours avec cette idée qu'en dehors du pain quotidien s'ils sont pauvres, ou de la considération attachée à leur état s'ils sont puissants, il faut encore conquérir le droit de vivre. Pour les poètes, la lutte devient terrible, même après d'heureux et brillants débuts. Aucune des quatre nations latines n'est exempte de torts envers le génie, qui s'affirme, éclate de toutes parts. Clément Marot, traqué, persécuté par la Sorbonne et le Parlement, va mourir à Turin, pauvre et proscrit. Torquato Tasso est enfermé dans un hôpital de fous. A Lisbonne, l'esclave de Camoëns mendie la nourriture de son maître; et l'Espagne laisse mourir Cervantes dans l'oubli et le dénûment. Quel contraste avec les hommages rendus à la mémoire de ces génies,

longtemps après leur martyre! La gloire est le soleil des morts, a dit Balzac.

Et pourtant, la France entière lit l'*Amadis* depuis 1511, se passionne pour tel ou tel poète de la Pléiade, comme elle lira plus tard l'*Astrée* et se battra pour le sonnet de *Job* contre celui d'*Uranie!* L'existence même d'un bourgeois a quelque chose de romanesque. Les petits, dans le dos des grands, refont leurs gestes. Pas une famille qui n'ait un scandale ou un acte de courage à son actif; pas de mari sans maîtresse; pas de femme sans intrigue ou sans amant, malgré le brayer à cadenas, retrouvé par quelque sot époux dans un château contemporain des Croisades, et reforgé avec l'industrieuse jalousie des Milanais. La femme chaste est celle que personne n'a sollicitée, *casta quam nemo rogavit*. Les plus grands, après le monarque, ne sont pas à l'abri du cimier, car les dames vont au-devant des hommes[1]. Rachel de Cochefilet, seconde femme de Sully, demande « la courtoisie » à maint gentilhomme. On dépense plus d'esprit et de génie pour conserver sa place au soleil que de nos jours pour faire fortune. Les videurs de bouteilles de Touraine et du Blésois comprennent autrement la villégiature que nos touristes sceptiques et blasés, nos coureurs de plages et de villes d'eaux. Ce sont des rapts, des séductions, des orgies de jour et de nuit, quitte à ceindre l'épée,

1. Jeanne d'Albret, *Lettres à son fils*. — L'Estoile, *Journal*, année 1577 : « Une fille fort belle, déguisée en homme, et qui se faisoit appeller Antoine, fut découverte et prise dans le Couvent des Cordeliers. Elle servoit, entre autres, Frere Jacques Berson, qu'on appelloit l'enfant de Paris et le Cordelier aux belles mains. »

à monter tout de suite à cheval si le huguenot ou le ligueur vous met en colère. Au lieu de résider dans leurs diocèses, les prélats viennent intriguer au Louvre, écrire, imprimer des pamphlets contre la reine et la favorite. Diane et Catherine en savent quelque chose. Des cardinaux qui ne sont pas pas des Abélards enlèvent des Héloïses. Et, brochant sur cet ensemble touffu, luxueux, tragique, François de Sales continue l'admirable tradition de Jean Gerson!

Si vous joignez à tout cela le besoin de s'enrichir, de briller, de dominer, d'aspirer à une charge, à une dignité ou à la couronne, d'être d'une secte, d'une clientèle ou d'un parti, on voit quelle rude vie nos ancêtres eurent à mener, de 1450 à 1610. — « La « cour est la plus étrange que vous l'ayez jamais vue. « Nous sommes presque toujours prêts à nous couper « la gorge les uns aux autres. Nous portons dagues, « jaques de mailles, et bien souvent la cuirassine sous « la cape. Le roi est aussi bien menacé que moi... » Qui parle ainsi? Henri de Navarre, le meilleur des hommes[1].

Pour étudier cette époque extraordinaire, La Noue, Tavannes, Agrippa d'Aubigné, Montluc, Brantôme, L'Estoile sont les plus précieux et merveilleux des documents. Ils mettent à nu l'homme.

De ce flot de turpitudes émergent toutefois des délicatesses surprenantes. François Ier pensionne Pierre Duchâtel rien que pour le plaisir de l'entendre parler[2].

1. *Lettre d'*Henri de Navarre *au baron de Miossens (1576).*

2. Aujourd'hui les riches et les puissants trouvent plus glorieux de laisser dans la misère les vrais poètes et artistes, ceux qui ne travaillent point *dans le goût du jour.*

Un seigneur paie la rançon du botaniste Belon, cousin de Ronsard, par respect pour une telle parenté. Un pauvre berger, La Ramée, l'illustre Ramus, apprend sans maître les langues anciennes et gagne une chaire au Collège de France. A l'imprimerie d'Henri Estienne, au clos Bruneau, tout le monde parle latin, même les domestiques, hommes et femmes. Au moment de la Saint-Barthélemy, on sauve la vie de l'adversaire qu'on guettait la veille, le pistolet au poing, dans une rue sombre. Ce qui nous console encore, c'est la splendeur de l'art et la beauté physique, deux choses inséparables de ce temps.

Mais les artistes, véritables magiciens du pinceau, de la pierre, du marbre, les sertisseurs de joyaux, les bâtisseurs de palais, d'abbayes et de manoirs, ne sont pas à l'abri de la contagion régnante. Chez quelques-uns, l'envie, la jalousie se manifestent par des coups de stylet et d'arquebuse donnés à un rival, au lendemain d'un succès ou d'une commande. La lutte s'exerce cruellement, de confrère à confrère. L'existence de Benvenuto Cellini n'est qu'un long combat. Et il faut produire ! obéir à sa nature et à sa vocation ! L'homme, en secouant la chape de plomb médiévale, s'est trouvé prêt pour toutes les audaces. Et, comme la vie augmente de valeur par la fréquence même des attentats dont elle est l'objet, on la défend avec acharnement, et par tous les moyens.

Le même siècle qui fit briller tant de poignards, ensanglanta les pavés et les alcôves, est un des plus glorieux pour la cause de l'art et des lettres. Rabelais, Ronsard, Montaigne, Marot, Jean Goujon, Jean Cousin, Pierre Lescot, Philibert Delorme, Pierre Trinquet, Amyot, Olivier de Serres, Bernard Palissy, Henri

Estienne apportent leur pierre au grandiose édifice plastique et intellectuel de la Renaissance. En même temps que la pensée renouvelle les titres de gloire du genre humain, l'homme et la femme, la femme surtout, voient grandir leur beauté, resplendir leur héritage physique. Le vêtement, la coiffure, les joyaux, en dépit de quelques extravagances, donnent aux deux sexes un incomparable prestige. Comme les femmes sont élégantes, les hommes braves, éloquents et robustes, les poèmes finement sertis, les livres pensés, écrits, imprimés, reliés de façon à braver les siècles, et comme les tourelles des châteaux se reflètent bien sur les eaux du Cher, de la Seine et de la Loire! Quelle majesté, le Louvre; quelle grandeur, Chambord; quel délice, Chenonceaux!

Jamais les Françaises n'ont été plus séduisantes et passionnées. « Elles surpassent les autres femmes « en toutes façons, s'écrie Brantôme; et ainsy que j'ai « ouy dire, mesmes aux estrangers, elles valent beau- « coup plus... Cette belle liberté françoise, qui est « plus à estimer que tout, rend bien nos dames plus « desirables, aymables, accostables et plus passables « que toutes les autres[1]... » C'est le règne des belles entre les belles : la belle Cordière, la belle Fosseuse, la belle Corisande, la belle Châteauneuf, la belle Paule, la belle Gabrielle, la belle Ravalet, la belle Louise de Budos[2]. Bassompierre, ce Lorrain d'esprit

---

1. *Vies des Dames galantes*. Le Tasse, de passage à Paris en 1571, trouvait les Françaises « plus blanches et fines de traits que les Italiennes ».

2. Brantôme, vieux, mis au rancart, évoquant ces splendeurs, est pris d'un subit accès d'enthousiasme : « On voyoit tout cela



DIANE DE POITIERS

(D'après un portrait du temps.)

si gascon, atteint au lyrisme : « Sous le ciel il n'y « avoit lors rien de si beau que Mademoiselle de Mont- « morency, ni de meilleure grâce, ni plus parfait... » — Marie Stuart jette des rayons autour d'elle ; Diane de Poitiers ensorcelle les rois et les hommes jusqu'à soixante-cinq ans. Les Toulousains sont fous des charmes de Paule de Viguier et, pour éviter des émeutes, il faut qu'elle se montre à son balcon au moins une fois par semaine. Un de ses fanatiques publie et dédie à Catherine de Médicis la *Paule-Graphie*, ou description de toutes les parties de ce beau corps[1]. On marie les filles très jeunes : à quatorze, treize, quelquefois douze ans, — indice des dangers qui les entourent de bonne heure, du feu qui coule dans leurs veines et des précocités d'une nature trop généreuse.

Au reste, hommes et femmes luttent d'esprit, de charme, de virilité et d'héroïsme : François Ier, Charles Ravallet, Henri de Guise, Annibal d'Estrées sont des géants ; Bussy d'Amboise, Harlay de Champvallon, d'Entraguet, La Môle, Jean, abbé de Hambye, le duc de Bellegarde, Julien de Ravalet, le cardinal Du Perron, Bassompierre, des hommes superbes. Tous font l'amour pendant la guerre ; mais les femmes font la guerre pendant l'amour. Une légende nous montre la poétesse Louise Labé prenant part au siège de Perpignan avec le grade de capitaine. Les dames de Péronne et de Marseille, les dames de Sienne — ces dernières

---

reluire dans la salle du bal, au Pallais ou au Louvre, comme estoilles au ciel en temps serain... Ceux qui ont veu toutes ces choses comme moy en sentent encor l'âme ravie. » *(Vies des Dames illustres.)*

1. Philarète Chasles, *Le Seizième Siècle en France.*

enrégimentées par Montluc — défendent leur ville contre les généraux de Charles-Quint. La comtesse de Gramont, Diane d'Andouins, lève des régiments pour le roi de Navarre. Les reines discourent en latin[1] ; les rois, pour se reposer d'autres gestes, sont poètes et artistes ; et l'un d'eux, Henri IV, est de plus un grand écrivain.

Le bourreau de Toulouse s'appelle Claire-Peine, avec un soupçon de poésie ; celui de Paris a pour surnom maître Jean-Guillaume, nuance de familiarité indiquant qu'on peut, d'un jour à l'autre, avoir besoin de ses services. Et les mathématiques, le droit, la chirurgie passent à l'état de lumineux enseignement ! L'esprit d'examen débarrasse la philosophie des derniers langes de la scolastique. De grandes paroles tombent de bouches vénérables. Michel de l'Hospital, La Noue, Ambroise Paré, Jean-Auguste de Thou, Achille de Harlay, Ramus, Édouard Molé, Pierre Duchâtel, Palissy rappellent, par plus d'un endroit, les hommes de Plutarque. Si le mal et le vice s'étalent, il y a un peu partout de la vertu et du génie.

La mentalité des gens de la Renaissance n'est point la nôtre. Nous subissons, comme dit Mérimée, la décadence des passions énergiques au profit de la tranquillité et peut-être du bonheur, « reste la question de savoir si nous valons mieux que nos ancêtres ». Ils étaient condamnés à une guerre perpétuelle par un état de civilisation moins avancée, l'ardeur et les exigences du tempérament. Aussi, les amoureux de ce temps-là

1. « Théologie, philosophie, histoire, jurisprudence, mathématiques et médecine, ces femmes du quinzième et du seizième siècle avaient tout parcouru, tout étudié. » (H. Blaze de Bury, *Dames de la Renaissance.)*

donnent à leurs passions des aspects qui étonnent fort les âmes sèches et prosaïques d'aujourd'hui. La reine Marguerite de Valois monte embrasser sur l'échafaud, en public, la tête de Boniface de la Môle. Un gentilhomme reste muet pendant deux ans pour plaire à une fille de la cour. Un incroyable enthousiasme, une force savante et féconde, un souffle large et puissant animent toutes les manifestations du cœur et de l'esprit; et quand on arrive au dix-septième siècle, ordonné, discipliné, tiré au cordeau, à part les turbulences de la Fronde, — cette Ligue parfumée à l'iris, cette toute petite cousine des grands troubles précédents, — on peut voir de combien la vitalité cérébrale d'un Rabelais, d'un Montaigne, d'un Regnier l'emporte sur Descartes, Malherbe et Boileau. Même dans le domaine de l'indiscrétion politique, mondaine et sentimentale, les coulisses de l'histoire interrogées, les rideaux de l'alcôve brusquement tirés, combien est pâle Tallemant des Réaux à côté du savoureux Brantôme! Le seizième siècle est une fresque de Titien, tachée de sang, mais éblouissante. Le dix-septième, emperruqué à la Louis XIV, a pour peintre tout indiqué Le Brun.

Les mœurs auront du mal à reconquérir de la décence; le vieux levain de la Renaissance n'a pas tout de suite abandonné la bête humaine. On entendra la princesse d'Éboli s'écrier, en prenant des glaces : « Quel dommage que ce ne soit pas un péché! » En Auvergne, un marquis et une marquise de Douze-Lastours monteront sur l'échafaud; il y aura des Voisin, des Brinvilliers, des empoisonneurs, des incestueux et des adultères, mais jamais autant que sous les trois derniers Valois.

Le populaire et la noblesse de province valaient ceux

de la capitale. La même tempête passait sur toute la France. Les guerres de religion et celles de la Ligue, prétextes à tant de vengeances particulières, témoignent d'un état d'âme bien différent du nôtre. La vie d'un homme comptait pour si peu que bien des crimes s'*appointaient*, faisaient l'objet d'un accord entre l'assassin et la famille de la victime. L'argent versé, on reparaissait à la cour, le sourire sur les lèvres; si l'on était puissant, bien apparenté, on obtenait des lettres d'abolition, et tout était dit. L'homme, de quelque condition qu'il fût, ne laissait jamais impunie une offense[1]. La femme s'arrangeait de façon à ne pas laisser vivre trop longtemps l'amant ou le mari infidèle, et ceux-ci le lui rendaient avec usure. Ce que nous appelons crime passait pour acte de défense personnelle, précaution, habileté; et les provocateurs poussaient jusqu'au raffinement l'art de se poser en provoqués.

C'est dans ce décor somptueux, frémissant de pittoresque et d'audace, ayant pour lui toutes les séductions intellectuelles et plastiques; c'est sur cette prodigieuse toile de fond qu'apparurent les deux étonnants acteurs d'un drame inoubliable : Marguerite et Julien de Ravalet.

Nous valons certes mieux que nos pères; nous avons gagné en dignité; nous avons chassé de nos mœurs la violence : elle n'est plus pratiquée que par l'écume de nos villes, l'armée du vice et du crime. Mais est-il vrai

1. De 1585 à 1603, les chanceliers de France délivrèrent plus de sept mille lettres de grâce rien que pour les duels ayant entraîné mort d'homme. Voyez Brantôme : *Discours sur les duels*.

que nous sommes sans reproches? Si nous restons raffinés en bien des choses, nous avons perdu beaucoup en énergie. Nos passions, maîtrisées par le respect de l'opinion, ou assez habiles pour ne nous point trahir aux yeux clairvoyants, paraîtraient sans doute bien mesquines à nos aïeux de la Renaissance. Le niveau égalitaire, le vent démocratique, la stupide admiration de l'étranger, fût-il notre pire ennemi, les mouvements du cœur contenus par l'intérêt personnel, nous font de plus en plus semblables les uns aux autres. Notre société revêt un incolore uniforme. L'originalité, la fougue, l'élan, l'enthousiasme, les grands caractères s'en vont! La poésie devient toute personnelle et comme honteuse et cachée. L'homme de cœur, l'artiste, le poète qui se condamne à la pauvreté, par amour et respect de l'art, fait sourire de pitié, hausser les épaules de misérables avortons, rois de la mode et suiveurs de fortunes, incapables de le comprendre et, par là même, indignes d'être ses laquais. (« Le génie s'est fait montreur d'ours, » disait amèrement Shakespeare.) Vingt Balzac vivraient de la desserte d'un vaudevilliste. Les écrivains choyés et acclamés dans « les salons » distillent, avant tout, l'ennui et la niaiserie. L'extrême civilisation repousse de plus en plus les individualités marquées, les natures énergiques et originales, comme elle proscrit, écarte d'elle les Peaux-Rouges et les Bohémiens.

Qu'importe! nous n'avons pas le droit de rejeter du grand héritage humain cette flamboyante époque que fut le seizième siècle. Tout n'a pas commencé à nous, quoi qu'on dise. Des hommes, des femmes ont souffert, lutté, aimé, pleuré avant nous; et leurs gestes, étalés au grand jour, bâtirent souvent d'incomparables

drames ! Celui qui eut pour personnages principaux Marguerite et Julien n'est plus d'un simple intérêt local aujourd'hui. Il appartient à l'histoire générale des mœurs de la nation. Les Ravalet de Tourlaville, on le sait maintenant, furent loin d'être une de ces familles farouches et féroces comme en fournirent tant l'Italie et la France du moyen âge et de la Renaissance. Mais il s'est produit chez eux un crime que la passion illustre de son auréole. Les coupables étaient deux enfants, deux inconscients ; et leur poignante tragédie veut qu'on la dégage enfin de l'obscurité pour la soumettre aux lueurs de l'évocation. Voyons les Ravalet tels qu'ils furent ; regardons-les vivre leur vie dans le milieu et l'époque que la destinée leur imposa. L'histoire de leurs fiévreuses amours mérite d'être élucidée et soumise impartialement au jugement des hommes.

Si Balzac, Mérimée, Stendhal, Flaubert, ces admirables peintres des passions, des mœurs exceptionnelles et des grands orages du cœur, avaient connu la violente aventure de Julien et de Marguerite, l'un d'eux nous l'aurait ressuscitée, Dieu sait avec quelles couleurs... Lord Byron, en sa qualité de Normand de la Conquête, eût peut-être célébré Marguerite de Ravalet de préférence à Parisina. Barbey d'Aurevilly, qui est de la même famille d'esprits, n'a voulu ou n'a pu tracer qu'une esquisse, souhaitant qu'un historien achevât le tableau. Que sa mémoire me pardonne si j'ose aujourd'hui réaliser son vœu.

II

L'an 1430, à peu près vers l'époque où Jeanne d'Arc, prisonnière des Bourguignons, était vendue aux Anglais, lesquels occupaient toute la Normandie moins le Mont Saint-Michel, Jehan Ravallet, écuyer, âgé d'environ vingt ans, quittait sa ville natale, Fougères, en la duché de Bretagne, pour s'établir à Cherbourg, où il augmenta le nombre des patriotes, ceux qu'on nommait le *french party*.

Il avait gagné son titre d'écuyer, l'année précédente, pendant les campagnes d'Orléans, de la Loire, de Reims et de Paris, qu'il fit très probablement avec l'héroïque Pucelle, dans les contingents amenés de l'Ouest par La Hire, Poton de Xaintrailles et Gilles de Laval, maréchal de Rays, depuis si tristement célèbre sous le surnom de Barbe-Bleue. Trois ans après son arrivée à Cherbourg, Jehan, ou plutôt Jean Ier Ravallet, épousait Bonnette Le Berseur, jeune et jolie Normande, point dépourvue de fortune et fort honorée de s'unir à un homme d'armes, à un noble portant : *D'azur à la fasce d'argent, chargée de trois croisettes de gueules et accompagnée de deux croissants d'argent en chef et d'une rose du même en pointe* [1].

1. La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, XVI, 793. — Chamillard, *Nobiliaire de Normandie* (Bibliothèque Mazarine, 40,427).

Quoique venu au monde à Fougères, Jehan Ravallet, à part sa bravoure, n'avait rien d'un Armoricain. Il était né Français, sujet des comtes d'Alençon, la baronnie de Fougères n'ayant été cédée à Jean V, duc de Bretagne, qu'en l'année 1428. Les ascendants de Jehan Ravallet, originaires de l'Aunis et de la Saintonge, lui transmirent l'ambition, la vivacité d'allures, la ténacité, l'esprit d'aventure qui caractérisent en tous temps les Aquitains et les Méridionaux. Le fils de Jehan, Charles Ravallet, né en 1434, eut les goûts de son père, lequel se chargea de son éducation militaire et en fit son page, dès que le garçon eut quinze ans[1]. Tous deux s'échappèrent nuitamment de Cherbourg pour aller rejoindre le connétable Arthur de Richemont et prendre part à cette mémorable journée de Formigny, qui expulsa les Anglais de France. Cherbourg s'étant rendu au connétable en août 1450, le père et le fils regagnèrent le logis familial.

Le roi Charles VII venait de créer les quinze compagnies, dites d'ordonnance. Afin de prévenir toute tentative des Anglais sur Cherbourg, Barfleur ou Carentan, la première de ces villes reçut en garnison une des compagnies de nouvelle formation. Charles Ravallet y entra en qualité d'*archier*[2]. La fin de la guerre de Cent Ans donna le signal d'une rénovation complète de la Normandie et surtout du Cotentin. Les ruines

1. Une *lance* comprenait : l'homme d'armes, son page, trois archers et un coutilier, tous à cheval. (V. Duruy, *Histoire de France.*)

2. *Généalogie de la maison Ravalet de Tourlaville,* par M. Drouet, ancien avoué à Cherbourg. (Manuscrit de la bibliothèque de Cherbourg.)

causées par l'occupation étrangère s'effacèrent, la culture reparut, le commerce retrouva ses habitudes. Charles Ravallet, homme de brave et belle mine, taillé en hercule, noua des relations d'intérêt ou d'amitié avec des familles influentes ayant, ainsi que lui et son père, servi le roi de France, ou attachées au sol comme les d'Yvetot, les Du Moncel, les Guillote, les d'Anneville. En 1486, il épousa Perrine-Phrasie Daragon, une héritière dont il eut deux fils, Michel et Julien Ravallet. Ce soldat de Charles VII le fut encore de Louis XI et de Charles VIII.

Quatre ans après l'union de Charles et de Perrine, le roi de France ordonnait aux archers des garnisons normandes de se joindre aux troupes du comte de Clermont, qui avait à combattre deux rebelles : Louis, duc d'Orléans, beau-frère de Charles VIII par son mariage avec Jeanne de France, et François II, duc de Bretagne, père de cette Anne de Bretagne qui fut mariée deux fois à la raison d'État plutôt qu'à des époux. Charles Ravallet prit donc part à la victoire de Saint-Aubin-du-Cormier. Fougères, berceau de son père et l'une des neuf grandes baronnies bretonnes, figura dans les quatre places de sûreté cédées au roi de France. En 1521, Charles Ravallet acheta pour son fils cadet, Julien, la *sieurie* de Baudretot et le maria à Guillemine Lelièvre. Le 25 août 1524, il fit appeler le tabellion Giffard et lui confia son testament[1]. Il mourut quelques jours après, âgé de quatre-vingt-dix ans, heureux d'avoir combattu pour trois rois et de savoir ses en-

1. Testament conservé aux archives de Me Marion, notaire à Cherbourg.

fants sur le chemin des honneurs et de la fortune. Le sieur de Baudretot ne tarda pas, en effet, à devenir aussi sieur de Sideville.

A ce moment, les Ravallet sont foncièrement Normands. La famille a pris la particule, à compter de Julien, n'écrit plus son nom que par un seul *l*, et s'il en est autrement, c'est un lapsus de tabellion ou de curé[1].

Mais les Ravalet ne cessent point d'être nobles d'épée. Le fils aîné de Charles, Michel, écuyer, né vers 1488, homme de plaisir, longtemps oisif, semble avoir occupé par la suite un emploi militaire, peut-être celui de dizainier ou d'enseigne des vingt ou trente lances d'ordonnance stationnées à Cherbourg depuis la bataille de Saint-Aubin. On ignore le nom de sa femme; on croit même qu'il ne fut jamais marié. Il n'en reconnut pas moins et éleva virilement les trois enfants nés de ses amours : Jacques Ier, qui occupa des charges administratives et mourut vers 1596; Jean II, qui, en sa qualité de cadet, se voua au sacerdoce, devint abbé de Hambye, seigneur du Rozel et de Tourlaville, et fut non seulement le plus grand des Ravalet, mais encore un homme de génie, un bienheureux; et Nicolas, sieur de Nouainville[2].

Quant à Julien de Baudretot, écuyer, second fils de Charles, il acquit le fief de Sideville[3], fondant ainsi la

1. Dans le contrat de mariage de Madeleine-Marguerite de Ravalet, qui appartient à la branche de Sideville (1595), le nom familial est écrit : *Ravallet*. La branche de Tourlaville n'emploie jamais qu'un seul *l*.

2. Nouainville, commune du canton d'Octeville (Manche).

3. Sideville, commune du canton d'Octeville (Manche).

branche cadette, celle des Ravalet-Sideville, qui eut le privilège de jeter sur toute la maison une sombre et navrante renommée. A la date du 28 mars 1538, Julien fait déclaration de foi et hommage au roi François Ier pour ladite seigneurie mouvant de Valognes[1].

Julien, homme intéressé, processif, irritable, ombrageux, menait sur ses terres la vie des petits nobles campagnards : repas plantureux, largement arrosés de vin et de cidre, surveillance jalouse du sol, sans cesse agrandi par achat, services, ambition effrénée pour soi-même et les siens. Il eut comme héritiers et disciples son fils, Jean, et ses petits-fils, Julien, Michel et Jean, écuyers, seigneurs de Ravalet. Toutefois, le dernier paraît avoir renoncé de bonne heure à habiter Sideville pour vivre à Houesville ou à Chef-du-Pont, dans la vicomté de Carentan[2]. En mars 1595, ce Jean de Ravalet maria sa fille à Jehan Le Faulconnier, receveur des tailles à Carentan, et en 1612, il cédait à son fils Charles son quart de fief de Sideville.

Michel, quoiqu'il eût l'esprit batailleur et le sang chaud, prit la soutane et fut ordonné diacre. Il était, en 1578, curé de Breuville[3], grâce à la bienveillance d'Arthur de Cossé, évêque de Coutances, déjà en bonnes relations avec les Ravalet[4].

La rivalité, les querelles des frères Julien et Michel avec leurs voisins, les frères Nicolas et Robert Le Fort,

1. ARCHIVES NATIONALES, *Chambre des comptes de Paris*.

2. Jean, né vers 1520; Julien, né vers 1542; Michel, né vers 1545; Jean, né vers 1550.

3. Breuville, commune du canton de Bricquebec (Manche).

4. Arthur de Cossé, évêque de Coutances, de 1561 au 7 octobre 1587.

l'un curé de Sideville, l'autre sieur de Carneville[1], durèrent de longues années et prirent un caractère des plus violents pendant les guerres de religion et de la Ligue.

Le Cotentin était alors littéralement mis à sac, catholiques et royaux d'un côté, huguenots de l'autre, Montgomery ravageant le pays au nom de Condé et de Coligny, Matignon luttant contre Montgomery au nom de Charles IX et d'Henri III[2]. Les différends nés de froissements d'amour-propre, d'intérêts lésés, de jalousies de famille, auxquels s'ajouta la diversité d'opinion politique et religieuse, compliquèrent jusqu'à l'atrocité cette situation. De là, nombre de crimes facilement attribués aux Ravalet par leurs adversaires, — crimes dont la vraisemblance est plus que douteuse aux yeux de l'historien, et qui, finalement, mettent les Le Fort en aussi mauvaise posture que les Ravalet et cent autres familles de basse Normandie. Le pays, habilement excité, criait : *au Ravalet !* comme on criait jadis *au loup*, sans doute parce que cette maison était plus décorative et ambitieuse, plus « arriviste » que bien d'autres. Si le mot est récent, ce qu'il veut dire exista de tout temps, depuis que les hommes vivent en société. Quant aux crimes prouvés, ce sont des actes monstrueux, et que n'excusent point les gestes résultant d'une guerre implacable.

Tous les descendants de Jehan Ier Ravallet étaient nés

1. Ne pas confondre avec Carneville, commune du canton de Saint-Pierre-Église (Manche).

2. A. Delalande, *Histoire des guerres de religion dans la Manche.*

à Cherbourg[1] et jusqu'alors l'avaient habité. Ils n'en étaient sortis que pour suivre leurs carrières de prédilection : faire la guerre, agrandir leur fortune par des mariages, se livrer à des acquisitions domaniales. La seconde moitié du seizième siècle les voit se répandre dans la province. De Cherbourg à Fougères, où ils ont conservé des cousins, de Baudreville à Chef-du-Pont[2], de Coutances à Bayeux, on les trouve un peu partout, avec leur inséparable cortège d'alliés et de clients, de rivaux et d'ennemis. Leur nom flamboie en Cotentin et en Bessin, tant ils ont rapidement pris pied dans la moyenne noblesse. Grâce à Jean II de Ravalet, abbé de Hambye, le grand homme de cette maison brillante et bruyante, ils seront de ceux avec qui l'on doit compter. On recherchera leur alliance, leur amitié ou leur protection.

Il existait, aux portes de Cherbourg, un certain fief Aubert-Hermite, composé de la ferme des Essarts, qui appartenait à Guillaume Cabart, et de la ferme des Flottes, ou Flouettes, propriété de Jean La Guette, puis de Gilles Dancel. Sous François Ier, ce fief Aubert-Hermite, mouvant de Valognes, appartint à Jean Geroesme, écuyer, lequel, par l'intermédiaire de son procureur, Jean Bertrand, prêtre, fait déclaration de

1. Très probablement rue du Fourdrey, ou place du Marché, non loin de l'église de la Trinité.

2. Le contrat de mariage de Madeleine-Marguerite de Ravalet-Sideville a été retrouvé, en 1833, par M. Chaillou, avoué à Caen, dans les archives de la famille d'Houesville, conservées au château du Val, à Chef-du-Pont. Le château du Val appartenait en 1912 à Mme veuve Jean de Charmasse, née de Boissy, décédée depuis.

foi et hommage au roi, à la date du 13 février 1518[1]. Maintenant réuni à la fiefferme de Tourlaville, portion du domaine royal, le fief Aubert-Hermite constituait avec elle la seigneurie féodale de Tourlaville[2]. Les premiers titres connus de cette seigneurie remontent à 1195 et sont au nom de Guillaume, fils de Hugues de Tourlaville, auquel succède, en 1198, Walter de Tourlaville. Après quoi, une charte du treizième siècle mentionne un *Frogero de Torlavilla*[3]. Mais village et fief dataient de plus haut, puisqu'il y avait déjà, vers 780, un château-fort de Tourlaville[4]. L'église, rattachée au diocèse de Coutances par Geoffroy Plantagenet[5], se nommait en 1163 Sainte-Marie. Ce rattachement, ou plutôt cette donation fut confirmée par Philippe-Auguste en faveur de Hugues de Morville, évêque de Coutances, l'an 1208. L'église de Tourlaville avait été entièrement reconstruite au quatorzième siècle et, dit-on, par les Anglais.

La lutte de la France contre Henri VIII d'Angleterre et Charles-Quint exigeant sans cesse des ressources, François Ier dut distraire du domaine de la couronne la fiefferme de Tourlaville. En 1554, elle fut acquise

1. Archives nationales, *Chambre des comptes de Paris (Catalogue des actes de François Ier*, dressé par Paul Guérin. Imprimerie nationale, 1892). Avant de passer aux Geroësme, ce fief avait appartenu aux Le Fort et aux Anquetil. En 1495, il était en partie à messire Jehan Anquetil, curé de Tourlaville et official du diocèse de Coutances.

2. Tourlaville, commune du canton d'Octeville (Manche).

3. *Archives du département de l'Eure* (chartier).

4. De Gerville, *Recherches sur le département de la Manche*.

5. *Cartulaire de l'église de Coutances,* pièce n° 286. Il existe encore un *Plantagenest* à Cerences, canton de Brehal (Manche).

par Jean La Guette, receveur général des parties casuelles. Mais la Chambre des comptes de Rouen, ayant eu à vérifier la gestion du receveur, y découvrit un déficit de 236.000 livres, somme formidable pour le temps. On saisit aussitôt les biens propres de Jean La Guette et ceux de son neveu et héritier Gilles Dancel. Ils allaient être vendus à la requête du fisc royal lorsque la dame Marie Salligot, épouse du receveur, étouffa ce scandale financier en offrant, en 1555, d'échanger sa terre de Monceaux, en Brie[1], contre la fiefferme de Tourlaville. Le roi Henri II accepta cette transaction. Le 1er juillet 1557, la fiefferme passa des mains de Gilles Dancel à celles de la princesse Adrienne, duchesse d'Estouteville, dame de Bricquebec et autres lieux[2].

On connaît le rôle que jouait depuis des siècles l'illustre maison normande d'Estouteville, plus tard alliée aux Bourbons, aux Clèves, aux Nevers. Inscrite dès 1066 sur la liste des conquérants de l'Angleterre, elle fournit des hommes de guerre, des cardinaux, des magistrats[3]. L'un d'eux, Louis d'Estouteville, capitaine du Mont Saint-Michel, le défendit vaillamment contre les Anglais. Un autre, Robert, ancien combattant de Montlhéry, époux de Madame Ambroise de Loré et prévôt de Paris sous Louis XI, figure à ce titre

1. Henri IV érigea cette terre en marquisat de Monceaux, en 1594, en faveur de Gabrielle d'Estrées, sa maîtresse, plus tard duchesse de Beaufort.

2. *Notice historique sur le château de Tourlaville* (Cherbourg, 1912). — F. Ingoult, *Les Ravalet de Tourlaville* (étude manuscrite). Un Dancel a été curé de Valognes, archidiacre du Cotentin, puis évêque de Bayeux de 1827 à 1836.

3. Augustin Thierry, *Histoire de la Conquête de l'Angleterre*, Appendice.

dans les Poésies de François Villon et dans *Notre-Dame de Paris*, de Victor Hugo[1]. Il était dans la destinée des Ravalet de faire un pacte d'amitié avec les Estouteville, et cela grâce au talent, au savoir, à la probité du futur abbé de Hambye, fils cadet de Michel Ravallet.

Arrêtons-nous devant cette belle figure de prêtre, de jurisconsulte, de savant et d'artiste, car le grand-oncle de Marguerite de Ravalet fut tout cela, et, de plus, il vécut comme un saint ! Cet homme, sans aucun doute, était une des plus vastes intelligences de son temps, un cerveau magnifiquement doué, une âme à la fois énergique et tendre, — âme modelée à l'antique et qu'un autre Plutarque aurait orgueil à immortaliser ; personnage de légende dorée qu'on croit voir surgir d'un missel, ou s'auréoler sur le vitrail d'une cathédrale... Son excessive modestie l'empêcha seule de briller au premier rang, d'entrer dans l'Histoire. Ce fils de l'admirable seizième siècle, — une des époques climatériques de l'esprit humain, — Jean II de Ravalet, m'apparaît comme le type le plus vibrant de l'aristocratie normande. S'il eût accepté une prélature, il serait rapidement parvenu au cardinalat et aurait tenu dans les conseils de Catherine de Médicis ou d'Henri IV une place des plus glorieuses. Mais il préféra se consacrer au bonheur de sa maison et de sa province. La nature lui prodigua tous les talents pendant que sa destinée lui donnait la naissance et la fortune, c'est-à-

1. Il habitait à Paris ce curieux et pittoresque *Hôtel du Prévôt*, construit par Hugues Aubriot, prévôt de Paris sous Charles V, et plus tard demeure de Louis d'Orléans, qui le nomma l'*Hôtel du Porc-Épic*. Ce précieux vestige du vieux-Paris a été sottement démoli en 1906.

dire la possibilité d'occuper emplois, charges et dignités.

A cette riche mentalité s'ajoutaient les qualités physiques, ce qui fit de Jean II un être quasi exceptionnel, même en un siècle où tout surabondait en France et en Italie : la beauté et l'énergie, la bonté et la force, le vice et la vertu. Les hommes ne connaîtront de longtemps une aussi étonnante époque, car l'énergie et le caractère disparaissent, traqués en tous pays par l'extrême civilisation et le niveau égalitaire. Taillé en force comme son aïeul, qui vécut près d'un siècle, Jean II reflétait sur sa physionomie la beauté de l'inconnue qui le mit au monde; et nul ne fut plus décoratif et imposant dans l'exercice des diverses charges où s'emprisonna trop humblement son génie. Dévoué à ses frères, il obtint pour l'aîné, Jacques Ier, en 1562, l'office de procureur des eaux et forêts du Cotentin, en 1565, celui de garde des sceaux de la baronnie de Bricquebec, puis il le maria à Jeanne d'Yvetot, fille de Jean d'Yvetot[1], archer de Cherbourg. Il facilita au cadet, Nicolas, l'acquisition de la terre de Nouainville, laquelle donnait le titre de *sieur* et les privilèges nobiliaires. Jean II et Jacques Ier, laissant un peu à l'écart les Ravalet de Sideville, mais sans rompre avec eux ou les dédaigner, s'associèrent pour donner une honorable renommée à leur maison[2].

---

1. Yvetot, commune du canton de Valognes (Manche).

2. L'abbé Lecanu *(Histoire du diocèse de Coutances)* fait de Jacques de Ravalet le père de l'abbé de Hambye. Après quoi, il met à son actif deux assassinats : celui d'un de ses frères et celui d'un curé de Tourlaville, soi-disant tué à l'autel, le jour de Pâques.



ÉGLISE DE LA TRINITÉ, A CHERBOURG

(Ancienne paroisse des Ravalot.)

En 1552, pendant que Jean II étudiait encore à Caen, lui et son aîné devinrent en partie acquéreurs du fief Aubert-Hermite, et, dix ans plus tard, achetèrent le complément de ce fief aux héritiers de Jean Geroesme. Mais le cadet seul jouit des droits seigneuriaux, comme on le verra bientôt.

Avant de faire entrer les Ravalet dans le monde féodal, Jean II s'y était préparé par une carrière qui est un prodige d'activité cérébrale.

Né à Cherbourg, vers 1533, à quelques pas de l'église de la Trinité, il eut de bonne heure la vocation religieuse, chanta en compagnie des petits clercs, exalta sa jeune âme au son des orgues, s'enthousiasma pour les cérémonies du culte, d'autant plus impressionnantes que le catholique et royaliste Cotentin protestait, par leur éclat, contre l'austérité et la simplicité chères à Luther et plus tard à Calvin. Déjà bon musicien et excellent chantre, Jean commença ses classes au collège de Coutances, les poursuivit chez les Cordeliers de Valognes ou au collège de cette ville[1], puis apprit les langues anciennes à l'université de Caen, où il étudia aussi le droit civil et le droit canonique. Ce cycle se compléta, dans la même ville, par autant de mathématiques que pouvait en apprendre alors un écolier bien doué, déjà bon humaniste, et quatre années au moins de théologie, ce qui lui valut le bonnet de docteur. La faculté de théologie de Caen,

1. Les premières écoles de Coutances sont dues à Jean Hélye, et remontent à 1499. On y enseignait le latin et la grammaire. Le véritable fondateur du collège fut, en 1569, l'évêque Arthur de Cossé. L'abbé de Hambye y institua la gratuité des études latines en 1602. Le collège de Valognes existait depuis 1534.

fondée en 1437 par Henri VI d'Angleterre, jouissait dans l'Ouest de la France d'un renom approchant fort de ceux de la Sorbonne et de l'université de Louvain.

Je ne serais nullement surpris si l'on découvrait un jour quelque poème latin de Jean II de Ravalet, écrit avec l'élégance et la pureté de style d'un précurseur de Santeul et de Daniel Huet.

A vingt-six ans, Jean II reçut la prêtrise à Coutances, et l'évêque Étienne Martel de Bricqueville[1], désireux de s'attacher un clerc aussi savant et vertueux, lui fit avoir, la même année, 1559, la cure de Saint-Martin-des-Champs[2]. Quelques mois auparavant, la princesse Jacqueline, duchesse d'Estouteville, et sa fille Adrienne l'avaient choisi pour secrétaire et conseiller, puis intendant de leurs domaines du Cotentin.

Les troubles religieux, les premières hostilités entre Royaux et Guisards rendaient plus que délicat à remplir cet emploi de confiance. Jean l'occupa aussi sous la petite-fille de Jacqueline, Marie d'Estouteville, veuve de François de Clèves, duchesse de Nevers, comtesse de Saint-Paul et baronne de Bricquebec[3]. Il en fut récompensé en 1561 par l'abbaye bénédictine de Hambye[4], que lui donna Charles IX à la prière de la princesse Marie (ce qui l'obligea de résigner sa cure), et l'année suivante par un cadeau quasi royal : la fief-

1. Étienne Martel de Bricqueville, évêque de Coutances, de 1552 à 1561.

2. Saint-Martin-des-Champs, commune du canton d'Avranches (Manche).

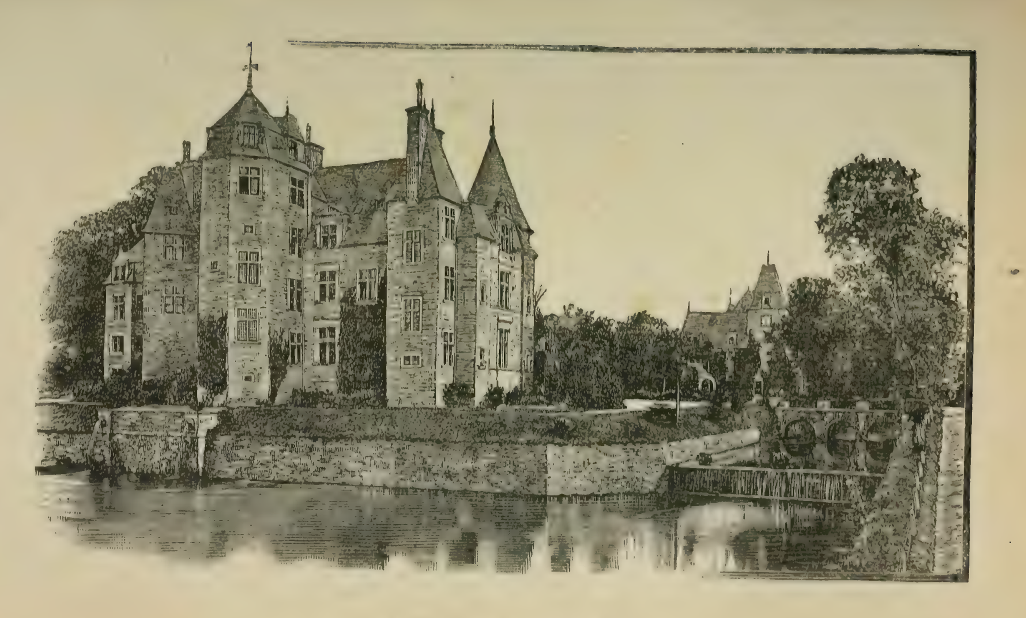
3. Bricquebec, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Valognes (Manche).

4. Hambye, commune du canton de Gavray (Manche).

ferme de Tourlaville. L'acte de donation, passé le 1er mai 1562 devant Pierre Badère, garde des sceaux du bailliage et comté de Clermont, constate que ce magnifique don est fait à l'abbé de Hambye « pour les loyaux et reconnus services » rendus par lui à la maison ducale d'Estouteville. Au reste, pendant dix-sept ans, de 1562 à 1579, Jean II dut plaider contre certains habitants de Tourlaville pour faire reconnaître les droits à lui cédés et gagna tous ses procès. *Inde iræ*...

Le manoir de Tourlaville dépendait de l'élection de Valognes et du bailliage du Cotentin. Situé à une lieue et demie environ à l'est de Cherbourg, il n'était qu'une lamentable ruine dans un des plus beaux paysages de Normandie. Jean II le fit abattre, à l'exception du donjon, qui datait de la fin du huitième siècle, et construisit à sa place l'élégant et poétique château d'aujourd'hui. Mais, outre le donjon, l'abbé de Hambye conserva, en sous-sol, la salle des gardes et les prisons de la vieille forteresse du moyen âge, lesquelles existent encore. Chez le bénédictin devenu seigneur féodal, l'artiste et le mathématicien reparurent. L'abbé de Hambye dressa lui-même le plan du nouveau manoir, fut son propre architecte, assisté de ces excellents « maistres massons » qui parcouraient l'Anjou, la Touraine, le Poitou, le Limousin, la Normandie, en quête de travaux. Autant pour le gain que pour faciliter une construction qui devait faire honneur au pays, ses voisins s'empressèrent de lui envoyer des matériaux.

L'un des plus zélés fut le sire Gilles Picot de Gou-



CHATEAU DE TOURLAVILLE

Façade du Nord (état actuel).

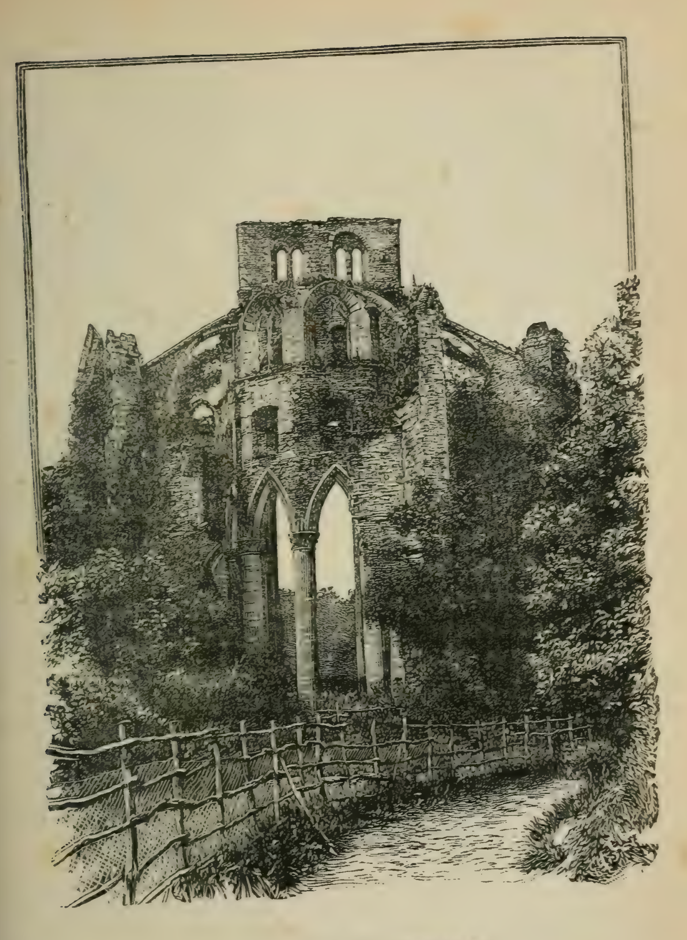
berville[1], seigneur du Mesnil-au-Val[2], espèce de gentleman farmer, figure originale et curieuse, bien caractéristique des mœurs de la petite noblesse provinciale du seizième siècle. Ce pittoresque personnage était lieutenant des eaux et forêts. Nous lui devons un *Journal*, des plus intéressants, qui fait de lui comme un Pierre de l'Estoile campagnard[3].

La tapisserie, la décoration, les meubles, exécutés probablement par Jean Lefebvre, artiste menuisier de Caen, très en renom, — rien ne fut négligé à l'intérieur du château. Il était loin toutefois d'atteindre à cette surabondance, ce luxe d'ornements, ce faste décoratif, dont l'enrichit, en le restaurant, Charles de Franquetot, seigneur de Carquebut et de Tourlaville. Mais l'extérieur rappelait déjà, par plus d'un détail, Chaumont, Chenonceaux, Azay-le-Rideau, vrais chefs-d'œuvre d'art, d'élégance et de goût. Quand tout fut terminé, en 1563, l'abbé de Hambye s'occupa de son domaine, l'agrandit considérablement et employa presque tous ses revenus agricoles à soulager la misère publique. Ses premières largesses allèrent naturellement à l'église Notre-Dame de Tourlaville, sur laquelle, selon l'usage, étaient apposées les plaques du fief. C'était un grave délit de toucher à ces plaques; et le 15 octobre 1549,

1. Gouberville, commune du canton de Saint-Pierre-Église (Manche).

2. Aujourd'hui : Le Mesnil-Auval, canton d'Octeville (Manche).

3. *Le Journal de Gilles de Gouberville, seigneur du Mesnil-au-Val,* édité par E. de Beaurepaire. Le château de la Cour, à Virandeville, appartient aujourd'hui à la famille de Gilles de Gouberville. Il existe aussi à Valognes, rue de Welléat, n° 9, un hôtel de Gouberville (1913).



ABBAYE DE HAMBYE

(État actuel.)

le précédent seigneur avait fait emprisonner Aubin Autier, habitant du bourg de Tourlaville, qui s'était permis de les arracher[1].

Pendant qu'il se construisait un château digne d'être le siège de son fief, Jean II relevait l'abbaye de Hambye de sa décadence. Fondée en 1145, pour des bénédictins, par Hugues et Foulque Paynel, l'abbaye ne comptait que dix-sept moines, cent ans plus tard, et possédait à peine six cents livres de revenu lors de la visite d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, le 9 août 1250[2]. Le nouvel abbé porta les revenus à 4.500 livres, avec 72 florins pour l'*annat*, ou droit pontifical. Son goût de bâtisseur s'exerça aussi bien dans la vallée de la Sienne que sur les côtes de la Manche. Aux bâtiments gothiques-normands rappelant Jumièges, Jean II en ajouta de nouveaux non moins élégants : la salle capitulaire et le cloître. En 1573, il fut élevé à la dignité de grand-chantre de la cathédrale de Coutances, dont il était chanoine depuis dix ans[3], et, en 1579, l'évêque Arthur de Cossé lui confia un vicariat général.

Il sut satisfaire à toutes ses obligations, séjournant tantôt à Coutances et à Hambye, tantôt en son manoir du Rozel[4] et au château de Tourlaville, sans que sa

1. Gilles de Gouberville, *Journal*, année 1549.

2. L'abbé Lecanu, *Histoire des diocèses de Coutances et d'Avranches*.

3. *Archives du château de Tourlaville* (31 décembre 1586). — A. Delalande, *Histoire des guerres de religion dans la Manche*.

4. Le Rozel, commune du canton des Pieux (Manche). Hugues du Rozel, compagnon de Guillaume le Conquérant, fut le fondateur de la maison qui a donné lord John Russell à l'Angleterre.



MAISON DE JEAN III DE RAVALET
à Cherbourg, construite en 1569 (état actuel).

merveilleuse activité se ralentît, sans oublier ni ses parents, ni les pauvres, ni les nombreux devoirs imposés aux dirigeants par les maux nés de la guerre. Car, on peut le dire, la Normandie était encore à feu et à sang. Mais, en 1575, au moment où son neveu et filleul Jean III de Ravalet épousa Madeleine de La Vigne, l'abbé de Hambye lui avait donné en toute propriété Tourlaville, château, domaine, droits seigneuriaux y attachés ; et les deux conjoints purent réunir à peu près vingt mille livres de rente, de quoi faire figure[1].

Jean III, écuyer, seigneur de Tourlaville, qui devait être un jour si cruellement éprouvé par le destin, fut le digne disciple de son oncle. Fils aîné de Jacques Ier de Ravalet et de Jeanne d'Yvetot, il naquit à Cherbourg vers 1550, dans une maison de la rue du Fourdrey, remplacée en 1569 par une autre qui existe encore[2]. Il eut un frère, Julien Ier, qui mourut en 1639, et trois sœurs : Marie, Marguerite et Guillemette. La première épousa Gabriel de La Vigne, sieur de Tubeuf et de Saint-Églan, frère de Madeleine de La Vigne, et lui apporta en dot la terre de Tréauville ; la cadette fut mariée à Jean de Breuville. Guillemette, très dévote, devint la femme d'Arthur des Moustiers, sieur de Neufmesnil[3]. Famille vraiment étrange, celle des Ravalet, où la dévotion s'allie volontiers à la violence, le mysticisme aux plus ardentes ambitions !

1. La Normandie comptait ordinairement par livres tournois. Vingt mille livres feraient aujourd'hui environ 200.000 francs.

2. Voyez page 331, une note au sujet de la maison des Ravalet, à Cherbourg.

3. Neufmesnil, commune du canton de la Haye-du-Puits (Manche). Guillemette mourut en juillet 1626, et l'on peut voir sa pierre tombale dans l'église de Neufmesnil.

Jean III, dès l'âge de vingt ans, porta les armes sous le courageux Jacques de Matignon, gouverneur de Normandie, l'ennemi acharné des Calvinistes et des Ligueurs. Il assista, notamment, au siège de Saint-Lô, en 1574, et l'année suivante, profitant d'une trêve, entra dans une des familles les plus estimées de la petite noblesse, les de La Vigne, originaires d'Émondeville[1], et qui portaient : *D'or à l'aigle éployé de sable et au chef de gueules chargé de trois fers de lance d'argent*[2].

Jamais ménage ne fut plus uni que celui de Jean et de Madeleine ; jamais deux cœurs ne se sentirent plus attirés l'un vers l'autre. Le mari, décoré de la bravoure ancestrale autant que de la sienne, et riche grâce aux libéralités de son oncle, avait vingt-cinq ans. Madeleine, belle, pieuse, instruite, spirituelle, en comptait dix-neuf et témoigna toute sa vie de goûts artistiques très vifs. A peine installée à Tourlaville, elle y continua les charitables habitudes de l'abbé de Hambye, visitant et assistant les malades, répandant de nombreuses aumônes. Plus tard, elle s'occupa avec passion de l'éducation des quatre garçons et des quatre filles qu'elle eut, de 1576 à 1595, dans les vingt premières années de son mariage : Jean IV, Philippe, Julien II, Jacques II, Marguerite, Gabrielle, Guillemette et Madeleine[3]. Nous verrons par la suite quelle fut la destinée de ces enfants, à qui, dès le berceau, la vie prodigua

1. Émondeville, commune du canton de Montebourg (Manche).

2. Louis Chevillard, *Atlas du Nobiliaire normand*.

3. Un généalogiste accorde deux filles de plus à Jean III et à sa femme : *Catherine*, épouse de Guillaume Quetil, et *Marie*, mariée à Gabriel de La Vigne. Nous n'avons pas d'indication pré-

ses sourires, et parmi lesquels deux, Julien et Marguerite, fatal privilège, firent de leur existence un des plus terribles gestes passionnés dont on ait gardé le souvenir.

C'est à tort que des érudits locaux ont vu en Jean III un gentilhomme de la chambre du roi de Pologne, c'est-à-dire du duc d'Anjou, troisième fils d'Henri II et de Catherine de Médicis, plus tard Henri III[1]. En 1586, Jean de Ravalet fut nommé maître particulier des eaux et forêts du Cotentin[2], sur la présentation du gouverneur Matignon. C'était donner à sa vie une sage direction, employer honorablement ses loisirs de gentilhomme, maintenant que la guerre perdait peu à peu son caractère féroce. Il n'est point vrai qu'il ait été député aux États de Blois ni qu'il ait fait de nombreux séjours à Paris. Jean III de Ravalet ne vit la capitale qu'une ou deux fois, aux heures les plus angoissantes de son existence[3]. Devenu tout à fait Normand, comme tel très attaché au sol, il était né casanier, si l'on peut dire, et ne perdait de vue ses tourelles que pour surveiller les forêts et rivières dont il avait la garde, ou figurer à des assemblées de famille, des mariages, des baptêmes, des obsèques. A son retour de Rouen, où il était allé prêter serment devant la Chambre des comptes et la *Table de*

---

cise sur Catherine. Quant à Marie de Ravalet, elle n'était point la fille, mais bien la sœur de Jean III.

1. Henri III cessa officiellement d'être roi de Pologne le 3 octobre 1575. Son successeur fut Étienne Batory.

2. *Registres de la Chambre des comptes de Rouen*, 1586, f° 89.

3. Les séjours à Paris et à Blois, la charge de gentilhomme du roi de Pologne sont mentionnés, en même temps que d'autres légendes et erreurs, dans Pontaumont : *Les Olim du château de Tourlaville* et les fausses *Lettres de Marguerite et de Julien.*

marbre[1], il s'enferma dans les devoirs de sa charge, tout en menant la vie des seigneurs terriens.

Il sortit pourtant de cette placidité d'humeur en 1591, quand les huguenots tentèrent de reprendre Cherbourg, à la suite d'un complot tramé par l'aventurier Le Tourp. Le seigneur de Tourlaville, prévenu par la Besboue, une vieille femme qui venait de surprendre le secret des conjurés dans la forêt Saumarest, dépendance du fief, monta tout de suite à cheval suivi de son fils aîné, alors en vacances scolaires, et s'en fut donner l'alarme aux Cherbourgeois. Il y eut un combat auquel prirent part les deux Ravalet. Il coûta la vie à Le Tourp et à un Gouberville, et mit fin pour toujours, en cette région, aux prises d'armes protestantes.

Douze ans auparavant, un grand événement s'était produit dans la branche aînée, fondée par Michel, fils de Charles, et qui vivait loin de sa cadette, les Ravalet de Sideville. Ceux-ci avaient eu pour premier représentant Julien, sieur de Baudretot. A la demande de l'abbé de Hambye, et par lettres patentes du roi Henri III datées du 18 décembre 1579, les Ravalet aînés obtinrent de substituer à leur nom celui de *Tourlaville;* et désormais, on ne les voit plus figurer autrement dans les actes authentiques et les registres de catholicité.

De tels changements étaient dans les habitudes, les mœurs de l'époque. Les noms de terres, de domaines, fieffés ou non, remplaçaient à la longue le nom patronymique. Ainsi des Mathieu mués en *Montmorency,* des Goyon changés en *Matignon,* des Crevel devenus *Tocqueville.* De même, un cousin par alliance des

1. C'était une juridiction spéciale aux délits forestiers.

Ravalet, Jean de Guillote, avocat et homme de loi, puis vicomte de Carentan, — titre administratif et non nobiliaire, — obtint de François Ier, en septembre 1543, de s'appeler *Franquetot*, du nom de son fief. Sous Louis XIV et Louis XV, les Franquetot furent successivement lieutenants-généraux, maréchaux de France, comtes, marquis, ducs de *Coigny*, — nom qui éteignit tout à fait le Franquetot enté sur Guillote[1], — puis levèrent leurs regards jusque sur Marie-Antoinette... On peut dire que la dernière goutte du sang de Marguerite de Ravalet a coulé dans les veines de cette belle, aimable et galante personne, *la jeune captive* d'André Chénier. Elle se nommait, à l'état civil, Anne-Françoise-Aimée Franquetot de Coigny, avant d'avoir trois maris, sans parler des amants. L'élégant, le voluptueux Charles de Franquetot, qui usa sa vie à exalter et glorifier la mémoire de Marguerite de Ravalet, cet amoureux d'une morte semble avoir pressenti la destinée de Mademoiselle de Coigny. En faisant peindre le blason des Franquetot[2] dans la fameuse chambre de Tourlaville où Marguerite reçut les premiers baisers de Julien, il associait ses deux plus belles et passionnées parentes : la Ravalet défunte et la Ravalet à naître (moins l'inceste toutefois). La hache, brusquement, fit irruption dans la vie de ces deux ravissantes créatures. Mais, cette hache, Aimée l'aperçut de loin, tandis que Marguerite la vit de si près qu'elle en mourut.

1. Saint-Simon, *Mémoires*. Il y eut un premier abbé Franquetot, proche parent des Ravalet, sous Henri IV.

2. *De gueules à la fasce d'or chargée de trois étoiles d'azur, accompagnée de trois croissants d'or.* (Chamillard, *Nobiliaire de Normandie*.)

III

Je ne pense pas qu'aucune considération d'orgueil ou de vanité ait guidé l'abbé de Hambye, chanoine, grand-chantre et vicaire général de Coutances, le jour où il renonça à porter le nom de ses pères. L'orgueil et la vanité n'ont rien à faire quand dominent l'usage et la tradition. La maison de Ravalet, avec son ascension et sa fortune si rapides et brillantes, pouvait garder belle influence, tenir bon rang dans sa province et ailleurs, autrement qu'en jouant sur les mots et les noms. Depuis le jour où le petit écuyer Jehan, l'échappé de Fougères, le jeune combattant de Patay et d'Orléans, vint chercher fortune à Cherbourg, tout facilita les destins réservés à sa postérité. Les Ravalet, maintenant ancrés dans le clergé, la noblesse, la grande propriété, les charges, conservaient leur vieille réputation d'ambitieux et d'aventuriers. Le pape Grégoire XIII, renseigné par l'évêque de Coutances, Catherine de Médicis[1] et son fils, informés de tout ce qui se passait en Normandie par leur fidèle Matignon, tenaient en haute estime l'abbé de Hambye et n'attendaient qu'une occasion pour l'élever à l'épiscopat. Les fortes personnalités, les conducteurs d'hommes rem-

1. De 1576 à sa mort, Catherine de Médicis posséda la seigneurie de Valognes et porta le titre de « Dame du Cotentin ».

plissent leur *curriculum vitæ* sous n'importe quel nom et d'où qu'il vienne : de la famille, de leur libre choix, d'une particularité sociale et représentative. Mais, avec sa rare finesse d'esprit, sa vaste intelligence, M. de Hambye comprit qu'il importait à son honneur et à l'intérêt de ses frères, neveux et nièces de se séparer moralement, et au grand jour, des Ravalet-Sideville.

La mentalité de ces derniers laissait souvent à désirer : des instincts généreux du bouillant Charles Ravallet, ils n'avaient hérité que l'ambition. Elle se traduisait chez eux par des gestes sensuels et frénétiques. Les troubles politiques, la guerre civile favorisaient singulièrement les appétits chers au fils et aux petits-fils de Julien, sieur de Baudretot, pendant que les descendants de Michel orientaient leur maison vers les honneurs et les dignités. Aucun Ravalet n'abandonna la religion catholique, mais ils se divisèrent, se coupèrent en Royaux et Ligueurs. Le côté hardi, aventureux, — et j'ajouterai : odieux et chimérique, — de l'entreprise formée par le duc de Guise séduisait surtout les intelligences mal assises, limitées, naturellement inquiètes, volontiers agressives. Jean de Ravalet-Sideville, l'unique fils de Julien, représentait à merveille cet étrange tempérament. La Ligue eut tout de suite en lui une solide et compromettante recrue.

A peine installé dans sa sieurie, il se posa en voisin rancunier et susceptible, en mauvais coucheur. L'intérêt personnel, surtout dans cette plantureuse Normandie, dont le vrai cri de guerre semble être *gaignage !* n'a jamais laissé nul homme indifférent ; mais il était tout pour le sieur de Sideville. Le recul d'une borne, le vol de quelques pommes le faisaient entrer en des

colères terribles et porter la main à l'épée. On n'a jamais su au vrai la raison pour laquelle, en 1557, devançant la guerre civile, il se mit à la tête d'une bande de vagabonds, de soldats réformés, de gens sans aveu, sa basse clientèle, molesta ses compatriotes et troubla les bourgs et les campagnes. Le tout prit fin le jour de la Toussaint, en pleine église Saint-Pierre de Coutances, par un coup de pistolet tiré sur un marin normand, volontiers corsaire, nommé Raffoville, lequel en eut l'épaule fracassée[1].

Était-ce une vengeance, une *vendetta* d'homme à homme? Ou bien le châtiment — excessif, il faut le reconnaître — infligé à un associé, un compère en gaignage, infidèle ou de mauvaise foi, à l'heure délicate du partage des deniers? On ne le saura jamais. Mais il est certain que, depuis de longs mois déjà, s'étant heurté aux gens de loi, en sa qualité de propriétaire féroce et processif, le sieur de Sideville avait aussi voué, après de vives contestations, une haine à mort à maître Robert Hubert, procureur de la duchesse d'Estouteville et dame de Bricquebec.

Les hostilités venaient de commencer entre catholiques et parpaillots; les deux partis se livraient à de sanglantes collisions. A la profanation, au pillage des églises, les catholiques répondaient par de terribles vengeances. La bête humaine était lâchée. Le 22 mai 1561, Jean de Sideville, ayant appris la présence de son ennemi à Valognes, enfourcha son destrier, galopa

1. *Journal de* Gilles de Gouberville. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.* — Paul Le Cacheux, *Un Filleul de Gilles de Gouberville* (1908).

jusqu'à cette ville, courut à l'auditoire royal[1], puis à l'église Saint-Malo, y chercha vainement maître Robert. Ayant enfin découvert l'infortuné procureur non loin du château, sans autre forme de procès il lui perça le cœur de son épée, à la grande indignation des passants. Ce qui n'empêcha point le meurtrier d'aller tranquillement reprendre son cheval à l'auberge, et de repartir au grandissime trot pour Sideville.

La justice, alors, n'était pas boiteuse; on la tenait plutôt pour paralytique. Cet assassinat passa presque inaperçu au milieu des nombreux assassinats qui rougissaient, chaque jour, le pavé des villes et la poussière des chemins, en s'autorisant ou non de la guerre. Les vengeances privées avaient franc jeu et libre carrière. On considérait comme de simples peccadilles ce que nous nommons brigandages et sauvageries. Et l'on entendait, le soir, dans les hôtels et les maisons, des dialogues singuliers entre les maris et les femmes : — « L'autre nuit, à Varenguebec, deux hommes masqués, après avoir forcé le logis de Thomas Claret de Vindefontaine, l'ont bellement tué, sans dire un mot. — Il y a du Ravalet là-dessous. — Le baron de Tirepied et le sire de Brécey viennent de poignarder les deux cousins Le Faucheur, du château d'Éclancheville. Leurs parents sont allés demander justice. — Trêve-Dieu ! les assassins sont riches. Ils paieront. On appointera. »

La première tache de sang infligée au blason des Ravalet, *à la rose en pointe*, vient donc de la branche

1. Aujourd'hui la poissonnerie de Valognes, après avoir été la *place de ville*.

cadette, et non des Tourlaville auxquels appartenaient Julien II et Marguerite. Voilà de quoi faire réfléchir ceux qui représentent ces malheureux enfants comme poussés au crime par l'influence ancestrale, la sinistre gloire attachée à leur nom. Dans la tragédie que fut leur court passage sur terre, on devine bien une prédestination irrésistible et fatale ; on croit voir un hideux génie étendre ses ailes sur la tête des Incestueux ; mais les gestes rouges des ascendants n'ont point incité le frère et la sœur au crime. Il en faut chercher ailleurs le pourquoi, le *primum mobile*, pour parler comme les légistes, et en faire honneur, ou honte, à l'amour !

Entre les frères Le Fort, qui vivaient dans un manoir, dit de *Carneville*, près de Martinvast[1], d'une part, Julien et Michel de Ravalet-Sideville, fils du guisard assassin, d'autre part, la rivalité était d'autant plus atroce que l'amour-propre s'y greffait sur l'intérêt personnel et d'incurables antipathies. Robert Le Fort avait autrefois brigué l'alliance des deux frères ; on l'écarta, et il ne se consolait point d'avoir déplu à la sœur de Julien et de Michel. Sa rancœur s'accrut considérablement le jour où il apprit qu'un grand ami des Ravalet épousait cette jolie damoiselle. C'était Jacques du Moncel, seigneur de Martinvast, frère ou cousin germain de Bertole du Moncel, ce dernier fort riche puisqu'il allait bâtir, en 1581, le château de Martinvast[2]. Nicolas Le Fort, curé de Sideville, frère de Robert, loin de calmer le prétendant éconduit, l'en-

1. Martinvast, commune du canton d'Octeville (Manche).

2. De 1860 à 1914, propriété d'un *Prussien*, le baron Schickler ! mis sous séquestre depuis.

courageait dans sa rancune. Michel de Ravalet, curé de Breuville, jouait le même rôle auprès de son frère et de l'heureux époux d'une Ravalet[1]. La présence de deux prêtres, en ces querelles de voisin à voisin, de manoir à manoir, de clocher à clocher, jette un jour éloquent sur les mœurs d'un temps où la vie cléricale et monastique se distinguait à peine de la vie laïque et séculière. Et l'excellent Gilles de Gouberville caractérise admirablement Michel de Ravalet, quand il l'appelle « homme mutin et faisant plus tost profession d'armes que de cure d'église[2] ». Il est vrai qu'à la même époque, le curé de Rouville avait le droit de dire la messe botté, éperonné, avec pistolet et épervier sur l'autel[3].

Toujours est-il que, certain dimanche de mai 1579, à l'heure des vêpres, on vit le curé de Sideville sortir en habits sacerdotaux de son église et frapper à coups redoublés, de ses gros poings normands, son confrère et ennemi le curé de Breuville, qui venait de molester Robert Le Fort. On sépara non sans peine les deux prêtres. Mais, peu de jours après, le 4 juin, la rixe se changea en assassinat. Julien et Michel allaient rendre visite à leur sœur, Madame du Moncel ; force leur fut de passer devant le manoir des Le Fort, qui, justement, sortaient de chez eux. On échangea d'abord

1. Les Ravalet de Sideville étaient déjà alliés aux Du Moncel. Un d'eux avait épousé Jeanne du Moncel en 1564. La perte de certains registres paroissiaux empêche de mieux préciser cette alliance.

2. Gilles de Gouberville, *Journal*, édition E. de Beaurepaire. L'église de Breuville était dédiée à saint Pierre.

3. Louis Énault, *De Paris à Cherbourg*, page 262.

des injures, puis ces quatre fils de bonnes maisons se servirent de leurs mains, comme de simples vilains. Les coups pleuvaient ferme, lorsque, pour en finir, Robert Le Fort étendit raide mort, d'un coup d'épée, le curé Ravalet[1].

Cette fois, la justice s'occupa de l'affaire, mais sans enthousiasme, vu les troubles perpétuels. Le procès s'éternisa dans les greffes du parlement de Normandie, qui siégea successivement à Caen et à Rouen, sous la présidence de Claude de Groulard, car on était en pleine Ligue. Finalement, au bout de vingt-deux ans, les deux Le Fort furent condamnés à perdre leurs biens et la vie. Le seul Robert passa par les mains du bourreau, sur cette sinistre place du Vieux-Marché de Rouen où agonisa la Pucelle, honneur trop grand pour ce vulgaire criminel. Le curé Nicolas, emprisonné dans la même ville, obtint sa liberté en vertu du privilège de saint Romain et leva la fierte l'an 1601[2]. Un troisième frère Le Fort, quoiqu'il n'eût pris aucune part au crime, fut condamné à payer la valeur de treize boisseaux de froment pour l'obit annuel du curé Ravalet, en l'église de Sideville[3]. Il dut aussi ériger à ses frais la vieille croix de pierre qu'on rencontre devant le manoir de Carneville, sur la route des Pieux, et qui indique le théâtre de ce fait-divers lugubre, tout

1. F. Ingoult, *Les Ravalet de Tourlaville* (manuscrit). Un ancêtre des frères Le Fort, Robert, ayant suivi Guillaume le Conquérant en Angleterre, sauva la vie au duc à la bataille de Hastings et prit le nom de *Fortescu*, si célèbre depuis.

2. Floquet, *Histoire du privilège de saint Romain.*

3. Cette église dépendait de l'abbaye du *Vœu de Cherbourg*, depuis 1330.

en perpétuant les regrets posthumes du meurtrier[1].

A peu près vers la même époque, le comte de Montsoreau, grand-veneur de Monsieur, frère du roi, faisait assassiner Bussy d'Amboise, au manoir de la Coutancière, à la suite d'un rendez-vous que le mari força la comtesse d'écrire au beau et galant Bussy[2].

Il est bon de le remarquer : au moment du sanglant exploit de Robert Le Fort, deux notoires ennemis de la maison Ravalet-Tourlaville occupaient, en Cotentin, des charges judiciaires : un Cabart, sieur des Essarts, était procureur de l'abbaye du Vœu à Cherbourg ; un Dancel était juge criminel au bailliage de Valognes. L'un ou l'autre n'aurait point manqué d'informer contre les Ravalet aînés, pour peu qu'il y eût, de leur côté, délit ou crime.

Le sang d'un Ravalet coulait pour la première fois, non en défendant la patrie et le roi, mais comme une réparation due aux mânes de Robert Hubert. Le fils payait pour son père. Pourtant les ennemis des Ravalet, si nombreux, même en exceptant les Le Fort, osèrent dénaturer la vérité ; d'où ces légendes absurdes : un curé tué à l'autel par le seigneur de Tourlaville, à qui il aurait refusé la communion ; un autre Ravalet assassinant son frère et absous de ce crime par un pèlerinage à Rome, qu'il se garda bien d'accomplir ; il avait ses raisons pour cela... On voit combien, en ces temps cruels, l'imagination populaire et les rancunes privées avaient leurs coudées franches. On ne prête qu'aux

1. F. Ingoult, *Les prétendus crimes des Ravalet de Tourlaville* (étude manuscrite).

2. Léo Mouton, *Une héroïne de roman. La dame de Montsoreau* (1912). Ce livre rectifie les écarts historiques d'Alexandre Dumas.

riches, ne le fussent-ils que dans l'opinion du voisin. Calomnies encore, les trois manants pendus haut et court pour refus de porter leur grain au moulin seigneurial de Tourlaville, le viol de la femme d'un écuyer et sa tête servant à abattre des quilles ! Il n'y a pas la moindre trace de ces atrocités dans les archives judiciaires et administratives ; mais force travaux historiques et de nombreux dessins reproduisent, avec une visible complaisance, ce chapelet de sanglantes turpitudes et les portent à l'actif des nouveaux Atrides, des maudits, des Ravalet enfin[1] !

D'autres crimes plus vraisemblables ont été commis : il faut les laisser à qui de droit, c'est-à-dire aux anciens féodaux de Tourlaville ou aux précédents propriétaires du fief Aubert-Hermite, les d'Anneville, Geroesme, Vipart et Dancel. Gilles Dancel, notamment, qui « battoit les pôvres à grands coups de bâton à la porte du lieu dit des Flouettes », au témoignage de Gilles de Gouberville[2], n'était pas un homme commode. L'incendie des fermes du baron Houtteville semble dû à la malveillance de Jean Vipart, dont les juments avaient été saillies par les ânes du baron. Il y

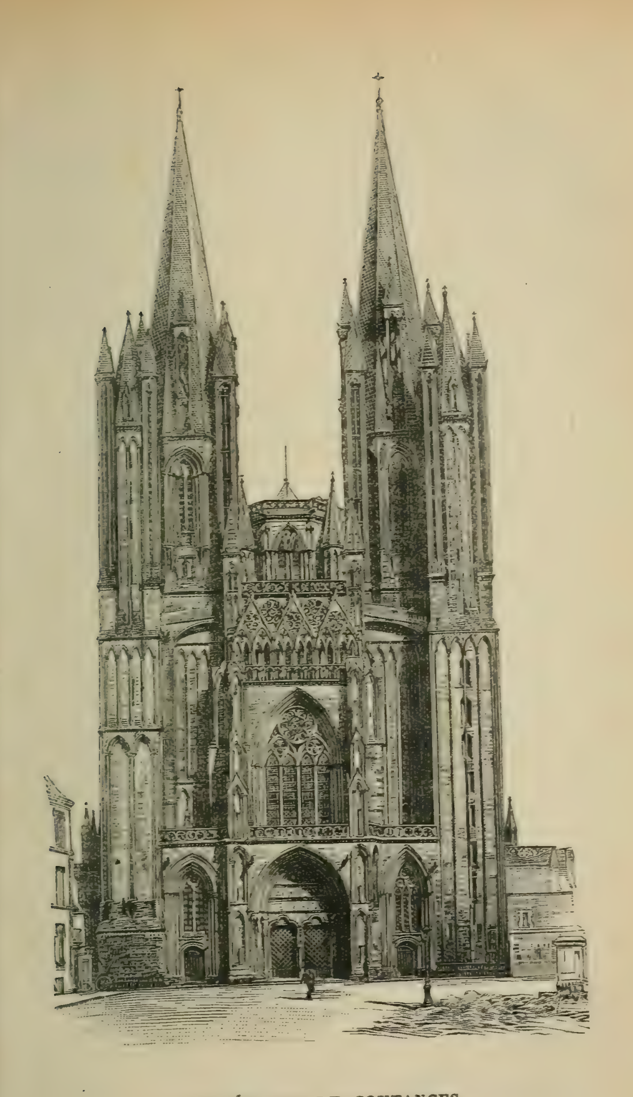
1. La menteuse légende des Ravalet date de leur temps. La Révolution l'accrédita, en haine de l'ancien régime. Couppey, juge au tribunal de Cherbourg, l'imprima pour la première fois dans l'*Annuaire de la Manche pour 1829*. C'est lui qui compara les Ravalet aux Atrides. Vinrent ensuite Vérusmor (1861), Pontaumont *(Olim du château de Tourlaville)*. Ces derniers avaient été précédés du vicomte Th. du Moncel, descendant par alliance des Ravalet-Sideville, qui renchérit sur le tout, en 1850.

2. *Journal de* Gilles de Gouberville (10 décembre 1556). La porte monumentale de la ferme des Flottes, anciennes Flouettes, se voit encore aujourd'hui sur la route de Tourlaville (1913).

eut bien une femme enlevée à Tourlaville et un séducteur égorgé. Mais ces événements se produisirent longtemps après que fiefferme et château n'appartenaient plus aux Ravalet, et nous connaîtrons par la suite le vrai coupable.

La singulière réputation infligée à une maison plus décorative et remuante que d'autres, les diverses manifestations d'énergie de sa branche cadette affligeaient l'âme, entre toutes sensible, de l'abbé de Hambye. Même alors que les cousins de Jean II étaient des victimes, la province voyait en eux des criminels. La tragédie de Carneville, en faisant déborder le vase d'amertume, incita sans doute l'abbé et seigneur féodal à demander au roi, avec apostille de Matignon, un autre nom patronymique. Il eut gain de cause, mais sans bénéfice moral, puisque les ennemis des Ravalet continuèrent d'attribuer aux seuls Tourlaville les exploits des Sideville et d'autres familles. Les mille voix de la tradition, les cris du populaire échauffé et surexcité, les insinuations habilement semées, cent années durant, formèrent le sinistre faisceau de calomnies sous lequel se débattait encore Tourlaville quand Julien et Marguerite souillèrent le blason des ancêtres, l'éclaboussèrent de leur sang. La scandaleuse randonnée des Incestueux n'était point pour ramener le calme dans les esprits, apaiser la rumeur, soumettre loyalement le procès des Ravalet aînés au tribunal de l'opinion publique. La mystérieuse mort de Gabrielle de Ravalet, une des sœurs de Marguerite, au manoir de Saint-Christophe du Foc[1], deviendra un nouveau crime

1. En 1649.



CATHÉDRALE DE COUTANCES

sous la plume des chroniqueurs à système et des érudits en quête d'horreurs.

De 1560 à 1594, de la première guerre civile à l'entrée d'Henri IV à Paris, soit un tiers de siècle, le grand abbé Ravalet fit de son mieux tête à l'orage, exposant sans cesse sa personne et sacrifiant ses biens. Aussi les huguenots mêmes respectèrent-ils ce qui appartenait à cet homme de cœur. Le manoir du Rozel, Tourlaville, Hambye ne subirent aucune déprédation. Il n'en fut pas de même, hélas! ailleurs. L'hérésie avait gagné Saint-Lô et recruté quelques adeptes dans Valognes. Les bandes calvinistes se ruèrent sur Coutances, dégradant son admirable cathédrale, abattant autels, tombeaux, chaire épiscopale, stalles et colonnes, brûlant les registres, pillant la sacristie, la *librayrie*, le cartulaire, — ce qui était un singulier moyen de prouver la supériorité de leurs croyances sur celles de leurs rivaux. A l'évêque Étienne Martel, décédé en 1561, avait succédé un ancien aumônier du duc d'Anjou, Arthur de Cossé, abbé du Mont Saint-Michel, grand seigneur fastueux et dépensier, mais prélat irréprochable en ses mœurs et sa dignité. Les protestants, commandés par Montgomery et Colombières, lui firent subir d'indignes outrages. Ils l'assaillirent dans son palais, l'en arrachèrent avec violence; puis on le coiffa d'une mitre en carton, on emplit de paille sa bouche, et on le promena, de village en village, monté sur un âne. Tout porte à croire que l'abbé de Hambye, *persona grata* auprès des deux sectes en guerre, sauva la vie à son chef spirituel.

Aux mauvais traitements prodigués à leur évêque, les catholiques ripostèrent par de cruelles représailles.

A Valognes, ils tuèrent, en les perçant avec des broches, les sieurs d'Houesville et de Cosqueville, chefs du parti protestant de la ville ; à quoi les calvinistes répondirent en faisant de l'église une écurie, en saccageant le couvent des Cordeliers, en massacrant à l'autel leur vicaire Cervoisier, en mutilant le tombeau du bâtard de Bourbon, Louis, seigneur de Valognes, amiral de France, gendre du roi Louis XI, — tombeau qui se trouvait dans ce couvent depuis 1488. La veuve de Bourbon, Jeanne, légitimée de France, dame du Cotentin, l'avait fait restaurer une première fois en 1499. Au reste, la même année, la même secte osait renverser la statue de Jeanne d'Arc à Orléans[1]. On le voit : les deux partis cherchaient à se distancer en cruautés.

Nombreux sont les monastères, églises, chapelles, qui eurent à souffrir des fureurs huguenotes. Ainsi s'explique la perte des archives publiques et privées, des chartriers, des registres de catholicité dans quantité de paroisses, car « ceux de la religion » ajoutaient volontiers l'incendie au pillage et à la destruction. Mais, l'historien vraiment digne de ce nom ne doit pas l'oublier : en août 1572, au moment de l'exécrable Saint-Barthélemy, le lieutenant du roi, Jacques de Matignon, courageux guerrier autant qu'avisé homme d'État, empêcha les catholiques normands de massacrer leurs compatriotes huguenots. Le dévoué évêque de Lisieux, Jean Le Hennuyer, accomplit ce devoir avec grand courage dans son diocèse.

---

1. Andrew Lang, *La Pucelle de France* (traduite de l'anglais par Boucher et Clarke).

Le 15 avril 1598, par l'édit de Nantes, Henri IV rendit enfin le calme aux esprits. La prospérité revint. L'abbé de Hambye put de nouveau se consacrer au bien public. Rappelons quelques gestes charitables de cet homme, si éminent par le savoir et la vertu. Ce sont des traits de caractère sans lesquels la physionomie des Ravalet demeurerait incomplète.

Le 21 septembre 1577, Jean II donne sa terre de la Bucaille à l'hospice de Cherbourg. Il enrichit les églises de Coutances, reconstruit la chaire et les stalles du chœur de la cathédrale, dote les vicaires du grand autel. Le 28 janvier 1586, il fait don aux Cordeliers de Valognes d'une terre située à la Croix-Morville et valant 633 livres, à charge par les Cordeliers de célébrer chaque jour, pour le repos de son âme, « une messe à nottes, diacre et sous-diacre »[1]. La même année, il fonde la Charité de Coutances. Il institue en 1587 une première rente en faveur du collège de Coutances. En 1602, il attribuera à ce collège une autre rente pour l'entretien de cinq régents de langue latine, ce qui équivaut à la gratuité d'études. Le 24 novembre 1587, il rétablit à ses frais les canaux de Cherbourg détruits par les protestants[2] et en fait autant pour les eaux de l'Écoulanderie. En 1588, il donne 1.500 livres pour construire la chapelle du collège de Coutances. Il donne aux couvents de Bayeux, aux pauvres du Bessin et du Cotentin ; il donne partout, — sans parler

1. L'abbé J.-L. Adam, *Étude sur la ville de Valognes* (Valognes, 1912).

2. Acte passé devant les tabellions Delorme et Handrion. *(Archives municipales de Cherbourg.)*

de sa famille et de ses alliés[1]. Ce qui ne l'empêche pas, dans l'intérêt même de ses largesses et afin de suivre son penchant naturel, le bien, de plaider pour la défense des droits féodaux qui lui appartiennent à Tourlaville depuis le 1er mai 1562.

Gilles de Gouberville, son plus proche voisin, possède un pré, acheté par lui à Jean d'Yvetot, grand-père maternel de Jean III Ravalet, et que traverse un cours d'eau appartenant à l'abbé de Hambye. Ce cours d'eau donne lieu à un long procès, sans que le seigneur du Mesnil-au-Val et celui de Tourlaville en soient moins bons amis et voisins. Après avoir engagé ses clients à apporter du carreau à M. de Hambye pendant la construction de son château, M. de Gouberville lui envoie « des cercles pour ses tonneaux à cidre ». Il s'occupe même d'un projet de mariage de son ami Cantepie avec Charlotte de La Vigne, sœur de Madame de Tourlaville et nièce du grand abbé... On n'a jamais tué de curé à Notre-Dame de Tourlaville ; et, par conséquent, l'anathème n'y fut point prononcé, les cierges n'y ont pas été éteints[2]. Au vieux desservant (Jehan Anquetil?) mort dans son lit le 9 février 1550, a succédé maître Robert Pottet, vrai dis-

1. Les nombreux actes de philanthropie de l'abbé de Hambye (Jean II de Ravalet-Tourlaville) sont énumérés dans un excellent mémoire de M. DROUET, avoué honoraire, mémoire publié en 1904-1905 par la Société académique de Cherbourg. On peut consulter ASSELINE *(Biographie de l'abbé de Tourlaville)* et LANGE *(Éphémérides normandes,* II, 348-349).

2. En son *Histoire des guerres de religion,* A. DELALANDE, d'ailleurs si souvent utile à consulter, dramatise la purification de l'église, laquelle n'a jamais eu lieu que dans l'imagination des érudits qu'il copiait.

ciple du curé de Meudon, car il fait des contes plaisants et boit volontiers le bon vin et le cidre du compère Gouberville[1]. Nous sommes loin, on le peut voir, de la lugubre renommée accolée aux domaine et manoir de Tourlaville; les choses nous apparaissent sous un autre jour, puisque le brave sire du Mesnil-au-Val, — cet homme qui a tout écouté, regardé, noté dans son *Journal,* en un style bonhomme et plat, il est vrai, mais plein de naturel et suant la vérité sous ses griffonnages, — Gilles ne dit pas un mot des crimes attribués aux Tourlaville et n'y fait jamais allusion.

Tout s'accordait donc pour ménager à messire Jean de Hambye une heureuse vieillesse. Ses procès terminés, il pourrait lire en paix la *Somme* de saint Thomas sous les pommiers et les ormes du Rozel, s'enivrer de l'*Imitation* en son austère cellule bénédictine, ou présider, comme grand-chantre, aux brillantes cérémonies de la cathédrale. Deux fois l'occasion s'offrit pour lui de revêtir la robe violette, d'occuper ce siège de Coutances, où il eût continué les vertus des Exupère, des Léontien, des Laud et des Romphaire. D'abord, en octobre 1587, au décès d'Arthur de Cossé; puis, en janvier 1588, quand mourut son successeur Lancelot de Matignon[2]. La première fois, il déclina cet honneur par égard pour le gouverneur de Normandie, qui

1. *Journal de* Gilles de Gouberville. Gilles cultivait sur ses terres vingt-neuf variétés de pommiers à cidre. Dans son intéressant ouvrage : *Le Siècle de la Renaissance* (Hachette, 1909), M. Louis Batiffol a fort bien compris la valeur documentaire des écrits du vieux gentilhomme campagnard.

2. Ce jeune abbé fut surpris par la mort avant d'avoir été sacré évêque.

proposait à Henri III un Matignon; la seconde, par une modestie vraiment excessive, car le pape Sixte Quint n'eût pas hésité à lui délivrer ses bulles. Peut-être l'abbé de Hambye recommanda-t-il à qui de droit son ami Philippe Troussey, abbé de Blanchelande depuis 1578[1]. Ravalet s'effaçant, l'évêché fut attribué à Nicolas de Briroy, official du diocèse et l'un des vicaires généraux[2]. Le grand-chantre donna un éclat tout particulier à l'installation de son ancien collègue, devenu son supérieur[3].

Sous les yeux de l'abbé, leur bienfaiteur, les Tourlaville promettaient donc au Cotentin une belle lignée de gentilshommes.

Jean III, chef du nom et des armes, vivait noblement sur le fief qu'il tenait de son oncle. Le domaine rendait beaucoup en bois, chevaux et bestiaux (les porcs de Tourlaville, fort réputés, firent l'objet d'une curieuse charte, dès l'an 1318, par-devant le bailli du Cotentin siégeant à Valognes). Entre deux lectures des *Status Royaulx*[4], ou du *Traité des offices de la couronne,* le père de famille ébauchait l'éducation de ses fils Jean IV et Philippe, avant de les envoyer au collège, pendant que la bonne Madeleine de La Vigne veillait sur Julien II, alors âgé de dix ans, sur Jacques II et leurs jeunes sœurs Marguerite, Gabrielle et Guillemette.

---

1 Barbey d'Aurevilly fait de nombreuses allusions à cette abbaye dans son chef-d'œuvre : *L'Ensorcelée.*

2. La nomination de Nicolas de Briroy est du 21 avril 1589.

3. Voyez, dans Louis Énault *(De Paris à Cherbourg)*, le cérémonial imposant d'une prise de possession épiscopale à Coutances.

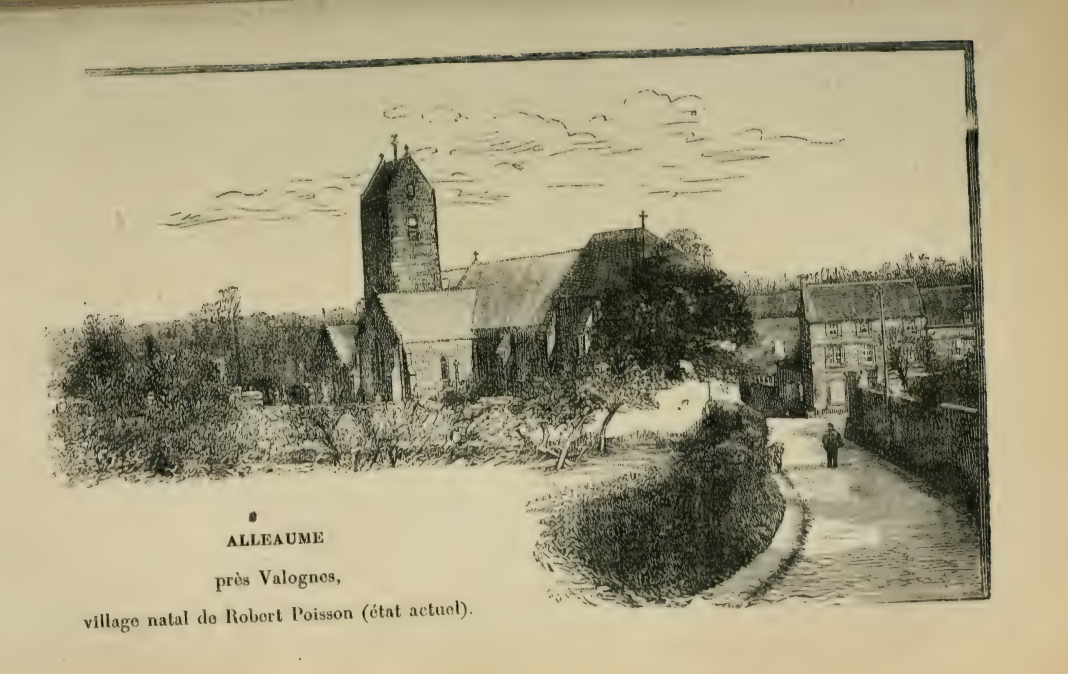
4. *Les Ordonnances et Status Royaulx*, etc. (Paris, 1516.)

On a vu que Madame de Tourlaville appartenait à une famille distinguée, à laquelle se rattache la poétesse Anne de La Vigne. Née vers 1556, elle apporta en dot à son mari la terre d'Émondeville, où elle était venue au monde. Madeleine de La Vigne avait deux frères : Gabriel, sieur de Tubeuf et Saint-Églan, Jacques, seigneur de Tréauville, et une sœur, Charlotte, qui fut la première abbesse de Notre-Dame-de-Protection. Du côté maternel, elle était nièce du grammairien Robert Poisson, sieur d'Auville, écuyer, avocat du roi, plus tard procureur des eaux et forêts du Cotentin[1]. En sa petite maison d'Alleaume, village voisin de Valognes, celle-là même qui le vit naître, Robert Poisson méditait la réforme de l'orthographe française, à la suite de quelques pédants à tête chaude. Homme de conscience et de savoir, mais esprit paradoxal et chimérique, l'avocat royal luttait d'originalité et de pittoresque, sur un autre terrain, avec le sire de Gouberville.

Madeleine, grande liseuse, fanatique du suranné *Roman de la Rose* et de la Pléiade, initia sa fille Marguerite au rudiment, à la musique, à la peinture, à la danse[2], toutes choses composant alors, avec les pratiques religieuses, l'éducation des « damoiselles » de

1. Robert Poisson descendait de Guillaume Poisson, receveur des aides en 1432 et vicomte intérimaire de Valognes.

2. Danse et peinture étaient fort en honneur au XVIe siècle. Quant à la musique, elle avait des maîtres : Roland de Lassus, Goudimel, Bonnyères, Ducauroy, auteur de noëls, Nicolas de la Grotte, « valet de chambre et organiste du roy », qui publia en 1575 des chansons de Ronsard et de Desportes mises en musique par lui, Nanini, Viadana, etc.



ALLEAUME

près Valognes,

village natal de Robert Poisson (état actuel).

bonne noblesse. L'esprit cultivé de la dame ne se rebuta, pas plus que celui de son mari, de la *Coutume de Normandie,* à la rédaction de laquelle participa vers 1588 leur cousin Thomas de Franquetot, *aliàs* de Guillote. Marguerite de Ravalet apprit à jouer du luth et du théorbe. Bien des fois, on la vit danser le passe-pied, le branle-gai, avec son frère Julien, sur la pelouse de Tourlaville ou dans la grand'salle du château, aux jours de fête, devant les vassaux et serviteurs émerveillés de sa grâce. L'intelligence de ces deux enfants, éveillée de bonne heure, leur permettait, comme dit le peuple, « d'apprendre tout ce qu'ils voulaient ».

Les jeunes nobles parisiens destinés à porter l'épée fréquentaient des académies. En province, à part quelques grandes villes, la tradition militaire se transmettait de père en fils. Jean III enseigna donc à Julien l'art de monter à cheval, de manier l'arquebuse, le pistolet et la rapière. Mais il semble bien que Julien ait rendu familier à Marguerite l'exercice de la haquenée. On sait que les femmes nobles de ce temps étaient toutes d'excellentes écuyères ; d'aucunes même se servaient de l'épée et du pistolet, combattaient aux côtés de leurs maris, protestants ou catholiques, ligueurs ou royaux. Volontiers, elles revêtaient le costume masculin, en tout bien tout honneur, ou pour donner carrière à leur humeur galante[1]. Le masque était aussi pour elles une ressource ; et l'on verra quel rôle important cet ornement joua dans la vie de Julien et de sa sœur.

1. Ces habitudes viriles se continuèrent jusque vers la fin du règne de Louis XIV. Voyez, dans Tallemant des Réaux (tome 8), l'historiette consacrée aux « femmes vaillantes ».

L'abbé de Hambye, rassuré sur l'avenir de ses neveux et nièces, — alliés aux de La Vigne, aux Breuville, aux Moustiers, toutes maisons bien famées, — heureux de la belle paternité du seigneur de Tourlaville, que sa charge mènerait sans doute à une grande-maîtrise, une vicomté ou une lieutenance de roi, reporta le trop-plein de son affection sur son petit-neveu Julien II. Il le destinait à l'Église, se proposant de lui abandonner au moment propice sa prébende, son grand-vicariat, sa dignité de chantre, en ne gardant pour lui que la chère abbaye où ses moines bâtiraient un jour son tombeau. Quant aux deux aînés, Jean IV aurait le fief paternel et la maîtrise des eaux et forêts; Philippe serait seigneur du Rozel, par donation de son grand-oncle. Jacques II irait vivre à Paris. Les quatre filles, honorablement dotées, trouveraient un établissement digne de leur condition. Au besoin même, on les marierait sans autre dot que leur beauté, surtout Marguerite. Quel gentilhomme de Normandie aurait refusé d'épouser une Ravalet?

IV

Presque tous les Ravalet étaient beaux; mais Julien et Marguerite, dès l'enfance, jouirent d'une beauté vraiment splendide, — une beauté d'un charme inconnu avant eux, d'essence particulière, si l'on peut dire, et qu'ils furent les seuls à posséder à pareil degré jusqu'à l'extinction de leur maison. Aussi, sur le pas-

sage de ces deux enfants, qu'on n'appelait jamais autrement que *le beau garçon, la belle damoiselle,* l'admiration se manifestait-elle par des louanges, des cris de joie, l'enthousiasme le plus sincère et véhément[1].

Julien II de Ravalet, né en 1582, était à dix ans déjà fou de sa sœur Marguerite, plus jeune que lui de quatre ans[2]. Née au château de Tourlaville, comme son frère, en décembre 1586, elle avait été tenue sur les fonts baptismaux de l'église Notre-Dame par sa tante paternelle, Marguerite, dame de Breuville. Jamais peut-être on ne vit, sous le soleil de France, affection plus touchante, amitié enfantine plus complète, impérieuse et aussi partagée. Marguerite ajoutait à l'amour de son frère ces trésors de délicatesse, ces prévenances, qui sont l'apanage des grandes passions. Elle a sûrement plus aimé Julien que Julien ne l'aima, quoiqu'il l'ait aimée jusqu'au plus monstrueux des crimes... Jacques II, Gabrielle et Guillemette n'existaient pas pour cet étonnant couple enfantin. Quant aux deux aînés, ils étaient à Coutances, au collège.

Julien et Marguerite ne partagèrent donc point les jeux de leurs frères et sœurs, ni de tous autres enfants, préférant leurs mutuels bavardages à ceux des garçonnets et fillettes de hobereaux en visite à Tourlaville. Jean de Ravalet et Madeleine de La Vigne remarquèrent

---

1. Les contemporains sont d'accord pour reconnaître cette extraordinaire beauté, principalement PIERRE DE L'ESTOILE *(Journal du règne d'Henri IV,* année 1603), L'ANONYME DE 1604 (PHILIPPE DU PRÉ) : *Supplice d'un frere et sœur,* etc., et FRANÇOIS DE ROSSET *(Histoires tragiques,* 1619).

2. Voyez le procès devant le Parlement. Interrogatoire de Marguerite du lundi 24 novembre 1603.

cet état d'âme particulier; ils ne s'en émurent point. On laissait dormir le frère et la sœur dans le même lit; on respecta leurs promenades, une fois terminée la leçon de danse ou de luth, et en attendant que la cloche rassemblât la famille autour de la table, dans la grand'salle du rez-de-chaussée, servant aussi de vestibule.

Julien et Marguerite se ressemblaient d'une façon frappante, vivants portraits l'un de l'autre; mais chacun d'eux réalisait une harmonie[1]. Châtains clairs, presque blonds, élégants, personnels au delà de tout dans leurs gestes, leur svelte démarche, leur regard largement ouvert, ils jouissaient d'une florissante santé, d'un teint où l'excellence et la richesse du tempérament normand se raffinaient de langueur et de délicatesse. Leur personne, leur individualité s'imposait à tous, même aux parents, d'une façon involontairement tyrannique. Ils formaient un couple délicieux à voir aller et venir, sous les vieux arbres de *la chesnaye,* ou sur les bords de la rivière. Parfois l'épagneul favori de Marguerite, vivant emblème de fidélité, accompagnait les deux enfants dans leurs randonnées. Ils assistèrent, souvent seuls, aux offices de Notre-Dame, à la fois église paroissiale du bourg voisin et chapelle du château, et distante à peine d'un quart de lieue de la seigneuriale habitation. Notre-Dame, bas et grisâtre édifice, construit au quatorzième siècle pendant l'occupation anglaise et dominé par sa tour carrée portant

1. Stendhal *(Chroniques italiennes,* 1839) note la même ressemblance entre Béatrice Cenci et son frère Bernardo, deux des infortunés enfants du criminel Francesco Cenci.

une horloge, s'entourait d'arbres, non loin d'une lande nommée dans le pays lande Saint-Gabriel et, plus tard, *lande des morts*[1]. Aucun Ravalet n'y dormait encore son dernier sommeil; mais l'abbé de Hambye l'avait choisie pour lieu de sépulture des seigneurs de Tourlaville[2].

Le père, pendant l'absence des enfants, s'entretenait de détails forestiers avec Rislon du Sicquet, son inspecteur, avec maître Robert Poisson, son procureur[3], avec Gratien Lambert, l'écuyer-voyer résidant à Tourlaville[4]. Puis venaient, en visite, le sire de Gouberville et Christophe de Bassompierre, seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte depuis 1572. Celui-ci, ancien ligueur, n'en témoignait pas moins beaucoup d'amitié au royaliste Ravalet. D'autres fois, descendant à d'humbles occupations, selon la patriarcalité des mœurs féodales, Jean III admettait en sa présence le tailleur du pays, un nommé Robert Agnès, et lui commandait de réparer ou refaire à neuf les vêtements des gens vivant au château. Et le bon seigneur profi-

1. Depuis l'assassinat de deux habitants de la côte par des corsaires huguenots, en 1616, d'où deux croix commémoratives devant l'église.

2. Jacques Ier de Ravalet, père de Jean III, paraît être le premier membre de cette famille qui ait été inhumé dans l'église de Tourlaville, vers 1596. L'absence de plusieurs registres paroissiaux, pour la période qui va de 1562 à 1615, empêche de rien préciser à cet égard. Les Ravalet-Sideville sont pour la plupart enterrés à Cherbourg, ou aux environs.

3. Il avait remplacé dans cette charge Jacques Ier de Ravalet.

4. Les écuyers-voyers, créés par Sully, grand-voyer de France, avaient la surveillance et l'entretien des routes et chemins publics et, par conséquent, étaient en rapports fréquents avec l'administration des forêts.



ÉGLISE DE TOURLAVILLE

où fut baptisée et mariée Marguerite de Ravalet.

(A droite, la *lande des morts* et croix commémoratives.)

tait de l'occasion pour se faire prendre mesure d'un justaucorps ou d'un manteau. Robert Agnès travaillait pour les deux sexes, les *couturiers* et tailleurs pour femmes existant déjà en France, en Italie, en Angleterre[1]. C'est dire que la dame de Tourlaville faisait aussi appel au talent professionnel d'Agnès pour elle, ses filles et ses caméristes.

A certains dimanches, Jean et Madeleine se montraient à leurs vassaux et voisins, en grand costume, dans toute la splendeur de l'état féodal. Ils étaient alors précédés de deux anciens chevau-légers en fonctions d'écuyers du seigneur et de la seigneuresse, accompagnés de Julien, vêtu en damoiseau, de Marguerite, étonnante de beauté dans sa robe blanche et sous le chapel de fleurs voulu par son âge, et suivis des quinze serviteurs et servantes vivant au manoir. En sa qualité de patron civil de l'église, Jean III était reçu sous le porche par le curé et le vicaire, venus à sa rencontre... Mais de ces journées d'enfance, de ces cortèges de triomphe, de ces heures éclatantes de liesse et de bonheur, où le cœur s'ouvre aux plus précieux sentiments, où l'âme fait l'apprentissage de sa destinée, Julien et Marguerite avaient-ils gardé le souvenir, quand ils jouèrent le dénouement de leur drame, dans le lugubre décor de la Grève? Dieu seul le sait!

Jamais le père et la mère ne songèrent à séparer ces deux inséparables. Le jour, la nuit, ils vivaient, respiraient ensemble; et cette imprudence, cet aveuglement des parents persista jusqu'aux douze ans du garçon et

1. Voyez, dans SHAKESPEARE (*Le Roi Henri IV*, seconde partie), la scène où Falstaff recrute un tailleur pour femmes.

aux huit ans de la fillette ! François de Rosset a sévèrement jugé cet excès de complaisance, et il n'a pas tout à fait tort[1]. La facilité avec laquelle on laissa grandir l'attrait que le frère et la sœur éprouvaient l'un pour l'autre fut une des causes de la catastrophe. Leur innocence répondait de tout aux yeux des parents. Leur tendresse fortifiait d'autant *l'accoutumance*, qui éloigne plutôt les êtres ordinaires de toute mauvaise pensée. Mais il était bien difficile au père et à la mère de deviner l'exceptionnelle mentalité de ces enfants...

Un soir, en l'été de 1594, des chevaux piaffèrent devant la porte du manoir. Deux jeunes hobereaux à moustaches naissantes descendirent de leurs courtauds, l'épée au côté, et jetèrent gracieusement les rênes aux valets accourus à leur appel. C'étaient Jean IV et Philippe qui revenaient de Coutances, leurs études, leur *trivium* à peu près terminés.

Julien avait douze ans. L'heure sonnait pour lui de remplacer ses frères sur les bancs du collège. Tout retard eût entravé le développement de son intelligence, la soif d'apprendre, de juger, de comparer, qu'il manifestait en ouvrant Ronsard, l'*Amadis de Gaule* ou le massif Plutarque d'Amyot. Julien passa la fin de l'été à Tourlaville, dans la douce amitié de sa sœur ; Mar-

1. F. de Rosset : « En ce temps d'innocence, tout leur étoit permis. Ils couchoient ordinairement ensemble, et par avanture ce fut trop long-temps. Les peres et les meres devroient bien prendre garde à cecy, pour les rendre sages par cet exemple. Ce siecle, comme je l'ai déjà dit, n'est que trop corrompu. Les enfans qu'on vient d'aracher de la mammelle sçavent plus de malice que les enfans de douze ans n'avoient jadis de simplicité. Je croy fermement que le mal procede de cette trop longue accointance... » *(Histoires tragiques*, 1619).

guerite, sachant qu'il devait bientôt la quitter, redoubla d'affection et de tendresse. Ils allèrent revoir les lieux aimés : l'avenue conduisant au château, la chesnaie, où les rois de la forêt tordent leurs troncs de façon grandiose et pittoresque, les bords du Trottebec, la petite rivière arrosant le fief, et dont les truites renommées paraissaient avec honneur sur la table seigneuriale[1]. L'église de Tourlaville eut encore leur visite; bien certainement, sous sa froide voûte, ils ont juré de ne se séparer que pour un temps, se promettant de vivre ensuite leur vie ensemble. Si leur âge et l'orgueil du sang empêchèrent l'audacieux serment de s'échapper de leurs lèvres, il était à coup sûr dans le cœur de ces souriantes victimes d'un poétique entraînement. Ni l'un ni l'autre ne pouvait alors en mesurer le danger et l'horreur. On les revit, errants, rêveurs, toujours pleins d'eux, les yeux dans les yeux, la main dans la main, sur les limites du domaine, vers l'endroit célèbre plus tard en l'histoire de nos industries nationales sous le nom de *la Glacerie*, lorsque Colbert y plaça des verriers afin de permettre aux Français de se passer des cristaux et des glaces de Venise[2].

Il fallut enfin se quitter, Coutances réclamant ses écoliers, presque tous des premières familles du Cotentin et de l'Avranchin. Ceux qui apprenaient le latin, en vue de la prêtrise, n'eurent bientôt plus à payer leurs régents, grâce à la charitable fondation de messire Jean II. Julien, vu son intelligence, pourrait faire

1. Les truites du Trottebec jouissent de la même réputation en 1913.
2. La Glacerie, aujourd'hui commune du canton d'Octeville.

ses humanités en quatre ans, sous les yeux du principal et le bienveillant patronage de son grand-oncle. Ses vacances scolaires, le jeune noble les passerait à Hambye et au Rozel. On cacha cet arrangement à Marguerite, lui laissant espérer que son frère ferait, chaque année, un séjour à Tourlaville. Julien reçut les conseils paternels d'usage, les caresses de tous les siens, et fut escorté par ses deux aînés bien au delà du fief. Il va sans dire que Marguerite l'accompagna jusqu'au douloureux endroit marqué pour la séparation, et que ses baisers, autrement chauds et vibrants que tous les autres, réconfortèrent l'exilé pendant sa route.

On peut aisément s'imaginer ce que furent pour Marguerite de Ravalet les premières semaines qui suivirent ce départ. Mais, à la marche ordinaire des choses, aux sentiments fraternels, s'ajoutait pour elle la rancœur d'une séparation, d'un amour pour longtemps voué à la solitude. Fière de sa race et respectant trop sa mère pour repousser les bienfaits de l'éducation, elle enrichissait son esprit sans réussir à comprimer son cœur. Les livres, maintenant, l'intéressaient plus que le chant, le luth et la danse. La mélancolie de Marguerite affecta profondément Jean III et Madeleine. Il leur vint quelque lueur sur l'état d'âme de ces enfants, chers sur tous les autres, et qui portaient déjà si haut la splendeur physique et intellectuelle des Tourlaville. Pour la première fois, le père et la mère comprirent qu'était née autour d'eux, à leur insu, une idylle d'une fabuleuse tendresse. Pour distraire la fillette, ils saisirent donc avec empressement l'occasion d'une fête de famille réunissant les Ravalet des deux branches, et emmenèrent avec eux

la belle damoiselle à laquelle *le beau garçon* écrivait, de Coutances, ses regrets de ne plus la voir.

Le 10 mars 1595, Madeleine-Marguerite de Ravalet, petite-fille de Jean le ligueur, épousait, à Carentan, Jean Le Faulconnier, receveur des tailles en cette vicomté[1], lequel quitta cet office trois ans après pour devenir trésorier de France à Caen[2].

Madeleine-Marguerite était la fille de Jean, seigneur de Ravalet-Sideville, et, par conséquent, la petite-cousine issue de germains de Marguerite de Ravalet-Tourlaville[3]. L'amoureuse de Julien fit connaissance, pendant ces fêtes nuptiales, avec quantité de jeunes cousines et amies : les damoiselles Jallot, d'Houesville, de La Vigne, de Pierrepont, de Franquetot, de Carquebut, d'Houtteville, Guillote, d'Yvetot, du Moncel, de Cherencé. D'où karoles, branles et pavanes, au son du rebec et du hautbois. Sideville et Tourlaville — cadets, aînés et alliés — se comblèrent de caresses, d'offres de service. L'éblouissante beauté de Marguerite éteignit toutes les autres ; mais elle éprouva peu de joie durant ces quelques jours d'embrassades, de faste

---

1. Sur la foi des érudits locaux, Théophile Gautier et Barbey d'Aurevilly ont vu en Jean Le Faulconnier le véritable mari de Marguerite de Ravalet. Leur erreur, fort excusable, a continué, sous d'autres plumes, jusqu'en 1911. Elle a été principalement entretenue par les fausses *Lettres de Marguerite et de Julien,* réimprimées à Cherbourg en 1890 et attribuées au Père Cotton, jésuite, aumônier de Henri IV. Voyez l'*Appendice,* où justice est faite de cet opuscule.

2. En 1598, sur la résignation de Pierre Brasset *(Registre de la Chambre des comptes de Normandie).*

3. Voyez, à l'*Appendice,* le contrat de mariage de Madeleine-Marguerite.



CHATEAU DE TOURLAVILLE

Façade méridionale (état actuel).

et de ripaille. Quoiqu'elle n'eût pas encore neuf ans, — et qu'on vantât fort devant elle la bonté du receveur des tailles, en effet le meilleur des hommes, — la résignation de la jeune épousée, l'âge plus que mûr, les cheveux gris de Le Faulconnier, unis par un prêtre aux blonds cheveux et aux quinze printemps de Madeleine-Marguerite, frappèrent la petite Ravalet d'un pénible étonnement. Non seulement elle se promit bien de n'appartenir jamais à un vieillard, mais s'applaudit d'avoir choisi Julien pour maître de sa destinée... Et ce flot de pensées ne lui rendirent que plus triste, au retour, la vue des girouettes de Tourlaville, de la tour des *Quatre Vents* et de ces gracieuses boules placées à l'angle des cheminées qui indiquent, en Cotentin, une maison seigneuriale[1].

Quatre années coulèrent, pendant lesquelles Madeleine de La Vigne acheva l'éducation de sa fille aînée. L'héritière, la damoiselle de Tourlaville, montait à cheval, accompagnée du vieil écuyer de Madame sa mère, et heureuse, au retour, de retrouver l'épagneul si souvent caressé par Julien, de rouvrir le *Ronsard* de Thomas Soubron, Lyon, 1592, que ses doigts feuilletaient avec tant de plaisir, de relire, après les sonnets pour Hélène, les savoureuses stances où le poète des Valois célèbre la splendeur des roses. L'exilé les avait bien des fois récitées à Marguerite, de sa voix chaude et caressante :

> La rose est le parfum des dieux,
> La rose est l'honneur des pucelles...

Et de fait, la rose était la fleur préférée du frère et

1. *Notice sur le château de Tourlaville* (Cherbourg, 1910).

de la sœur. Celles qu'on cultivait dans les parterres de Tourlaville avaient le privilège de les enivrer de leur délicate senteur. Et puis, dans l'écusson d'argent, de gueules et d'azur des Ravalet, éclatait, scintillait une rose en pointe !

Cette rose en pointe, Marguerite la retrouvait sur les boiseries des vastes appartements, la porte du château, les deux tours de la façade méridionale, la tour du nord, du côté de la mer, et jusque sur les murs de sa chambre à coucher, — virginale encore, quoiqu'elle eût bien souvent reçu la confidence des rêves, des espoirs, de l'étrange et douce souffrance qui tourmentait sa jeune hôtesse depuis le départ de Julien.

Au nombre des amis invités par Le Faulconnier à son mariage, figurait son futur collègue Jean Lefebvre, neveu du receveur de la vicomté de Valognes. C'était un homme d'environ quarante ans, déjà grison, peu expansif et figé dans son ambition comme dans une armure. Il ne fut pas avare de compliments sur la beauté de Mademoiselle de Tourlaville ; et la bonne Madeleine prononça plusieurs fois le nom de ce Lefebvre, en présence de sa fille, quand on eut regagné le château. Ce nom, Marguerite l'avait oublié, vu l'insignifiance du personnage. L'homme de finance et la jeune noble ne se doutaient point du rôle que le sort leur réservait à tous deux sur ses implacables tablettes d'airain.

La femme oublie, dit-on ; moins que l'homme pourtant, quand l'amour la possède et la domine. Autant les premières lettres de Julien à sa sœur étaient douces, affectueuses, débordantes d'amitié, larmoyantes de regrets, autant celles qu'il écrivit dans les derniers mois de son séjour à Coutances parurent à l'amante

hâtives, courtes d'haleine, pauvres d'expansion et de tendresse...

Aucune lettre de Marguerite de Ravalet à Julien, et de Julien à Marguerite, ne s'est conservée jusqu'à nous. Nous devons en prendre notre parti, en dépit des supercheries littéraires, des jeux d'érudits et des spéculations de librairie. Ces documents eussent été d'un incomparable intérêt pour la psychologie des acteurs du drame. Mais l'historien peut reconstituer leurs mouvements et leur état d'âme à travers les siècles, — l'exposition, le nœud et le dénouement lui étant connus grâce à d'authentiques gestes, des traits, des nuances de caractère, des indices qui ne trompent jamais l'observateur attentif.

L'absence avait agi sur le frère au détriment de sa passion ; elle produisit l'effet contraire sur l'esprit plus ardent et tenace de la sœur. Les succès de collège, l'amitié de l'abbé de Hambye, la bienveillance de l'évêque Nicolas de Briroy, qui reçut souvent en son palais, à sa table, le grand-oncle et le petit-neveu, la vie d'écolier et ses gaudisseries, ses jeunes frasques de taverne, les bons tours joués aux bourgeois, aux clercs de tabellion, aux garçons de boutique, peut-être aussi quelque amourette ébauchée (il était si beau, et l'homme est si volage !), tout cela fit perdre un peu de vue à Julien l'exquise rose humaine, la fleur des Ravalet laissée au loin.

Après un séjour à Hambye et au Rozel, chez messire abbé, qui dut lui faire entrevoir la splendeur et les beaux côtés de la vie des gens d'Église, il revint au château paternel en l'automne de 1598. En quatre ans, le damoiseau conquit un très honorable savoir, prit l'aplomb des adolescents ayant droit au port de

l'épée; et, sur ses lèvres vermeilles, commençaient à poindre ces moustaches, secrètement souhaitées par les mâles bien avant l'âge de puberté. La beauté de Julien s'était comme affinée, virilisée, et promettait d'être, jusqu'à sa mort, l'apanage le plus séduisant de ce cadet de Normandie. Il n'y eut qu'un cri au manoir familial pour louanger « le beau garçon ». Le père, la mère, les aînés, la petite Madeleine, dernière fauvette de la conjugale couvée, les vassaux et serviteurs, voire le voisin Gilles de Gouberville, tous furent enthousiasmés à la vue du jeune Ravalet. Mais un cri d'orgueil resta dans la gorge de celle qui ne demandait pas mieux que de le pousser! A l'aspect de Julien, si charmant, élégant, gracieux, dans ses habits de satin et de soie, sous sa toque de velours noir décorée d'une plume blanche, Marguerite ressentit une émotion telle qu'elle ne trouva point de force pour l'exprimer.

Était-ce un dernier reste de pudeur qui se débattait, protestait en elle? Ou bien, consciente de sa propre beauté, qui faisait de la fillette exaltée et fantasque la plus ravissante damoiselle de douze ans qu'on eût jamais vue s'aventurer dans le parc, sous les chênes et les hêtres, sûre de son pouvoir enfin, jugea-t-elle utile à sa passion d'imposer silence à l'enthousiasme? Toujours est-il qu'elle cacha à tout le monde, même à celui en l'honneur de qui elle brûlait, la flamme révélatrice... Mais à la première entrevue avec le frère retrouvé, au premier contact de ses lèvres, quelle explosion d'amour trop longtemps refoulé, quelle prodigalité de confidences ! Une minute lui suffit pour reconquérir l'âme de Julien, le retourner comme un gant, l'arracher aux vains et futiles souvenirs de Coutances.

A partir de ce moment, Marguerite fit de son frère

un homme, elle qui sentait déjà battre son cœur de femme ! Les parents avaient peut-être oublié les débuts de leur tendresse. Ils s'aperçurent alors que les années ne changent rien dans les âmes sans égales. L'édifice bâti par la volonté de leurs enfants défiait tout. Marguerite et bientôt après elle Julien pouvaient dire, en changeant le sens du fameux proverbe : *Loin des yeux, près du cœur*.

L'inquiétude n'entra pas encore dans l'esprit du père et de la mère, de par l'orgueil, les sentiments d'honneur et de respect humain transmis à leur progéniture. Mais ils s'étonnèrent plus qu'autrefois, se consultèrent, s'émurent ; et leur naturelle bonté s'alarma d'avance. Un jour ou l'autre, l'établissement de Julien, le mariage de Marguerite les sépareraient encore. Et ils sentaient bien quelle incurable douleur en résulterait pour ces extraordinaires enfants.

L'hiver amena l'abbé de Hambye au manoir. Il y fit, cette année-là, un séjour plus long qu'à l'ordinaire, heureux, semblait-il, le grand travailleur, le mystique, le prêtre, que ses vœux privaient de paternité physique, pour ne lui laisser que la paternité morale, — heureux, dis-je, de retremper son cœur et son esprit dans la vie de famille, de voir son neveu et sa nièce perpétuer les anciens Ravalet, assagis, purifiés en Tourlaville ! Jean II fut initié aux craintes qu'inspirait l'invincible et mutuel attachement de Julien et de Marguerite. Messire de Hambye jugea qu'il fallait s'abstenir de toute remontrance, afin de ne pas introduire le trouble en ces deux êtres, effaroucher leurs âmes, acheminer leur esprit vers un autre sentiment que l'innocence ; et, de cette innocence, les parents répondaient encore, sans nulle hésitation.

La politique du grand abbé était ici d'accord avec son vieux cœur de solitaire, vivant en marge du siècle, loin des séductions et des catastrophes sensuelles. Il croyait à la toute-puissance de la dignité et de la race chez son petit-neveu d'élection ; il ne pouvait concevoir la possibilité d'un malheur. Il demanda sans doute au ciel de préserver du danger l'adolescent, de verser toute sa bonté dans le cœur de l'adolescente, car, à douze ans, depuis longtemps a commencé l'adolescence morale des jolies femmes. Il les bénit maintes fois à leur insu, allant prier avec eux à Notre-Dame, rappelant à Julien que l'amour de la gloire est par excellence le don des vrais gentilshommes, quelque forme que la gloire embrasse : sacerdoce, épée ou vastes emplois. Puis il adjura Marguerite, au nom de la miraculeuse beauté qui rayonnait en elle, de faire honneur à sa maison, sous le nom d'un époux, puisque telles étaient les volontés de la nature et les lois du monde. Enfin, certain jour, prenant à part Philippe de Ravalet, et déroulant devant lui un acte de donation rapporté de Coutances, il embrassa le damoiseau et lui annonça qu'il était dès à présent seigneur du Rozel. Jean IV, lui, aurait la charge et le manoir paternels.

L'abbé de Hambye avait alors soixante-six ans. Jean, l'aîné de ses petits-neveux, maître des eaux et forêts en survivance, Philippe devenu sieur du Rozel, c'était pour Julien l'église ou le monastère en perspective. Il comptait plus de seize ans, âge auquel le concile de Trente fixaït le noviciat religieux. Marguerite frémit jusqu'aux moelles quand elle apprit le projet de son grand-oncle. Toutefois, elle se contint et cacha ses pleurs.

L'abbé renonça mentalement en faveur de Julien à sa prébende de Coutances, mais lui en servit « les fruits ». Ce revenu, joint à la terre d'Arreville, à Sainte-Geneviève[1], tout de suite achetée par le généreux vieillard, et dont Julien prit le nom, portait à douze mille livres tournois, soit dix mille livres parisis de rente, la fortune personnelle du jeune homme[2]. Comme il aimait à briller, à se vêtir de brocart, de soie, de satin, de velours[3], à monter d'excellents destriers, à plaire par-dessus tout à sa sœur, il accepta les largesses qui lui tombaient du ciel, tenant son canonicat pour platonique et se disant que, puisque son cœur appartenait à Marguerite, tout autre engagement était d'avance nul à ses yeux.

Lorsque, pendant l'hiver, Julien devint sieur d'Arreville, Marguerite de Ravalet avait plus de douze ans ; et les mariages précoces étaient dans les mœurs du temps[4]. Les prétendants ne manquaient pas autour

1. Sainte-Geneviève, commune du canton de Quettehou (Manche).

2. PIERRE DE L'ESTOILE, *Journal du règne d'Henri IV* (décembre 1603).

3. L'ANONYME DE 1604 : « ... Le pere gentilhomme d'honneur et craignant Dieu avoit destiné ce sien cadet à l'Eglise et l'avoit fait pourveoir de benifices mais luy n'y ayant le cœur et n'en trouvant rien de si bon que le revenu, au lieu de s'habiller clericalement, il portoit ordinairement l'epée, se vestoit de soye et de couleurs... » *(Supplice d'un frere et sœur decapitez en Greve.)*

4. Voici, empruntés aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, quelques mariages précoces, demeurés célèbres dans l'histoire de la société française : Mariée à dix ans, Ysabeau de France, fille de Charles VI (« Pleuroit fort ladicte Ysabeau », dit un chroniqueur du temps); mariées à onze ans, Élisabeth Rambouillet,

d'elle. Ils accouraient en foule à Tourlaville, sous différents prétextes : les uns alléchés par l'espoir d'une grosse dot ; le plus grand nombre désireux de posséder en légitimes noces celle dont la beauté et la grâce illuminaient tout le pays. Il y eut sur les rangs des hommes d'âge, mais aussi quantité de jeunes et avenants gentilshommes[1]. Les amis, les parents, les Ravalet de Sideville mirent en avant leurs candidats. Un avocat du roi à Valognes, Nicolas Jallot, fils de Thomas Jallot, sieur de Saint-Rémy-des-Landes, fut celui à qui on attribua le plus de chances. La belle Ravalet les refusa tous avec froideur et non moins de résolution. Et Madeleine de La Vigne reçut de sa fille, à quelque temps de là, l'assurance formelle qu'elle ne se marierait jamais. De quoi la bonne dame s'étonna fort, puis se dit que, peut-être, des minois de gentilshommes plus riches et gracieux que les évincés finiraient par avoir raison d'une aussi effarante fantaisie.

Marguerite, dès ce moment, aurait pu révéler sa

Mlle de Reniez, Mlle de Sy ; mariées à douze ans, Catherine de Soubise, Mlle du Lude, Mlle de Saint-Géran ; mariées à treize ans, Mlle de La Noue, plus tard maréchale de Thémines, fille de La Noue *Bras-de-fer*, Mlle de Surimeau ; mariée à treize ans et demi, Marguerite de Ravalet ; mariées à quatorze ans, Diane d'Andoins (la belle Corisande), la princesse Louise de Savoie, Catherine de Médicis (future reine) ; mariées à quinze ans, Louise de Budos, Charlotte de Montmorency.

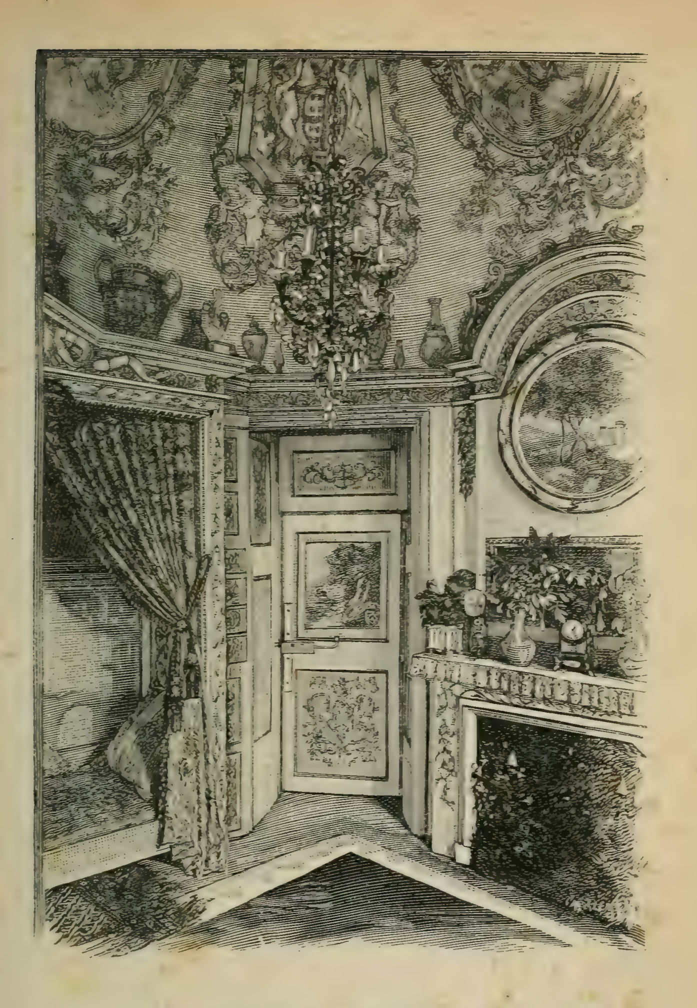
1. François de Rosset : « Elle fut recherchée d'une infinité de Cavaliers qui avoient beaucoup de mérite, et qui étoient d'âge sortable à celui de cette Demoiselle. » *(Les Histoires tragiques de notre temps*, etc. Pages 174-179, édition de Lyon, 1619.)

devise, l'exquise phrase que le peintre Mignard fit sortir de sa bouche, sur le désir de Charles de Franquetot, dans le fameux portrait conservé à Tourlaville : VN ME SVFIT. Car ces mots radieux, ces mots d'amour et de lumière, ce cri de passion et d'orgueil flamboyait déjà dans son cœur. *Un seul lui suffisait*, et nous savons le nom de cet enchanteur. Deux tempéraments ardents sous la plus belle enveloppe plastique... Julien ne s'étonna de rien ; mais ces projets de mariage, ces allées et venues d'amoureux autour de l'adorée, lui donnèrent une humeur qui attira l'attention des parents. Pour la première fois, ils sortirent enfin de leur candeur ; ils eurent conscience du danger. Il était trop tard.

Julien logeait dans la tourelle du Sud-Ouest, et Marguerite était en possession de la plus jolie chambre, au premier étage de la tour ronde, ou tour du Sud-Est, — cette chambre qui devint « la chambre bleue », quand Tourlaville appartint aux Franquetot[1], et dont on devrait faire une chapelle expiatoire. Jean IV et Philippe s'étaient installés, l'un au second étage, l'autre dans la tour des Quatre-Vents. Au reste, quelque peu émancipés, ils voyageaient beaucoup, allant du Rozel à Coutances, et de Coutances à Rugles, dans la châtellenie de Breteuil, où vivait leur tante Marie, femme de Gabriel de La Vigne, sieur de Saint-Églan. Jacques II était au collège. Les sœurettes Gabrielle, Guillemette et Madeleine logeaient dans une chambre voisine de celle des parents, non loin du grand salon d'honneur, où se donnaient les fêtes.

---

1. En novembre 1653. Peut-être même Marguerite était-elle née dans cette chambre.



CHATEAU DE TOURLAVILLE

Chambre de Marguerite de Ravalet.

(État actuel.)

Julien séjournait de longues heures dans l'appartement de sa sœur, surtout quand Marguerite s'y trouvait. Il était impossible de l'arracher de ce lieu de délices. Les propos des serviteurs, les recommandations faites à voix basse par Marguerite à sa camériste, l'attitude du frère et de la sœur, leurs baisers à la dérobée, tout provoqua de sévères admonitions paternelles; mais le sieur d'Arreville — ainsi nommait-on à présent Julien II — n'en tenait pas compte, et se défendit d'avoir avec sa sœur d'autres privautés que celles nées de l'amour fraternel. Et quand Madeleine de La Vigne, s'armant de résolution, voulut montrer à Marguerite combien ses complaisances pour Julien étaient contraires au bon renom d'une Tourlaville, elle aperçut aux joues de sa fille, le temps que dure un éclair, une subite rougeur sur laquelle ne se trompa point son cœur de mère... D'aveu spontané, il n'y en eut pas; de supplications provoquant cet aveu, moins encore. Madeleine versa des larmes, ce jour-là.

On était aux derniers jours de mai 1599, dans la saison des roses. « Soyez amant, vous serez inventif », dira La Fontaine. La preuve éclatante, manifeste, indéniable de la chute, de l'œuvre de chair, on ne l'aperçoit nulle part, mais *l'intention* de l'inceste est partout à ce moment, elle crève les yeux! Les villes industrielles de l'Europe, les campagnes de la Sicile et de l'ancien royaume de Naples nous fournissent maints exemples de ménages invraisemblables : quinze ans, quelquefois quatorze ans d'un côté, douze et treize ans de l'autre, sans parler de particularités malsaines devant lesquelles il faut passer rapidement... C'est donc à cette date qu'on voit apparaître, sous les toits de Tourlaville, le germe d'un premier et terrible

crime : un frère et une sœur cherchant à s'appartenir dans une complète possession...

Messire Jean de Hambye était reparti pour son abbaye; il fut appelé d'office. Jean III et sa femme lui turent l'épouvantable malheur qui planait sur leurs têtes; mais ils supplièrent leur oncle de se prononcer définitivement sur l'avenir réservé à Julien. Ils se plaignaient de son oisiveté; il avait dix-sept ans, il fallait l'orienter pour toujours vers l'Église, ne pas le laisser simple « bénéficiaire laïque » d'une cathédrale. Ses revenus ne lui permettaient-ils point de tenir dignement son rang?

Une étude approfondie du caractère de la pieuse Madeleine me porte à croire que cette mère désolée n'osa point avertir l'époux de ses pénibles soupçons. Mais je n'affirme rien. La vertu de Madeleine, sa sensibilité, son amour pour Jean III, son attention à lui rendre la vie douce et paisible, exempte de l'ombre même d'un chagrin, fortifiaient en elle la grande maxime du code conjugal : « La femme doit obéissance à son mari. » Or, l'obéissance comprend aussi le devoir de se soutenir mutuellement dans le grand combat de la vie, de n'avoir point de pensée cachée l'un pour l'autre. Avant tout, il fallait éloigner Julien. Quant à Marguerite, on lui trouverait un mari, coûte que coûte; mais les châtelains ne parlèrent pas encore à l'abbé de ce dernier projet, si mal accueilli de la principale intéressée.

Monsieur de Hambye manda auprès de lui Julien. Bienveillant et doux comme à l'ordinaire, — car il ignorait tout, le pauvre homme! — il lui annonça que, se portant fort de lui avoir un jour un évêché, il lui ordonnait, au nom de leur maison, d'aller à Paris

faire deux années de théologie au collège de Navarre et de partir le plus tôt possible. Julien s'attendait à un plus grave dialogue ; il s'inclina respectueusement. On ne lui dit pas un mot de ce qu'il adviendrait de Marguerite. Bayeux et Caen étant trop près de Tourlaville, on jugeait bon de mettre entre le frère et la sœur une plus grande distance. Peu importait à Julien : il était sûr de Marguerite. Aucune menace de la marier n'eût ému l'amant, car « la belle damoiselle » possédait une volonté de fer, celle qui lui venait de sa passion. Et elle vivait en un temps où jamais les passions ne furent aussi violentes, dans le bien comme dans le mal, dans l'amour criminel comme dans l'amour licite ou la simple galanterie.

Julien dut obéir. Il se munit d'or et emporta, outre une lettre explicative de l'abbé pour le principal du collège de Navarre, une autre lettre où son père le recommandait au jeune et brillant François de Bassompierre, seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte depuis 1596, l'un de ces utiles amis, qu'on ne voit jamais, mais sur lesquels on n'en compte pas moins, dans les grandes occasions[1]. Jean III de Ravalet, grâce à sa charge, avait été en amicales relations avec Christophe de Bassompierre, père du futur maréchal tant affectionné d'Henri IV. Le damoiseau boucla sa valise, fit seller son courtaud, renouvela la mèche de ses pistolets, précaution point inutile alors sur les grandes routes, et partit, suivi d'un laquais. Mais rien

1. Bassompierre conserva la seigneurie de Saint-Sauveur-le-Vicomte jusqu'en 1607. Son père l'avait gardée vingt-quatre ans.



FRANÇOIS DE BASSOMPIERRE

Maréchal de France, ancien seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte

(D'après Alaux.)

ne put l'empêcher de donner, auparavant, un dernier baiser à Marguerite et d'échanger avec elle les mots qui décidèrent de leur sort[1].

---

1. En juin 1912, les journaux de Rome publiaient l'information suivante : — « A San Stefano-Aspromonte, un vieillard de « quatre-vingts ans a tué sa fille légitime et son fils naturel. Ce « dernier, qui était marié, n'ignorait pas le nom de son père. Il « s'éprit, néanmoins, de la fille légitime de celui-ci et eut avec « elle des relations coupables. Le vieillard en fut informé. Caché « derrière une haie, il épia les amants. Lorsqu'il vit ses deux en- « fants, qui se donnaient rendez-vous dans une maison isolée, en « pleine campagne, unir leurs lèvres pour un baiser incestueux, « il tira sur eux, à bout portant, deux coups de fusil... »

LIVRE DEUXIÈME

Julien au collège de Navarre. — Le docteur Fusi. — Mariage de Marguerite et de Jean Lefebvre. — Julien et Marguerite à Valognes. — Fuite de Marguerite et son retour à Tourlaville. — Julien et Marguerite à Fougères. — Leur séjour à Saint-Églan. — Leur fuite à Paris. — Le choix d'un logis. — Le droit d'asile. — L'hôtellerie Sainct-Leu et la rue Tirechape. — Les dangers du masque. — Activité du mari. — Arrestation du frère et de la sœur. — Premier interrogatoire. — Le Grand Châtelet.

I

Le collège royal de Navarre, situé sur la rive gauche de la Seine, entre la cathédrale Notre-Dame et l'abbaye Sainte-Geneviève, était alors, avec la Sorbonne et le collège de Cluny, le plus ancien et brillant foyer d'instruction de Paris.

Fondé en 1304 par Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, il reçut d'abord soixante-dix écoliers pauvres : vingt de grammaire, trente de philosophie, vingt de théologie. Jean Gerson, l'auteur présumé de l'*Imitation de Jésus-Christ,* l'âme du concile de

Constance, fut l'un de ses plus illustres élèves[1]. A partir de 1404, le collège eut aussi des externes. Plus tard, le nombre des écoliers s'augmenta singulièrement grâce à la réputation des professeurs et la soif d'apprendre que la Renaissance apportait partout avec elle. Louis XI fit reconstruire le collège de Navarre, où l'on enseigna dès lors le *Trivium* et le *Quadrivium,* c'est-à-dire les sept arts libéraux[2]. On y admit par la suite des pensionnaires payants, parmi lesquels le poète Ronsard, Jacques Peletier, qui devint principal des collèges de Bayeux et du Mans à Paris, le duc d'Anjou, depuis Henri III, Henri de Guise et le prince de Béarn, — le futur Henri IV roi de France et de Navarre, — en attendant Bossuet.

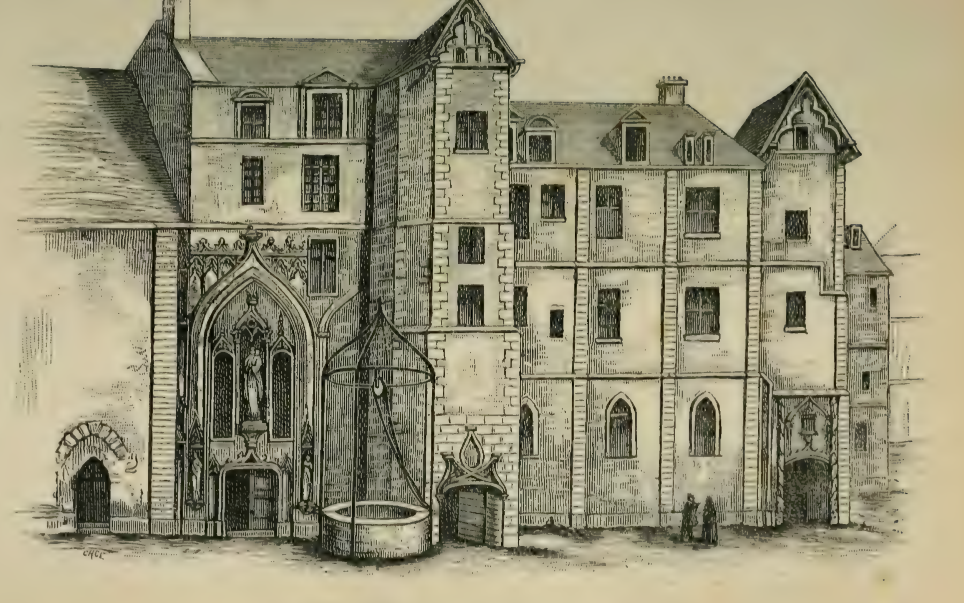
Vers 1548, l'antique établissement eut un instant pour rival le collège Coqueret, installé rue Chartière. L'humaniste Jean Dorat, avec son « académie », y donnait le pain de science à Baïf, à Joachim du Bellay, glorieux adeptes de la Pléiade. Mais, du vivant même de Dorat, Navarre conserva sa légendaire renommée.

Le grand portail d'entrée du collège, surmonté d'armoiries où éclatait la triple fleur de lys, s'ouvrait sur la rue de la Montagne Sainte-Geneviève.

Cette *montagne,* depuis trois siècles, était le cœur même de l'Université, à laquelle se rattachaient envi-

1. L'histoire de Marguerite et de Julien abonde en particularités, en coïncidences curieuses. Julien, élève du collège de Navarre, comme Jean Gerson, fut enterré avec sa sœur dans l'église Saint-Jean-en-Grève, dont le grand théologien avait été curé.

2. Premiers degrés, *trivium* : grammaire, rhétorique et dialectique ; degrés supérieurs, *quadrivium* : arithmétique, musique, géométrie, astronomie. La théologie composait un enseignement particulier.



COLLÈGE ROYAL DE NAVARRE
Façade principale (d'après une ancienne gravure).

ron quarante collèges. Aussi la surnommait-on le *Mons ambitionis*. Là pullulaient les maisons d'éducation, les logis des régents, les hôtelleries où vivait la population scolaire, — passablement bruyante, indisciplinée, difficile à gouverner, en grande partie pauvre, quelquefois même famélique et misérable, comme au temps de François Villon, et fameuse par ses mille escapades, diableries et mutineries. Toutes choses qui faisaient passer maintes nuits blanches au recteur de l'Université, personnage décoratif et puissant, car il était le roi de ce petit royaume, au même titre que le prévôt de Paris dans la Ville proprement dite, et l'évêque dans la Cité[1].

Les deux collèges avoisinant celui de Navarre étaient célèbres à un degré plus modeste : l'un, l'Avé Maria, fréquenté par les écoliers du Nivernais, remontait à 1336 et devait son existence à Jean de Hubant, conseiller de Philippe VI ; l'autre, le collège de Boncourt, avait reçu en ses salles d'étude quantité de poètes et de futurs magistrats. C'est là qu'en 1552, en présence du roi Henri II, Étienne Jodelle fit représenter sa fameuse tragédie, *Cléopâtre captive*. Navarre, Boncourt et l'Avé Maria vivaient en bons termes[2]. Leurs hôtes s'assemblaient en différentes occasions, notam-

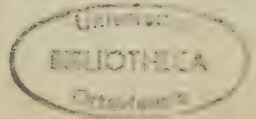
1. Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*. — Voyez sur la misère des anciens écoliers de Paris, Gaston Paris, *François Villon* (dans la collection des Grands Écrivains Français). — Vallet de Viriville, *Histoire de l'Instruction publique*. — Dr Cabanès, *Mœurs intimes du passé. La vie d'Étudiant*.

2. L'École Polytechnique occupe, depuis 1805, ce qui subsiste des bâtiments du collège de Navarre, et l'hôtel du général commandant l'École se trouve sur l'emplacement du collège de Boncourt, démoli à la Révolution.

ment pour jouer l'*Avocat Pathelin* et les *Soties* de Pierre Gringoire. Le collège de Navarre, foyer de tolérance et de libéralisme, mais fort attaché à la religion catholique, et pour cause, possédait aussi son théâtre. En 1533, il s'y produisit un fait inouï, prouvant bien qu'il n'existait pas alors de censure dramatique : un écolier, travesti en Furie, la torche à la main, monta sur les tréteaux et représenta le personnage de Marguerite de Valois, sœur de François Ier, pour la punir de trop protéger les huguenots. Le roi voulut faire arrêter les professeurs du collège, à ses yeux responsables de l'outrage infligé à la princesse ; mais ceux-ci donnèrent franc jeu aux écoliers. Une lutte s'engagea, et ces jeunes gens réussirent à repousser les archers du roi à grands coups de pierres[1].

Au reste, les quatorze ou quinze mille écoliers de l'Université de Paris jouissaient de nombreux privilèges, auxquels ils ajoutaient toutes les libertés qu'on voulait bien leur laisser prendre. Le jour, au sortir des salles d'étude, ils envahissaient tavernes et cabarets en compagnie de drôlesses, de ribaudes, de femmes plus que légères, les « étudiantes » d'alors, ripaillaient et buvaient à *la Pomme de pin,* aux *Trumelières,* à *la Mule,* au *Grand Godet* et ailleurs. La nuit, ils secouaient le heurtoir des portes, éveillaient et injuriaient les bourgeois, vantant les charmes secrets de leurs femmes ou s'esclaffant de leur laideur, leur faisant mille avanies. Après quoi, ils allaient décrocher les enseignes des trous à vin, où ils se noyaient de cervoise, d'hypocras, de vin de Suresnes et de Cahors. Une de leurs

1. PHILARÈTE CHASLES, *Études sur le Seizième Siècle en France.*



bandes, en tête de laquelle marchait Villon, déplaça même, en 1453, la pierre dite du *pet-au-diable,* qu'on voyait devant l'hôtel de Mademoiselle de Bruyères, riche bourgeoise, veuve de Regnauld de Thumery.

Tout comme aujourd'hui, ils savaient rendre la vie amère aux recteurs, doyens, maîtres et régents qui avaient le malheur de leur déplaire. En 1510, le sévère docteur Longueil, professeur de droit, dont les élèves ne voulaient plus, fut chassé par eux de sa chaire à coups de poignard et dut se défendre avec les massifs in-folios et in-quartos de la bibliothèque.

Dans la seconde moitié du seizième siècle, ces mœurs débraillées et violentes s'apaisèrent quelque peu; les études sérieuses s'imposèrent, les esprits s'assagirent; mais l'Université n'en conserva pas moins sa vieille et tapageuse réputation. On y travailla mieux, d'une façon plus suivie, sans toutefois s'interdire les ribaudes, maintenant nommées des gargouilles, les escapades nocturnes, les fins soupers à *la Tour d'argent,* qui existait depuis 1582 sur le quai voisin de la tour de défense du pont dite la Tournelle, au cabaret de *la Hure,* rue de la Huchette, une rue toute flamboyante de rôtisseries. Le maître de *la Hure,* providence des écoliers attendant la paternelle pension, était une figure si parisienne et pittoresque que Pierre de l'Estoile se crut obligé de mentionner, en 1603, dans son tant curieux *Journal,* la mort de ce joyeux compère, décédé subitement au seuil de son cabaret[1].

1. L'emplacement de ce célèbre cabaret, que fréquenta sûrement Julien de Ravalet, est occupé, depuis 1729, par une maison à l'enseigne de *la Hure d'or* et portant le numéro 4 sur la rue de la Huchette (1913).



Le Card. De Richelieu

ARMAND DU PLESSIS

Cardinal-duc de Richelieu,

Condisciple de Julien de Ravalet au Collège de Navarre.

(D'après une médaille de Varin.)

Dès que Julien de Tourlaville fut immatriculé sur les contrôles du collège de Navarre, où, vraisemblablement, François de Bassompierre le présenta au principal, le nouvel écolier y fit connaissance avec un condisciple plus jeune que lui de trois ans, et dont tout l'individu trahissait une forte personnalité, se faisait *centre*. Cet adolescent déjà guetté par la gloire, c'était Armand-Jean du Plessis, — fils d'un défunt prévôt de l'hôtel du roi et petit-fils par sa mère, Suzanne de La Porte, d'un avocat au parlement, — le futur évêque de Luçon, cardinal-duc de Richelieu et premier ministre de Louis XIII. On l'appelait, au collège, « le marquis de Chillou ». Mais Julien de Ravalet l'eut pour camarade peu de temps. Le marquis de Chillou quitta bientôt le collège de Navarre pour aller faire sa philosophie à celui de Lisieux, rue des Prêtres-Saint-Séverin, — collège fondé en 1414 par trois frères de la maison d'Estouteville. Quoiqu'il tînt par ses ascendants à la magistrature et par son frère à l'Église, Armand-Jean se proposait d'embrasser la carrière des nobles d'épée et souhaitait de laisser au plus vite Aristote, Zénon et Socrate pour entrer dans une académie d'armes et d'équitation. Ce qu'il fit par la suite[1].

L'an d'après, un des plus jeunes condisciples de Julien, à Navarre, fut un certain Isaac de Laffémas, fils d'un contrôleur du commerce surnommé *Beausemblant*. A quatorze ans, il s'annonçait déjà comme le boute-en-train du collège, jouant la comédie et composant même des pastorales. Laffémas avait toutes les

1. Le Clerc, *Vie du cardinal de Richelieu* (Amsterdam, 1714).



ISAAC DE LAFFÉMAS

Lieutenant civil du prévôt de Paris, sous Louis XIII.

Condisciple de Julien de Ravalet au Collège de Navarre.

(D'après Montcornet.)

hardiesses d'un pitre; il excellait principalement dans l'imitation du comédien Gros-Guillaume. Il devint, en quittant le barreau, maître des requêtes par la protection de Richelieu, puis lieutenant civil du prévôt de Paris, et remplit un rôle important dans l'affaire des possédées de Loudun. On ne calomniera pas ce personnage en affirmant que, quarante ans plus tard, il aurait fait pendre sans le moindre scrupule son ancien camarade Julien de Ravalet[1].

Philippe Cospean, ou Cospeau, qui devait être évêque d'Aire, de Nantes et de Lisieux, ami de la marquise de Rambouillet et des poètes Voiture et Saint-Amant, donnait, croit-on, des répétitions de philosophie à certains écoliers de Navarre. Des classes de théologie sortaient des archidiacres, des aumôniers du roi, des prélats. Un des premiers professeurs de théologie, le docteur sous lequel Julien de Ravalet médita la Bible, les Pères, saint Augustin, et fut initié à la théodicée, avait nom Antoine Fusi. Il pouvait passer, grâce à la pureté de ses mœurs, la sagesse de sa parole, pour un autre abbé de Hambye, dans un cadre parisien. C'était un homme de trente-cinq ans, docteur de Sorbonne et curé de l'église Saint-Barthélemy, en la Cité, ce qui lui donnait aussi le droit de desservir une succursale de cette paroisse, Saint-Leu-Saint-Gilles, dans la grande rue Saint-Denis.

1. Tallemant des Réaux *(Historiettes*, tome 6. 188-193, édition Monmerqué) a donné sur Laffémas de pittoresques détails. Né en 1587, mort vers 1657, Laffémas commença par être avocat au parlement, puis au conseil du roi, et gouverneur du Petit Châtelet. L'hôtel qu'il habitait comme lieutenant civil existe encore aujourd'hui, 14, rue Saint-Julien-le-Pauvre.

Fusi signait parfois *Fusius*, à l'exemple de Ramus et d'autres savants de l'époque. Il naquit en 1565, dans le pays de Lorraine, prit ses degrés en théologie à Louvain, dont l'université était en pleine réputation, vint à Paris vers 1593. La Sorbonne ne lui fit pas attendre longtemps son doctorat, et il s'engagea dans les ordres majeurs. Homme grave d'allures, d'un cœur excellent, d'un entretien substantiel et ingénieux, il continua au collège royal de Navarre, où il fut bientôt appelé, la tradition des théologiens convaincus, des bons humanistes, possédant la sympathie de ses écoliers, des docteurs ses collègues et du principal. Maître Antoine Fusi s'acquittait de son double devoir curial et occupait sa chaire avec une conscience rare[1]. Gallican et orthodoxe, mais à la façon de René Benoist, curé de Saint-Eustache[2], qui prépara la conversion d'Henri IV, d'Étienne Richer, principal du collège Le Moine, et de Jean Filesac, autre docteur de Sorbonne, plus tard curé de Saint-Jean-en-Grève, Fusi était l'ami de ces trois hommes distingués.

Les Jésuites — dont le chef-lieu d'enseignement avait été le collège de Clermont jusqu'à la tentative

1. On lit dans le *Journal* de PIERRE DE L'ESTOILE (décembre 1598) : « Le dimanche 27 de ce mois, feste de la Saint-« Jean, le prédicateur de Saint-Leu et Saint-Gilles (Fusi) dit en « son sermon que nous avions peu de saints Jean en France, mais « que les Hérodes s'estoient bien multipliés. Chavagnac, qui pres-« choit à Saint-Jean (en Grève), dit sur ce subject que c'estoit « un dangereux monstre qu'une paillarde en la cour d'un roy... » (Allusion à Gabrielle d'Estrées.)

2. L'esprit de tolérance du curé René Benoist le fit expulser de la Sorbonne; et lorsque Henri IV le nomma évêque de Troyes, en 1594, Rome refusa de lui délivrer ses bulles.

d'assassinat de Jean Châtel sur le roi, laquelle les fit expulser en 1595 — n'aimaient pas « le sieur Fusius », le soupçonnaient de libéralisme et de tolérance, incriminaient ses ouvrages de controverse, ses sermons, l'accusaient d'écrire contre eux des pamphlets[1]. Bref, ils le guettaient de loin, de Rome même. Car l'un de leurs plus habiles et ambitieux disciples, Pierre Cotton, préparait leur retour en France par ses prédications à Aix et aux Accoules de Marseille, en 1597, puis en 1601.

Quand on ne veut rien ignorer de la courte existence de Julien et de Marguerite, on est frappé d'une foule de singularités, — noms de lieux, noms de prêtres, noms d'églises, rapprochements inattendus, — indiquant avec quelle rapidité le couple incestueux courut à sa perte. Il y a là de saisissantes combinaisons du hasard et comme une invincible prédestination.

Julien entendit prêcher son maître à Saint-Leu-Saint-Gilles ; mais, au sortir de l'église, il allait contempler le fameux *puits d'amour*, situé au coin de la Grande et de la Petite Truanderie. Tous ses camarades en connaissaient la poétique légende[2]. Le fils de Jean III Ravalet, si brillant écolier à Coutances, fut à Paris un médiocre élève en théologie. La vocation, *la grâce*, comme disent les gens d'Église, lui manquait totalement. Il s'était promis de n'être jamais ni tonsuré, ni minoré, ni enfroqué, ni prêtre, ni moine ; et pour se le prouver à lui-même, il menait, sur la Mon-

1. Biographie universelle, article *Fusi*. (Bibliothèque Mazarine.)

2. Frédéric Lock, *Dictionnaire topographique et historique de l'Ancien Paris*.

tagne Sainte-Geneviève, la double vie de gentilhomme et d'écolier riche, mais il la menait décente.

Il ne se borna pas, d'ailleurs, à la rive gauche de la Seine, rôda entre le Louvre et la Bastille, entre Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, où ses camarades avaient le privilège de se faire enterrer[1], et l'Hôtel de Sens, avant de retourner à ces deux éternels lieux de jouissance et de ripaille pour le *vulgum pecus* des collèges : la rue Saint-Jacques et la rue de la Huchette. Toutefois, je ne pense pas qu'il ait jamais aventuré ses pas dans les suspects logis de la rue du Pélican, chers à la jeunesse de François Ier, ni accosté une des nombreuses et galantes personnes, mariées le plus souvent, qui parcouraient du matin au soir les rues de Paris, plutôt à pied qu'en litière, masquées de satin ou de velours, ou montrant à tout venant leur affriolant visage, toujours en quête d'un baiser, leur jolie bouche toujours disposée à répondre aux déclarations, leurs mains, finement gantées, toujours prêtes à s'emparer du poulet qu'y glissera l'amour discret et timide. Encore moins devint-il père, dans le quartier qui fut la Place Royale, au Marais ou ailleurs, après séduction d'une « damoiselle » dont il aurait triomphé en lui promettant le mariage. S'il s'en accusa devant les magistrats du Grand Châtelet ; s'il protesta contre sa mise en jugement, se donnant pour clerc et se réclamant des tribunaux ecclésiastiques[2], il ne faut

1. Ce célèbre couvent, bâti vers 1229, a été démoli en 1782 et remplacé par le marché Sainte-Catherine.

2. L'ANONYME DE 1604 : « ... L'Interrogatoire leur est présenté par le juge Criminel, dont le frere veut décliner se disant clerc beneficié... » — « ... S'adonnoit à ses plaisirs, jusques à avoir engrossi une jeune fille et bourgeoise de Paris souz promesse de

voir là que de simples incidents d'audience, la fertilité d'esprit d'un homme qui aime la vie, dont le cœur déborde d'amour, qui défend sa tête par tous les arguments possibles et n'en est plus à un mensonge près.

François de Bassompierre, alors âgé de vingt-un ans, fut séduit par l'intelligence et la jolie figure de Julien. Ce bon et spirituel compagnon, dont la joviale et robuste camaraderie ne dédaignait personne, ce brave et fringant officier dut mener l'écolier au Louvre voir relever la garde descendante, dans la salle des Cent-Suisses, et l'inviter à souper aux tavernes à la mode : *l'Épée,* rue Saint-Denis ; le *Petit Panier,* rue Tirechape ; le *Petit Maure,* rue de la Huchette, où l'on ne laissait « pas moins de six escus », au dire de L'Estoile[1]. Peut-être lui vanta-t-il les avantages de la vie militaire, les charmes de la cour, tout ce à quoi il se vouait lui-même, car il était, de nature, « chaud lancier » autant que grand « abatteur de bois ». Ces devoirs accomplis, le futur colonel-général des Suisses et maréchal de France souhaita bonne chance à son nouvel ami pour retourner à ses amourettes et ambitions.

Malgré l'éloignement, Julien ne songeait qu'à Marguerite, à l'enchanteresse dont les bras lui servirent de collier. Son amour gracieux, véhément, irrésistible, l'avait enivré au jour de l'initiation. Peut-être, comme il l'affirma lors du second procès, contracta-t-il dans Paris des dettes, — tout jeune homme riche ne s'en privait guère en ce temps-là, — ce qui, aux yeux des

---

mariage, laquelle il abandonna et s'en retourna en son pais... » *(Supplice d'un frere et sœur,* etc.)

1. Ne pas confondre avec le *Petit Maure* de la rue de Seine, où mourut Saint-Amant.



LEÇON DANS UN COLLÈGE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS
vers la fin du seizième siècle.

(D'après Crispin de Passe.)

magistrats, devait justifier le port du masque, manière comme une autre d'échapper aux créanciers[1]. Si ces dettes ont existé, elles furent promptement payées. Au reste, l'exilé avait trop à se faire pardonner pour s'attirer de nouvelles remontrances paternelles. Marguerite eut donc peu ou point de rivales. La majesté de son amour — s'il est permis de s'exprimer ainsi à propos d'un amour criminel — pas un seul instant ne souffrit de la liberté laissée à Julien.

Trois semaines environ après l'arrivée du jeune noble à Paris, le 11 septembre 1599, on décapitait à Rome, sur le pont Saint-Ange, Beatrice Cenci, un de ses frères et leur belle-mère Lucrèce Petroni. Là aussi, il y avait eu inceste, mais un inceste *à l'italienne :* un père violentant sa fille, la plus monstrueuse des horreurs.

Sous la sévère tutelle du principal de Navarre, pendant que le docteur Fusi expliquait à son auditoire les *Commentaires de la Bible*, de Nicolas de Lyra, quelque page de controverse, réfutait Feuardent et Duplessis-Mornay, entretenait ses écoliers de matières aussi délicates, aussi élevées que la toute-puissance divine, la raison d'être du dogme, l'autorité du pape, le petit hobereau normand n'avait en l'âme que sa sœur. Sa délicieuse image le suivait partout : chez le recteur, où l'appelait quelque infraction à la règle universitaire ; au bois de Vincennes, où les écoliers du collège royal allaient boire l'air et le soleil, le diman-

1. Voyez le procès devant le Parlement. Interrogatoire de Julien de Tourlaville du jeudi 27 novembre 1603 : « A dict qu'il avoit des creanciers en ceste ville, qu'il creignoit... »

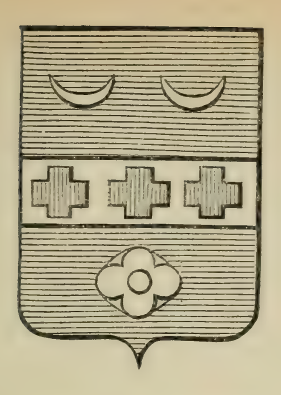
che, depuis que leur défunt condisciple Henri III leur avait légué, dans ce bois, une propriété et le droit d'y séjourner; ou bien encore chez maître Philippe Du Pré, libraire-juré de l'Université de Paris, rue des Amandiers, à l'enseigne de *la Vérité*. C'était le petit-fils ou le petit-neveu du fameux imprimeur Galliot Du Pré, dont la boutique se voyait encore sur le pont Notre-Dame. Contrairement à beaucoup de libraires de nos jours, Philippe Du Pré lisait les livres qu'il imprimait et vendait, et même se mêlait d'écrire. Julien échangeait quelques propos avec lui, en passant, et lui achetait un Rabelais ou *la Rhétorique* de Du Perron.

Il correspondait fréquemment avec l'adorée. A côté de quelques lettres irréprochables, réservées, discrètes, destinées à rassurer les châtelains de Tourlaville, il lui en adressait beaucoup d'autres où l'amour, l'impatience de la revoir tenaient la première place. La lecture de ces dernières missives, de cette incendiaire prose, chaque fois ravissait Marguerite. Elle lui parvenait en cachette, loin des parents, par les soins de sa camériste, une futée bavolette, normande et demie, gagnée à sa cause, grâce à des largesses : un bonnet, une robe ou de l'argent. Sous d'ingénieux prétextes, la bavolette, ou plutôt la dariolette, allait à Cherbourg porter les réponses de Marguerite au maître du coche en partance pour Valognes, Caen et Paris. Au moyen de quelques pièces d'or et d'une pluie de testons, adroitement répandus, la correspondance secrète se poursuivit, de part et d'autre, sans aucune tribulation... Brusquement, en février 1600, après six mois d'absence, les lettres de Marguerite donnèrent de l'inquiétude à Julien.

Elle écrivait à l'aimé les fréquentes apparitions, au

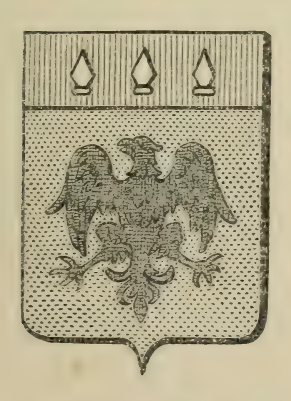
château, de M. Jean Lefebvre, sieur de Hautpitois, celui-là même qu'on a vu assister aux noces de Le Faulconnier et de Madeleine-Marguerite, cinq ans auparavant. Ce grison, maintenant receveur des tailles en l'élection de Valognes, faisait sonner haut sa fortune, celles de son père et de son oncle ; se posait en prétendant à la main de l'adorée ; était non point reçu, mais fêté, choyé à Tourlaville ! Vers la fin du mois de mars, une épître haletante, fiévreuse, rapide, apprit en quelques lignes à l'exilé l'irréparable catastrophe : Marguerite, sommée par ses père et mère, son grand-oncle Hambye, toute la maison, d'accepter un époux, avait dû s'incliner, sous menace d'encourir la malédiction paternelle. Et quand l'abbé de Hambye eut pris congé, Jean III annonça à sa fille que l'époux en question n'était autre que le sieur de Hautpitois. Le contrat était signé par-devant notaire ; elle se trouvait donc mariée, liée au déplaisant receveur ; mais elle ajoutait, non sans orgueil, sachant quel baume ce serait pour le cœur ulcéré de Julien, que « le vrai mariage » s'accomplirait seulement dans trois mois, d'un commun accord entre ses parents et son mari. N'était-ce pas aussi lui dire d'accourir à Tourlaville ?

La première pensée du jeune Ravalet fut de s'échapper de Paris et d'aller arracher sa sœur aux mains de l'audacieux Lefebvre. Puis il retrouva son calme, reconnut qu'il infligerait par là un sanglant outrage à son père et aux cheveux blancs de l'abbé, au blason des Tourlaville. Peu lui importait la colère de l'intrus qui lui prenait son âme, sa vie, sa raison d'être en lui enlevant Marguerite ; il aurait bon marché de cet homme, de ce stupide voleur d'amour, avec son épée ! L'idée que la mère verserait des larmes, maudirait son



RAVALET DE TOURLAVILLE

(Écuyers en 1429, seigneurs féodaux en 1562, chevaliers en 1624.)



DE LA VIGNE D'ÉMONDEVILLE

(Écuyers, antérieurs à 1575.)

petit Julien, que le père en appellerait peut-être aux lois et au roi contre un fils rebelle, ramena le gentilhomme dans la voie du respect humain. D'autre part, les portes de la Bastille s'ouvrant toutes grandes pour Julien, le saint abbé renierait son petit-neveu. Il ne lui restait plus qu'à accepter le fait accompli. Peu de jours après, une longue et affectueuse lettre de la dame de Tourlaville annonçait à son fils le mariage de la sœurette, — mariage inévitable, suspendu comme un glaive de séparation et de douleur sur la tête des envoûtés enfants, mais auquel ni l'un ni l'autre ne pensait jamais.

Les noces se feraient naturellement à la fiefferme, vers la mi-juin. La cérémonie religieuse — la seule qui eût de l'importance alors, car la signature du contrat était une simple formalité — serait célébrée à Notre-Dame de Tourlaville. On priait cordialement M. d'Arreville d'y assister, et l'on comptait d'autant plus sur sa présence qu'il avait, de tout temps, marqué à la fiancée beaucoup d'affection et de tendresse. La mère, incapable d'ironie, âme douce et malgré tout indulgente, ajouta sans doute que Marguerite souriait déjà à l'idée d'être admirée par Julien, sous sa robe de satin blanc et sa vertugade de mariée. L'écolier en théologie rongea son frein pendant quelques semaines. Avec l'agrément du principal, probablement averti par les parents, vers le 5 juin il prit congé de maître Antoine Fusi, puis salua le grand portail et l'écusson du collège, bien décidé à ne plus jamais les revoir.

Le contrat de mariage de noble homme Jean Lefebvre, sieur de Hautpitois, fils de noble homme Nicolas Lefebvre, sieur du Vieulx, et de dame Louise

Jouhan, son épouse[1], avait été passé en reconnaissance le 16e jour de mars 1600, par-devant maîtres Nicolas Piot et Richard Le Blond, tabellions de la haute justice de Bricquebec[2].

Jean Lefebvre comptait quarante-cinq ans au moment où il osa convoiter l'âme, le cœur, la rayonnante personne de cette printanière créature, Marguerite de Ravalet ! Elle venait à peine d'accomplir ses treize ans ; mais on voulait la boucler, l'emprisonner au plus tôt dans les devoirs du mariage, l'autorité d'un maître. Certainement, elle pleura, supplia, se débattit avant d'accepter son sort, cachant, ou niant, jusqu'au dernier moment la passion qui tourbillonnait dans son cœur. De plus en plus consciente et avisée en ses actes, elle dut, pour donner le change, réclamer d'abord un mari jeune, séduisant, un vrai gentilhomme, ne se fit point faute d'insister sur l'âge, l'inélégant aspect de Jean Lefebvre, sa vulgarité d'allures, sa profession prosaïque, dénonçant en lui l'amour des écus, des ambitions trop opposées à l'idéal d'une Ravalet. Les parents se rejetèrent sur les sacrifices imposés par leur nombreuse lignée, le rang à tenir, la dot, relativement modeste, dont ils pouvaient disposer en faveur de leurs filles. Ils n'oublièrent point de

1. On a ici, pour la première fois, les véritables noms des parents de Jean Lefebvre. Son oncle paternel et parrain, ami de Gilles de Gouberville, se nommait Jean.

2. On croit qu'il existe une copie, peut-être même l'original du contrat, dans les papiers conservés au château de Saint-Pierre-Église (Manche), aujourd'hui propriété de M. de Blangy. Il m'a été jusqu'ici impossible de me procurer le texte de ce document qui, d'ailleurs, doit sensiblement ressembler au contrat de Madeleine-Marguerite.

représenter Lefebvre comme issu d'une honorable maison, d'un caractère honnête, bon, égal d'humeur, et qui passerait sa vie aux pieds de sa ravissante femme. Peut-être même Madeleine insuffla-t-elle en l'esprit de Marguerite qu'elle seule commanderait au logis; son état de noblesse, sa condition, son nom ne se repentiraient jamais d'une union approuvée par tous les Ravalet, la province, l'opinion... Ces arguments n'avaient aucune valeur sur l'esprit énergique et décidé de Marguerite : elle en appela mentalement à son frère, à l'amour, le seul dieu que tous deux connussent. Elle sécha ses larmes, mais, se sachant condamnée d'avance, retrouva assez d'orgueil, à l'église et au château, pour n'avoir point l'air d'une victime.

L'attitude de Julien, complimenté sur sa déférence, sa soumission aux volontés paternelles, demeura correcte et digne sous l'écrasement. Sans doute on lui permit d'entretenir sa sœur, en particulier, non loin de l'appartement conjugal, car Jean Lefebvre fut pendant une semaine au moins l'hôte des Tourlaville[1]. On doit aussi admettre que le toit familial n'encouragea point l'époux à user de ses droits. S'il osa le tenter dans une chambre considérée comme sacrée par sa toute jeune femme, le regard qu'il reçut d'elle anéantit aussitôt en lui ses amoureuses velléités.

J'ai dit qu'on mariait les Françaises à un âge fort tendre, et cela depuis le quatorzième siècle, principalement dans les hautes classes de la société[2]. Même en tenant compte des mœurs et des habitudes, la conduite

1. Du 15 au 25 juin 1600, date approximative.

2. Voyez la note de la page 86. Il est hors de doute que Marguerite de Ravalet était pubère dès sa treizième année.

de Jean Lefebvre est plus blâmable encore que celle des parents de Marguerite. Cet homme d'âge mûr, cet anobli d'hier, ce personnage si peu enchanteur au physique et au moral, incapable de comprendre, de rendre heureuse une créature aussi jeune, spirituelle, séduisante, noble d'instinct, un être aussi harmonieux, n'aurait pas dû un seul instant lever son regard sur l'héritière des Ravalet, y fût-il même encouragé par le bon accueil et le désir des parents. Jean Lefebvre, à moins d'être l'âme la plus vile et grossière, l'esprit le plus borné, le mieux fermé aux manifestations de réserve, de froideur, puis de révolte et d'orgueil d'une enfant à peine nubile, devait non seulement renoncer à ses prétentions, mais ne point les déclarer. La sensualité, la vanité, l'espèce de rage qui saisit ceux qu'on n'aima jamais, à la vue d'une proie facile, guidèrent ses pas, inspirèrent sa conduite, l'incitèrent à une mauvaise action. Il faut considérer cet homme comme un coupable, l'artisan du trépas prématuré des jeunes Ravalet.

Mais en amour il n'y a point d'inconscients, autour de la passion, aussi bien que dans la passion même! Lefebvre ignorait à ce moment, comme tant d'autres, quelle forme déplorable avait prise l'extraordinaire sentiment unissant Marguerite et Julien : c'est donc bien une vierge qu'il destinait à son lit, à ses froides et déplaisantes caresses, lui, arrivé aux deux tiers de la vie sans s'être marié, et certes, il en eut souvent l'occasion. La Normandie abondait en jolies filles de bonne bourgeoisie, de petite noblesse, pauvres ou d'une fortune médiocre, ce qui n'est point pour détourner du mariage un homme riche par lui-même et sa famille. Que ne s'adressait-il à un beau-père de sa

condition, pourvu d'un office équivalant au sien, à une damoiselle moins jeune que Marguerite de Tourlaville, au lieu de vouloir posséder la plus éclatante beauté du pays, tout juste adolescente ! Je ne saurais absoudre le père et la mère, mais je dis que l'audacieuse conduite de Lefebvre les rend moins blâmables. La réserve du receveur des tailles, le retrait de sa candidature, son renoncement, devant la répugnance bien connue de Marguerite, eussent donné fort à réfléchir à Jean III et à Madeleine de La Vigne. Qui sait si le temps n'aurait pas introduit en l'âme des Incestueux comme un remords, un retour aux lois de l'honneur? Le sang, se révoltant enfin, pouvait redevenir orgueilleux, ne plus se souvenir de sa folie passée que pour la maudire. Les grandes passions s'émoussent, s'éteignent à la longue ; et l'homme n'est pas toujours le même à tous les moments de sa vie... Il n'en fut rien, nous ne le savons que trop ; la place de Grève le sait mieux que personne, car les pierres parlent et se souviennent.

Sans le mari imposé à sa sœur, l'ambition pouvait se glisser dans l'esprit de Julien. La vie de famille, la vue de parents heureux, honorés de tous, eussent à la longue agi sur un jeune homme qui venait de connaître le luxe de Paris, son existence élégante, et chez qui tout désir de gloire ne devait pas être éteint. En voyant apparaître au château un prétendant différent de Jean Lefebvre, un beau cavalier de vingt ou vingt-cinq ans, Julien de Ravalet se serait incliné devant les lois sociales. Et qui sait, car tout arrive, si, d'elle-même, Marguerite ne lui aurait point donné pour rival ce nouveau venu, cet Adonis, jusqu'au point de l'épouser?

Laissons là nos espérances, notre vœu secret de voir en le frère et la sœur un couple béni des dieux, mais honoré, donc irréprochable; regardons seulement la réalité, puisque tel est le devoir de l'historien. Jean Lefebvre, homme d'argent, fut tenace. Le glacial accueil, les avanies de la mariée ne le rebutèrent point, ce qui indique en lui une dignité d'essence plutôt méprisable[1]. Mais son infortune conjugale, le formidable soufflet dont sa femme et son beau-frère enluminèrent sa joue et son nom, et qu'il fut si prompt à venger, sont peu de chose quand on les compare au châtiment que tous les gens de cœur, les âmes un peu bien situées, lui infligent depuis trois siècles. Accroupi sur le voile de pitié dont s'enveloppe la beauté de Marguerite, tel un nain marchant sur la robe d'une princesse des contes de fées, ce gnome malfaisant et grotesque, ce mauvais génie, semble plus hideux encore que maître Jean-Guillaume, le bourreau de 1603, car il fut le sinistre héraut, l'implacable ordonnateur de la tragédie jouée par la justice, en défi et en représailles de l'immorale idylle de Tourlaville, Valognes, Fougères et Paris... Avec son sac gonflé d'écus, la dot, les « conventions matrimoniales » de Marguerite, les dommages et réparations que lui accorda le Parlement, Jean Lefebvre est à la fois le Ménélas et le Judas Iscariote du « mariage de raison », — hérésie sociale s'il en fut, mariage du crépuscule et de l'au-

1. Le contrat de mariage passé en mars 1600 pouvait être annulé d'un commun accord entre les deux familles, avant tout mariage religieux.

rore : Géronte, goutteux, acariâtre, n'ayant d'amour que pour l'argent, son *fait*, son idéal, son *gaignage*, osant s'accoupler à une déesse !

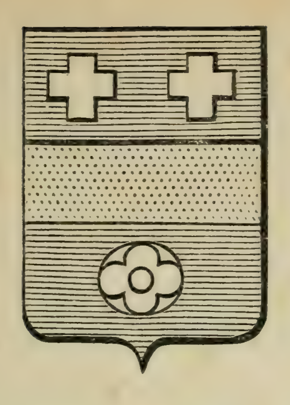
II

Ce Jean Lefebvre, donc, était né à Valognes, rue de Poterie, vers 1555. Son oncle paternel, Jean, sieur de Hautpitois, y occupait depuis 1547 l'office de receveur des aides et tailles, avec espérance de le transmettre à ses neveux, car il perdit jeunes les deux enfants que lui donna sa femme, Perrette X... Le beau-père de Marguerite de Ravalet, Nicolas Lefebvre, écuyer, sieur du Vieulx, portait : *D'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux croisettes d'argent et en pointe d'une rose du même*[1].

La famille était riche, ou du moins fort à son aise. L'hôtel qu'elle habitait, rue de Poterie[2], pouvait passer pour un grandiose logis à une époque où la vieille ville cotentinaise, dont les pierres comme celles de Caen suent l'histoire, n'était pas encore la coquette et

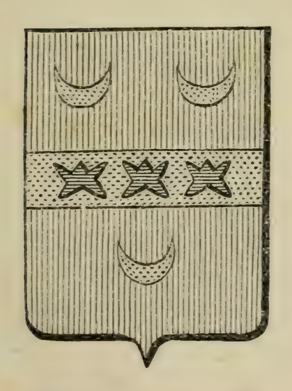
1. *Armorial de Normandie*, Chamillard, La Chenaye-Desbois.

2. L'hôtel des parents de Jean Lefebvre était situé au n° 79 actuel de la rue de Poterie. Reconstruit et agrandi au XVII[e] siècle, il passa aux Crosville, puis à André de Hennot, comte d'Octeville l'Advenel. Sa fille, Charlotte de Hennot d'Octeville, dame de Bricquebosq, Héauville, Carquebut et Crosville, décédée en 1854, avait épousé M. Augustin de Blangy, grand-père du propriétaire actuel, M. le vicomte Maximilien de Blangy (1913). Voir à l'Appendice : *La famille Lefebvre*.



LEFEBVRE DE HAUTPITOIS

(Écuyers en 1545.)



FRANQUETOT DE COIGNY

(Se nommaient Guillote avant 1543.)

(Barons de Franquetot et de Carquebut, puis comtes, marquis et ducs de Coigny. Il existe encore des Guillote à Cherbourg, à Coutances, à Méautis et à Sainte-Mère-Église. Le château de Franquetot, à Coigny, appartient à lord Manvers. Celui de Franquetot-Carquebut, à Sainte-Mère-Église, est la propriété de M. A. Lécuyer (1913).

élégante cité, le *petit Paris,* décoré de nombreux et beaux hôtels, où les femmes de qualité suivaient les modes de la capitale, portaient les premières « prétintailles » de province[1]. Mais la ville de Valognes, malgré son naturel processif et querelleur, n'avait point cessé d'être belle diseuse et lettrée depuis le douzième siècle, — époque où elle vit naître le trouvère Landry.

La mère de Jean Lefebvre, Louise Jouhan, sortait d'une famille sans histoire, comme les peuples heureux. Assurément, on avait boursillé pour doter Louise à son mariage. Alors, comme aujourd'hui, les Lefèvre, Lefebvre ou Le Febvre, étaient très répandus en Normandie. Ils devenaient magistrats, avocats, officiers publics, conseillers aux cours des aides, même évêques et artistes. De 1332 à 1336, un Jean Lefèvre, possesseur d'un manoir à Valognes, paye au curé pour sa dîme annuelle quatre sous, plus cent boisseaux de froment[2]. En 1530, un Simon Le Febvre, prêtre, est « maistre des escolles » de Valognes; à partir de 1547, il est chapelain d'une des chapelles de l'église Saint-Malo. Pierre de l'Estoile parle d'un Le Febvre, président à la Chambre des comptes de Paris, en décembre 1603[3]. Les Lefebvre de Valognes cousinaient, on le voit, avec des familles bien posées, ayant traversé sans trop de malheurs les troubles de 1562, de 1574 et des années

1. Le Sage, *Turcaret,* acte V, scène VII (1709).
2. Le *Livre blanc* de l'évêché de Coutances.
3. Il existe aussi des Lefebvre d'Ormesson, des Lefebvre de Marcillac et des Lefebvre d'Orval. Un de ces derniers, conseiller au Parlement, engagea le maréchal de Villars à attaquer les Impériaux à Denain, en 1712.

suivantes. Parmi leurs relations figuraient Richard Le Cesne, bailli du Cotentin, Gilles Picot de Gouberville, seigneur du Mesnil-au-Val, qui semble avoir été d'ailleurs l'ami de tous les hobereaux et citadins de sa vicomté, et peut-être aussi les Jallot, sieurs de Saint-Rémy-des-Landes[1].

Les Lefebvre étaient dévots. Nous voyons Jean, l'oncle et parrain du futur receveur, inscrit avec sa femme Perrette sur les registres de la confrérie du Saint-Sépulcre de Saint-Malo, en 1545 et 1547.

L'oncle Jean étant mort avant le mariage de son neveu et filleul, celui-ci, en 1597, reçut enfin les lettres de provision le nommant receveur des aides et tailles de Valognes ; et des lettres patentes, datées de 1600, lui permirent de s'associer son frère, Sanson Lefebvre, pour exercer ensemble l'état triennal et « jouir des gages par moitié[2] ».

Ame sèche et méticuleuse, dépourvu d'esprit, le gendre des Ravalet fut un de ces maris dont on peut dire qu'ils naissent trompés, enrôlés qu'ils semblent être, dès le berceau, sous la jaune bannière du cocuage. Devenu receveur, — son rêve ! — et bien décidé à prendre femme, — une femme jeune, jolie et riche, tout comme son collègue de Carentan, Le Faulconnier, — car ces gens de loi et de finances ont la rage de se marier sur le tard et à des enfants, — Jean Lefebvre ajoute à son nom celui de sieur de Hautpitois et la qualité d'écuyer. Ce titre, le plus modeste des

1. Saint-Rémy-des-Landes, commune du canton de la Haye-du-Puits (Manche). Voyez sur les Jallot la note, page 326.

2. *Mémorial de la Chambre des comptes de Rouen.*

titres nobiliaires, indique simplement qu'on a droit à *l'écuage,* depuis que le roi Jean le Bon a fait de l'ordre de chevalerie une décoration[1], et n'a rien de commun, bien entendu, avec les domestiques montant à cheval et certains valets de confiance. Le défunt oncle, en effet, a légué à Jean la terre de Hautpitois, non loin du village de Lieusaint, presque aux portes de Valognes. Elle est agrémentée d'un petit castel avec tourelle, une de ces avenantes gentilhommières comme on en trouve dans toute la Normandie[2].

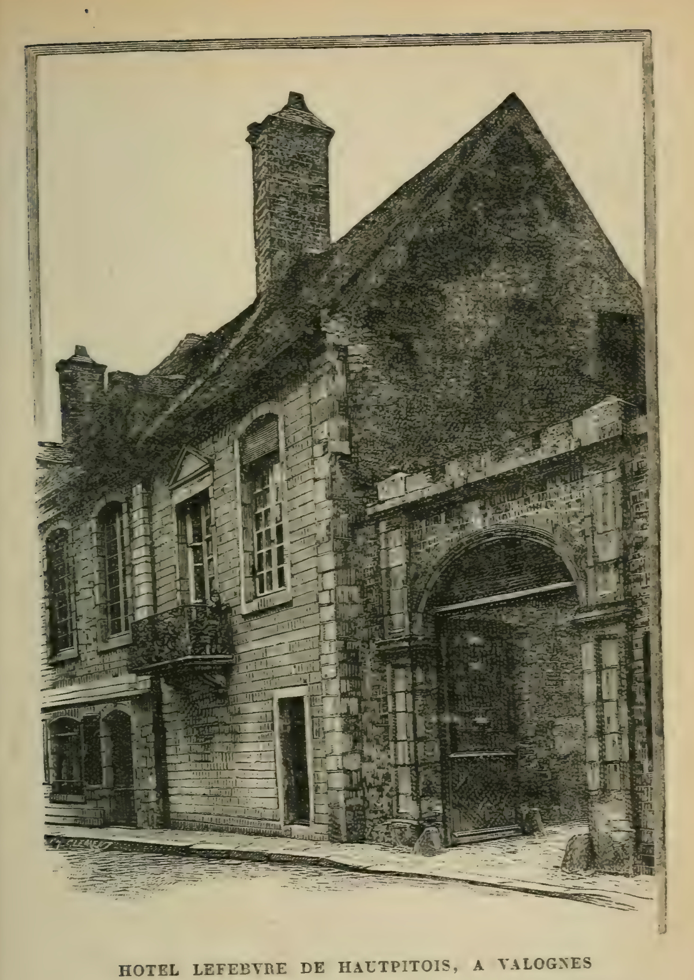
Mais Hautpitois n'est que sa maison des champs ; il a maintenant sa maison de ville dans la rue tortueuse qui mène de l'église aux Halles de Valognes. Disant adieu au logis familial, ce Normand de pure race a voulu être chez lui. C'est un spacieux hôtel, tout récemment bâti, avec porte cavalière et poterne sur la rue des Halles[3], pavillon et ailes sur la cour, derrière lequel on aperçoit un magnifique parc[4]. Presque en

1. L'ordre de *l'Étoile,* fondé en 1351 par le roi Jean II, et qui servit de modèle à l'ordre de *la Toison d'or,* créé par Philippe de Bourgogne.

2. Le castel de Jean Lefebvre est aujourd'hui la ferme de Hautpitois, commune de Lieusaint, canton de Valognes. (Communication de M. Charles Hamel, notaire à Valognes.)

3. Plus tard rue Siquet et, depuis 1895, rue Carnot.

4. L'hôtel Jean Lefebvre, où Marguerite de Ravalet vécut les deux plus pénibles années de sa vie, porte aujourd'hui le n° 25 sur la rue Carnot. Une partie du parc, morcelé depuis longtemps, avoisine l'hôtel de la Moissonnière. Vers le milieu du XVIIIe siècle, l'hôtel Lefebvre changea de nom par suite du mariage d'une arrière-petite-fille de Jean Lefebvre avec le marquis de Thieuville. Remanié et diminué de deux ailes à ce moment, il passa en 1786 à la marquise de Thiboutot, née de Thieuville, puis devint la sous-préfecture, de 1829 à 1840. En juillet 1836, Victor Hugo



HOTEL LEFEBVRE DE HAUTPITOIS, A VALOGNES

Porte cavalière de 1599. Façade sur la rue Carnot (rue des Halles en 1600, puis rue Siquet). (État actuel.)

face la grande porte, de l'autre côté de la rue, se trouve l'hôtel de Bourbon[1], où résidait le seigneur de Valognes. Louis, bâtard de Bourbon, amiral de France, décédé en 1486, celui-là même dont les protestants ont mutilé le tombeau, aux Cordeliers. Jean Lefebvre a acheté son nouveau logis depuis peu, on ne sait à qui, en prévision de son mariage. Au delà des longs murs clôturant le parc, au Midi, se trouvent la place des Halles et son gibet, car là se font aussi des exécutions capitales[2]. En juin 1562, les huguenots n'ont pas manqué d'y brancher des catholiques, à quoi ceux-ci ont répondu dignement, ajoutant la lardoire au chanvre. Temps hideux[3] !

Mais ces lugubres souvenirs n'attristent jamais la pensée de Jean Lefebvre : il est riche, fonctionnaire du roi, ou plutôt de messire Maximilien de Béthune, baron de Rosny, surintendant des finances ; il a épousé une bellissime et mignonne femme, qui vient de l'allier à l'une des plus marquantes maisons de la basse Normandie. Au reste, le calme est tout à fait revenu dans

---

et le peintre Célestin Nanteuil visitèrent cet hôtel, alors occupé par le sous-préfet Clamorgan *(France et Belgique*, lettre à Mme Hugo). Après avoir appartenu à M. Breby Sainte-Croix et à M. de la Moissonnière, il est depuis 1902 la propriété de M. Georges Lepetit, banquier, qui l'a fait restaurer avec soin.

1. Cette partie de l'hôtel de Bourbon, fort dégradée, est occupée actuellement par un épicier (1913).

2. Valognes possédait un pilori devant l'auditoire royal, le fameux patibulaire de la *lande du gibet* et le gibet des Halles. En 1793, l'échafaud se dressa sur la place des Capucins, ancienne place des Halles, et y resta jusqu'en 1795. La place se nomme aujourd'hui place du Calvaire. Un beau Christ en granit a remplacé la potence et la guillotine.

3. Voyez pages 60 et 61.

le pays, depuis que le roi Henri, exécutant « le saut périlleux », a embrassé le catholicisme.

Dans les derniers jours de juin 1600, le receveur des tailles quitte le château de Tourlaville, emmenant sa femme à Valognes. Elle en sera désormais le plus agréable ornement. Julien et Marguerite ont eu des conversations particulières; leur amour s'est ravivé; ils ont renouvelé les serments d'autrefois. Julien, la rage au cœur, a compris qu'il était de bonne politique de montrer une vague amitié au beau-frère tant détesté. Sa sœur lui en a donné le conseil, c'est-à-dire l'ordre. Elle commande en vertu de son amour, dont elle répond plus que jamais. Le receveur, enchanté de sa nouvelle parenté, ravi de la beauté de son épouse, des manières courtoises, amènes, raffinées des Ravalet, des splendeurs du château et de la fiefferme, et la dot en poche[1], ne se doute nullement que Julien possède, seul, le cœur de « la demoiselle de Hautpitois ». Car tel est l'usage mondain : Marguerite, mariée dans la petite noblesse, n'est plus qu'une « demoiselle », tandis que sa mère, seigneuresse et châtelaine d'un fief, a le droit d'exiger qu'on la nomme « Madame de Tourlaville ». Cette distinction fait déjà sentir à Marguerite sa mésalliance. Mais là n'est point son plus grand grief contre l'époux imposé.

---

1. Vu l'état de fortune de son père, Marguerite dut apporter à son mari une dot double de celle de sa cousine Madeleine-Marguerite, soit : mille écus d'or payés comptant et six cents livres tournois de rente, plus le trousseau. L'écu d'or valait à peu près douze livres parisis.

Je suis porté à croire que l'abbé de Hambye n'assista pas au mariage de sa petite-nièce, peut-être en secret désapprouvé par lui.

Jean IV de Tourlaville et son frère Philippe, sieur du Rozel, accompagnent leur sœur jusqu'aux limites du fief. Ils chevauchent à droite et à gauche du coche familial des Ravalet, patriarcal véhicule, aussi lourd d'aspect que les coches de terre et d'eau, par suite de la simplicité des mœurs, de l'extrême rareté des carrosses. Le roi lui-même n'en a qu'un, le prêtera souvent à Marie de Médicis, et dans tout Paris on en compte à peine quatre à ce moment. Est-ce discrétion ou finesse? Julien reste au château; mais en l'embrassant trois fois de suite, Marguerite lui glisse à l'oreille les mots qui rendent les mâles fous d'orgueil et de bonheur. L'abbé, retenu à Coutances par les obligations de son grand-vicariat, n'assistait pas aux fêtes nuptiales : il a béni sa petite-nièce dans une de ces admirables lettres dont sa belle âme a le secret. Qui sait si cette absence de messire Jean de Hambye, Julien ne l'a pas interprétée comme le désaveu d'un mariage tant disproportionné?

Les frères de Marguerite s'éloignent. Son épagneul sur les genoux, elle demeure avec son mari. Elle a pour vis-à-vis sa femme de chambre, sa bavolette, celle qui connaît l'existence d'une correspondance illicite entre le frère et la sœur, si toutefois elle n'en sait pas davantage. L'écuyer du seigneur de Tourlaville escorte le coche. Sur le siège, à côté du cocher, un laquais de Jean Lefebvre a pris place. Tel maître, tel valet. Autant le domestique du receveur est balourd, commun, d'intelligence nulle, autant la camériste est spirituelle et avenante. Et puis, elle ne tient pas seulement à Marguerite par une chaîne d'or. Elle aime sincèrement sa maîtresse et soupire de la voir, à treize ans et demi, condamnée à la couche d'un lour-

daud. Le coche contourne Cherbourg et prend la route de Valognes et Carentan. Marguerite a passé par là, cinq ans auparavant, en compagnie de son père et de sa mère. Elle était presque heureuse alors, tandis qu'à présent... La massive voiture atteint les approches de la forêt de Brix, où foisonnent les *videcoqs*, les bécasses du Cotentin, où certains ormes et hêtres ont sept mètres de tour, ainsi qu'à Pont-Hébert. Comme cette nature normande est belle, généreuse ! Comme les plaies de la guerre se sont vite cicatrisées, et qu'il serait doux à l'affligée, à la prisonnière, — elle se considère comme telle, — de parcourir ces prairies, ces bois, au bras de l'aimé et de réciter ensemble l'adorable sonnet de Louise Labé, qu'il lui apporta de Paris, en une exquise édition des poésies de la Belle Cordière :

Tant que mes yeus pourront larmes espandre
A l'heur passé avec toy regretter,
Et qu'aus sanglots et soupirs resister
Pourra ma voix, et un peu faire entendre ;

Tant que ma main pourra les cordes tendre
Du mignart Lut, pour tes graces chanter ;
Tant que l'esprit se voudra contenter
De ne vouloir rien fors que toy comprendre ;

Je ne souhaitte encore point mourir.
Mais quant mes yeus je sentiray tarir,
Ma voix cassée, et ma main impuissante,

Et mon esprit en ce mortel sejour
Ne pouvant plus montrer signe d'amante :
Priray la mort noircir mon plus cler jour [1].

1. *Poësies* de Loyse Labé, Lyon, Jean de Tournes, 1555.

Ce sonnet de gloire, d'amour et de lumière, la belle Ravalet pourrait déjà le soupirer sans le secours du livre, puisqu'il est gravé dans son cœur en lettres de feu.

C'est à peine si la nouvelle mariée et son époux ont échangé quelques mots, au moment du départ. Le majordome de Tourlaville a muni le coche d'un respectable panier de vivres. Pendant qu'il offre à sa femme une tranche de pâté, ou remplit son verre de vin d'Anjou, les sourires à double entente qui passent sur le visage sec et ridé de Jean Lefebvre ont quelque chose d'offensant pour Marguerite. Enfin, après une petite rivière qui porte le plus ambitieux nom du monde, *la Gloire,* on voit se dresser à l'horizon le clocher de la collégiale Saint-Malo.

Voici Valognes et ses vieux remparts, la prison, la geôle conjugale. Le coche passe sur le pont du Tremblet, un ruisseau qui se donne des airs de rivière, franchit la porte, ouverte le jour, à peine fermée la nuit, point fermée même, les guerres étant finies; et l'on débouche devant ce fameux château qui a soutenu tant de sièges, maintes fois repoussé l'assaut des calvinistes... Marguerite ignore que, non loin de là, en 1561, un de ses ascendants, Jean de Sideville, commit le premier crime qui ait profané la rose en pointe... On entre dans une ruelle. Les passants reconnaissent le receveur et le saluent plutôt deux fois qu'une. En Normandie, on respecte fort l'homme du fisc royal, celui qui peut faire vendre votre bœuf, vos pommiers, votre maison. On contourne Saint-Malo et ses deux cimetières paroissiaux[1]. Encore quelques tours de

1. Ch. Le Vaillant de Folleville, *Réminiscences sur l'église Saint-Malo de Valognes* (1880).

roue dans la rue des Halles, et la voiture s'arrête devant l'orgueilleux portail de l'hôtel Jean Lefebvre, flanqué à droite de sa porte piétonne.

Marguerite reçoit en son nouveau logis les saluts et compliments de bienvenue de plusieurs domestiques : une grosse servante, dont le trousseau de clefs sonne sur ses lourds jupons empesés, un officier de bouche, un valet de pied de confiance nommé Pierre Debruman, un autre laquais, ombre du précédent, un jardinier, un valet d'écurie. Sur un des côtés de la cour, dans l'écurie, trois courtauds mangent l'avoine. (Julien, lui, montait des destriers !) Ce qui console un peu l'exilée, c'est le parc, de haute futaie, d'aspect quasi seigneurial, ombreux, superbe, presque immense, et dont les magnifiques arbres dominent la fourche patibulaire des Halles. Ces arbres deviendront pour elle comme autant de confidents et protégeront sa rêverie...

La demoiselle de Hautpitois prend possession de sa chambre, au premier étage du pavillon construit sur la cour, au nord; elle passe ensuite quelques instants dans son cabinet de toilette, en compagnie de sa camériste. Le soir venu, la rue de Poterie lui envoie ses beaux-parents. On soupe en famille. Nicolas Lefebvre fait l'éloge de sa bru, bientôt suivi de celui de son fils, — une forte tête, un homme solide, quoi ! La belle-mère s'extasie sur la beauté de Marguerite, et Sanson, le frère cadet du marié, le co-receveur, se dit que les « damoiselles Ravalet » sont finement *éduquées*... Dieu ! combien l'astre du Cotentin est loin de Tourlaville !

Dès le lendemain, elle écrit à Julien et renvoie à ses parents leur coche. L'écuyer remettra la missive aux

propres mains de M. d'Arreville. Le vieux chevau-léger, bronzé d'âme et de corps au feu de vingt batailles, respecte tous les secrets, obéit à tous les ordres qui lui viennent d'un Ravalet, mâle ou femelle. Au besoin, sur un geste de « Mademoiselle », il planterait sa rapière dans la gorge de l'antipathique mari. A partir de ce jour, la solitude commence pour l'épouse... Elle ne rompra plus ses méditations, son isolement, ni l'esclavage conjugal subi dans toute son horreur, que pour aller dîner chez ses beaux-parents, à pied, comme une personne de modeste condition, mouillant parfois le bas de sa robe au petit ruisseau, le Gravier, qui coule au milieu de la rue de Poterie[1]. Jean Lefebvre, ce galant homme, n'a pas songé à faire venir de Caen ou de Rouen une litière pour sa femme, elle, accoutumée à galoper sur des haquenées ! Si elle voyage, va visiter ses oncles et cousins, toujours escortée de sa camériste et du valet Pierre Debruman, elle monte un des courtauds qui servent au mari lorsque, son gros manteau de bourracan en sautoir, une énorme bougette de cuir sur le devant de la selle, des pistolets dans les arçons, laquais devant, laquais derrière, tous deux armés d'une arquebuse, il va porter à Caen ses excédents de recette, ou prendre les instructions de Messieurs les trésoriers de France.

Elle a, naturellement, reçu la visite du curé, peu

1. Ce ruisseau, où l'on lavait le linge et qu'on passait sur de petits ponts de bois mobiles, a été détourné de son cours au siècle dernier. Dans une lettre d'octobre 1871, Barbey d'Aurevilly regrette fort sa disparition : « La merveilleuse originalité de cette rue aux hôtels blancs (la rue de Poterie) est restée du coup sur la place... »



RUE DE POTERIE, A VALOGNES
(État actuel.)
En 1600, le ruisseau *le Gravier* coulait au milieu de la rue.

après son arrivée à Valognes; et, comme elle n'est point sans argent, elle fait des aumônes à la paroisse. Elle en fait aussi à l'Hôtel-Dieu, dont le prieur-commandeur est messire Robert Le Parmentier. Le dimanche, en grand costume : robe de velours nacarat à longue queue, ou de satin rose fleuretté d'or, vertugadin, vaste *rabat* (la mode en commence), collier de perles, Marguerite de Ravalet assiste aux offices de Saint-Malo, suivie de sa camériste portant le missel armorié et l'épagneul favori, qui est aussi le favori de Julien. Temps heureux!... Au moment de la quête, le curé, Guillaume Le Saché, présente d'abord le bassin d'argent à la petite-nièce du grand-vicaire de Coutances. Le capitaine du château de Valognes, messire Sainte-Marie d'Aigneaux, les nobles, les *élus*[1], les bourgeois, le populaire font la haie pour la voir passer et rivalisent d'enthousiasme en la proclamant la plus belle dame de la ville. Elle salue, remercie d'un gracieux sourire, pendant que les notables, les officiers du corps communal, les jeunes clercs de tabellion envient secrètement le bonheur de Jean Lefebvre.

Une fois, par coquetterie ou par espièglerie, elle a traversé les rues de la cité, le visage caché sous un masque de velours, Julien lui ayant vanté cet ornement, fort en usage chez les dames de Paris depuis Charles IX, et dont la mode fut apportée d'Italie par Catherine de Médicis et ses filles d'honneur. Mais toute la ville a blâmé, l'époux a grondé; et Marguerite n'a pas osé risquer une seconde tentative.

1. Les élus sont des notables, nommés par leurs concitoyens en vue de répartir l'impôt.

Au reste, Valognes lui paraît maussade, endormi, monotone, malgré les pittoresques usages qui troublent son silence, à certains moments : le trompette-juré, en manteau d'apparat, blasonné aux armes de la ville[1], qui proclame les ordonnances du vicomte, maître Pierre Basan, et du bailli, suivi d'une troupe de marmots et de servantes ; les processions des confréries religieuses ; les élus marquant à la craie, sur les portes, la taxe due par chaque citadin... Marguerite relit Ronsard et la Belle Cordière, rêve dans le parc, écrit à Julien ou à sa sœur Gabrielle.

Pendant les premiers mois, Jean Lefebvre dissimula de son mieux sa vulgaire nature, mais son vrai caractère reparaissait en dépit de ses efforts. A la Noël, quand Julien, impatient, incapable de rester plus longtemps éloigné de sa sœur, vint à Valognes, invité par son beau-frère, sur les instances de Marguerite, le désaccord existait entre les époux. Le receveur, on l'a vu, n'avait encore nulle méfiance. Il fit donc courtois accueil au sieur d'Arreville, lequel, résolument, prit ses quartiers dans la maison.

Avant de quitter Tourlaville, Julien informa son père qu'il lui serait extrêmement pénible de retourner au collège de Navarre. A l'en croire, il savait assez de théologie pour obtenir de l'évêque de Coutances n'importe quel bénéfice. Il touchait régulièrement le revenu de la prébende du grand-oncle. On crut à un commencement de vocation cléricale et on laissa le jeune homme en paix.

1. *D'azur au lynx courant d'argent surmonté de quatre épis de blé d'or, deux mis en sautoir et deux mis en pal.*

A Valognes, il conquit d'emblée les sympathies du père Nicolas Lefebvre et des siens. Ceux-ci semblaient apercevoir plus d'amabilité chez la bru à l'égard de son mari. La passion n'agit pas autrement : la présence de l'aimé exaltait, transfigurait Marguerite. Il est probable qu'à cette heure délicate de leur existence, les deux Ravalet acceptèrent pour toujours l'époux flanqué de ses droits, et l'époux voulait avoir des enfants ! Il plaçait au nombre de ses premiers devoirs celui de perpétuer la lignée des Lefebvre de Valognes, de pousser un jour son aîné vers quelque office lucratif. Le cadet aurait Hautpitois. Cette maison des champs, dressant son toit d'ardoise au milieu de riantes prairies, de pâturages nourriciers, où errent les bœufs de la contrée, les plus beaux bœufs du monde, Julien et Marguerite en connurent bientôt tous les secrets, profitant agréablement des courtes absences du receveur et gardés de fâcheux accident par deux argus : la camériste de la sœur et le laquais du frère, venu de Tourlaville à cheval comme son maître.

Les délices de Hautpitois épuisées, le couple reprit le chemin de Valognes. Pendant que Jean Lefebvre, assisté de son frère et de son clerc, mettait en ordre ses écritures, encoffrait les écus de l'impôt royal, Julien et Marguerite se perdaient, au fond du parc, en d'interminables causeries. La cloche des repas les appelait au logis, d'où ils s'échappaient vite après avoir réjoui de leur vue et de leur esprit les rares invités du receveur, — le curé, le doyen des élus, ou bien encore maître Antoine du Moustier, lieutenant général du bailli.

Ils allèrent un dimanche, par la longue rue Notre-Dame, — la rue Saint-Malo actuelle, — visiter à

Alleaume, hors des remparts, leur grand-oncle maternel, le vieux Robert Poisson, sieur d'Auville, en possession depuis cinq ans de la charge de procureur des eaux et forêts du Cotentin[1].

Ils le trouvèrent dans sa surannée petite maison, environnée d'une cour où picoraient des poules. Les deux plus belles furent sacrifiées en leur honneur. Le bonhomme les promena partout, du sol au grenier, leur montra, comme de juste, le lit où sa mère l'avait mis au monde, et où il dormait encore après ses laborieuses journées. Le cabinet d'étude, encombré d'in-folios poudreux, de parchemins, de manuscrits, trahissait la plus chère occupation de ce vieillard, gai, alerte, à l'œil plein de flamme sous ses lunettes rabelaisiennes, à l'âme impassible au milieu des cataclysmes publics et privés.

Il travaillait, dès le jour, au livre qui fut l'œuvre de sa vie, ce fameux « *Alfabet nouveau de la vrèe et pure ortografe françoise et modèle sur icelui en forme de dixionere, dédié au roi de France et de Navarre Henri IV*, par Robert Poisson, equier au vile de Valonnes en Normandie, proqureur du roi notre sire au baillage, vigomté et maitrise des eaues et forès d'Alenson en Quotentin », dont l'unique édition devait paraître neuf ans plus tard[2], six ans après la mort de ses petits-neveux, ses hôtes d'aujourd'hui. Robert Poisson s'était lancé dans la voie de la réforme orthographique, sur

1. A ne considérer que la partie forestière, cette charge équivalait, en proportions plus modestes, à celle des avocats du roi à *la Table de marbre*.

2. A Paris, chez Jacques Planchon, 1609, petit in-octavo. L'ouvrage est aujourd'hui à peu près introuvable.

les pas de Florimond, de Dolet, de Meygret, du savant Jacques Pelletier, et contrairement aux théories de Guillaume des Autels[1]. Les portraits de Ronsard, de Passerat, l'un des auteurs de *la Ménippée*, de Montaigne, de Harlay, du roi, voisinaient, sur les murs, avec ceux d'Aristote et de Platon, l'éclectique maître de céans étant, avant tout, bon royaliste autant que passionné lettré. Dans ce village d'Alleaume, Robert Poisson ne fréquente guère qu'un ami : Jean Potier, sieur du Quesney, marié depuis dix ans à Jacqueline Jullien d'Arpentigny[2]. Jean Potier descend, dit-on, de Pierre d'Arc, frère de la glorieuse Pucelle[3]. Peut-être Robert Poisson s'accordait-il aussi des goûts d'archéologue, car Alleaume est l'*Alauna* romaine, comme en témoignaient un balnéaire, un temple et un théâtre, ce dernier monument alors fort bien conservé.

Après le repas, le vieil amant des Muses conduisit Marguerite et Julien aux vêpres de Notre-Dame, une église entourée de pommiers, dont il était fabricien ; et sans doute que les jeunes gens se crurent pour un instant transportés en celle de Tourlaville, silencieux témoin des premières agitations de leur cœur...

Cependant, tout confiant qu'il fût, Jean Lefebvre finit par surprendre entre le frère et la sœur des expan-

1. Pour la querelle orthographique, voir Philarète Chasles, *Études sur le Seizième Siècle en France*.

2. Un capitaine d'Arpentigny figurait parmi les amis de Barbey d'Aurevilly. Gustave Flaubert parle de ce personnage dans une lettre à Louise Colet.

3. L'abbé J.-L. Adam, *Étude sur la ville de Valognes* (Valognes, 1912). Cette descendance, n'étant qu'une simple tradition de famille, me paraît un peu suspecte.

sions, des baisers de Marguerite à Julien plus chauds que ceux accordés au seigneur et maître. Il en fit la désobligeante remarque : Marguerite lui rit au nez, forte de la présence de Julien, qui rit plus encore et en appela aux privilèges fraternels. Des amis de la famille, les Jallot de Saint-Rémy-des-Landes, vinrent visiter la demoiselle de Hautpitois, et, probablement mis dans la confidence par l'époux en alarme, argumentèrent si bien qu'il rougit de ses soupçons, cela de très bonne foi. Les Jallot partis, quelque indiscrétion de valet fit encore affluer le sang à la face du receveur des tailles. La présence de Julien à Valognes importunait décidément son beau-frère. Monsieur d'Arreville en eut vent. Et, comme le mari, fort éloigné des belles manières, n'était pas homme à sertir ses phrases, Julien comprit qu'en prolongeant son séjour à l'hôtel Lefebvre, il donnerait un poids considérable aux accusations et commérages dont souffrait Marguerite. Il retourna donc, ou feignit de retourner à Tourlaville, voyage auquel il eût volontiers renoncé sans le redoublement de mauvaise grâce du mari à l'égard de sa captive légale.

Nettement, froidement, avec l'acariâtre humeur, la jalousie caractérisant les maris d'un certain âge[1], le receveur signifia à sa femme que, sous aucun prétexte, sa porte ne s'ouvrirait désormais pour Julien. Il lui

---

1. François de Rosset : « Les hommes qui tirent déjà sur l'âge ne sont pas tant allumés du feu d'amour que les jeunes : mais aussi ils sont beaucoup plus jaloux. Le moindre soupçon leur demeure dans la cervelle, et je vous laisse à penser, si une chose qu'ils ont vuë de leurs propres yeux n'y est pas imprimée. » *(Histoires tragiques*, etc.)

défendit même de le voir en particulier, à Tourlaville ou ailleurs. Avait-il surpris quelque bout de papier compromettant pour son honneur ? C'est peu probable, Marguerite et Julien n'étant pas de ceux qui laissent traîner leurs lettres d'amour. L'adultère écrit rarement quand l'objet aimé est à portée de sa main, l'inceste jamais. On échangea d'aigres propos, des injures, tout l'accompagnement obligé des scènes de ménage, puis l'époux leva la main sur Madame. Y eut-il, à ce moment, ce qui n'eut que trop lieu par la suite : des coups, des mauvais traitements et des *sévices*, comme on dit en notre siècle voué aux divorces ? Peut-être que non ; mais à coup sûr les outrages et l'assommante humeur du mari impressionnèrent vivement les nerfs délicats de la jeune femme, qui se trouvait alors en état de grossesse. A qui incombait au juste cette paternité en expectative ? C'est un secret que Marguerite emporta dans sa tombe avec beaucoup d'autres.

Le 15 mai 1601, les époux Lefebvre sont réconciliés en apparence. Marguerite tient, ce jour-là, sur les fonts de baptême, à Saint-Malo de Valognes, devant l'autel Saint-Adrien, une nouveau-née qui paraît être une enfant de l'hôpital, ou tout au moins de père et de mère inconnus, si l'on en juge par l'acte inscrit au registre paroissial[1].

Jean III de Ravalet, seigneur de Tourlaville et sieur d'Émondeville, venait de recevoir à ce moment un honneur dont l'éclat rejaillit sur son gendre : le roi

1. Voyez l'acte de baptême, à l'Appendice *(Pièces justificatives)*. La cuve baptismale occupe le même emplacement que du temps de Marguerite de Ravalet.



ÉGLISE SAINT-MALO, A VALOGNES

l'avait nommé grand-maître des eaux et forêts de Normandie. Il en prend dès lors le titre en tous actes et documents publics. Dans sa vieillesse, il conservera sa grande-maîtrise, sera chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, sieur d'Ozeville et de Sainte-Croix-du-Mont... Le nouveau lustre donné au blason des Ravalet amoindrit un peu la colère conjugale de Jean Lefebvre ; mais il eut le mauvais goût de faire remarquer à son beau-père, en le félicitant, que l'écu des Lefebvre comportait aussi « une rose en pointe »[1].

Il laissa quelque liberté à Marguerite, lui permit d'aller voir les amis Houtteville et Pierrepont[2]. (Une Ravalet de Sideville avait épousé un Pierrepont.) Un jour, elle rencontra par les chemins un habitant de Tourlaville, le tailleur Robert Agnès, cet habile artisan qui allait exercer son état, de château en château, de ferme en ferme, de ville en ville. L'abbé de Hambye l'employait volontiers, au Rozel; il avait ses entrées à la fiefferme de Tourlaville, où il taillait et cousait pour le seigneur aussi bien que pour la livrée. Cette rencontre avait dû déjà se produire en d'autres lieux; mais elle resta cette fois dans le souvenir de Marguerite. Plus tard, elle s'en servira avec énergie, essaiera de se justifier, de la façon la plus flatteuse, et la plus terrible aussi, pour l'innocent tailleur.

A la suite d'une violente émotion provoquée par les éternelles scènes de son mari, brusquement, aux der-

1. Rien de plus exact. Voyez les armoiries des Ravalet, page 113, et celles des Lefebvre, page 121.

2. Saint-Nicolas et Saint-Sauveur-de-Pierrepont, canton de la Haye-du-Puits (Manche).

niers jours d'août 1601, Marguerite accouche avant terme.

L'enfant, une jolie fillette, — fillette de douleur et non d'amour! — fut nommée Louise et baptisée le 4 septembre à l'église Saint-Malo. La mère de Jean Lefebvre lui servit de marraine, et Jean IV de Tourlaville, frère aîné de l'accouchée, assista à la cérémonie[1]. Il y remplaçait son père. Le grand-maître, tout porte à le croire, se trouvait encore à Rouen pour sa prestation de serment devant la Chambre des comptes et l'enregistrement de son titre de nomination. La formalité s'accomplit en présence du premier président du parlement de Normandie, Claude de Groulard, et de l'avocat général du roi à la Table de marbre, maître Pierre Corneille, futur père de l'immortel poète du *Cid*[2].

Aucun document ne nous dit quel sort fut réservé au premier enfant de Marguerite[3]. Mais il est très probable que sa nourrice conduisit la petite Louise à

1. Voyez à l'*Appendice,* pièces justificatives, l'acte de baptême de Louise Lefebvre. Marguerite avait exactement quatorze ans et huit mois lors de sa première maternité.

2. La Normandie semble avoir possédé deux grandes-maîtrises des eaux et forêts : l'une, ayant son siège à Rouen; l'autre, dont Jean III de Ravalet fut titulaire, comprenant le Cotentin, l'Avranchin, le Bessin, peut-être même la comté d'Alençon, et ayant pour procureur Robert Poisson d'Alleaume. Les délits forestiers commis dans ces deux ressorts étaient en premier lieu jugés par les maîtres particuliers, en appel par les grands-maîtres et, en dernier lieu, par la Table de marbre.

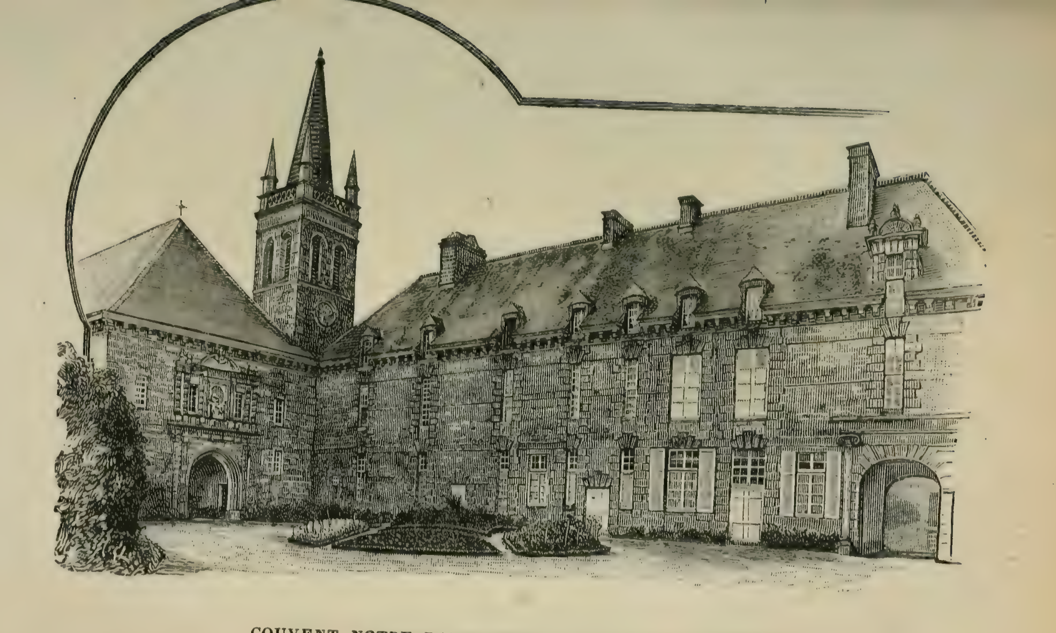
3. C'est à tort que l'anonyme de 1604 dit que Marguerite était mère de deux enfants, lorsqu'elle quitta son mari. Le second naquit au Châtelet. L'erreur s'explique par le fait que l'anonyme écrivit sa brochure après l'exécution.

Tourlaville, quelques semaines après sa naissance, pour y recevoir les caresses de l'autre aïeule. Cette nourrice avait dû être choisie par Madeleine de La Vigne. Sans doute, par la suite, la dame de Tourlaville fit de Louise Lefebvre une religieuse bénédictine, au couvent de Cherbourg d'abord, puis à Notre-Dame-de-Protection de Valognes, sa fondation. La mère n'existait plus, et le père s'était créé un autre foyer. Madeleine put donc considérer comme lui appartenant pour toujours l'innocente enveloppée dans la terrible aventure et la seule, la suprême relique qu'elle possédât de Marguerite. Les recherches les plus laborieuses aboutissent toutes à cette conclusion. On se plaît à penser que la grand'mère et sa petite-fille dorment, tout près l'une de l'autre, dans les caveaux de la chapelle des anciennes Bénédictines, aujourd'hui l'hôpital de Valognes[1].

Gabrielle, sœur de Marguerite, avait assisté avec Jean IV au baptême de leur nièce. Tous deux séjournèrent plusieurs semaines à l'hôtel Lefebvre, formellement priés et retenus par le receveur. Malheureusement, la paternité, pourtant si désirée de lui, ajoutait à l'aigre humeur du mari. Le désaccord conjugal reparut. L'écho en parvint à Madame de Tourlaville; aussi dépêcha-t-elle son fils Philippe à Valognes, avec mission de juger de tout par ses propres yeux. Lui, Jean IV et Gabrielle furent les témoins indignés de plusieurs scènes de violence.

Quelques mois s'écoulèrent dans un calme relatif,

1. Notre-Dame-de-Protection fut supprimée en 1792 et déclarée bien national la même année.



COUVENT NOTRE-DAME-DE-PROTECTION, A VALOGNES

(Aujourd'hui hôpital de la ville.)

puis, au printemps de 1602, Jean IV et Philippe de Ravalet sont encore à Valognes, où Gabrielle les accompagna d'autant plus volontiers qu'elle comptait s'interposer entre Marguerite et son mari. Jean Lefebvre avait-il invité ces deux beaux-frères à constater que l'ordre renaissait dans le ménage? C'est un point impossible à éclaircir. Toutefois, leur présence chez le receveur est certaine, à cette date, — si certaine même qu'ils virent de leurs propres yeux la première fuite de Marguerite... Un jour que la demoiselle de Hautpitois était en sa chambre, avec sa sœur et sa caméristе, Lefebvre en profita pour la tourmenter si fort qu'elle s'enfuit, éperdue, au moment même où Jean et Philippe, attirés par ses cris, s'engageaient dans *la montée*, c'est-à-dire dans l'escalier. Au risque de bousculer ses frères, emportée par une extraordinaire activité physique, elle sortit du logis, de la ville, et alla se réfugier à Saint-Rémy-des-Landes, chez les Jallot, châtelains et seigneurs du lieu, qui la consignèrent aussitôt chez eux[1].

L'amitié des Jallot rassurait la fugitive; mais les convenances mondaines, autant que la prudence, leur imposaient le devoir d'avertir le mari. Il vint, tout bouillant de fureur, écumant de rage, reprendre sa femme et la réintégra dans sa geôle. Comment peindre la douleur de Marguerite! ce qu'elle dut souffrir alors, on l'imagine sans atteindre jusqu'à la réalité. La surveillance redoubla autour d'elle, en dépit des protes-

1. Marguerite se réfugia pour la première fois à Saint-Rémy-des-Landes à la fin de mai, ou au commencement de juin 1602. Ce premier séjour chez les Jallot dura fort peu de temps, peut-être une semaine.

tations de ses frères, ce qui, joint au souvenir du frère absent, la jeta de nouveau dans la rébellion, l'incita à une seconde fuite, malgré l'enfant, hélas! car Marguerite plaça toujours son amour pour Julien au-dessus de tout... Elle fut très coupable, certes; mais combien de circonstances atténuantes! C'était peut-être l'opinion du loyal président Édouard Molé et des autres magistrats qui la condamnèrent, forcés de faire un exemple, car les crimes semblables au sien couraient alors les rues de Paris.

Jean IV et Philippe n'en avaient que trop vu et entendu. Ils portèrent leur indignation chez les parents du receveur; mais Jean Lefebvre était leur fils préféré; aussi le sieur du Vieulx et sa femme qualifièrent-ils d'exagéré le récit des deux jeunes hommes. Jean et son cadet embrassèrent leurs sœurs à la dérobée et partirent sans prendre congé du beau-frère, bien décidés à ne plus jamais accepter son hospitalité.

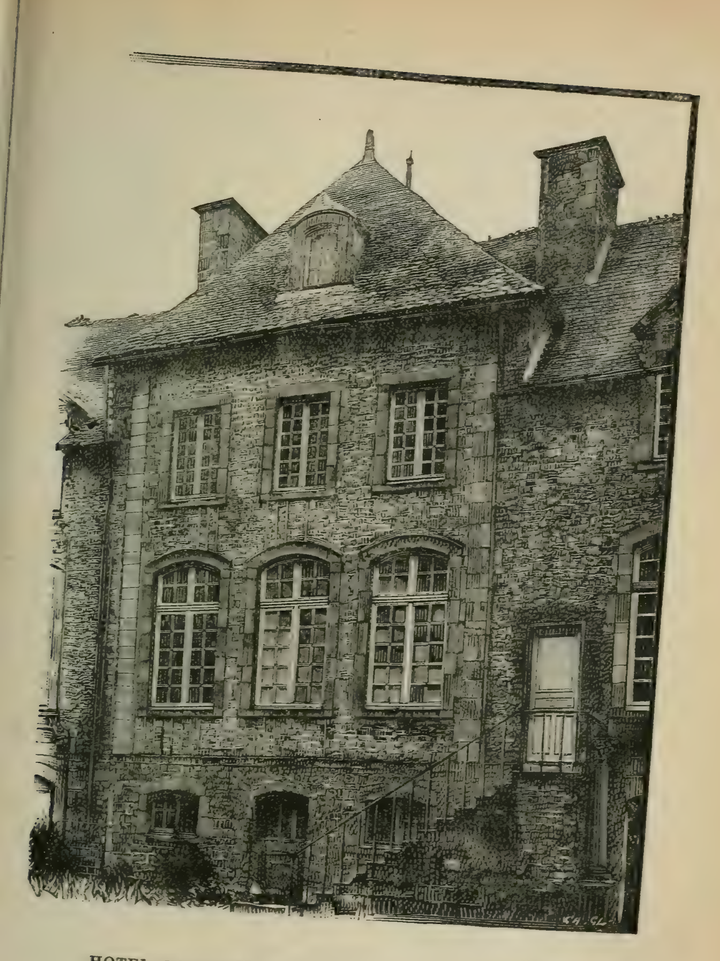
On peut supposer, vu le caractère et la passion de Julien, qu'il ne s'était guère éloigné de Valognes, demeurant caché aux environs de la ville et épiant l'heure où on le forcerait à tirer l'épée pour protéger la vie de Marguerite. Les trois frères regagnèrent ensemble Tourlaville et ne manquèrent point, dès leur arrivée, de raconter l'étrange façon dont Lefebvre remerciait les Ravalet de l'avoir fait entrer dans leur maison. La lune de miel n'avait jamais été qu'une lune d'absinthe; à l'heure actuelle, le ménage était un enfer.

Gabrielle, à peine âgée de douze ans et très attachée à son aînée, resta auprès d'elle, pour la consoler, lui faire oublier par sa tendre affection les mauvais procédés du mari, au besoin la défendre contre ses brutalités. En effet, dès que Lefebvre eut repris sa proie,

il la traita en véritable prisonnière. Défense fut faite à Marguerite de se coiffer en *arceaux*, — ce qui faisait des jeunes femmes autant de Dianes ; — de revêtir la vertugade, le velours, le brocart, les exquis ajustements qui convenaient à son grand air, lui valaient les louanges de toute la ville, les femmes et demoiselles de qualité comprises, et l'égalaient presque à Marie Stuart. Qui voudra avoir une idée de l'éblouissant visage de Marguerite, légèrement voilé de mélancolie à cet instant, devra consulter le portrait de la ravissante épouse de François II, en son adolescence, portrait dessiné par Clouet, dit Jannet, et qui figurait dans l'ancienne collection Hennin[1].

Le mari condamna cette beauté à la plate coiffure, aux vulgaires *affiquets* des bourgeoises de Valognes, marchandes et fermières. Le valet de pied, Pierre Debruman ou de Bruman, l'homme de confiance, un manant stylé par son maître, eut l'ordre d'écouter à la porte, quand les deux sœurs échangeaient des confidences, et même lorsque Marguerite passait aux mains de sa camériste. Il ne resta plus à la jeune femme et à la jeune fille que le parc... Là n'osait point s'aventurer le receveur ; il possédait de beaux arbres, mais ne les aimait guère, de par son âme prosaïque et foncièrement philistine. Afin de raffiner sa vengeance, il obligea sa victime de renoncer à sa chambre d'honneur du premier étage. Il la contraignit d'aller coucher tout en haut, sous les toits, en un galetas malsain, lieu deux fois indigne d'une telle hôtesse, car elle avait pour voisins ses domestiques, mieux logés qu'elle. Ce

1. Ce portrait, qu'il ne faut pas confondre avec celui de 1559, a été reproduit dans l'*Histoire de France* de Bordier et Charton.



HOTEL LEFEBVRE DE HAUTPITOIS, A VALOGNES

Corps de logis habité par Marguerite de Ravalet. Façade sur la cour.

(État actuel.)

qui constituait un vil outrage pour une personne de condition, habituée au luxe, à l'aisance, à commander et ordonner[1]. Très noblement, Gabrielle partagea la captivité de sa sœur.

Pour plus de sûreté, chaque soir, après son souper, Lefebvre donnait deux tours de clef au gros cadenas qui fermait cet affreux asile.

Parfois, avant de s'endormir, le lourdaud reparaissait pour injurier sa femme, lui mettre un poignard sur la gorge, la menacer de la chasser de ce misérable logis, allumer des chandelles afin de troubler son sommeil[2], la frapper, porter le désordre en sa toilette, la traîner sur le grossier carreau par sa longue chevelure, sans égards pour les plaintes de la victime et les cris désespérés de sa jeune sœur. Quant aux radieux charmes de Marguerite, à l'admirable plastique dont elle, Julien, tous les Ravalet et la province étaient fiers, il osa, en un jour de colère, leur infliger le plus lâche des traitements : Marguerite reçut de tels coups qu'elle en eut, affirma-t-elle devant ses juges, « une côte rompue ». Une autre fois, elle dut s'enfuir dans la rue, en pleine nuit, et les habitants des maisons voisines, scandalisés, entendirent ses appels de détresse[3].

1. Voyez plus loin, au procès en Parlement, l'interrogatoire de Marguerite du lundi 24 novembre 1603. Je tiens de M. Georges Lepetit l'utile renseignement que, lorsqu'il devint acquéreur de l'hôtel de Thieuville, la chambre où Marguerite fut reléguée, sous les toits, était encore pavée avec du simple carreau.

2. Allumer des chandelles, la nuit, devant le lit de quelqu'un, c'était souhaiter sa mort.

3. Interrogatoire de Marguerite du lundi 24 novembre 1603 par les juges de la Tournelle. Il se peut que l'accusée ait exagéré les mauvais traitements de son mari, mais ils s'accordent bien

Gabrielle n'en put supporter davantage. Elle jeta à la face de son beau-frère les plus violents reproches, le déclara indigne d'avoir pour femme un astre tel que Marguerite, comparant « la vile nourriture », l'éducation du receveur, « sa petite naissance », avec la grandeur morale et physique de la maison en laquelle on eut tort de l'admettre. Elle annonça qu'elle allait partir, informer le seigneur et la dame de Tourlaville de l'infâme conduite de leur gendre. Elle partit, en effet, sous l'escorte de la femme de chambre. Marguerite, avant de se séparer de Gabrielle, lui confia son épagneul. Puis, hantée du pressentiment qu'elle ne reverrait plus sa bavolette, elle la prit à part, partagea avec elle tout ce qui lui restait d'argent, lui recommanda le secret, et embrassa cordialement sa sœur et sa caméristе, sans doute loin des regards courroucés du receveur.

Les remontrances de Jean III ne se firent pas longtemps attendre : le grand-maître protesta contre l'affront que lui faisait ce petit noble, le somma de changer de conduite, d'implorer son pardon, et, pour donner plus d'autorité à son épître, il fit connaître à Nicolas Lefebvre et à Louise Jouhan l'odieuse façon dont leur fils comprenait la vie conjugale. A la suite des réclamations paternelles, Marguerite obtint, comme une grande faveur, la permission d'occuper de nouveau sa chambre d'honneur. L'époux n'en profita pas moins de l'isolement, de l'abandon où vivait sa femme, pour lui rendre les journées dures.

---

avec le caractère égoïste et haineux de Jean Lefebvre. De plus, Gabrielle de Ravalet ne déposa point, lors des deux procès.

L'idée d'une nouvelle fuite à Saint-Rémy-des-Landes apparut à la demoiselle de Hautpitois comme le salut.

Julien n'écrivait plus; peut-être, dès leur arrivée à Valognes, interceptait-on ses lettres. Mais l'amante n'accusa point l'aimé, ne douta jamais de lui... Elle songeait aux bons procédés des Jallot, à leur manoir, dont elle fut l'heureuse hôtesse; et, par un sentiment de délicatesse que comprendront tous les cœurs féminins, en ces jours de désespoir elle se souvint de Nicolas Jallot, ce jeune avocat qui l'avait aimée alors que Julien était déjà son maître. En retournant à Saint-Rémy, ne pouvant répondre à l'amour de Nicolas, et pour cause, elle lui offrira cette exquise compensation : l'honneur de lui donner aide et protection, ce que ne refuse jamais une belle âme.

Marguerite sait qu'elle n'a autour d'elle que des espions, à part le vieux jardinier, tout à ses arbres, ses allées, ses fleurs, et la grosse servante qui la plaint en silence, cœur de femme du peuple contenu par le servage. Elle étudie avec soin les habitudes de la livrée, s'assure de l'heure à laquelle se retirent les domestiques après avoir éteint les lumières et fermé toutes les issues de l'hôtel et du parc. Quant aux habitudes de son mari, elle ne les connaît que trop.

Le matin, Jean Lefebvre va étaler sa suffisante personne aux regards de la cité, causer avec les élus, les officiers du corps de ville, les bourgeois les plus gavés, souhaiter le bonjour à ses parents. Quoique noble, les plus délicates personnes de sa caste le tiennent un peu à l'écart. L'après-midi, il s'enferme en son cabinet, dont les fenêtres donnent sur la rue, dans l'exclu-

sive société de son frère et de leur clerc ; et tous trois s'occupent des écritures des aides et tailles. Sanson et le clerc dînent souvent chez les époux Lefebvre. Mais si le receveur invite un notable, élu ou tabellion, sa femme n'en est jamais avertie et ne peut changer de toilette. D'autre part, il néglige de lui présenter les personnes qui viennent le visiter, et dont il lui impose la présence. Il ne la consulte jamais sur aucune affaire de ménage, de quoi Marguerite lui sait gré au lieu de s'en froisser, tant elle le méprise. Brantôme, qui a tout su des mœurs de son temps, semble avoir écrit pour un tel époux cette phrase vengeresse : « Quand ilz ont esté si sots de les espouser jeunes et belles, ilz en sont si jaloux et ombrageux, tant par leur naturel que par leurs vieilles pratiques qu'ilz ont traittées eux-mesmes autrefois ou veu traitter à d'autres, qu'ilz meinent si misérablement ces pauvres créatures, que leur purgatoire leur seroit plus doux que non pas leur autorité. »

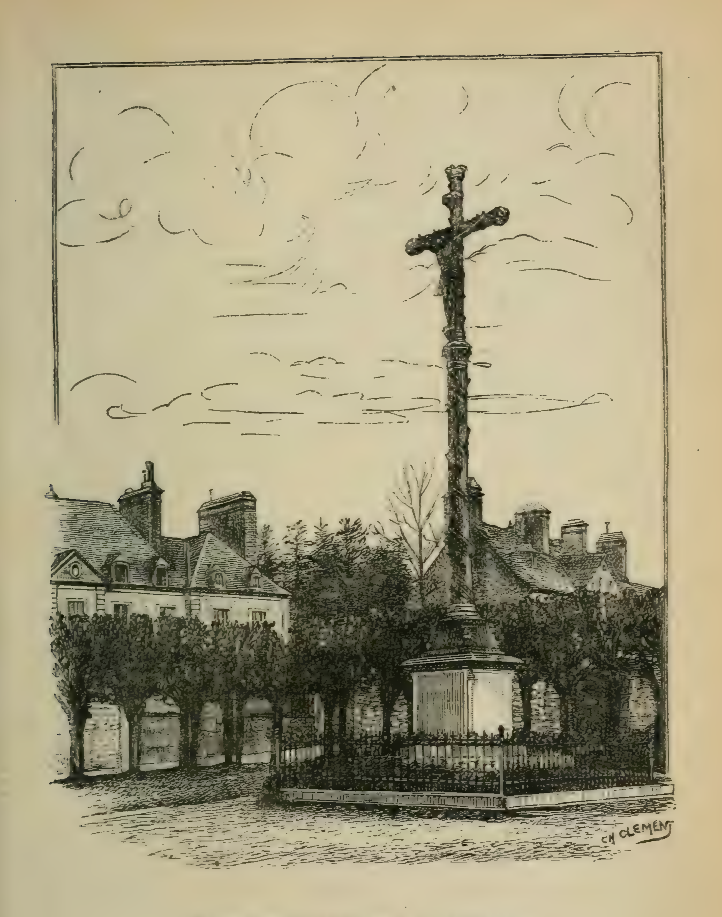
A neuf heures sonnant, le valet d'écurie allume une lanterne. Les convives s'en vont, reconduits par Jean Lefebvre au delà de la porte cavalière de l'hôtel, parfois même jusqu'à la place du Marché[1], à l'entrée de la rue de Poterie. Les quatre domestiques demeurés au logis bavardent, jouent aux cartes, dans la salle commune qu'on leur abandonne sous les combles. Le jardinier s'est retiré en sa cabane, située au fond du parc, contre le mur séparant, à l'orient, l'hôtel Lefebvre de l'hôtel voisin, aujourd'hui hôtel de la Mois-

1. Aujourd'hui place Vicq-d'Azyr, après avoir été la place de l'Islet. En 1602, le cimetière longeait l'église Saint-Malo.

sonnière. Marguerite relit un chapitre de l'*Amadis,* ou songe à Julien. Le maître ne revient que vers dix heures. Jamais il ne souhaite à sa femme une bonne nuit; cet anobli a les mœurs d'un vilain. Marguerite en profite pour prendre, dans le vestibule où elles sont accrochées, la clef de l'écurie et celle de la porte du parc s'ouvrant sur la place des Halles. Son plan est arrêté. C'est par là qu'elle s'enfuira.

Vite, un soir propice, en septembre 1602, elle glisse dans une valise ses joyaux de jeune mariée, ce qu'elle a de plus précieux, ce qui lui reste d'or, ses livres, un peu de linge, l'indispensable. Elle y ajoute, à tout hasard, un costume de cavalier, oublié ou donné par Julien. Elle entre dans l'écurie à petits pas, selle et bride un des courtauds, telle une Bradamante, ouvre sans bruit la porte du parc et mène le courtaud par la bride jusqu'au pied du gibet, qui étend ses grands bras noirs sur la place, et dont elle n'a point peur, en vraie fille des Ravalet. Elle entend toquer la demie après neuf heures, aux clochers de Saint-Malo et des Cordeliers. La livrée ne bougera pas avant le retour du maître. Tout Valognes dort, excepté les archers de garde au château, le receveur errant dans les rues, suivi de son valet et de sa lanterne, et quelques jeunes clercs, qui godaillent au cabaret avoisinant l'église. Les voyages de Marguerite à Hautpitois lui ont permis d'étudier les lieux. Au reste, cette claire nuit d'été facilitera sa fuite. Le silence est complet dans la rue Notre-Dame et dans la rue Beaurepaire[1]. Elle s'élance en selle et, sans hésiter, pleine

1. Aujourd'hui rue Saint-Malo et rue des Capucins (1913).



PLACE DU CALVAIRE, A VALOGNES

(Place des Halles en 1602.)

Le Christ actuel a remplacé le gibet.

de résolution et de courage, franchit lentement, pour ne pas donner l'éveil, la place des Halles, la rue qui s'ouvre au Midi, et qui conduit aux remparts[1]. La porte n'est pas gardée ; le pont du Merdret[2], dont les eaux servent, de ce côté, de fossé aux fortifications, est libre... La fugitive pique des deux droit devant elle, traverse un vaste champ de pommiers, entre dans une longue et étroite venelle bordée d'arbres et de murs, au bout de laquelle elle trouve le chemin qui formera plus tard les rues de la Sarde et Aubert, et qui est aujourd'hui la rue des Religieuses[3].

Là, elle reprend haleine, s'arrête un instant à l'endroit même où sa mère posera un jour la première pierre de Notre-Dame-de-Protection, où l'on placera les cercueils de Madeleine de La Vigne et de sa petite-fille Louise, l'enfant que Marguerite abandonne avec l'espoir de la revoir bientôt... Est-ce un pressentiment? Non. Elle s'est arrêtée parce qu'elle a cru entendre le bruit d'un chariot roulant vers la ville. Qu'importe! elle lance son cheval au grandissime galop dans les champs, dans la prairie, atteint la

1. Aujourd'hui remplacée par une école libre.

2. Aujourd'hui *le Merderet* (1913). C'était, en 1437, *le Merderel*.

3. Voir les anciens plans, notamment « le *Plan de Valognes*, dédié à la Ville par Le Rouge, ingénieur géographe du Roi. A Paris, quai Saint-Bernard, à la Croix d'Or, et à Valognes, chez M. de la Rue, 1767. » (Un exemplaire de ce plan existe à l'hôtel de ville de Valognes ; un autre m'a été communiqué par M. Jules Lepetit, frère du propriétaire de l'ancien hôtel Lefebvre et de Thieuville.) Le château et les remparts avaient été démolis sous Louis XIV, en 1689 ; mais, un siècle et demi après la fuite de Marguerite, l'aspect des lieux ne s'était guère modifié, de ce côté.



ANCIEN PLAN DE VALOGNES

(Conservé à l'Hôtel de Ville.)

A. Église Saint-Malo et place du Marché. — 2. Place des Halles et gibet. — 4. Hôtel Lefebvre de Hautpitois. — 6. Couvent Notre-Dame-de-Protection. — 14. Rue de Poterie. — Au Nord, place carrée du Château et route de Cherbourg.

lande du gibet, — le pays abonde en patibulaires, — lieu d'effroi, qu'une superstition traditionnelle fait éviter au voyageur[1]. La voici maintenant en plein sur la route de Saint-Sauveur-le-Vicomte, galopant dans la nuit vers Lieusaint, toute à la joie d'avoir reconquis sa liberté. Elle laisse loin derrière elle, sans regret, le castel de Hautpitois, sa maison des champs, et vers cinq heures du matin, au petit jour, entre à Saint-Sauveur, frappe à la première auberge venue... Plus n'est besoin, à présent, de quitter la selle, quand le courtaud hésite, de tâter à droite et à gauche, d'écarter à coups de houssine les loups errants dans la campagne. Elle est loin déjà; et le receveur n'apprendra que dans deux heures, au plus tôt, la nouvelle équipée de sa femme.

Après quelques instants de repos, la belle Ravalet repart. Le soleil éclaire sa route, et personne ne l'a reconnue. Elle a bien emporté son masque, mais ce masque lui vaudrait d'indiscrets regards. Au reste, nombre de femmes trottent par monts et par vaux, de nuit et de jour, en basse Normandie : paysannes, citadines, dames de qualité, courant au marché, à la ville, au château, où attendent les acheteurs, les maris ou les amants. Il en est ainsi dans tout le royaume; pourtant le Cotentin pratique, mieux qu'un autre pays, le vieux proverbe :

Coucher de poule et lever de corbeau
Éloignent l'homme du tombeau.

Marguerite a laissé, sur sa gauche, Varanguebec et

1. Barbey d'Aurevilly, *Le Chevalier des Touches*.

Neufmesnil, le bourg où vit en odeur de dévotion et de bonté sa tante Guillemette de Ravalet, épouse d'Arthur des Moustiers. Bientôt elle aperçoit, haut perché sur une colline, le château de Lithaire, puis le prieuré de Brocquebœuf, et, sur sa droite, la forteresse qui annonce la petite ville de la Haye-du-Puits. Une halte encore, le temps de laisser souffler son cheval, de lui donner l'avoine, de croquer une tartine de beurre, de vider une bolée de cidre ; elle dépasse l'abbaye de Blanchelande, et la voici devant le manoir des Jallot, juste quand midi sonne à Saint-Rémy-des-Landes. Elle est sauvée, elle le croit du moins.

Thomas Jallot et Jeanne, sa femme, lui font gracieux accueil, en s'étonnant de son arrivée subite. Marguerite sourit, embrasse ses hôtes, a réponse à tout. Elle cherche des yeux leur fils, Nicolas Jallot : l'avocat du roi est absent ; ses obligations professionnelles l'ont conduit à Valognes, où, par discrétion, il ne va jamais visiter les époux Lefebvre. Elle aurait voulu lui conter ses déboires conjugaux, réclamer son bras pour la défendre contre son mari, en attendant que Julien soit averti de tout. Elle appelle un valet, lui confie la lettre qu'elle vient de griffonner en hâte. La missive arrivera à destination, certes ; mais, à l'insu de Marguerite, Thomas, l'homme du devoir, écrit à Jean Lefebvre que sa femme est à Saint-Rémy. Peu après, paternellement, il fait lire cette lettre à la fugitive. Marguerite l'approuve en souriant et remercie même le châtelain. Aussi résolue, aussi décidée qu'à son départ de Valognes, elle déclare alors à ses hôtes qu'elle ne veut plus reparaître au domicile marital. L'hospitalité offerte à la jeune femme ne souffre en rien de cette énergique affirmation. Mar-

guerite est aimée de tous ; les dames l'entourent, la consolent, en déplorant son union avec un pareil époux.

Quatre jours après, le valet revient, porteur d'une lettre de Julien. Quant au receveur des tailles, il semble avoir pris son parti de sa nouvelle disgrâce. Il s'est borné à clabauder contre la demoiselle de Hautpitois, à féliciter Thomas Jallot de son bon procédé, lui recommandant toutefois, au dire du valet, de veiller avec soin sur Marguerite. La rupture est complète : les deux époux ne se reverront plus qu'à Paris, à l'hôtellerie *Sainct-Leu* et dans la salle d'audience du Grand Châtelet.

Marguerite dira que son mari avait de mauvaises mœurs et entretenait « deux paillardes ». Il y a ici une contradiction. Je ne crois pas aux goûts contre nature de Jean Lefebvre ; mais il existe partout des ribaudes, des coureuses ; et le receveur, qui était *un tempérament,* comme dit Balzac[1], a pu être un précurseur du baron Hulot. Cet homme avait possédé le corps, voulait le posséder encore, de là les nombreux outrages qu'eut à subir Marguerite. Pour le cœur de sa femme, Lefebvre n'y tenait point, ayant compris un peu tard qu'on l'avait, de tout temps, donné à un autre. Mais le corps, gracieux, délicieux, exquis ! Les coups et autres sévices n'avancèrent point les affaires du mari, loin de là. Et tout concourt à laisser croire que, depuis la première fuite de Marguerite, et peut-être avant, Jean Lefebvre cultivait les petites bourgeoises et même les paillardes de profession, — bien

1. H. de Balzac, *La Cousine Bette.*

insuffisante consolation pour un homme ayant tenu dans ses bras, dans son lit, au nom de la volonté des parents et du sacrement de mariage, la plus éblouissante épousée du Cotentin.

Deux semaines s'écoulent. Jean Lefebvre persiste à ne point se montrer, à ne plus donner même de ses nouvelles. Mais il a eu le soin d'informer son beau-père que Marguerite est à Saint-Rémy-des-Landes. Aussi, vers le 25 septembre, le frère aîné de la fugitive arrive au paisible manoir.

Jean IV est un gentilhomme brillant, ambitieux, peu expansif; toute cette affaire commence à l'impatienter. Il méprise le receveur, l'inélégant beau-frère, autant qu'il aime Marguerite; mais qui ne l'aimerait point? Jean s'abstient volontiers de grands mots et de graves résolutions. Depuis que sa sœur a planté là son époux pour la seconde fois, l'héritier des Tourlaville semble s'aveugler sur les défauts de Lefebvre, n'est pas loin de prendre pour caprices d'enfant gâtée les coups de tête de Marguerite. Sans aller jusqu'à voir en Julien un incestueux, Jean IV le considère comme un damoiseau d'allures inexplicables et fantasques, et lui garde secrètement rancune de tout ce scandale. Nous ne savons pas exactement le caractère et l'étendue de la mission dont l'avait chargé son père. L'héritier, du haut de ses vingt-six ans, se croyait fort supérieur à Philippe, qui en avait vingt-trois, et surtout à Julien, qui en comptait à peine vingt. Toutefois, en cette circonstance, il fit preuve de diplomatie.

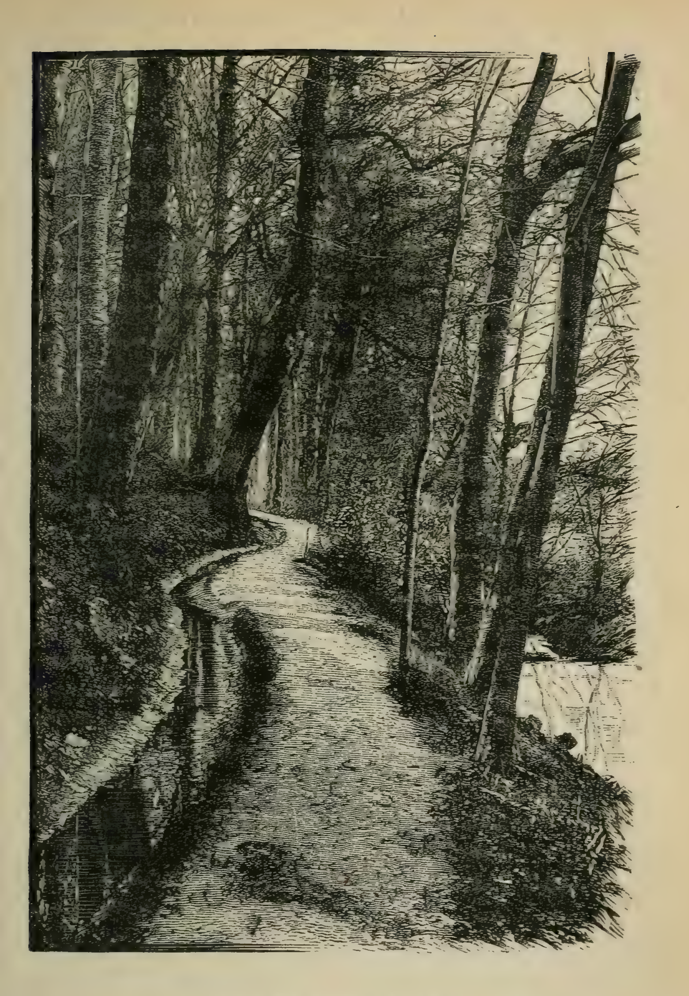
Il remercia Thomas Jallot au nom des Ravalet, puis apprit à Marguerite qu'il avait ordre de la ramener à Tourlaville. Elle y séjournerait jusqu'à ce que les époux fussent réconciliés. Ainsi l'a voulu le grand-

maître, chef de la maison. Quant à lui, ses affaires personnelles l'appellent ensuite vers Alençon, et il lui tarde aussi d'aller à Saint-Églan[1] saluer sa tante Marie et son oncle Gabriel de La Vigne, ayant, ajoute-t-il, promis à ce ménage modèle, à ces parfaits époux, de séjourner chez eux.

Marguerite s'incline, embrasse Jean, lui sait gré d'avoir parlé de Tourlaville et non de Valognes... Jean sourit et lui jette un regard sous lequel elle ne se démonte point. Le départ a lieu le 29 septembre, jour de la Saint-Michel. Et lorsque le frère et la sœur, laissant loin d'eux le clocher de Cherbourg, atteignent le territoire du fief, ils ne tardent pas à voir Julien galoper à leur rencontre. Les deux gentilshommes servent d'escorte à Marguerite, qui fait au château une entrée quasi triomphale. A peine le seigneur et la dame de Tourlaville ont-ils aperçu leur enfant qu'elle est pardonnée !

En quelques jours, sa présence change tout dans la féodale habitation. La joie reparaît sur les visages, si bien que Gabrielle n'ose plus faire allusion aux horreurs dont elle fut témoin. On évite, devant Marguerite, de prononcer le nom de son mari ; mais le père et la mère comptent sur une prompte arrivée de Jean Lefebvre. On fera présider par l'abbé de Hambye le tribunal de famille ; on ouvrira à deux battants la porte de la grand'salle et on la refermera sur l'homme de Valognes. Au premier regard de l'abbé, le receveur des tailles embrassera les genoux de sa femme et lui fera des excuses. Elle aura l'air de ne pas comprendre ;

1. Aujourd'hui Saint-Aiglan, commune de Neaufles-sur-Risle, canton de Rugles, arrondissement d'Évreux (Eure).



PARC DE TOURLAVILLE.

Sentier de *la chesnaie*, affectionné par Marguerite et Julien.

puis, se bornant à répondre que la maison de Ravalet ne connaît point les injures, plane au-dessus des outrages, elle consentira à reprendre la vie commune ; et tout sera dit.

Julien et Gabrielle se prononcent pour une rupture complète avec Lefebvre de Hautpitois, chaque fois qu'ils se trouvent en particulier avec leur mère. Madeleine de La Vigne en appelle à la sainteté des liens matrimoniaux. Jean IV et Philippe ont quitté le château, en cavaliers répandus dans le pays, fêtés partout, ayant des amitiés à droite et à gauche. Il est bon de faire observer que le jeune sieur du Rozel, dont la nature est plus aimante que celle de Jean, a déjà donné entièrement raison à Marguerite... Et voici que Julien et sa sœur reprennent ensemble le chemin de l'église, s'aventurent dans leur sentier favori, sous les grands chênes, rêvent au bord de l'étang, s'attardent autour du château d'eau qui orne le préau du manoir, en feignant de s'amuser des capricieux jets liquides... C'est à ce moment que Madeleine, frappée du nouvel éclat physique de sa fille, prend un crayon et dessine son portrait.

Vous l'auriez chantée, vous, poètes, amoureux ou païens : Ronsard, prince des envolées lyriques, Remy Belleau, Baïf, et vous aussi, mélancolique Joachim du Bellay ! Autant que Louise Labé, elle méritait qu'Olivier de Magny soupirât pour elle :

> Où prit l'enfant Amour le fin or qui dora
> En mille crespillons ta tête blondissante ?
> En quel jardin prit-il la rose rougissante,
> Qui le lys argenté de ton teint colora [1] ?

1. C'est le début du sonnet qu'Olivier de Magny adressa à la Belle Cordière, au moment de leur rencontre à Lyon, vers 1550.

Madeleine a l'âme d'une sainte, le cœur d'une mère, l'indulgence toute mondaine des grandes dames du temps : elle ne croit plus au mal. Elle possède aussi les yeux, la main d'une artiste. La splendeur du modèle se reflète en ce portrait de Marguerite. Après qu'il a reçu la flatteuse approbation de la maisonnée, la châtelaine l'offre à Julien. Les mères, seules, savent envelopper leur pardon en d'aussi délicates hardiesses. Qu'est-il devenu ce premier témoignage de la beauté de Marguerite? Julien n'aura pas eu le temps de l'emporter à Fougères. Il est resté au château, dans les archives des Ravalet ou dans la chambre du sieur d'Arreville. Charles de Franquetot l'y retrouvera pour le confier à Pierre Mignard comme le plus précieux des documents plastiques; et le peintre s'en aidera, de même qu'il s'aidera du portrait *aux trois couleurs* exécuté en hâte par Du Monstier, à l'heure où la belle Ravalet passera devant lui sur l'immonde charrette...

Parfois, Julien et Marguerite associent Gabrielle et Guillemette à leurs promenades, et cette particularité n'échappe ni à Jean III ni à sa femme. Ils s'en applaudissent, les trop confiants et débonnaires parents ! Ils ne connaissent pas encore toute la vivacité, la fertilité d'esprit des deux jeunes gens, leur subtile intelligence affinée par la passion, les séparations, le combat de la vie; ils ont oublié que ces amants, qui semblent se repentir, s'éloigner, préparer leur *despartie,* — comme dit la jolie langue du XVIe siècle, — sont aussi des roués, des politiques! Quand le frère et la sœur ont fait taire les soupçons autour d'eux, en accordant pendant le jour la grâce de leur présence à la mère, à Gabrielle, à Guillemette, ils s'arment d'une extraordinaire audace la nuit.

On a rendu à Marguerite sa chambre de jeune fille, en la tour ronde; mais elle ne sait pas à la suite de quel incident sa caméristе n'est plus au château. Madeleine l'a chassée sans doute, la tenant pour coupable d'un trop suspect dévouement à l'épouse de Jean Lefebvre. La jeune Normande n'a point donné de ses nouvelles, et Marguerite s'en est émue. A-t-elle oublié sa maîtresse? On ne la revit plus dans le pays; d'ailleurs, il est certain qu'elle ne figurait pas aux audiences du Châtelet, parmi les témoins à charge... Une autre fille de chambre est maintenant de service dans l'appartement de Marguerite.

La livrée comprend aussi plusieurs nouveaux venus, dont Julien n'est pas très sûr, et parmi eux, un nommé Nicolas Roussel, qu'il emploie sans enthousiasme. C'est un gars éveillé, intelligent, partant prêt à toutes les besognes; mais le petit Machiavel qu'est devenu Julien n'ose point se fier entièrement à Roussel. Au reste, ce laquais n'a rien à faire dans la chambre de M. d'Arreville, toujours logé en la tour du Sud-Ouest. Quand la caméristе quitte l'appartement de Marguerite, un autre domestique engagé avec Nicolas Roussel y est appelé de temps à autre pour les menus ouvrages : nettoiement des tapis, lavage des vitraux, de la glace surmontant la cheminée.

Le *nouveau* a fait causer les vieux valets; il est au mieux avec la fille de chambre qui a remplacé la dariolette tant regrettée de Marguerite, et sur laquelle on chuchote une étrange histoire, point dépourvue de piquant. Elle a, dit-on, un enfant en nourrice dans une ferme.

Ce curieux valet a fini par deviner la passion du frère et de la sœur, tout au moins observé certains

symptômes significatifs : regards langoureux, mains serrées, sourires reconnaissants. Une nuit, il a l'audace de s'attacher aux pas de Julien en s'aidant de précautions infinies, ôtant ses souliers, retenant son souffle ; et il croit voir M. d'Arreville s'aventurer, par les sinueux corridors et le petit salon, jusqu'à la chambre de Mademoiselle Lefebvre. Deux jours après, fait étrange, le nocturne voyage a recommencé. Guidé par une curiosité maladive, irrésistible, et qui pourrait lui coûter la vie, le valet feint d'avoir reçu un ordre pressant, ouvre doucement la porte, entre dans l'éblouissante chambre peinte et dorée. Elle est éclairée comme à l'ordinaire ; mais tout le monde au château sait que Marguerite feuillette un livre, dans son lit, avant de s'endormir... Ce qu'a vu l'homme l'anéantit de surprise et, chose incroyable, les amants ne se sont point émus de la porte ouverte, ni avisés de la présence d'un intrus. Il a pu regarder à son aise, incapable de s'en aller tout de suite, de reprendre son sang-froid avant une ou deux minutes ; enfin, il s'est retiré à pas de velours, si effaré, stupéfait encore de sa découverte, qu'il n'a même point songé à s'excuser.

Le lendemain, à peine remis de son émoi, il cherche dans les yeux de Julien, dans ceux de Marguerite, un éclair de colère ou d'indignation. Peine perdue ! les amants semblent ignorer l'existence de cet homme. Une fois encore, il a même audace, même courage, même curiosité nocturne, couronnés du même effrayant succès. Puis, il a parlé. A la première nouvelle d'un tel scandale, le majordome ne fait qu'un bond, prend à la gorge le valet jaseur et le force de tout lui dire... Ici, l'historien est obligé de se résumer, d'en appeler aux courts, mais expressifs détails, consignés dans le

procès criminel. Le frère de Marguerite était couché avec elle, « metant la main soubz les draps et la baisotant avec trop grande privaulté »[1]. L'auditoire de la Tournelle ne pouvait en entendre davantage, quoique, en 1603, le français dans les mots bravât souvent l'honnêteté. Juges et public surent à quoi s'en tenir, les deux participes présents indiquant même la récidive.

Le majordome du seigneur de Tourlaville est un de ces vieux serviteurs comme on en trouve alors beaucoup, dans les familles de noblesse provinciale : dévoué à son maître jusqu'à la mort. Il ordonne au valet, sous peine de perdre la vie, de garder un absolu silence sur sa découverte, et lui reproche vertement son inexplicable curiosité. Un instant, sans prévenir son seigneur, il songe à casser aux gages le laquais, à le chasser honteusement ; mais il redoute les suites de cette mesure. Ce serait, à coup sûr, la honte de Marguerite et de Julien, l'inouï scandale, le déshonneur de la branche aînée des Ravalet proclamés, clabaudés dans toutes les tavernes de Cherbourg, trompettés, le pot en main, dans les cabarets et le bourg de Tourlaville. Le majordome se borne donc à terrifier l'homme en lui montrant son poignard, d'un geste éloquent ; enfin, il change de service le trop indiscret laquais.

Le jour, si M. d'Arreville se rend dans la chambre de Marguerite pendant que celle-ci s'y trouve, — ce qui arrive souvent malgré la défense formelle et répétée de leur père, — Julien envoie valets et cameriste

1. Audience de la Tournelle du lundi 24 novembre 1603. Interrogatoire de Marguerite par le président Édouard Molé.

dans la montée, dans l'escalier. D'ailleurs, l'espion a quitté le château peu après sa mise en disgrâce. Les recherches actives, patientes, discrètes, mais infatigables, du chef de la domesticité aboutissent à cette navrante conviction : le fugitif a pris la route de Valognes. Il ne se trompait pas ; et la fille de chambre ne tarda pas à suivre son ami, peut-être le père de son enfant.

Que faisait pendant ce temps Jean Lefebvre? Aucun doute ne saurait subsister à cet égard. Le receveur ne comptait plus sur le retour de sa femme. Mais il tenait d'elle une jolie dot et, pour en rester maître légalement, cherchait partout des témoins capables d'accabler la demoiselle de Hautpitois, à l'heure du procès.

III

A cet instant, se produit un véritable coup de théâtre. Huit jours après que valet et camériste ont décampé, une grandissime épître arrive de Valognes à l'adresse du chef de famille. Il reconnaît l'écriture de son gendre et la décachète avec un visible embarras.

Le receveur jette feu et flamme en un style dont nul ne le soupçonnait encore : il accuse formellement Julien et Marguerite du double crime d'inceste et d'adultère, entre dans des particularités qui font rougir de honte la face austère de Ravalet. Il se rend aussitôt chez Madeleine, et tous deux vont s'enfermer en leur oratoire pour y tenir conseil. Ils relisent en

pleurant la lettre... Jean Lefebvre, sans avouer de qui lui est venue la terrible lumière, se déclare sûr de son fait et prêt à le prouver par témoins. Les malheureux, il n'en faut plus douter, ont consommé l'œuvre abominable. Le séjour au collège de Navarre, la promesse d'une belle place d'Église n'ont pas assagi Julien. *Canis reversus ad vomitum.* Les vieilles gens conviennent qu'on eut pour ces enfants, trop chéris, trop adulés, une inexplicable indulgence. Il faut prendre une énergique détermination, et sans retard.

Pendant que la mère s'agenouille devant le Christ, le grand-maître sort de l'oratoire[1], appelle son écuyer, lui ordonne de se rendre tout de suite auprès de M. d'Arreville, en quelque société qu'il se trouve, de lui demander son épée et de le conduire dans sa chambre, où il gardera les arrêts jusqu'à nouvelle décision de son père et seigneur. Une demi-heure s'écoule, puis l'écuyer, porteur de l'épée de Julien, vient rendre compte de sa mission. M. d'Arreville se promenait devant le jet d'eau, en compagnie de mademoiselle de Hautpitois. Il a obéi sans la moindre observation aux ordres paternels. Il est prisonnier sur parole dans la tour du Sud-Ouest, où on l'a laissé à ses pensées. Mademoiselle voulait partager la captivité de son frère, mais l'écuyer ne l'y a point autorisée.

Que fera-t-on de Marguerite? De par le roi, la coutume, la justice et l'Église, elle appartient à son mari; et tant que Jean Lefebvre vivra, hors le cas d'indi-

1. L'oratoire, situé au rez-de-chaussée de la tour du Sud-Ouest, communique avec le grand vestibule.

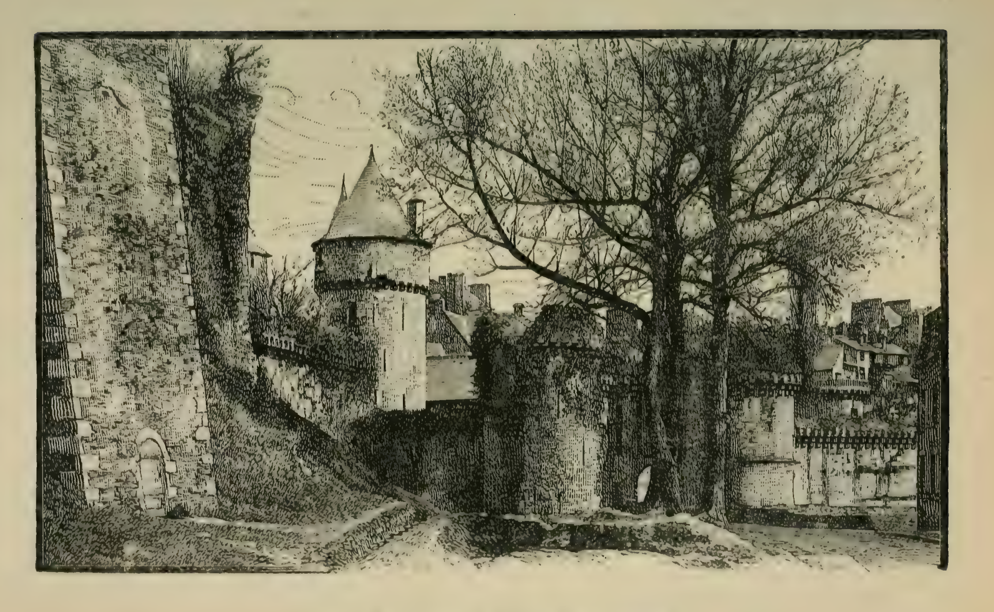
gnité personnelle, lui seul pourra décider du sort de sa femme. On le mettra donc en demeure d'user de sa prérogative. A défaut, sous le sceau du secret, le père avertira le bailli du Cotentin ou le gouverneur de Normandie, puis agira de lui-même. Madeleine insiste pour qu'on interroge Marguerite. Elle conserve encore la vague espérance que son gendre est trompé par de faux rapports. Non, mille fois non! il est impossible que *Marguite* soit descendue aussi bas, qu'elle ait glissé à ce point sur la pente fatale. La pauvre mère, hélas! a toujours ignoré, ignorera toujours ce que sont les grandes passions.

Marguerite de Ravalet comparaît devant ses parents. Dès les premiers reproches, elle nie tout. Puis, avec une intarissable verve, en se servant d'expressions qui attestent à la fois la finesse et l'élégance de son esprit, la profondeur de ses blessures d'amour-propre, la conscience des outrages subis, elle peint, analyse, dissèque son mari des pieds à la tête; le représente comme le plus vil et méprisable de tous les hommes, une âme de fange ayant l'aspect d'un manant, d'un bouvier. Sous l'exagération de la parole emportée et fiévreuse, du cœur meurtri, les parents surprennent au vol des mots, des traits pleins de naturel et de vérité. En la donnant à ce quinquagénaire, à ce mince noble, à ce remueur d'écus, ils ont fait le malheur de leur fille et réveillé, au cœur de Julien, un inapaisable et criminel amour. La vérité leur apparaît, terrible, lamentable. Ils consignent Marguerite dans sa chambre, où elle prendra ses repas, loin de la table de famille, en attendant l'arrivée de messire Jean de Hambye et du mari.

Mais la jeune femme proteste contre cette réclusion,

dit, non sans raison, que son mariage l'a dégagée de l'obéissance féodale, veut en appeler à son grand-oncle. Monsieur de Hambye, ajoute-t-elle, obtiendra de la cour de Rome, par le canal de son évêque, messire de Briroy, l'annulation du mariage d'une Ravalet-Tourlaville avec un Jean Lefebvre. Le grand abbé s'y prêtera de toute son âme, dès qu'il saura quel odieux époux est l'homme de Valognes. Après quoi, elle prendra le voile, mais à Paris, loin de sa Normandie, qu'elle aimait tant et où elle a tant souffert. Déjà, à coup sûr songeant au bonheur d'y vivre avec Julien, l'idée d'une fuite à Paris la hante. Et, pour la première fois, des paroles d'amertume, de découragement, sortent des lèvres courroucées de celle qui, plus que jamais, est *la belle demoiselle;* de chaudes, d'abondantes larmes coulent de ses yeux. Il n'en faut pas davantage pour que Madeleine de La Vigne lève une consigne qui commence à peine. Marguerite est libre. Le sortilège a opéré.

Elle reprend, comme si de rien n'était, le droit de commander aux serviteurs, privilège des filles nobles. Puis, le lendemain, pendant que les maîtres sont à l'office de Notre-Dame, elle appelle un petit laquais, ordonne à cet adolescent de seller deux chevaux, sur l'un desquels il placera une valise. Elle a su de lui, quelques jours avant, qu'il est né en la duché de Bretagne et connaît la route de Cherbourg à Fougères. Pourquoi choisit-elle d'abord Fougères? Au nom de l'atavisme, puisque les Ravalet viennent de là! Elle surprend dans le regard de l'humble laquais quelque chose du prestige, non, de l'ensorcellement que sa beauté exerce sur tous les hommes. Le jeune serviteur obéit, fasciné par les grands cheveux crespelés et les



PORTE SAINT-SULPICE, A FOUGÈRES,

par laquelle entra Marguerite de Ravalet.

(Photographie A. Durand, de Fougères.)

aveuglants yeux noirs. Elle lui sourit, l'envoie en avant avec les chevaux, puis va le rejoindre à un endroit qu'elle juge solitaire.

La nuit arrive vite. On est au 27 décembre 1602, jour de la Saint-Jean, fête du patron civil de la paroisse Notre-Dame, c'est-à-dire du seigneur de Tourlaville. En huit ou neuf jours, après avoir évité avec soin les routes trop fréquentées et surtout les approches de Valognes, ils franchissent les quatre-vingts lieues qui les séparent de Fougères, atteignent sans nul incident la ville. Ils entrent par la porte Saint-Sulpice[1] et descendent dans une vieille auberge, non loin des remparts, probablement rue Pinterie, à l'ombre du beffroi et de cette tour Mélusine dont la haute silhouette proclame à jamais l'orgueil des Lusignan.

Le 6 janvier 1603, jour des Rois, Marguerite change de logis avec son laquais et s'installe dans une petite maison voisine; on lui en loue un étage entier. Là, elle prend à son service une femme d'un certain âge, Guyonne Nicolle, laquelle lui recommande aussitôt un sien frère prénommé Étienne. Marguerite engage cet homme comme valet de pied. Elle compte bien qu'à son premier appel, Julien viendra la rejoindre. Il aura donc besoin d'un domestique mâle. Ceux de Tourlaville, à part le majordome, les deux écuyers et le jeune serviteur qui l'a suivie, ont perdu sa confiance... Julien l'adore, l'avenir lui apparaît en rose, et elle a de l'or, Madeleine ayant maintes fois regonflé la bougette de la femme en rup-

1. On la nomme aussi porte Notre-Dame.

ture de ban conjugal, habituée aux douceurs de la vie.

Marguerite appelle son laquais et lui remet une lettre pour M. d'Arreville, bientôt suivie d'une poignée de livres tournois, à la fois récompense et viatique. Tout de suite, il monte à cheval. Mais il est fort jeune, inexpérimenté, expansif; il semble que l'honneur de servir une « demoiselle », une femme mariée, ait altéré les qualités que Marguerite a cru découvrir en lui. N'importe, il a sa confiance! Trois ou quatre curieux, des gentilshommes, suivent le messager pendant qu'il traverse les rues escarpées et tortueuses de la vieille cité bretonne. Les Ravalet y ont laissé des parents, qui se souviennent encore de l'homme de guerre Jean Ier; aussi l'un des suiveurs demande-t-il au petit écuyer quelle raison a pu amener dans Fougères sa cousine, la belle Marguerite de Ravalet[1]. On sait déjà qui elle est; on n'ignore point qu'elle fuit son mari, incapable de lui donner le bonheur auquel elle a droit.

L'adolescent, intimidé, répond de vagues paroles, dit qu'il ne sait rien, puis, troublé, inquiet, craignant d'avoir trop parlé, il retourne auprès de sa maîtresse. Il se jette à ses pieds et l'avertit que des malveillants pourraient bien insulter « Mademoiselle », lui faire un mauvais parti, peut-être l'enlever... Marguerite est trop femme pour s'inquiéter outre mesure : elle devine en ces malveillants tout simplement des amoureux. Quant au prétendu cousin, elle ignore son existence. Déjà sa servante Guyonne l'a prévenue de l'émotion que sa beauté jette dans cette ville belliqueuse, main-

1. Ce prétendu cousin, peut-être un des prétendants éconduits, avait certainement vu Marguerite à Tourlaville ou à Valognes.

tenant engourdie, à moitié endormie derrière ses tours, ses créneaux, ses remparts envahis par le lierre, depuis que la trompette n'y convoque plus les gens d'épée, le ban et l'arrière-ban, comme au temps des ducs René et François, des guerres contre le Valois, et depuis cinq ans que le duc de Mercœur a cessé de l'occuper au nom de la Ligue.

Marguerite ordonne au laquais d'attendre quelques instants, de garder la lettre et l'argent, de tenir son cheval sellé et bridé, prêt à repartir. Sur quoi, elle passe dans la chambre voisine, demande des ciseaux à Guyonne, abaisse sa coiffure, son « attornement » de tête et coupe presque à la naissance de la nuque l'admirable, l'opulente chevelure tant de fois caressée et couverte de baisers par Julien. Le sacrifice accompli, lequel n'a rien d'extraordinaire aux yeux de la vieille servante, les nouvelles modes féminines affolant Parisiennes et provinciales[1], elle masse les cheveux dans un carré de satin blanc, en fait un paquet qu'elle noue délicatement avec une faveur, et recouvre le tout d'un grand papier avant de le glisser dans un sac de toile. Ce don royal, splendide, lumineux, lèvera tous les scrupules de Julien. Il viendra[2].

1. La mode des cheveux courts frisés, avec petites boucles au-dessus du front, remplaçant la coiffure en arceaux, venait de commencer et dura jusqu'au temps de la Fronde. Voyez les portraits de Marie de Médicis par Van Dyck, ceux de Charlotte de Montmorency, de Mlle Paulet, de Mme de Montbazon, d'Anne-Geneviève de Bourbon (par Ducayer, 1624) et de Mlle de La Fayette.

2. Voyez, procès en Parlement, l'interrogatoire de Julien de Tourlaville du jeudi 27 novembre 1603 : « S'il a pas désiré avoir des bracelets des cheveulx de sa sœur? » C'était alors une des plus grandes preuves d'amour que pût donner le beau sexe et les

Mais la transformation de l'amante commence à peine. Tirant de son coffre de voyage un costume complet de cavalier, bottes et feutre empanaché compris, — un cadeau de Julien non encore utilisé, — elle s'en revêt aussitôt, court à un mauvais miroir de métal, et pose un masque sur son visage. Le laquais ne la reconnaît plus qu'à sa voix ; un instant, il a cru voir M. d'Arreville en personne. Marguerite recommande de nouveau à son écuyer d'occasion de taire à M. et Mme de Tourlaville en quels lieux elle se cache, lui confie le petit sac qui sert d'écrin aux rayons du soleil, lui enjoint de ne jamais l'ouvrir et de ne le remettre qu'à messire Julien. Il lui dira, en même temps, quels habits elle a dû adopter pour mettre sa personne à l'abri des outrages.

Julien fut donc informé de la retraite de sa sœur, et par sa lettre, et par les commentaires dont l'accompagna le messager. A la pensée qu'un riche et audacieux gentilhomme pouvait lui prendre Marguerite, — les enlèvements étant la plus chère occupation de la jeune noblesse amoureuse et désœuvrée, — son sang ne fit qu'un tour. M. de Tourlaville, craignant d'avoir dépassé le but, venait de lui rendre son épée, de lever ses arrêts, en lui faisant promettre de ne point quitter le domaine sans autorisation. Son amour en péril le fit manquer à sa parole. Sous le premier prétexte venu,

---

amants attachaient une haute signification à ces dons. La mode des bracelets faits avec les cheveux de la femme aimée, et offerts par elle, fit fureur, non seulement au XVIe siècle, mais jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. Voyez, dans les *Historiettes* de TALLEMANT DES RÉAUX, de nombreuses allusions à cette galante coutume.

il monte à cheval et part, suivi de Nicolas Roussel. Ce domestique, enfin, a su conquérir les bonnes grâces de son maître, et Julien veut, pour le servir, un homme fait, solide, résolu, au lieu d'un adolescent. Après avoir obtenu du majordome qu'il ne punira point le petit laquais et déclaré que lui, d'Arreville, en disposa pour quelques jours, il sort de la fiefferme, l'esprit plein de la pensée que le rapt des jolies héritières est fort à la mode et qu'il faut brûler le pavé jusqu'à Fougères... Ceux qui ont aimé devinent quels baisers reçurent les cheveux de l'adorée, bientôt changés en bracelets!

Il était temps que « le beau garçon » arrivât. Les commérages allaient bon train sur « la belle demoiselle ». L'obstination qu'elle mettait à ne point sortir de son logis, quoique vêtue en gentilhomme, irritait au plus haut point la curiosité des Fougerais. Pour mettre arrêt aux racontars et aux papotages. Marguerite annonça formellement à ses domestiques et à la vieille femme qui la logeait qu'elle se proposait d'entrer bientôt en religion, ce que démentait fort son étrange accoutrement. L'arrivée de Julien, le 19 ou le 20 janvier, lui valut, non seulement la plus grande joie qu'attendît son cœur, mais encore la certitude de n'être ni inquiétée par des galants, ni reprise par son mari.

Julien commença par envoyer loger ailleurs Guyonne, Étienne Nicolle et Nicolas Roussel. Il informa la propriétaire de sa qualité de frère, qualité lui permettant d'habiter chez Marguerite sans que la moindre idée d'un scandale vînt à personne. Puis, les portes bien closes, de nouveau il fut amant, comme en décembre, d'où la seconde grossesse de Marguerite.

Épisode ayant une extrême importance dans l'histoire passionnelle des Ravalet, et sur lequel il est nécessaire de s'arrêter un instant, faute de quoi la psychologie de la sœur serait privée de ses plus caractéristiques nuances.

Tout, dans la vie de cette femme à jamais célèbre, tout affirme que rien au monde n'existait pour elle, sauf Julien ; et c'est pourquoi sa mémoire et son nom s'illuminent d'une grandeur redoutable et farouche. Pas un seul instant, elle n'eut la pensée de comparer ce frère aux autres, pour si brillants et séduisants qu'ils fussent, encore moins aux jeunes gentilshommes qu'elle put voir en Cotentin. Elle naquit, on peut le dire, esclave, vassale et reine de Julien tout à la fois. Aussi, lorsqu'il leur fallut payer la terrible dette, le défendit-elle, devant les juges, comme une lionne défend ses lionceaux et surtout leur père ! Aucun mensonge ne lui coûta ; pour l'arracher au bourreau, elle ne s'épargna aucune honte. Elle s'accusa *de tout,* dans la chapelle même de la Conciergerie, en présence des magistrats, de l'exécuteur et du prêtre[1]. En vertu de ce principe, elle eut le stoïcisme de déclarer que le supplice n'était dû qu'à elle, parce qu'elle seule détourna son frère de ses devoirs. Ce qui signifie, en notre affreux langage moderne, que Marguerite avait fait *les avances.* C'est, je crois, la première et la seule femme qui ait parlé ainsi, — un tel aveu n'étant point pour grandir son sexe. Mais Marguerite de Ravalet fut en tout un être exceptionnel, une apparition plutôt

1. L'anonyme de 1604, François de Rosset, Barbey d'Aurevilly.

qu'une réalité, un roman en chair et en os tiré par la Fatalité à un seul exemplaire.

C'est aussi la raison pour laquelle, ayant accusé un innocent, un pauvre diable d'artisan, de l'avoir rendue mère, elle datait ces imaginaires amours de novembre et décembre 1602, et leur donnait pour théâtre la chesnaie de Tourlaville. Deux impossibilités qu'on doit expliquer ici. D'abord, elle accoucha au Châtelet, du 20 au 25 septembre 1603, c'est-à-dire environ quinze jours après son arrestation, ce qui place bien la conception de l'enfant en décembre 1602, pendant le dernier séjour à Tourlaville. Mais l'humble tailleur Robert Agnès ne se trouvait certainement pas au château, à pareille époque. Julien, lui, n'y était que trop! Ensuite on ne peut admettre un seul instant que, même ayant rompu avec son frère, même éprouvant pour Robert Agnès ce que les femmes nomment par décence un caprice, un moment de fantaisie sensuelle, cette fantaisie se soit exercée en un endroit aussi cher à ses souvenirs que la chesnaie.

C'est à Fougères et aux environs que triomphe le couple incestueux et adultère, plus encore qu'à Tourlaville et Valognes. A Tourlaville, le frère et la sœur se cachaient, revêtaient moralement des manteaux couleur de muraille, tout au moins pendant le jour. A Valognes, ils ajoutaient à ces précautions celles qu'exigent la présence d'un mari, le voisinage de ses espions. Mais, à Fougères, Julien et Marguerite n'eurent même pas l'ombre d'un scrupule! Il est prouvé qu'ils chevauchèrent maintes fois dans les campagnes voisines, elle masquée et habillée en homme; ce qui a fait dire à l'anonyme de 1604 (Philippe Du Pré) et à François de Rosset, échos des

rumeurs venues du Châtelet, que Julien promena sa sœur en divers pays, sous noms déguisés[1]. Pendant six mois consécutifs, ils perdirent rarement de vue le clocher de Saint-Léonard et la tour Mélusine. Fougères fut le quartier-général de leurs amours, auxquelles personne ne crut dans la ville, à part Nicolas Roussel, domestique si peu loyal qu'il vola un jour dix-huit écus à son maître. Et Jean Lefebvre ne sut leur fugue en Bretagne que longtemps après.

Il y avait, en outre de leur fraternité, de bonnes raisons pour que la suspicion ne les flagellât point de ses cruelles banderilles : Marguerite, très habilement, répandait de plus en plus le bruit qu'elle allait prononcer ses vœux dans un couvent de Paris, en assaisonnant cette audacieuse affirmation d'un brin de romanesque. Partout on retrouve la Renaissance ! Elle se disait acculée à cette vocation par la volonté de ses parents, l'impitoyable rancune de son mari. La passion ne connaît point la logique, pas plus que la logique ne connaît la passion. Le cœur a ses raisons... Marguerite oubliait que les couvents ne recevaient point de femmes mariées, quand l'époux était encore de ce monde, sauf le cas d'une condamnation pour adultère. Or, en Bretagne, pays de droit coutumier, l'adultère de l'homme ou de la femme était toujours

1. L'Anonyme de 1604 : « ... L'aymant autrement que frere ne doit aimer sa sœur il en abusa la promenant ça et la souz noms deguisez... » (*Supplice d'un frere et sœur*, etc., page 3.) — François de Rosset : « ... Ces incestueux adulteres vont par les villes et par les Provinces de France, sans être connus de personne. Tantôt ils sont en Poitou, tantôt en Anjou, et maintenant en Bretagne... » (*Histoires tragiques de notre temps*, etc. Lyon, 1619.)

puni de mort[1]. On plaignait Marguerite; nul ne songeait à lui reprocher son travesti, son masque, ses cavalcades, toutes choses autorisées par les mœurs du siècle; on la voyait plutôt avec plaisir jouir de *son reste,* de ses derniers instants de liberté, avant que le cloître engloutît pour toujours sa jeunesse et sa beauté. La complaisante ville semblait être, pour elle et son frère, une terre promise de sécurité.

Ces propos, de très bonne foi propagés en tous lieux par l'hôtesse des Ravalet, Julien les complétait d'un répugnant portrait de son beau-frère. Il insistait sur sa brutalité, son âge, comparé à celui de Marguerite, sa bassesse d'âme, le représentait comme indigne de vivre. Fougères applaudit donc à la catastrophe conjugale de Jean Lefebvre, sans soupçonner l'épouvantable ornement dont la consanguinité de Julien et de Marguerite décorait cette catastrophe, le cynique panache, la fleur vénéneuse qu'elle y plantait!

Pendant qu'on le chansonnait et bafouait, que son comique malheur épiçait des refrains de ballades, le receveur apprit, non de ses beaux-parents, qui l'ignoraient, mais de la rumeur publique autant que par ses recherches personnelles, en quel lieu les deux amants poursuivaient leur déshonneur et parachevaient le sien. Il recueillait des témoignages un peu partout : dans la ville de Valognes, dans la sieurie de Hautpi-

1. Arrêt du parlement de Bretagne du 17 novembre 1568 : « Tous adulteres seront décapités, sans égard au sexe ». Ce châtiment par trop excessif ne fut aboli qu'à la Révolution. Même en laissant de côté leur inceste, Marguerite et Julien risquaient d'être arrêtés, condamnés et décapités dans les trois jours. Mais personne n'osait soupçonner un frère et une sœur.

tois, à Cherbourg, à Saint-Sauveur-le-Vicomte, en sa propre domesticité, en celle de Tourlaville, — le tout à prix d'argent, ou par des promesses d'argent, bien entendu, quoique les écus de l'avare eussent peine à sortir de ses coffres. Il composa de tous ces rapports, informations, bavardages, racontars recueillis en hâte et sans contrôle, un fort respectable dossier prêt à être suivi des témoins mêmes. Il confia son projet à maître Pierre Basan, vicomte de Valognes. Maître Antoine du Moustier, lieutenant au bailliage du Cotentin, reçut une dénonciation en règle contre Julien et Marguerite, et la maréchaussée royale eut leur signalement, qui fut aussi communiqué au lieutenant général du présidial de Caen[1].

Une haine forcenée, une haine qui ne sommeille pas un seul instant, qui, le jour, la nuit, hante, suggère, conseille, repousse les arguments et les atténuations, tourmentait à présent ce cœur ulcéré de jalousie, macéré dans le mépris et le dédain, aigri par les appétits sensuels refoulés; une haine atroce, une haine de cocu, perpétuellement cuite et recuite, anéantissait en Lefebvre son premier goût — on n'ose point dire son amour — pour Marguerite. Il s'était juré d'obtenir sa condamnation selon toute la rigueur des lois punissant la femme adultère, de lui faire raser la tête, de jeter la coupable dans un *in pace* de couvent pour jusqu'à la fin de ses jours, après avoir obtenu les « conventions matrimoniales » et tiré de Julien une importante somme à titre de réparation.

1. Cet officier de justice n'était autre, à ce moment, que le poète Vauquelin des Yveteaux. Il avait succédé à son père n 1595.

Puis, songeant de quel autre crime se compliquait ici l'adultère, il acceptait, au besoin, la perspective du bûcher pour le frère et la sœur, car on brûlait vifs les incestueux.

Cette affreuse ténacité, cette âpreté à faire rendre à sa mésaventure conjugale tout l'argent qu'elle pouvait, les historiens locaux l'ont passée sous silence, à l'exception toutefois de M. Paul Le Cacheux, qui l'a justement flétrie. Il était bon de la mettre en lumière et d'en souffleter la mémoire du trop acharné receveur.

Dans les derniers jours de juillet, Julien crut voir se nouer, autour de lui et de sa sœur, une intrigue ressemblant fort à un complot. Il s'agissait sûrement d'enlever la belle Ravalet en jouant de la rapière. Il est douteux que le mari ait pris la moindre part à ce projet de rapt, conception trop aristocratique pour ses méninges de manant. Mais il avait certainement réussi à recruter, dans Fougères, quelqu'un qui le renseignait sur les moindres démarches, faits et gestes du misérable couple. Julien, quoique très brave, ne se sentit pas en état de vaincre un coup de force... Il fallait partir au plus tôt; et c'est ce que firent le frère et la sœur, entraînant dans leur sillage aventureux les deux valets et la vieille servante, pour jamais attachés à leur bonne ou mauvaise fortune. Tous les cinq s'échappèrent plutôt qu'ils ne sortirent de Fougères, rentrèrent en Normandie, galopant jusqu'à Saint-Hilaire-du-Harcouet[1]. Ils y passèrent la nuit, et Nicolas Roussel y vendit son mauvais courtaud pour

1. Chef-lieu de canton, arrondissement de Mortain (Manche).

cinq ou six écus, — incident insignifiant qui eut plus tard de l'importance.

Le second jour, ils prennent gîte à Écouché[1], dans un quelconque *Lion d'or,* la plus ancienne hôtellerie de la bourgade; et le quatrième ou cinquième jour une auberge de campagne les abrite aux environs de La Ferté-Fresnel[2]. Ce fut leur dernier gîte probable, en cette fuite folle; après quoi le frère et la sœur dormirent dans les mêmes draps, on ne sait où, à moins qu'ils n'aient couché dans les champs.

Julien se dit qu'ils pourront reprendre haleine chez leur oncle Gabriel de La Vigne, à Saint-Églan[3], non loin de Rugles[4], sur la grande route de Paris, à proximité de la forêt de Breteuil. En effet, l'oncle Gabriel, la tante Marie reçoivent à merveille les errants, sans trop se formaliser de la situation extra-conjugale où se trouve Marguerite. Jean et Philippe étaient en séjour au castel de Saint-Églan, circonstance à laquelle Julien et Marguerite n'avaient pas songé, et qui dut traverser leurs désirs, contrarier leurs déplorables habitudes.

On connaît le scepticisme, pour ne pas dire l'égoïsme de Jean IV. Il fut certainement, de tous les Tourlaville, celui qui se passionna le moins pour l'honneur du nom, cette cause sacrée. Peu lui importait, au fond, de quelle façon son cadet et sa sœur vécussent leur vie, pourvu que la sienne se déroulât,

1. Chef-lieu de canton, arrondissement d'Argentan (Orne).
2. Chef-lieu de canton, arrondissement d'Évreux (Eure).
3. Aujourd'hui Saint-Aiglan.
4. Rugles, chef-lieu de canton, arrondissement d'Évreux (Eure).

élégante, fortunée, décorative. Jean ne révéla donc pas au seigneur de Saint-Églan l'infâme lien qui unissait très probablement ses deux hôtes inattendus. Mais la grossesse de la jeune femme ne lui échappa point, pas plus qu'à Philippe et aux époux de La Vigne, quoique, pour la dissimuler, Marguerite eût repris les voluptueux habits de son sexe. Elle n'y parvint point, elle ne pouvait, ne voulait pas y parvenir! L'être qui tressaillait dans ses flancs n'était-il pas l'enfant de Julien, l'enfant de l'amour[1]? Et quand sa tante Marie l'interrogea sur ses projets d'avenir, sur la chance que pouvait encore avoir Jean Lefebvre de recouvrer sa femme, Marguerite répondit, comme aux gens de Fougères, que Julien l'emmenait à Paris pour l'y faire entrer en religion.

La vérité, c'est que M. et Mme de Tourlaville, ayant fini par retrouver les traces de Julien, lui ordonnèrent de conduire la demoiselle de Hautpitois chez un de ses oncles ou de leurs beaux-frères, à Neufmesnil, Saint-Églan, Sideville ou Pierrepont. En s'arrêtant chez Gabriel de La Vigne, le jeune noble obéissait aux volontés paternelles; mais Paris lui apparut bientôt comme un paradis, la seule ville du monde où *elle* et *lui*, échappant aux remontrances, aux recherches, aux aboiements du mari, pourraient se consacrer uniquement à leur amour. Paris, où il avait vécu dix mois, avec ses centaines de rues, ses milliers et milliers de maisons, ses hôtelleries, aussi nombreuses que discrètes et complaisantes; Paris, avec les ressources du masque, de la litière, et la possibilité d'y prendre un nom d'em-

1. Elle était à ce moment enceinte d'environ sept mois.

prunt; Paris, ce récent rêve de Julien, était depuis longtemps le grand rêve de Marguerite.

Leurs trois domestiques, engagés un peu hâtivement, ne sont pas de ceux qu'on pourra conserver. Ils se proposent de les remplacer là-bas. En attendant, on leur donne l'ordre de prendre les devants, et on leur indique, comme lieu de rendez-vous, la Sainte-Chapelle. Nicolas Roussel s'y trouva seul et se logea on ne sait où, en attendant l'arrivée de Julien. Guyonne Nicolle et son frère, qui se souvenaient de leur première fuite éperdue et fantastique, n'arrivèrent à Paris que vingt-quatre heures après leurs maîtres.

Julien et Marguerite prirent congé de leurs frères et des bons époux de La Vigne le 25 août[1]. Sans trop se presser maintenant, la carrière leur étant ouverte et surtout l'état de Marguerite exigeant des ménagements, ils renoncèrent au cheval, usèrent des coches, s'accordèrent quelques plantureux repas d'hôtellerie, l'un et l'autre fort gais, étourdis de bonheur, se gaussant des dîners de Jean Lefebvre, — la grosse pièce de bœuf saignant arrosée de cidre, — et faisant honneur aux mets dont se gavait volontiers la belle Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort : les fonds d'artichaut et la tourte aux rognons de coq[2].

Le mardi 7 septembre 1603, jour à jamais mémorable en leur brève existence, ils entraient dans Paris par l'imposante porte Saint-Honoré.

1. Date approximative. Le séjour au castel de Saint-Églan dura plusieurs semaines, peut-être un mois.

2. Pierre de l'Estoile, *Mémoire-Journal du règne d'Henri IV*.

IV

Le Paris d'Henri le Grand était déjà une formidable ville : quatre cent mille âmes y allaient et venaient, entre l'enceinte de Charles V, à laquelle s'épaulaient de nombreux faubourgs, et les vieilles murailles de Philippe-Auguste, voisinant, sur la rive gauche du fleuve, avec des groupes d'habitations, des champs et les dernières vignes.

Au nord, assez loin des remparts, se dressait la colline de Montmartre, couverte de moulins à vent ; à l'est, mais en la ville, coulait la rivière de Ménilmontant, dans le sens de la Bastille à la Grange batelière. Force clochers — Saint-Martin-des-Champs, Saint-Magloire, Saint-Jean-en-Grève, Saint-Germain-des-Prés — s'élançaient des pâtés de maisons, dont les tours de Philippe-Auguste trouaient la masse. La Grande Rue Saint-Honoré traversait Paris dans toute sa largeur, changeant de nom pour aller rejoindre la rue Saint-Antoine, qui conduisait à la Bastille. Du nord au sud, les longues rues Saint-Martin et Saint-Denis jouaient le même rôle qu'au moyen âge.

Le Béarnais, artiste et grand bâtisseur, venait de réunir le Louvre au palais des Tuileries par une magnifique galerie, d'inaugurer le Pont-Neuf, faisait terminer l'Hôtel de Ville de Boccador, et songeait à créer la place Dauphine et la place Royale.

De cet ensemble bruyant, pittoresque, capable de donner le vertige aux provinciaux et aux étrangers,



FAUBOURGS ET PARTIE NORD-EST DE PARIS, SOUS HENRI IV.

(Costumes du temps. Au milieu, jeune dame noble masquée.)

jaillissaient encore la flèche de la Sainte-Chapelle, les tours de Notre-Dame, les tourelles aiguës du Temple, les clochers d'innombrables couvents, abbayes et églises, sous un ciel gris, ou légèrement azuré, selon les caprices de la saison. Des croix, des fontaines, des puits, des gibets, alors appelés des *justices*, agrémentaient les principaux carrefours de la ville, où l'on comptait sans peine les larges rues. La plupart étaient fort étroites, tortueuses, capricantes, obscures, même en plein midi, sentant leur vieux Paris de saint Louis et des premiers Valois. Beaucoup de boue à la moindre averse et, le soir, peu de lanternes, pas mal de voleurs, donnant fort à faire au chevalier du guet et aux deux cent quarante archers qui composaient toute la police. Mais l'on rencontrait quantité de beaux hôtels entre le Louvre et les Tournelles et autres terrains destinés à former la place Royale.

Comme promenades, il n'existait guère que le jardin des Tuileries, dessiné à l'italienne, et les approches du futur Luxembourg, quoique M. le baron de Rosny, surintendant et grand-voyer de France, eût fait planter quelques ormes dans la ville, bientôt nommés des *rosnys*, dont un déjà superbe, entre le couvent des Feuillantines et l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas[1]. Les Parisiens allaient chercher l'air, la verdure et l'ombre au bois de Vincennes et dans « la forêt » de Boulogne. Huit ou dix carrosses seulement, y compris celui du roi, roulaient sur la voie publique, heurtés

1. Cet arbre vénérable, ébranché depuis longtemps, n'est plus aujourd'hui qu'un énorme et lamentable moignon, dans la cour des Sourds-Muets (1913).

par des litières, des charrettes, des tombereaux, force piétons, cavaliers et cavalières. Le tout éclatant et bariolé, cossu et bourgeois, piteux, misérable et en loques, selon la condition des individus. Badauds et enfants s'attroupaient volontiers autour des chanteurs en plein vent, charlatans, faiseurs de tours et montreurs de singes et de marionnettes du Pont-Neuf, du Pont au Change, du pont Notre-Dame et du Petit-Pont, ces trois derniers chargés de maisons; et l'on s'indiquait du doigt, de temps à autre, les comédiens italiens, en cape rayée de rouge, les derniers *Gelosi* de la troupe d'Isabelle Andreini, bayant aux corneilles, ou bien le pitre Gros-Guillaume marchant à petits pas dans les rues, à cause de son énorme ventre.

Entre la butte des Moulins et la porte Saint-Honoré, à droite du « chasteau des Thuilleries », se trouvait, depuis Henri III, un manège ou plutôt un marché aux chevaux[1]. Julien et Marguerite louent deux bidets et une mule sur laquelle on place leur bagage. Suivis de Nicolas Roussel, qui guettait l'arrivée de son maître, et du garçon du loueur, ils s'engagent en la rue Saint-Honoré, bordée des plus belles boutiques, longent les Quinze-Vingts, la Croix du Trahoir et sa potence, principale succursale du grand Gibet de Grève. Ils contournent le cimetière des Saints-Innocents, — où les pauvres et les vagabonds vont passer la nuit; — puis s'arrêtent, indécis, hésitants, au coin de la rue de la Ferronnerie et de la Grande Rue Saint-Denis, en face la rue Troussevache.

1. Voyez le *plan de Paris* de Mathieu Merian. (Chez Nicolas de Mathoniere, ruë Montorgueil, à la Corne de Daim, 1615.)

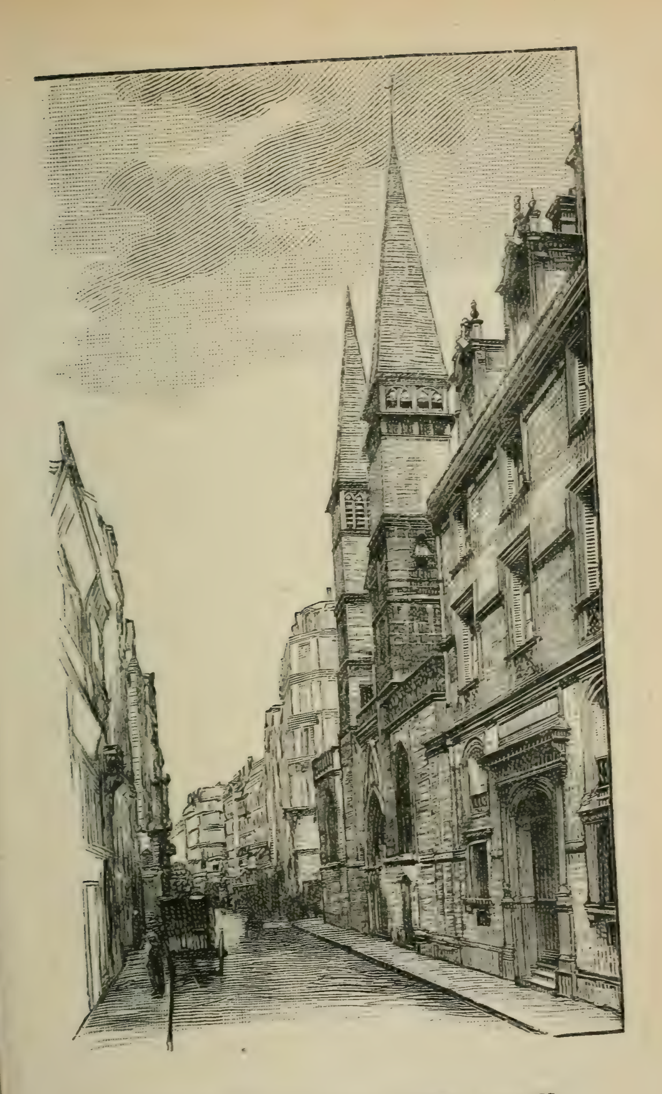
Julien retrouvait peu à peu son Paris, le même depuis ses études au collège de Navarre, plus grouillant peut-être, grâce aux victoires du roi Henri et à la paix, et depuis que l'Espagnol étant retourné chez lui, on en avait fini avec le vieux levain de la Ligue.

Où ira-t-il loger l'adorée, se loger lui-même? Ses souvenirs d'écolier en théologie lui rappellent le droit d'asile dont jouissent vaguement encore les églises. Louis XII a supprimé ce droit dans les domaines royaux; François Ier l'a aboli en matières civile et de dettes; mais le clergé le maintient dans les églises paroissiales et même les simples chapelles, malgré les protestations du Parlement et du prévôt de Paris [1]. Or, les fugitifs sont à portée de Sainte-Opportune.

Pour dépister les curieux et les malveillants, et comme Marguerite veut soi-disant entrer en religion, il leur paraît bon de prendre gîte aux alentours d'un couvent. Tous deux s'y réfugieront en cas d'alerte. La petite cavalcade descend, à droite, la rue Saint-Denis, dépasse la vieille rue des Lombards, — qui vit naître, dit-on, Boccace, et toujours vouée à l'usure, — et se dirige vers la Seine et le Grand Châtelet.

Il y a là beaucoup de cabarets et d'hôtelleries, mais celles-ci misérables d'aspect, par trop bruyantes ou malpropres. Julien juge dangereux de séjourner en cette partie de la ville, très passagère et perpétuellement sillonnée par le charroi. Le frère et la sœur tournent donc bride, remontent la rue Saint-Denis.

1. Le droit d'asile, très contesté, se perdait d'année en année, tombait en désuétude. En 1789, l'enclos du Temple, résidence du Grand-Prieur, était seul à le posséder dans toute la France. La Révolution l'abolit pour toujours.



ÉGLISE SAINT-LEU-SAINT-GILLES, A PARIS.

Pendant que Marguerite observe le spectacle varié et pittoresque du mouvement parisien, on laisse derrière soi la rue de la Cossonnerie et la rue aux Fèves pour s'arrêter au coin de la Grande Truanderie. Là se trouvent un puits, deux ou trois auberges et l'église Saint-Leu-Saint-Gilles, succursale de Saint-Barthélemy, dont le curé est précisément maître Antoine Fusi, l'ancien régent de Julien au collège de Navarre. Saint-Leu doit posséder le droit d'asile.

D'ailleurs, plusieurs couvents s'offrent aux regards du couple normand : près de Saint-Leu, le Saint-Sépulcre, Sainte-Catherine, l'abbaye Saint-Magloire et, plus haut, le célèbre couvent des Filles-Dieu. Certains condamnés à mort y font une suprême station en marchant vers les piliers de Montfaucon, lieu de leur supplice ; une religieuse leur apporte trois morceaux de pain, un verre de vin, puis ils baisent le crucifix placé au chevet de l'église. Mais Julien et Marguerite de Ravalet ignoreront toujours cette saisissante particularité. Au reste, Saint-Leu, son droit d'asile et le souvenir du curé Fusi ont raison de leurs hésitations.

Le frère vient d'apercevoir, sur sa gauche, l'enseigne de l'*hostellerie Sainct-Leu*, une engageante maison, honorable d'aspect, qui paraît dater de 1550 environ, avec ses trois étages et ses combles formant pignon[1].

1. La maison où fut arrêtée Marguerite de Ravalet, le 9 septembre 1603, porte le n° 111 sur la rue Saint-Denis. Fidèle à son ancienne destination, elle est redevenue aujourd'hui l'*hôtel Saint-Leu* (1913). Les plus patientes, les plus laborieuses recherches, l'examen détaillé des lieux, longtemps poursuivi, les particularités révélées par le procès en Parlement, le voisinage de l'église Saint-Leu, alors desservie par le curé Antoine Fusi, la

Il descend de cheval, aide Marguerite à quitter la selle; puis, ayant payé le garçon du loueur, qui repart avec les bidets et la mule, il fait signe à Roussel de se charger des valises et entre à l'auberge. Tout de suite, l'hôtesse sourit à ces voyageurs de belle et avenante mine. Julien se tourne vers sa sœur et lui montre l'église Saint-Leu, séparée seulement de leur logis par la largeur de la rue. Elle comprend...

Il retient pour lui et elle la plus belle chambre vacante. La vieille Guyonne, Nicolas Roussel et Étienne Nicolle logeront sous les combles. L'accord est bientôt fait avec l'hôtesse; sa fille servira de caméristé à Marguerite. On s'installe et l'on commande un réconfortant repas.

Le frère et la sœur sortiront ensemble, mais sans trop s'écarter de la maison, pendant que leur valet ira chercher Guyonne et Étienne aux alentours de la Sainte-Chapelle.

Le 7 septembre est un mardi. Marguerite revêt un coquet habit de ville et prend son masque de velours noir. Julien en fait autant, bien décidé à cacher son visage jusqu'à l'absolue sécurité. Quand sonnera l'heure libératrice du complet oubli? Le mari gardera-t-il longtemps l'espoir de reprendre sa femme? Julien ne s'en inquiète pas pour le moment. Il conduit sa sœur devant le puits voisin de l'hôtellerie, le fameux

croyance du frère et de la sœur au droit d'asile des églises, tout m'a permis de reconnaître en cette vieille construction parisienne celle où logèrent Julien et Marguerite, dès leur arrivée dans la capitale. Elle est signalée comme « maison à pignon » dans *Le Vieux Paris* de M. le marquis de Rochegude (1907).

puits d'amour, et lui en conte la légende[1]. Marguerite l'écoute, l'éventail à la main, aisée, aimable, souriante, à mille lieues de songer qu'elle est la femme légitime du sieur de Hautpitois, et que son mari la cherche déjà partout dans Paris... Ce puits se nommait, sous Philippe-Auguste, puits de *l'Ariane* ou de *l'Arienne*. Agnès Hellebik, abandonnée par son amant, s'y était noyée. Longtemps après, un jeune homme, désespérant d'obtenir la jeune fille qu'il aimait, se précipita dans le puits. Secouru à temps, il vécut pour épouser la demoiselle et reconstruire à neuf « le puits d'amour » avec cette inscription :

L'amour m'a refait
En 1525 tout à fait.

Marguerite écoute cette histoire avec d'autant plus d'intérêt que la passion y joue le principal rôle. Ses yeux ont peine à se détacher du sentimental édicule et, à deux ou trois reprises, elle en répète à haute voix la naïve inscription.

Ils entrent un instant à Saint-Leu, puis vont reconnaître l'accès de Saint-Magloire, pour bien se familiariser avec les lieux, car cette abbaye ou cette église leur sauvera peut-être un jour la vie. La prudence leur impose une grande réserve.

Le jour d'après, Julien se risque à sortir seul ; mais, entre la rue du Cygne et la rue aux Ours, non loin de

1. Saint-Foix, *Essais historiques sur Paris* (1re édition, 1754). Le *puits d'amour* est fort bien indiqué dans « le Plan en perspective de la ville de Paris, telle qu'elle etoit sous le regne de Charles IX », — plan gravé par Dheulland, d'après une ancienne tapisserie de l'Hôtel de Ville.

la porte aux Peintres, où il est allé boire un verre de vin d'Anjou à *l'Ane rayé,* il se trouve en présence d'une physionomie qui lui est des plus familières. Ce passant ressemble étonnamment à Jean Lefebvre et paraît surpris de voir un homme masqué, en plein jour. L'inconnu n'a pas tort : les femmes masquées n'étonnent personne, à n'importe quelle heure, tant cette mode est répandue dans Paris encore à ce moment; mais il n'en va pas de même pour les hommes.

Julien, assez inquiet, double le pas, rentre à son hôtellerie après maintes allées et venues; et pour ne pas alarmer Marguerite, il tait son étrange rencontre. Il se contente de lui dire que, son temps de collège lui revenant en mémoire et lui rendant Paris, dans peu de jours ils auront pour demeure une auberge encore plus paisible et rassurante que la leur : le *Paon blanc,* rue de la Mortellerie, proche Saint-Gervais, la *Petite Galère,* rue de Seine, ou la *Blanche Oie,* rue du Four, près l'abbaye Saint-Germain. On gardera Guyonne, mais on congédiera Étienne et Nicolas, qui peuvent jaser, ne servent pas à grand'chose et manquent de tenue. En attendant, pour ne pas donner prise aux remarques de l'hôtesse, — très intriguée par l'étonnante ressemblance des deux voyageurs, leur rare beauté, leur élégance, — Julien ira loger rue Tirechape, au *Petit Panier,* ou au *Faisan*[1], deux auberges qu'il connut jadis. Mais il n'aura garde d'oublier son astre, sa reine… Et Marguerite approuve tout.

1. Édouard Fournier, *Histoire des enseignes de Paris,* revue et publiée par le bibliophile Jacob.

Le soir même, Julien va, rue Tirechape, retenir une chambre pour quelques jours, moyennant un écu d'or, soit douze francs. L'argent est bon soldat, comme dit Shakespeare, — qui lit à ce moment Montaigne et remanie *Hamlet*, — et marche toujours en avant. Les livres de police existaient bien dans les auberges, par ordre du prévôt de Paris et de ses lieutenants ; mais on ne demanda même pas son nom à M. d'Arreville, tant il inspirait confiance.

Il se hâte vers le logis de Marguerite, toujours masqué, *bouché*, comme de juste[1]. En regagnant la rue Saint-Denis, il croit voir un quidam s'attacher à ses pas, s'arrêtant quand il s'arrête, changeant parfois de côté, sans jamais le perdre de vue. Entre ce passant et l'homme rencontré le matin, le jeune Ravalet découvre une vague ressemblance d'allures et la même indiscrète curiosité. Mais son masque le rassure. En quoi il se trompe, car cette précaution va contribuer à le perdre. J'y reviens pour la dernière fois.

Dans l'ancien Paris, de Charles IX à la majorité de Louis XIV, la femme masquée passait inaperçue le jour, cette habitude lui étant très familière. Il n'en était pas ainsi pour l'homme : il se faisait remarquer en se *bouchant*, en cachant son visage avant la nuit complète, l'heure où tous les chats sont gris. Et les

1. Les Parisiens, surtout les dames, usaient de deux sortes de masques, en satin ou en velours noir. Le premier, le plus souvent porté, était le simple *loup ;* l'autre, dit *grand masque*, couvrait le visage du sommet de la tête au menton ; il bouchait la figure. Les deux sexes l'employaient assez rarement, car il manquait d'élégance et donnait lieu à des commentaires parfois désagréables.

passants le goguenardaient, comme nous sourions volontiers de nos contemporains rencontrés en habit noir et cravate blanche avant six heures du soir. Julien, masqué, attirait donc sur lui les regards au lieu de les détourner.

Il revient sans plus d'émotion auprès de Marguerite, donne ses ordres aux domestiques, à la fille de l'hôtelière. Les amants ferment leur porte à double tour, tirent le verrou, et le paradis leur appartient, le monde est à eux... Mais quand Julien eut quitté Marguerite, assez tard dans la soirée, sans qu'il s'en doutât le quidam l'aperçut encore et le suivit.

La passion empêchait Julien de songer aux rancunes de son beau-frère. Paris lui promettait la sécurité, le repos, l'oubli, tout, c'est-à-dire le bonheur. Or, Jean Lefebvre n'avait ni perdu son temps, ni renoncé à son enveloppante haine. Inquiet du long silence de son espion, il s'était rendu à Fougères un mois après le départ des deux jeunes gens, avait retrouvé leur piste à Saint-Hilaire-du-Harcouet, grâce à l'incident du cheval vendu par le valet, puis à l'hôtellerie d'Écouché... Là, une hésitation le saisit. Les bourgeois de Fougères et l'hôtesse du couple, sans penser à mal, puisqu'ils ignoraient sa qualité et ses droits, lui avaient appris la subite vocation religieuse de Marguerite et son envolée probable vers Paris en compagnie de M. d'Arreville, qui s'était institué le chaperon de sa sœur. Le receveur se demanda quelle route ils avaient pu prendre : celle d'Alençon, de Falaise, qui allait rejoindre à Lisieux la grande route de Caen à Paris, ou celle d'Évreux? Avant de pousser jusqu'à la capitale, il crut utile de retourner à Valognes pour y renouveler, auprès du vicomte et du

bailli, son chef d'accusation contre les fugitifs. Ces deux officiers de justice et de police avaient déjà mis en mouvement, mais sans résultat, la maréchaussée et les archers, auxiliaires de l'action publique.

Le mari berné accompagna sa plainte d'un signalement du frère et de la sœur, beaucoup plus détaillé que le premier et visant aussi leurs trois domestiques. Il paya même un exprès, chargé d'aller déposer plainte et signalement aux mains du prévôt de Paris et de son lieutenant criminel.

Il confie à son frère et associé Sanson le soin de garder l'hôtel Lefebvre, de s'occuper seul des aides et tailles, puis, fort de ces précautions, il recommence son amer pèlerinage. Entre Écouché et Rugles, il perd la trace des errants ; ils avaient gîté, on le sait, dans une misérable auberge de campagne. Mais le receveur se souvint de Marie de Ravalet et du seigneur de Saint-Églan. Lui, qui n'avait jamais osé se montrer aux deux époux, ses oncle et tante par alliance, dont il se savait dédaigné, méprisé, sans pouvoir dire pourquoi, il n'hésita pas à s'arrêter un instant chez eux. On lui fit grise mine, mais on lui confirma, sans souci de l'étonner ni de l'inquiéter, le tout récent départ des Ravalet, frère et sœur, pour Paris et les projets monastiques de Marguerite.

Vers le 3 septembre, quatre jours avant l'arrivée des rebelles, Jean Lefebvre débarquait dans la capitale par le coche d'Évreux. Il n'y était point dépourvu de relations. Un Le Febvre occupait une présidence à la Chambre des comptes[1]. Le plaignant amenait avec

1. Pierre de l'Estoile, *Mémoire-Journal du règne d'Henri IV.*

lui trois témoins recrutés à Fougères, Saint-Hilaire-du-Harcouet et Écouché, plus le curieux valet et la fille de chambre enfuis de Tourlaville, au mois de décembre précédent, et depuis engagés à son service. Ces deux-là, plus grassement payés que les autres, en auraient long à dire aux gens de justice. Le portefeuille du receveur contenait les témoignages écrits et signés, tout un dossier digne d'un commissaire-examinateur au Châtelet et d'un substitut. De fait, le parquet du Grand Châtelet fut saisi de ce terrible dossier le 4 septembre 1603. Restait à mettre la main sur les fugitifs.

Du matin au soir, Jean Lefebvre et son acolyte, l'homme de la fiefferme, battaient le pavé de Paris, opérant chaque jour dans un quartier différent, fouillant les abords du Louvre après le Marais, la porte Saint-Denis après l'île de la Cité, la Pourpointerie après la Couture Sainte-Catherine, la rive gauche et Saint-Germain-des-Prés au sortir du labyrinthe des Halles, dévisageant les fidèles qui entraient dans les églises, les femmes qui couraient d'une boutique à l'autre, du *Cœur couronné* aux *Trois Visages*[1], n'exceptant même point de leur espionnage les personnes de qualité des deux sexes. Convaincus de la présence des incestueux à Paris, ils négligèrent l'utile porte Saint-Honoré et les seize autres portes donnant accès dans la capitale. Les intellects inférieurs toujours par quelque endroit se trahissent. Ces battues les rame-

1. Cette fameuse boutique avait appartenu à un nommé Castille, maintenant anobli et gendre du président Jeannin, ministre d'Henri IV.

naient, le soir, vers le Grand Châtelet, non loin duquel s'était logé l'homme de Valognes, pour mieux être à portée des magistrats, en cas de découverte décisive.

Le 8 septembre, il crut reconnaître Julien, en dépit de son masque, aux environs du cabaret de *l'Ane rayé;* et le hasard, le roi des traîtres, fit faire deux fois semblable rencontre au valet, le même jour, comme il tournait le coin du cimetière des Saints-Innocents. Les deux compères échangèrent leurs soupçons et leurs espoirs, le valet ayant couvé de l'œil le prétendu Julien et l'ayant vu pénétrer dans une hôtellerie de la rue Tirechape. Finalement, le jeudi 9 septembre, ils arpentent tout ce quartier, guettent Julien, le voient entrer au *Petit Panier,* d'où il sort bientôt, le reconnaissent formellement, et le suivent jusqu'à l'hôtellerie *Sainct-Leu,* tremblant au moindre incident de perdre sa piste.

Lefebvre, assez étonné de ne point voir dans la rue son beau-frère en compagnie de Marguerite, devina tout de suite que cette auberge abritait sa femme. Il était à peu près huit heures du soir. Le féroce époux laissa s'écouler quelques instants, se risqua dans l'hôtellerie et demanda, d'un air aussi indifférent que possible, si l'un de ses parents, un cadet de Normandie, M. d'Arreville, ne logeait pas dans la maison.

L'hôtesse ne connaît personne de ce nom; mais le questionneur donne un signalement qui s'applique à merveille au gentilhomme entré à l'hôtellerie le mardi, en compagnie d'une mignonne femme de grandes distinction et beauté. Au risque de s'exposer à cinq livres parisis d'amende, l'hôtelière n'a pas encore inscrit les noms de ces deux voyageurs,

détail qu'elle tait au receveur. Toutefois, elle ne lui cache point que le cadet de Normandie se complète d'une jeune dame qui doit être son épouse, vu sa position intérèssante... Jean Lefebvre frémit de colère, mais prend son parti de sourire, — sourire de couleur jaune, — remercie en provincial, dit qu'il reviendra, salue, sort et, suivi de son valet, franchit à grands pas le chemin qui conduit au Châtelet. Il tenait enfin ses ennemis ! Ils lui échapperaient d'autant moins qu'au dire de l'hôtesse, ils passeraient sans doute la nuit dans sa maison.

Cette imprudence, Julien ne l'avait point commise la nuit précédente. Là encore, la destinée, vraiment implacable, se retournait contre lui : en laissant une seule fois Marguerite dormir seule, en usant de sa chambre de la rue Tirechape, l'amant s'était fourré dans la gueule du loup, semblait avoir répondu au plus secret désir du mari et fournissait au valet la bonne piste[1]:

L'action publique ne pouvait agir, en matière d'adultère, que sur la plainte de l'époux ou de l'épouse trahis. Le receveur réitéra son accusation contre Marguerite et son complice dans les formes voulues par la loi. Le commissaire de service au Châtelet accueillit d'autant plus volontiers la plainte que l'adultère, ici, se pimentait d'inceste. Il donna l'ordre à un sergent de prendre avec lui quatre archers de la

1. Le percement de la rue du Pont-Neuf, sous Napoléon III, a fait disparaître complètement la rue Tirechape. En 1603, elle était encore principalement habitée par des fripiers. Le *Petit Panier* passait pour la meilleure des trois hôtelleries qui s'y trouvaient.

prévôté de Paris, parmi ceux qui étaient de permanence, se coiffa de sa toque, rajusta son rabat sur sa robe noire, prit sa canne; puis, suivi de son clerc et d'un huissier, il se mit avec le plaignant et son laquais à la tête de la troupe.

On arrive à l'hôtellerie Saint-Leu; sommation est faite à la propriétaire de conduire la justice en la chambre de M. Julien de Tourlaville, sieur d'Arreville, logé sans doute sous un autre nom. On s'explique de part et d'autre; mais, depuis la visite du précédent questionneur, la prudente hôtesse a inscrit d'office ses voyageurs sous les noms de « M. et Mademoiselle d'Arreville ». Elle présente son livre de police au commissaire, qui en confie l'examen à son clerc. Le livre est en règle. Le commissaire, accompagné de tout son monde, monte l'escalier à rampe de bois, et frappe à la porte d'une chambre située au deuxième étage. On est long à lui répondre. Marguerite vient de se mettre au lit. Elle est seule; Julien, prévenu par l'hôtesse de la prochaine visite d'un « parent », a décampé pendant que Jean Lefebvre courait au Châtelet. Le frère et la sœur comptent se réfugier à Saint-Leu-Saint-Gilles le lendemain, dès l'église ouverte, en vertu du droit d'asile.

A la menace d'enfoncer la porte, Marguerite se décide enfin à ouvrir. Le mari, qui croit tenir les deux amants, s'élance comme un fou vers le lit, reconnaît sa femme, la salue d'un gros mot, puis cherche partout *l'autre*. Sûr enfin de l'absence du frère, il revient vers la sœur, lui jette à la face toute la phraséologie des tripiers de la place aux Veaux, des crocheteurs et des bateliers du Port-au-Foin. Le magistrat a grand'peine à calmer ce furieux. On se retire; on



MAISON DE LA RUE SAINT-DENIS

où fut arrêtée Marguerite de Ravalet.

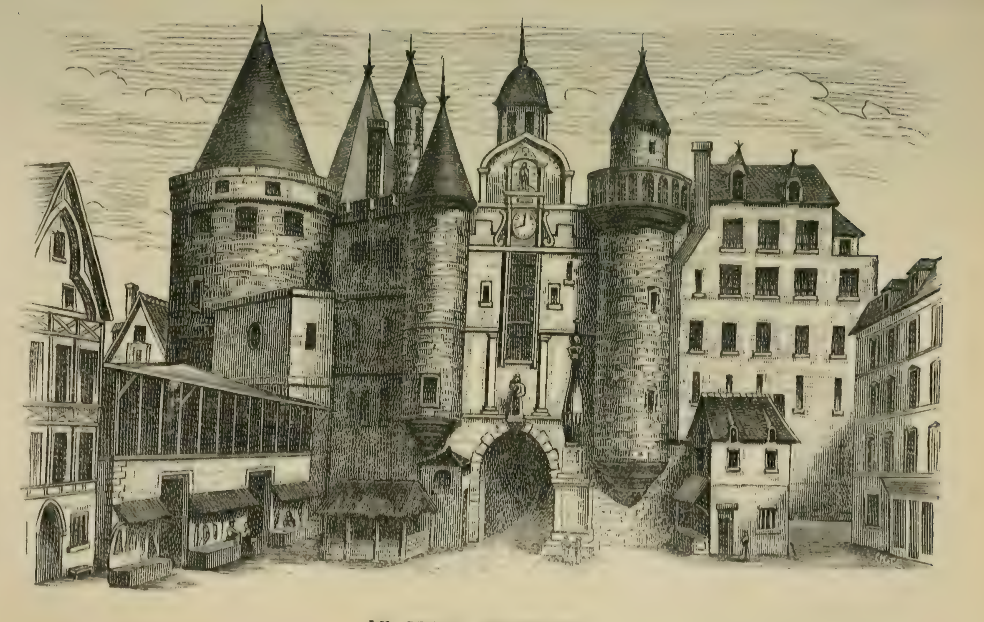
(État actuel.)

donne à la prévenue le temps de s'habiller; puis on saisit ses hardes et tout ce qui lui appartient dans la maison. On la met en état d'arrestation « au nom du roi notre sire »; on éveille et arrête les trois domestiques; et le commissaire dresse procès-verbal de ses opérations.

Marguerite proteste contre la violence qui lui est faite, prononce le nom de son père, dit ses qualités de grand-maître des eaux et forêts de Normandie et de seigneur de Tourlaville, parle de l'abbé de Hambye, se déclare innocente. Visiblement, le commissaire est impressionné par la brillante parenté de cette jeune et jolie femme, sa distinction, son élégant sang-froid. Interrogée sur la retraite de Julien, elle répond avec calme qu'elle a laissé son frère au château de Saint-Églan, chez leurs oncle et tante de La Vigne. Elle ignore absolument où a pu se rendre depuis M. d'Arreville. Mais le livre de police dément aussitôt cette dernière affirmation.

Jean Lefebvre veut parler. Le magistrat le prie sèchement de garder le silence. On sort; l'huissier, le sergent et trois archers se détachent du groupe, emmenant avec eux Marguerite et les domestiques, qu'ils déposent dans la salle d'arrêt provisoire du Châtelet, pendant que le commissaire, le clerc, le plaignant, son laquais et l'autre archer se transportent rue Tirechape, où ils arrêtent Julien, endormi très probablement à l'abri de la gracieuse, mais décevante enseigne du *Petit Panier*, et lui demandent son épée de par le roi.

Le 9 septembre 1603, deux jours après leur arrivée à Paris, Julien et Marguerite de Tourlaville subissent, séparément, en la salle du greffe, entre dix et onze heures du soir, un premier interrogatoire, à la suite



LE GRAND CHATELET.

(Gravure du commencement du XVIIe siècle.)

duquel ils sont retenus, écroués et emprisonnés dans les geôles du Grand Châtelet. On écroue aussi la servante et les deux valets[1].

Le régime intérieur de cette célèbre forteresse, construite sous Louis le Gros, démolie en 1802, avait été réglementé en diverses ordonnances du roi Louis XII, fréquemment renouvelées par ses successeurs[2]. Le Châtelet recevait des gens de condition; on y enfermait même des prisonniers pour dettes, des Valois à Louis XIV[3]. De là une énorme différence dans le traitement appliqué aux détenus des étages supérieurs et aux pauvres diables, *les pailleux,* claquemurés dans les cachots, dits d'*en bas,* si bien nommés aussi culs de basses-fosses.

Le commissaire n'était pas un sot, loin de là. La qualité, le luxe, la beauté des accusés lui en imposèrent, quoiqu'il eût fort mal accueilli leurs dénégations, — les témoignages accumulés par le mari étant d'une précision et d'une éloquence écrasantes. Selon l'usage, le geôlier logea le gentilhomme dans une de ses meilleures chambres, aux étages supérieurs. Il en fut de même pour Marguerite. La geôlière lui témoigna force égards, aussi intéressés que sincères. Le prévôt de Paris et ses sous-ordres réservaient les ter-

1. C'est à tort que Philippe Du Pré (l'anonyme de 1604) dit que Marguerite fut emprisonnée au For l'Évêque, alors prison ecclésiastique. L'erreur vient de la qualité de clerc, réclamée par Julien, mais rejetée par les magistrats du Châtelet.

2. *Les Ordonnances et Status royaulx faictz par les Tres chrétiens roys de France, etc.* Imprimé à Paris, à l'enseigne de *la Galée,* pour Galliot du Pré, 1516. Feuillets 155 et suivants.

3. Tallemant des Réaux, *Historiettes.* En août 1645, Molière fut emprisonné au Châtelet pour une dette de 114 livres.

ribles cachots *la Grièche, Barbarie, Fin d'aise* aux prisonniers de condition inférieure, pour ne pas dire aux malandrins et pires scélérats ramassés chaque jour sur le pavé de la capitale et dans ses bouges de *bas étage,* — expression fournie à la langue par les plus mauvaises cellules de la grande prison parisienne. Mais la situation physique de la demoiselle de Hautpitois et sa jeunesse exigeaient en outre des procédés, des soins, des attentions auxquels le geôlier et sa femme ne se dérobèrent jamais pendant les soixante-deux jours qu'elle passa au Grand Châtelet.

LIVRE TROISIÈME

Procès criminel devant le Grand Châtelet de Paris. — Ordonnance du 10 septembre. — Le commissaire Chassebras. — Ajournement du procès après culpabilité reconnue. — Marguerite accouche d'un garçon. — Appel des Ravalet au Parlement. — Le premier président Achille de Harlay. — Composition de la Tournelle criminelle de 1603-1604. — Édouard Molé, président à mortier. — Le président par commission et les quinze conseillers — Second procès de Julien et de Marguerite. — Interrogatoires et conclusions. — Jean III de Ravalet à Paris. — Henri IV refuse la grâce. — Condamnation à mort. — Exécution du frère et de la sœur. — Dévouement du curé Fusi. — La sépulture des Ravalet. — Saint-Jean-en-Grève.

I

Le lendemain, 10 septembre, messire Jacques d'Aumont, prévôt de la ville et vicomté de Paris, prit une ordonnance aux termes de laquelle, les formes étant observées et la plainte émanant de qui de droit, il retenait l'affaire et la passait à son lieutenant criminel, maître Pierre Lugoli.

D'Aumont, cousin germain du défunt maréchal de ce nom, prévôt de Paris depuis dix ans[1], était toujours surmené, accablé de nombreux devoirs, — ses fonctions, par rapport à notre organisation actuelle, réunissant celles d'un préfet de la Seine, d'un préfet de police, d'un président de tribunal et d'un receveur des amendes. Point dédaigneux du brillant et de la représentation, il préférait son hôtel de la rue des Poulies aux sévères voûtes du Châtelet. Ses ordres donnés, il ne s'inquiéta plus des Ravalet. Il avait d'ailleurs, pour agir sous lui, deux lieutenants, l'un civil, l'autre criminel. Le premier, le célèbre François Miron, remplaçait M. de Charmeaux, prévôt des marchands, décédé en 1602, en attendant d'être appelé lui-même à cette haute fonction municipale. Au reste, l'affaire revenait de droit à son collègue.

Pierre Lugoli, ancien prévôt de l'hôtel du roi et, depuis quatre ans, lieutenant criminel, n'était pas un aigle[2]; mais il montrait du zèle, de la ténacité, de l'opiniâtreté, soupçonnait toujours et semblait fort mal disposé pour les accusés du genre de Marguerite et de Julien. Il n'eut pas de peine à convaincre le procureur du roi près le Châtelet, maître Nicolas Le Jay[3], du besoin de faire un exemple. Le samedi 11 sep-

1. Jacques d'Aumont, nommé en 1594, conserva la prévôté de Paris jusqu'en 1611.

2. Il avait succédé à Nicolas Rapin, — un des auteurs de la *Satire Ménippée,* — selon P. DE L'ESTOILE. Voyez sur Lugoli : TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes.*

3. Nicolas Le Jay entra par la suite au parlement de Paris, où il devint président à mortier, puis premier président sous Louis XIII. Il était propriétaire du château de Conflans, près Paris, et mourut en 1640.

tembre, tous deux signèrent une ordonnance chargeant d'instruire l'affaire Tourlaville le commissaire Chassebras, ou Cassebras[1], celui-là même qui venait d'opérer rue Saint-Denis et rue Tirechape; et sous l'impulsion d'un tel officier de police judiciaire, la procédure prit une rapide allure.

Chassebras, homme fin, intelligent, astucieux, rompu aux difficultés de son métier, était une créature du duc de Guise. Pénétré du vieil adage de droit romain : *testis unus, testis nullus,* Chassebras se réjouit du copieux amas de témoignages déposés au greffe par le mari de Marguerite. Il tenait *son beau crime !*

Ce premier procès des Ravalet devant le Châtelet, à la fois cour criminelle, tribunal de première instance et de simple police et centre de toute l'activité judiciaire de Paris après le Parlement, nous ne le connaissons point en détail par des pièces authentiques. Mais nous pouvons aisément en suivre la marche, grâce aux textes de l'appel en Parlement et aux sources imprimées contemporaines.

Les interrogatoires résultant de l'appel en Parlement sont consignés dans le registre du *plumitif,* ou commis-greffier de la Tournelle criminelle, le jugement dans celui des *Arrêts,* — tous deux conservés aux Archives nationales après avoir échappé par miracle à l'incendie du Palais de Justice, en mars 1618. Les minutes du Grand Châtelet n'existent plus. Il est probable qu'on les déposait après un certain temps au

1. Pierre de L'Estoile écrit *Cassebras* et les registres du Parlement : *Chassebras.* Je m'en tiendrai à cette dernière appellation, consacrée par des documents publics.

greffe du Palais, où siégeait le Parlement, première cour judiciaire du royaume. Les flammes en eurent raison, ainsi que des documents mettant en cause Marie de Médicis, son amant Concino Concini, père très probable de ce fou de Gaston de France, et le duc d'Épernon, autre amant de la reine, tous complices de l'assassinat d'Henri IV, ou présumés tels, sans que jamais cette sinistre et célèbre affaire ait été tirée au clair[1].

La source imprimée contemporaine la plus importante consiste en un excellent « grand reportage » (il n'y a pas d'autre mot possible) intitulé : SUPPLICE D'UN | FRERE ET SŒUR *(sic)* | DÉCAPITEZ EN GREVE | POUR ADULTERE ET INCESTE | (Odiosa Veritas) | A PARIS | *chez* PHILIPPES DU PRÉ *imprimeur libraire juré* | *en l'Université de Paris, demourant rue* | *des Amendiers à l'Enseigne de la Vérité* | *1604*. Bien qu'il porte la date de 1604, il fut imprimé en décembre 1603, dans les douze ou quinze jours qui suivirent l'exécution des Ravalet, et crié par les rues de Paris au prix d'un teston. Après mûre réflexion, j'attribue ces six pages et demie de texte petit in-octavo à l'imprimeur Philippe Du Pré lui-même. Il connut Julien de Ravalet dès son arrivée au collège de Navarre, assista sûrement aux audiences publiques du Châtelet et de la Tournelle, et fut témoin de la suprême expiation[2].

Les Parisiens, à défaut de journaux, étaient habitués à ces plaquettes, ces feuilles volantes, depuis l'an 1509,

---

1. H. DE BALZAC, *Sur Catherine de Médicis*. — VICTOR HUGO, *Notre-Dame de Paris*.
2. Voyez à l'Appendice : *L'anonyme de 1604*.

où cette publicité mit pour la première fois le populaire au courant des événements[1]. Plus tard, on imprima, vendit sur la voie publique des chansons, des complaintes, des comptes-rendus sommaires des grands faits parisiens, vrais reportages devançant le journalisme moderne. La plaquette anonyme de 1604 éclaire la physionomie du procès et celle des accusés en nous initiant à de précieux détails.

Puis vient le cinquième chapitre des HISTOIRES TRAGIQUES DE NOTRE TEMPS, du poète et romancier François de Rosset, autre auditeur des deux procès, autre témoin de l'exécution[2]. Il est intitulé : *Des Amours incestueuses d'un frere et d'une sœur et de leur fin malheureuse et tragique*. L'auteur publia son livre en 1619, mais ne donna point les véritables noms des décapités par égard pour leurs parents qui vivaient encore[3]. Précurseur de La Calprenède et de Mlle de Scudéry, habitué très probable de l'hôtel Rambouillet, il baptisa de noms « précieux » les trois principaux héros du drame. Sous sa plume, Julien devint *Lysaran*, Marguerite *Doralice* et son mari *Timandre*. Ce récit, une fois dépouillé des ornements et broderies romanesques qui parfois l'enjolivent, est un véritable document, en dépit du ton et de la forme ; à ce titre il

1. PHILARÈTE CHASLES, *Études sur le Seizième Siècle en France*. La Bibliothèque nationale possède l'original d'un de ces journaux primitifs, lequel porte ce titre : « C'est la tres-noble et tres-excellente victoire du roy Louis XIIe de ce nom, qu'il a heue moyennant l'ayde de Dieu sur les Vénitiens. »

2. Voyez à l'Appendice : *François de Rosset*.

3. Les deux premières éditions, incomplètes et fautives, parurent à Paris en 1619. La meilleure édition paraît être celle de Lyon, même année.

mérite toute notre attention. Le témoin, l'homme informé, s'y trahit à tout moment.

Ces deux éléments, registres judiciaires du Parlement et témoignages contemporains imprimés, permettent de résumer le premier procès et de le faire vivre.

Le lieutenant criminel du prévôt de Paris surveille l'instruction et préside les audiences du Châtelet avec activité et passion. Ses assesseurs sont une dizaine de conseillers, qui, tous, semblent avoir partagé l'opinion de leur président. Au total, onze juges, assistés du procureur Nicolas Le Jay (ou d'un de ses substituts) représentant le roi et « la vindicte publique », — les uns et les autres tenus en haleine par le commissaire maître Chassebras, partout présent. Ce qui fait de lui comme un troisième membre du parquet, ou ministère public.

Nous connaissons le lieutenant criminel. Le procureur du roi, homme capable, riche, indépendant de caractère, diffère du lieutenant criminel en ce qu'il s'en tient froidement, correctement, sans aucun zèle, aux lois et ordonnances judiciaires du royaume. Le substitut, jeune licencié sans personnalité, disparaît derrière son chef. Chassebras conduit en réalité toute l'affaire ; et il a l'habileté de laisser croire au lieutenant criminel que les décisions viennent de lui, alors qu'il les lui a soufflées. Les deux accusés se défendent eux-mêmes. Point d'avocats. Mais, bien avant la clôture de l'instruction, le commissaire a fait mettre en liberté les trois domestiques des Ravalet et les retient seulement comme témoins, avec défense absolue de quitter Paris. Au reste, vu leur pauvreté, ils sont hospitalisés aux frais du plaignant.

Les commissaires, naguère *examinateurs* du Châtelet, ont bien changé depuis Henri II, époque où leur office, purement vénal, servait aussi de récompense, si bien que le roi, satisfait de son peintre François Clouet, le nomma un jour commissaire au Châtelet[1]. Sous Henri IV, ils ajoutent aux fonctions de nos actuels commissaires de police celles de juges d'instruction. Ils sont au nombre de quarante-huit et possèdent des pouvoirs très étendus en matières de recherches, enquêtes, informations, prises de corps. Presque tous sont gradués en droit, ont subi un examen professionnel; il y a parmi eux des gens riches, donc exempts du soupçon de vénalité. Leur office prépare à ceux de conseiller et de substitut. Aux yeux des Parisiens, maîtres Le Normand et Chassebras sont les plus remuants et ambitieux de ces commissaires; mais, pour le prévôt et le lieutenant criminel, le second est mieux noté, c'est-à-dire plus habile.

Qui est-il? d'où vient-il?

Le commissaire Chassebras est un ancien suppôt de Guise et de Mayenne, un de ces hommes de loi, avant tout politiciens, — Crucé, Bussy-Leclerc, Lachapelle-Marteau et autres compères et auditeurs de Jean Boucher, curé de Saint-Benoît, — qui ont cherché fortune dans les eaux troubles de la Ligue. Les victoires du roi ont clos le bec à ces bavards, de concert avec la *Satire Ménippée,* admirable protestation du tiers-état parisien, appel au bon sens national. Comme tel, Chassebras figurait sur la liste des plus violents

1. Bibliothèque nationale, *manuscrits,* fonds français, 5128, page 59. Clouet s'empressa de céder son office au sieur Paulmier.

ligueurs à qui l'on interdit le séjour de Paris, en 1594, après l'arrivée d'Henri IV[1]. Il a réussi à rentrer en grâce, à obtenir un poste; il aime son métier avec passion, n'est pas tendre pour les prévenus, à plus forte raison les accusés, ce que sont devenus Julien et Marguerite depuis la décision prévôtale du 10 septembre.

Il entend à maintes reprises le mari et ses cinq témoins, dont le valet et la fille de chambre de Tourlaville, compare leurs dépositions avec les témoignages écrits produits par Jean Lefebvre, se dit que tout va bien et passe aux accusés.

Dès sa comparution, Marguerite déclare une grossesse, d'ailleurs visible à tous les yeux. Pour la forme, le commissaire commet un médecin et deux matrones-jurées aux fins de l'examiner. On constate qu'elle est enceinte de plus de huit mois, ce qui n'arrête nullement la marche de l'instruction. Au reste, Marguerite affirme avoir été chassée par son mari depuis un an, à la suite d'outrages, de brutalités, exposés par elle dans une remarquable aisance de langage et d'élocution. Chassebras l'écoute avec un vif intérêt et lui demande qui lui a fait l'enfant qu'elle porte.

Marguerite eut, dit-elle, la faiblesse de se donner au tailleur Robert Agnès. Cet homme l'escortait, un jour qu'elle allait visiter sa cousine, Mlle de Pierrepont. Il réussit à se faire écouter, l'enjôla, la posséda quatre ou cinq fois, dans la chesnaie de Tourlaville. Le

1. Pierre de L'Estoile, *Journal du règne d'Henri IV*, année 1594. Le petit-fils du commissaire Chassebras fut le célèbre collectionneur Chassebras de Cramailles, lequel habitait l'Hôtel de Chauvry, rue Suger, en 1690.

commissaire se montre incrédule, mais ne peut faire moins qu'inculper Robert Agnès de complicité d'adultère. Un décret de prise de corps est aussitôt lancé contre lui ; et on charge l'exempt La Fontaine-Labarre de l'exécuter.

Il n'y eut point de *monitoires* proclamés en chaire dans le diocèse de Coutances : l'évêque Nicolas de Briroy, ami de la maison de Ravalet, s'y fût formellement opposé. Nul paroissien n'eut à dénoncer la retraite de Robert Agnès ; le décret suffit. On connaissait les habitudes du tailleur ambulant ; l'exempt partit pour le Cotentin à sa recherche, fouilla le pays, et finit par découvrir Agnès vers le 6 novembre, au manoir du Rozel, où il travaillait depuis quinze jours pour l'abbé de Hambye et son petit-neveu Philippe. On l'arrête sans autre forme de procès ; les archers et l'exempt l'amènent en coche à Paris, et le 10 novembre, Robert Agnès est jeté dans l'un des pires cachots d'*en bas,* ceux que connurent jadis François Villon et ses associés de *la Coquille,* et où Guyonne, Étienne Nicolle et Nicolas Roussel gémirent pendant quelques nuits, sur la paille du roi.

Aux divers interrogatoires de la demoiselle de Hautpitois, Chassebras est frappé de l'extraordinaire animation qu'elle met à défendre son frère. Le commissaire reconnaît en elle les signes de la plus violente et sincère passion, par conséquent de la culpabilité. Elle idolâtre Julien et l'exalte au-dessus de tout.

Le système de défense du sieur d'Arreville consiste en ceci : Il ignore la présence de sa sœur à Paris ; il l'a laissée à Saint-Églan, chez les époux de La Vigne, où il s'est aperçu de sa grossesse ; mais il ne sait rien du séducteur ni des projets de Marguerite. Il est venu à

Paris pour ses plaisirs et ses affaires. Il ne cesse pas de protester contre l'épouvantable accusation qui pèse sur lui et l'attribue à la haine de son beau-frère, dont il désapprouva l'alliance avec les Ravalet-Tourlaville. Il avoue l'immense affection qui l'attache à sa sœur Marguerite; mais il eut simplement pour elle les privautés, les caresses légitimées par l'amour fraternel, tout comme ses autres frères. Pas plus à Paris qu'ailleurs, il n'aurait osé concevoir un crime. Sur quoi, Chassebras, ironique, relit à l'accusé le procès-verbal d'arrestation.

Julien réplique, insiste sur son absence de l'hôtellerie Saint-Leu, au moment de l'arrivée du commissaire.

Les archers l'emmènent. Marguerite reparaît; mais son mari ne quitte pas le cabinet du magistrat. Chassebras, qui est un psychologue, veut juger de l'effet produit sur la jeune femme par la vue de l'époux bafoué. Du côté de Jean Lefebvre, il surprend des regards furieux, haineux, foudroyants; tandis que la demoiselle de Hautpitois accable son conjoint du plus silencieux et écrasant dédain. Elle renouvelle et complète sa défense : elle a laissé ses frères en Normandie, Julien aussi bien que Jean et Philippe; elle est à Paris pour obéir à une vocation religieuse, d'autant plus irrésistible qu'ayant *fauté* avec un homme qui n'est point de sa condition, le cloître seul peut lui valoir son pardon aux yeux de sa famille et du monde. Les trois domestiques l'ont accompagnée simplement pour veiller sur elle pendant la route.

Le frère et la sœur sont au secret, n'ont pu se concerter; cependant tous deux affirment n'avoir point voyagé ensemble.

Le jour d'après, Julien se réclame des tribunaux ecclésiastiques en excipant des revenus de sa prébende. Il se dit clerc, relevant de l'official du diocèse de Coutances. Jean Lefebvre a prévu cet argument et affirme, sous serment, le caractère absolument laïque de son beau-frère. Julien se plaint d'être au secret, ce qui nuit à sa défense. Chassebras lui réplique par la maxime : *Dura lex, sed lex*.

En attendant la production du troisième accusé qui, selon eux, est innocent, — la date du prétendu caprice amoureux de Marguerite pour Robert Agnès ne coïncidant point avec la présence du tailleur à Tourlaville, — le lieutenant criminel et le commissaire reviennent aux trois domestiques.

Guyonne Nicolle défend assez bien sa maîtresse, nie les privautés de Julien. Il en est de même d'Étienne Nicolle, frère du précédent témoin. Quant au douteux valet Nicolas Roussel, il semble bien qu'on l'ait *cuisiné*. Jean Lefebvre a pu voir cet homme dans sa prison. Beaucoup plus affirmatives sont les dépositions des témoins à charge. Ceux-là marchent d'un bon train, se portent garants pendant des heures, et d'un bec bien affilé, du crime d'adultère et d'inceste.

Le procureur du roi se contente de lire les pièces; un jour même, Nicolas Le Jay renonce à *occuper* dans l'affaire Ravalet. Peut-être l'en a-t-on prié, au nom du seigneur de Tourlaville et de l'abbé de Hambye. Il charge donc un de ses substituts de suivre le procès, et celui-ci ajourne son intervention jusqu'aux conclusions du commissaire.

Maître Chassebras paraît dédaigner tous renseignements et témoignages favorables aux accusés, conduit l'instruction avec une sévérité visible. Il est évident

que les scènes nocturnes de la rue Saint-Denis et de la rue Tirechape ont pour toujours fixé l'opinion du terrible commissaire. La condition sociale, la beauté, la jeunesse du frère et de la sœur, loin de les servir dans l'esprit du magistrat, maintenant au contraire les desservent... Il faut même noter ici deux particularités importantes.

A sa dernière entrevue avec le lieutenant criminel, Guyonne Nicolle a déclaré : 1° que M. d'Arreville ne lui a point promis d'argent en échange d'une déposition complaisante; 2° elle a bien monté la garde, à Fougères, autour de la chambre de Julien et de Marguerite, mais pour les avertir de l'arrivée probable de leur père, M. de Tourlaville, lequel avait défendu à son fils de voir Marguerite, parce qu'il la détournait d'une réconciliation avec son mari.

Autre chose : à un moment, la fille de chambre du château des Ravalet, jusqu'alors acquise à Jean Lefebvre, est saisie comme d'un regret pendant sa confrontation avec M. d'Arreville. Elle veut se rétracter, démentir ses précédentes affirmations. Julien en prend acte, supplie le lieutenant criminel d'entendre cette rétractation et d'en faire état. Lugoli et Chassebras se consultent un instant, puis passent outre. Tous deux sont persuadés que cette défaillance de la camériste est le résultat d'une promesse d'argent, faite au nom de la maison Ravalet par des inconnus qui rôdent autour du Châtelet depuis plusieurs jours et semblent s'être institués protecteurs du couple incestueux[1].

1. Les Ravalet, qu'on savait riches, avaient certainement au dehors des amis qui cherchaient à les faire innocenter. Ce qui

Mais les justiciards n'osent point avouer que le mari emploie mêmes moyens contre les accusés.

A cet incident, le plaignant a répliqué par de nouvelles preuves. Toute l'accusation demeure debout, plus solide que jamais. Les magistrats se refusent à voir en Julien un homme d'église, son bénéfice étant une simple rente que veut bien lui servir son grand-oncle de Hambye ; il n'ira donc pas au For l'Évêque, geôle ecclésiastique du diocèse de Paris. Il expiera laïquement son double crime, tout comme sa sœur.

Julien proteste, renouvelle ses déclarations avec une certaine violence. Sa voix jeune, sonore, vibre chaudement sous les voûtes gothiques... Il se décide alors à un aveu bien inattendu : sa sœur a été si peu sa maîtresse, l'objet de ses désirs, que, lui, Julien II de Ravalet Tourlaville, sieur d'Arreville, fils d'un grand-maître des eaux et forêts et petit-neveu d'un des grands-vicaires de Coutances, a séduit, quatre ans auparavant, étant sur les bancs du collège de Navarre, une demoiselle de Paris à laquelle il fit un enfant et qu'il abandonna après lui avoir promis le mariage.

Le lieutenant criminel demande, assez sottement, où demeure cette jeune fille. Julien répond, à tout hasard, qu'elle habite vers la Couture, non loin de Sainte-Catherine-du-Val[1]. Mais Chassebras, plus ha-

prouve que le régime du secret absolu n'était pas toujours appliqué aux accusés nobles, la vénalité des geôliers aidant.

1. L'Anonyme de 1604 dit que Julien demanda à être inhumé au cloître Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers « pour être plus proche de cette fille a qui il confessa avant que mourir avoit promis mariage ». Julien a pu parler ainsi, au dernier moment, pour s'innocenter de tout commerce avec sa sœur. L'arrêt de la Tournelle ne rien dit de la séduction imaginée par Julien.

bile, pose aussitôt une autre question à l'accusé : Il veut savoir les nom et domicile exacts de l'abandonnée. Le jeune Tourlaville lui fait observer que la réponse serait indigne d'un gentilhomme... La race reparaît. Pendant que le roturier Lugoli hausse les épaules, le commissaire se dit que, décidément, les Ravalet ne sont pas les premiers venus, et qu'il faut jouer serré avec eux.

En effet, il va le faire; il va *serrer la vis,* comme on dit volontiers au Palais. Il salue Julien d'un léger mouvement de tête, dit que ses scrupules l'honorent, puis ajoute que, dans ces conditions, l'assignation et convocation de ce nouveau témoin paraît absolument impossible aux magistrats. Ils tiennent donc pour imaginaire tout ce que M. d'Arreville a dit de ces rendez-vous amoureux aux environs de Sainte-Catherine. Et le cruel Chassebras, retournant le poignard dans la plaie, ajoute, non sans esprit, — car il en a, à l'occasion! — que les vrais rendez-vous amoureux, les seuls, les bien établis, sont ceux de Tourlaville, de Valognes, de Fougères, ce qui le dispense d'insister sur ceux de Paris... *Errare humanum est, sed perseverare diabolicum,* ajoute sentencieusement Chassebras. Julien de Ravalet pâlit. Il vient de recevoir un de ces coups dont on ne se relève plus.

Le 19 septembre, l'instruction est close et le lieutenant criminel saisit de l'affaire les conseillers au Châtelet, *les juges jugeurs.*

Le commissaire se multiplie, stimule même le substitut. Dès l'audience ouverte, le mari se porte partie civile contre le frère et la sœur, sans préjudice d'une condamnation au nom de la morale publique. Pourtant, la maréchaussée n'a pas encore amené de Nor-

mandie le troisième accusé, le tailleur Robert Agnès[1]. Ce comparse, déjà tenu pour innocent, sera mis hors de cause au jour de l'arrêt. Les deux accusés présents sont entendus, confrontés avec les témoins, accablés sous la lecture des *informations,* — ces terribles papiers cotés, parafés, aux marges criblées de notes et de cachets, dont on ne voit jamais la fin, et que les huissiers-audienciers passent aux robes noires en rougissant presque de pudeur. Tout y est, en effet : les scènes nocturnes de la tour ronde, les causeries au fond du parc de Valognes, les séjours au castel de Hautpitois, la fugue à Fougères, les cheveux coupés et transformés en bracelets, les cavalcades en habits d'homme, l'effarante randonnée vers Saint-Églan, tout, absolument tout, jusqu'à l'inconsciente mention du livre de l'hôtellerie : *M. et Mlle d'Arreville, venant de Normandie, et trois domestiques*... Questions et réponses se prolongent comme à plaisir; le huis-clos n'est point prononcé. Finalement, Julien et Marguerite sont reconnus, déclarés coupables.

Cependant, l'état de l'accusée réclame des ménagements et du repos. La geôlière, sans parler des revenants-bons de son emploi, avait fini par s'apitoyer sur sa prisonnière. Elle intervient aux débats, réclame un sursis au nom de l'humanité. Ces juges, après tout, sont des hommes. Le lieutenant criminel hésite un instant, puis met aux voix l'ajournement de l'arrêt : les conseillers, le jeune substitut, Chassebras peut-être, tous se rallient au sursis. On le prononce enfin,

---

1. Cette irrégularité de forme, si légère soit-elle, n'échappera pas aux yeux de lynx du premier président Achille de Harlay.

à l'heure où s'allument les lampes ; et Paris entier applaudit à cette décision.

Entre le 20 et le 25 septembre, Marguerite de Ravalet accouche d'un garçon, dans sa prison[1]. Le médecin du Châtelet est là ; aucun soin ne lui manque. Cet enfant, Marguerite n'a guère que le temps de l'embrasser. Selon l'usage, le nouveau-né est confié aux *Catherinettes* de Sainte-Opportune. On le rendra à la mère après ses relevailles, à moins que les magistrats n'en décident autrement, car aucun jugement n'est encore prononcé. De quoi grandement s'impatiente Jean Lefebvre. La naissance du pauvre être n'apaise en rien sa haine, et il a hâte d'en finir.

Il veut d'autant plus vite en finir, le robuste goujat, que, depuis une semaine, son beau-père est à Paris, où il use de tout son crédit pour sauver la vie à ses enfants.

Le seigneur de Tourlaville s'est logé sur la rive droite, à l'entrée du Pont-Neuf, à égale distance du Châtelet et du Louvre. Une fois même, au sortir de chez maître Chassebras, dont il surexcite et réchauffe le zèle professionnel, — ce qui est bien inutile, vu la mentalité de l'ancien ligueur, — Jean Lefebvre s'est croisé avec le grand-maître et, sur le regard indigné

1. Date très probable. Les pièces judiciaires du Châtelet manquent. Celles du Parlement, principalement l'arrêt de mort, laissent peu de doute sur le sexe de cet enfant d'amour, de honte et de douleur. Marguerite avait seize ans et neuf mois au moment de sa seconde maternité. Il est douteux que le fils de Marguerite et de Julien ait été ondoyé à Saint-Leufroy, paroisse dont dépendait le Grand Châtelet. Il dut l'être par l'aumônier de Sainte-Opportune. Mais la perte des registres de catholicité n'autorise que des suppositions. Il vécut et reçut le prénom de *Julien*.

qu'il en a reçu, le gendre a perdu contenance, n'a pas osé saluer son beau-père. Ces airs de dédain, de mépris, où s'affirment la noblesse et l'orgueil blessés, l'homme de Valognes ne les montrera jamais, à aucun moment de sa vie.

Vraisemblablement, le malheureux père n'a point demandé à voir ses enfants. La terrible épreuve lui fut épargnée. Julien et Marguerite n'auraient pu soutenir la vue de Jean III. Des deux côtés, la rencontre eût été cruelle. Les forces humaines ont des limites; il est des choses auxquelles l'âme ne résiste point. Mais le lieutenant criminel, agissant au nom du prévôt de Paris, était sans doute disposé à permettre cette entrevue suprême.

Jean de Ravalet connaît le résultat de l'audience du Châtelet. Il n'ignore pas non plus la naissance de son infortuné petit-fils. Il empêchera par tous les moyens possibles que le déshonneur de sa maison soit proclamé dans un arrêt définitif. Mais il devra se résigner à un châtiment quelconque... Pour Julien, il sera détenu six mois à la Bastille. Il ferait un mauvais prêtre; amendé, le roi aura en lui un bon officier[1]. Quant à Marguerite, qui tient encore plus à son cœur paternel, vu son jeune âge, Jean III laissera son mari l'emprisonner pendant un an, à l'Abbaye-aux-Dames de Caen, où l'on reçoit des filles nobles, aux Dames

1. La même pensée viendra à Marguerite, dans la chapelle de la Conciergerie, quand, s'accusant de tout, elle suppliera pour la dernière fois les juges de ne point laisser décapiter son frère. Peut-être, à ce moment, Philippe de Ravalet, sieur du Rozel, sur lequel nous avons peu de renseignements, avait-il embrassé la carrière des armes.

de Bernay, ou bien aux Cordelières de Paris, si toutefois les Cordelières veulent d'elle[1]. Mais l'échafaud! la main du bourreau, le fer d'une hache s'abattant sur sa fille et son fils, le nom des Tourlaville souillé, maudit, il ne peut s'arrêter un seul instant à cette épouvantable vision.

La fuite de Marguerite à Fougères bientôt suivie de celle de Julien furent deux coups de poignard au cœur de Ravalet et de Madeleine de La Vigne. Longtemps, ils attendirent l'arrivée ou les explications de leur gendre; puis, un mois s'étant écoulé, l'idée leur vint d'une réconciliation entre les époux. Cette consolante illusion dura pour le grand-maître jusqu'à l'heure où sa sœur Marie l'informa du passage des errants à Saint-Églan et de leur départ pour la capitale, à la fin d'août, départ bientôt confirmé dans une lettre de leur frère aîné. L'espoir de ramener au bien les deux criminels n'existait plus. Il fallait les punir, comme père, avant que la justice les enserrât dans son étau déshonorant.

En l'été de 1603, pendant que le silence de Jean Lefebvre laissait encore un peu de calme à ses esprits, M. de Tourlaville dut faire face à diverses obligations féodales et professionnelles. Le 12 juillet, il assistait avec Madeleine aux obsèques de Berthe Costard[2],

1. Les Cordelières n'en auraient pas voulu. Comme son nom l'indique, cette communauté n'admettait que des veuves.

2. L'épitaphe de Berthe Costard, la seule que possède l'église Notre-Dame-et-Saint-Sébastien de Tourlaville, est toujours visible dans la chapelle de la Trinité (1913). Elle est conçue comme suit : *Ci devant gît Damoiselle Costard, femme de Gratien Lambert en son vivant escuier-voyer à Tourlaville laquelle deceda le 10 juillet l'an de grâce mil VI cent 3. Dieu lui fasce pardon. Amen. Pater Noster.*

veuve de l'ancien écuyer-voyer de Tourlaville. Sa gestion forestière eut ensuite à s'inquiéter de nombreux abus exigeant une énergique répression. Des prétendants se présentaient pour Gabrielle; on examinerait plus tard leurs titres. Puis, en septembre, Henri IV vint à Caen, en compagnie de la reine, remercier les habitants de leur vieille fidélité, de leur lutte contre l'exécrable Ligue. Sur un avis du gouverneur de Normandie que le roi visiterait peut-être Cherbourg, le grand-maître des eaux et forêts demeura dans son château, prêt à y recevoir le couple royal, s'il prenait la voie de Bayeux et de Carentan. Mais Henri IV, très préoccupé de la rentrée prochaine des Jésuites, autorisée par lui en principe, très affecté aussi de la résistance du Parlement, du retour de ses sujets aux déplorables mœurs d'autrefois, regagna Paris le même mois[1].

Par politique, autant que pour tenir compte d'intérêts familiaux et privés, le roi accordait fréquemment des lettres, dites *d'abolition,* une entre autres à Jean-François de la Guiche, maréchal de Saint-Géran[2]; et le Parlement protestait contre trop de clémence. Henri IV dut haranguer « Messieurs » et leur promettre, à la date du 7 février 1603, d'abandonner les criminels de haute futaie à toute la rigueur des lois[3].

1. Pierre de l'Estoile, *Journal du règne d'Henri IV.*

2. On ignore au juste le crime de M. de Saint-Géran. Les racontars du temps laissent supposer qu'il s'agissait d'une affaire d'argent ou d'une affaire de famille.

3. Voyez à l'Appendice : *Pièces justificatives,* la harangue du roi au Parlement.

Le chancelier de France, Brulard de Sillery, chef de la justice, ne laissait pas ignorer au roi le flot toujours montant de la criminalité et des sanglantes turpitudes en sa capitale.

C'est à ce délicat moment que Jean III quitta Tourlaville pour Paris, où il arriva dans les derniers jours de septembre, juste à l'heure où tous les bons esprits, les gens de cœur, s'inquiétaient d'un honteux état des choses, déploraient les nombreux assassinats, guets-apens, adultères, incestes même, qui souillaient la grande ville. Jean de Ravalet allait demander deux grâces, alors que la clémence était jugée nuisible, absurde, odieuse ; et c'est un des plus cruels épisodes de cette histoire, ou plutôt de ce drame. En quelques jours, ses cheveux blanchirent. Quoiqu'il n'eût guère que cinquante-trois ans, sa personne présentait dès lors l'air caduc et l'apparence d'un vieillard.

Mais le prestige de la beauté unie à la jeunesse est tel qu'en dépit de circonstances nettement contraires, un mouvement de sympathie se dessinait dans Paris à l'égard des Ravalet. La maternité de Marguerite n'y fut pas étrangère ; on souhaitait sincèrement qu'elle échappât au bourreau. Son frère bénéficiait des mêmes vœux. Paris ne s'étonnait point de la sévérité des juges, — ils faisaient leur devoir, — mais de l'acharnement d'un mari proclamant à cor et à cris l'adultère de sa femme et l'autre crime, celui de tout temps puni de mort, au lieu de s'en tenir à la seule accusation d'*adultère avec inconnu*.

Dans l'auditoire du Châtelet avaient figuré des seigneurs et dames de la première qualité, des bourgeois, l'imprimeur Philippe Du Pré, le poète François de Rosset, le peintre et poète Daniel du Monstier, esprit

original et habile artiste[1], des écoliers de l'Université, anciens condisciples de Julien. Les assistants n'eurent pas assez de regards pour contempler la belle Marguerite, ni d'imprécations pour maudire son féroce mari. Peut-être Du Monstier commença-t-il à ébaucher au Châtelet le crayon, le portrait d'elle aux trois couleurs, complété plus tard... Ce qui frappait surtout les Parisiens, c'était l'abîme physique et moral existant entre la femme et le mari, l'étonnante ressemblance plastique et intellectuelle du frère et de la sœur. D'un côté, la parfaite harmonie ; de l'autre, la disproportion d'âge unie à la diversité d'éducation, de nourriture spirituelle. On parlait beaucoup aussi, dans les palais, les hôtels de la noblesse, les logis et boutiques, les collèges, et jusque chez le populaire des Halles et des quais, de la vie exemplaire de M. et Mme de Tourlaville, du renom de M. de Hambye ; on les plaignait ; on compatissait à leurs angoisses. Gentilshommes, bourgeois et crocheteurs se passionnaient au même degré pour cette cause retentissante.

Le Châtelet fut-il mis en demeure par le chancelier de France, ou le prévôt de Paris, d'en finir au plus tôt avec la scandaleuse et lancinante affaire Ravalet ? C'est une hypothèse admissible, puisque, à la date du 5 novembre, les juges rendirent une sentence aux termes de laquelle Julien et Marguerite de Tourlaville seraient soumis à la question tant ordinaire qu'extraordinaire, afin de leur faire avouer le crime d'inceste, avant la proclamation de tout arrêt. C'était la marche ordinaire des procédures de haut vol.

1. Ce nom : Du Monstier, qu'on prononçait Du Moustier, paraît être très répandu en Normandie.

Marguerite, quoique à peine accouchée depuis quarante jours, envisagea la torture avec calme.

Le 4 novembre, le médecin de la prison s'était transporté dans sa chambre, avait causé avec elle et la geôlière pendant quelques instants et déclaré au lieutenant criminel que l'accouchée jouissait d'une bonne santé, malgré ses peines morales. L'amour-propre professionnel du médecin s'en applaudit de très bonne foi, inconsciemment. L'homme de l'art ne se doutait point que les juges allaient faire état de sa visite.

Marguerite se dit qu'en supportant jusqu'au bout, sans faiblir, la torture; en se laissant descendre dans les basses-fosses du Châtelet, elle ne sera plus qu'une simple adultère et sauvera les jours de l'adoré. Elle se résignera à vivre dans un couvent, deux ans s'il le faut, sous l'habit grossier, au pain de pénitence des recluses, car Jean Lefebvre ne se contentera pas seulement de la dot. Mais, bien avant l'expiration de ces deux années, Julien aura rompu son ban et viendra la délivrer à la tête d'une troupe d'amis, de braves gentilshommes. Au besoin, il brûlera tous les couvents de France et de Navarre pour ravoir l'aimée...

Julien a la même pensée : ne pas parler, ne pas avouer, supporter tout! La vie de Marguerite, leur bonheur sont au bout de la souffrance; et il se trouvera bien dans le monde un sol hospitalier à deux amants pour jamais expatriés. Marguerite au couvent, lui à la Bastille sont choses acceptables; on s'évade de la Bastille et des couvents. Pourtant, tout porte à le croire, plus grand fut le courage en l'âme virile de Marguerite; il faut reconnaître aussi que, chez une jolie femme, le sacrifice était plus méritoire que celui

de son amant, quoique l'amant fût aussi très beau.

Le mercredi 5 novembre, les deux accusés furent donc conduits, descendus par les archers dans la salle réservée à la torture. Mais peu d'instants suffirent aux magistrats pour se convaincre que la pire souffrance physique n'arracherait aucun aveu à cette enfant de moins de dix-sept ans, à ce jeune homme de vingt-un ans, l'un et l'autre si exceptionnellement trempés.

Dans la question ordinaire, on faisait avaler de force dix pintes d'eau au patient. On attachait ses pieds à deux anneaux placés devant lui, l'un près de l'autre, et fixés au plancher; puis on renversait son corps en arrière, on lui fixait les mains aux anneaux du mur, distants l'un de l'autre d'environ trois pieds. Le corps décrivait ainsi une demi-courbe, comme s'il eût été couché sur une roue. Pour ajouter à l'extension des membres, le bourreau donnait plusieurs tours de manivelle. Les liens pénétraient alors dans les chairs au point que le sang coulait. Dans la question extraordinaire, l'accusé était contraint d'avaler vingt pintes d'eau, ou d'avouer. Ce sont exactement les deux questions que subira, en 1676, l'empoisonneuse marquise de Brinvilliers.

Marguerite est libre de ses mouvements, dernière galanterie de ses juges, une de ces galanteries qui font frémir. Julien a les mains attachées derrière le dos, — outrage qui fait bouillonner son sang, et qu'il n'a point subi sans protester. Le lieutenant criminel, le commissaire Chassebras, le greffier, le médecin, un des notaires au Châtelet sont là, causant à voix basse, se communiquant leurs observations sur le sang-froid, la ferme attitude du frère et de la sœur. Au fond de la hideuse salle, le bourreau, maître Jean-Guillaume, et

son valet préparent leur épouvantable attirail de cordes, de ferraille, de chaînes, de brodequins, d'entraves, disposent l'immonde lit de cuir, qui a déjà tant reçu d'agonisants, et sur lequel, dans sa splendide nudité, va s'étendre le corps divin de Marguerite, cette harmonie vivante, ce chef-d'œuvre de la nature. Les yeux de tous ces hommes se repaîtront cyniquement du spectacle inouï dont l'amour, la passion, la fatalité ont donné le privilège au seul Julien[1].

Marguerite, qui s'attend à tout, semble ignorer pourtant ce qu'on veut d'elle. Est-ce un rêve? De la chambre dorée de Tourlaville, elle en est arrivée là! Elle ne doute pas qu'on va la faire souffrir, — qu'importe encore! elle souffrira pour Julien, pour sauver l'adoré. Ses regards vont droit à lui... Quelle admirable contenance! comme il est digne de son amour... Quelqu'un, maintenant, marche vers elle... Elle devine, plutôt qu'elle ne reconnaît le bourreau, non sur sa mine, car il ressemble à tout le monde, — le temps des bourreaux à capuchon rouge et figure de boucher est bien fini; — mais, au contraire, à son air doucereux, à sa besogne toute professionnelle. La vue de l'exécuteur amène un éclair de honte dans les grands yeux noirs de la belle Ravalet... Mais voici que, sur un geste du lieutenant criminel, le sinistre personnage pose sa main sur l'épaule de Marguerite, pendant que Julien frissonne de colère et d'indignation. Après

1. La plupart des droits du mari expiraient souvent au seuil de la chambre conjugale : au XVIe siècle, on les gardait plutôt pour l'amant. Jamais une fille noble n'eût accordé à un Jean Lefebvre ce que Marguerite de Ravalet ne marchandait sans doute pas à Julien.

quoi, il lui enlève rapidement son rabat, promène un instant ses gros doigts sur l'admirable gorge, et commence à dégrafer la robe... Marguerite s'écarte instinctivement, rouge de honte et de douleur. Des larmes coulent de ses yeux. Elle a compris : l'homme veut la déshabiller...

Tout à coup, la porte de la basse-fosse s'ouvre, et le substitut du procureur du roi fait son entrée, suivi de Jean Lefebvre. Une minute d'entretien avec le groupe judiciaire, la vue des accusés font comprendre à ce magistrat que le procès va être gâté, compromis, perdu... Le frère et la sœur supporteront la double question ; l'aveu capital ne sortira point de leur bouche desséchée et convulsée par la douleur ; le corps brisé, tordu, ils demeureront muets, impassibles ; et le plus important des deux chefs d'accusation sera remis en jeu. Le substitut ordonne à l'exécuteur, au nom du procureur du roi, de laisser en paix Julien et Marguerite. Et le mari déclare qu'il se porte appelant de la sentence de question, « sous réserve de la réparation requise par lui, plaignant et demandeur, pour raison de l'inceste et de l'adultère ». Le représentant du parquet se joint au mari, précise la forme à donner à son appel en Parlement, cour souveraine. Le greffier griffonne. Le silence n'est plus troublé que par la plume d'oie grinçant sur le papier. Julien, dont l'éducation juridique s'est faite depuis qu'on l'a promené du commissaire aux juges, du cachot à l'audience, finit par élever la voix ; sa sœur plus encore... Ce mot : *Parlement* semble avoir décuplé leurs forces, leurs facultés combatives : c'est pour eux la planche de salut.

Les accusés déclarent qu'ils en appellent, eux aussi, à la cour souveraine, tant de leur mise en jugement et

de la sentence de question que des conclusions, injurieuses pour eux, de l'audience d'ajournement. Et le notaire — probablement maître Jean Chapelain, père du futur auteur de *la Pucelle,* ô ironie ! — rédige, séance tenante, leur requête au bas de laquelle ils apposent aussitôt leurs signatures, d'une main qui ne tremble pas.

L'appel arrête tout : pour la forme, le greffier dresse un procès-verbal de question ; mais il est négatif.

Contrairement à ce qu'ont cru leurs compatriotes, les Ravalet ne furent donc point couchés sur le lit de cuir, ni suspendus, ni attachés aux anneaux ; et les pintes d'eau alignées par le bourreau à leur intention demeurèrent intactes[1]. Ce n'est pas une fille de noblesse accouchée depuis quarante jours, ayant tout juste bénéficié des « six semaines de la Vierge », qu'on eût ainsi gonflée d'eau, déchirée, tourmentée, en vue d'un aveu qui ne pouvait pas se produire, étant données son envergure d'âme et celle de son complice ! Si la question avait été subie, l'appel des gens du roi

1. Nous verrons que le Parlement anéantit tous les appels, y compris la sentence de question, et déclara les deux accusés coupables du crime d'inceste. L'ANONYME DE 1604 dit formellement que les magistrats renoncèrent à la question, convaincus : 1° que les accusés la supporteraient sans avouer ; 2° que l'inceste éclatait aux yeux sans qu'il fût nécessaire d'en arracher l'aveu par *la force.* La Tournelle ajouta même, dans son arrêt, que, en cas de question subie et supportée sans aveu, le tailleur Agnès serait demeuré *en l'état,* c'est-à-dire présumé coupable d'adultère avec Marguerite. Injustice par trop criante. FRANÇOIS DE ROSSET ne parle pas de la question. Si *Lyzaran* et *Doralice* l'avaient subie, le romancier n'eût point manqué d'en tirer quelque effet de style.

devenait d'un accueil problématique, en vertu de la vieille maxime juridique : « Qui n'avoue pas, en droit, n'est point coupable[1]. » Or, nous savons que l'appel fut reçu, mais changea immédiatement de caractère pour devenir bel et bien un second procès, celui-là définitif.

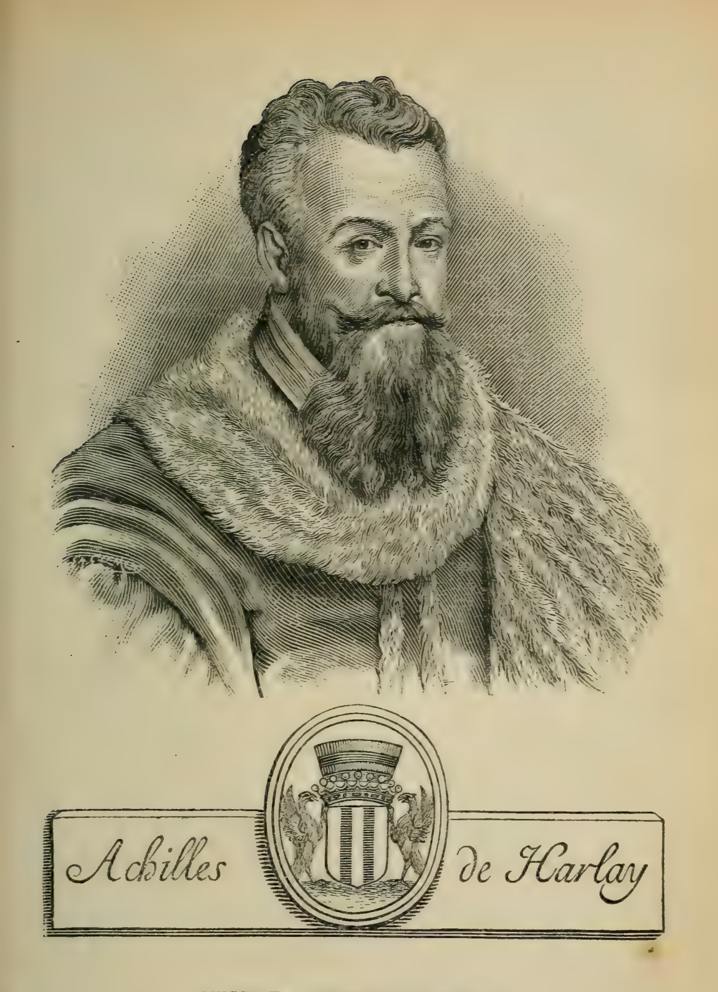
Cinq jours après, le tailleur plus que jamais ambulant Robert Agnès est à Paris, amené par l'exempt et la force publique. La Tournelle, chambre spéciale du Parlement, possède la compétence criminelle générale depuis 1515. Elle aura donc devant elle trois accusés. Mais le nouveau venu compte pour bien peu.

II

Le 10 novembre 1603, l'affaire Jean Lefebvre, sieur de Hautpitois, contre Julien de Tourlaville, sieur d'Arreville, sa sœur Marguerite, épouse dudit Lefebvre, et Robert Agnès, présumé complice de ladite demoiselle, arrive d'urgence au greffe du Parlement de Paris, sous forme d'appel.

L'humble tailleur d'habits est en prison. Certes, on aurait pu terminer sans lui, mais on n'est pas fâché de le tenir. Le lieutenant criminel, Chassebras et le plaignant estiment que ce gagne-petit, quoique de mince envergure, une fois innocenté au grand jour de

1. De nos jours, le mot du boucher Avinain, marchant à l'échafaud, est devenu célèbre : *N'avouez jamais!*



MESSIRE ACHILLE DE HARLAY,
Premier président du Parlement de Paris en 1603.

(Portrait du temps,)

l'audience, fera d'autant mieux ressortir la culpabilité des Ravalet. Et le procureur du roi pense comme eux.

Messire Achille de Harlay est premier président du Parlement[1]. C'est un admirable magistrat, un magnifique caractère, un légiste qui a des lueurs d'homme d'État. On doit le dire sans crainte : les accusés ne pouvaient souhaiter un aussi impartial ordonnateur judiciaire. Harlay, que Voltaire appellera « ce noble juge » en sa pâle *Henriade*, commence par s'enfermer dans son cabinet de travail, au premier étage de la tour d'Argent, et lit toutes les pièces du premier procès. Il est homme à passer des nuits à la besogne. Il reconnaît que les informations de Chassebras furent conduites avec zèle et habileté. Gens du roi, lieutenant criminel et conseillers ont accompli leur devoir. Pourtant, il existe un point faible : le Châtelet a conclu sans la production du troisième accusé; et cet accroc, dont souffrent les usages, fait froncer le sourcil au premier magistrat du royaume.

Jean de Tourlaville l'a visité, imploré. Harlay répond que la cour arrivera à la pleine lumière, à l'entière justice. Toutefois, il console le malheureux père, le réconforte de sa parole chaude et loyale. Son examen terminé, le premier président fait appeler le procureur général, messire Jacques de la Guesle, et le président de la chambre des enquêtes, maître Nicolas Chevalier. Tous trois confèrent et prononcent bientôt le classique *Soit donné suite*.

1. L'hôtel particulier du premier président se trouvait entre le Palais de Justice et le Jardin du Roi, que remplaça depuis la place Dauphine. La cour de Harlay occupa longtemps l'emplacement de cet hôtel.

Le jour même, un sergent et dix archers du prévôt font monter le frère et la sœur dans une charrette et les conduisent à la Conciergerie, prison du Palais. Testu, chevalier du guet, marche en tête de l'escorte. Il fait écrouer les accusés et se retire en les saluant. Quant à Robert Agnès, on l'avait amené à pied, entre deux hallebardes, inscrit en hâte sur le livre d'écrou du Châtelet et poussé vers le gîte réservé aux pailleux. Les suppôts de Thémis ne se gênent point avec de telles espèces. C'est donc au Châtelet qu'on ira le prendre pour le conduire devant la Tournelle, quand besoin sera.

Maître Daniel Voisin, greffier criminel du Parlement, inscrit l'affaire au rôle. Elle est du ressort de la chambre criminelle dite *la Tournelle*. En vertu du roulement de la Saint-Martin 1603 à Pâques 1604, cette chambre comprend deux présidents, — un à mortier, un par commission[1], — et quinze conseillers. Harlay, de par sa haute dignité, a le droit de présider toutes les chambres; mais il n'en use jamais en matière criminelle. Il interviendra seulement si les formes légales et juridiques sont violées, ou si l'on met obstacle à la défense.

Le président à mortier, désormais conducteur du procès qui s'engage à la Tournelle, est, comme Harlay, un grand magistrat et un beau caractère. Il se nomme Édouard Molé. Tous deux appartiennent à l'histoire de France. Encore une fois, le sort a favorisé les accusés. Le président par commission est maître

1. La présidence à mortier est une charge, la présidence par commission un simple office.

Le Camus. Les conseillers sont messieurs maîtres Courtin, Briçonnet, Bavyn, Mydorge, De Bragelonge, Le Coigneux, De Herre, Maynard, Perrot, Coutel, Olier, Rubentel, De Bragelongne, De Chaulne et Sarrault.

En sa qualité de doyen des conseillers du roulement, Courtin est rapporteur de l'affaire. Il a de l'honneur, du talent, de la probité, de l'expérience. Au reste, nous allons mieux voir l'état d'âme, la valeur morale et sociale des hommes qui furent appelés à juger une des plus célèbres et délicates causes de leur temps. En pareil cas, on ne saurait faire trop de lumière.

Nous n'avons qu'entrevu Achille de Harlay. Il est toujours le loyal magistrat, le bon Français, le royaliste, qui fit au duc de Guise la belle réponse, si souvent citée : « C'est grand'pitié quand le serviteur chasse le maître... » Fils du président Christophe de Harlay, il descend de Jehan de Harlay, chevalier du guet de Paris en 1461, et porte *d'argent à deux pals de sable.* Il a succédé comme premier président à son beau-père De Thou. Guise l'a fait embastiller après la journée des Barricades ; mais il a payé sa liberté d'une rançon de dix mille livres, ce qui lui permit d'aller rejoindre à Tours le parlement royaliste. Henri IV l'a nommé comte de Beaumont, a choisi le frère de Harlay pour son ambassadeur à Londres. Homme de sapience et d'équité, Achille de Harlay sera membre du conseil de régence à l'avènement de Louis XIII et mourra comme il a vécu : l'adversaire résolu des Jésuites. En attendant, ce grand justicier est homme d'esprit, travailleur infatigable malgré ses soixante-sept ans. Il habite au Palais et ouvre toujours l'au-

dience à sept heures en été, avant huit heures en hiver[1]. Nul ne sait mieux écouter, ni mieux juger, ni mieux conclure. Enfin, « grande figure de ces magistrats d'autrefois, que l'on doit regarder à toutes les époques sombres où la Justice risque de perdre quelque chose de sa sévérité[2] ».

Jacques de la Guesle, procureur général, n'a rien de la sévérité d'un chef de grand parquet. Cet homme de confiance d'Henri IV, parfois membre de son conseil privé, poli, discret, timide, ne s'est pas encore consolé d'avoir, à Saint-Cloud, quatorze ans auparavant, introduit Jacques Clément auprès d'Henri III. Révoqué par la Ligue en 1588, rentré au Parlement de Paris en 1594, il habite, rue Saint-André-des-Arcs, un hôtel plein de livres de droit et de piété. D'ailleurs, un de ses frères est archevêque de Tours[3]. Sa fille aînée, Marie, comtesse de Nançay, épousera le colonel des gardes suisses et maître de la garde-robe du roi. L'autre, Marguerite, dame de Chars, doit se marier à Pierre Séguier III, sieur de Sorel et plus tard marquis d'O, — d'où, pour le procureur général, un nouveau et immense chagrin. On lit, en effet, dans le *Journal* de Pierre de l'Estoile : « Le vendredi 20 dé-« cembre 1602, le fils du feu président Séguier, qu'on

1. Voyez Tallemant des Réaux, *Historiettes,* tome II, pour le caractère, les habitudes, l'esprit du premier président Achille de Harlay. Un de ses descendants fut archevêque de Paris et duc-et-pair sous Louis XIV.

2. Émile de Saint-Auban, *Procès d'un homme de lettres en 1623* (Paris, 1885).

3. Son second frère, Alexandre de la Guesle, marquis d'O, fut colonel du régiment de Champagne.

« nommoit de Soret *(sic)*, fut reçu conseiller en la « cour, nonobstant son âge et le meurtre qu'il avoit « commis à Bourges, qui eût rendu un autre incapable « du tout de cette dignité. Il répondit à Messieurs « avec une grande assurance : ce qui occasionna un « des conseillers qui assistoit à son examen, de dire « qu'il étoit assuré comme un meurtrier[1]. »

Au reste, premier président et procureur général ne joueront plus aucun rôle actif dans l'affaire Ravalet, dès qu'ils auront formulé leur avis. La parole et l'action appartiendront à Molé, à Le Camus, à Courtin et aux autres conseillers du roulement. Il y a parmi eux quatre nobles. Tout le reste sort de la bourgeoisie, de ce tiers-état dont l'ascension ne s'est plus arrêtée depuis Louis XI, le vrai monarque de ses rêves. Ils ne sont anoblis que par leur robe.

Le président Édouard Molé, docteur en droit, fils d'un conseiller, a soixante-trois ans et siège depuis la mort de son père. La Ligue l'a nommé malgré lui procureur général, mais il n'a pas cessé de correspondre avec le roi, négociant en secret son abjuration. On lui doit le patriotique arrêt du Parlement du 28 juin 1593, déclarant que la couronne ne pourra jamais être donnée à un prince ou à une princesse étrangers, — coup droit porté aux Seize, complices des Espagnols. Ce bel acte l'a conduit à la Bastille,

---

1. Ce même Séguier, honte de la dynastie, quitta la robe pour l'épée et tenta de faire assassiner l'oncle de sa femme, pour avoir plus vite son marquisat d'O. A la grande indignation de la ville et de la cour, la fille de cet assassin, Louise-Marie, n'en devint pas moins, en 1641, duchesse de Luynes et de Chevreuse. (TALLEMANT DES RÉAUX.)



ÉDOUARD MOLÉ,

Président à mortier au Parlement de Paris.
Président de la Tournelle criminelle de 1603-1604.

(D'après Dupavillon.)

d'où Henri IV l'a tiré. Redevenu simple conseiller en 1594, Édouard Molé a reçu le mortier en avril 1602. Ses frères siègent à la Cour des aides. Son fils, Mathieu Molé, né en 1584, sera seigneur de Champlâtreux, premier président, puis garde des sceaux, et contribuera comme procureur général à sauver du bûcher le poète Théophile de Viau. Les Molé, famille d'origine champenoise, issue de Guillaume Molé, magistrat sous Charles VII, écartèlent : *aux 1 et 4, de gueules au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un croissant d'argent; aux 2 et 3, d'argent au lion de sable armé et lampassé d'or*[1].

Le Camus, sieur de Lambeville, président par commission, docteur en droit, sort d'une famille boutiquière entrée dans la robe[2]. Avocat, puis président au Grand Conseil[3], il siège au Parlement depuis 1602. C'est un assez bon magistrat, ambitieux, actif, procédurier, et qui a su se pousser. Pierre de l'Estoile le dit intéressé et remuant. Ses fils et petits-fils deviendront presque tous de riches conseillers et présidents. L'un d'eux, lieutenant civil, sera grand ami de Mme de Sé-

1. Le comte Molé (1781-1855), pair, président du conseil et académicien, fut la dernière gloire de la famille.

2. H. de Balzac *(Sur Catherine de Médicis)* donne de curieux détails sur la fortune parlementaire des Le Camus. Le grand-oncle du président de 1603 avait été marchand pelletier et fournisseur de Catherine de Médicis.

3. Le Grand Conseil, institué sous Charles VIII, connaissait des évocations et règlements de juges, des nullités et contrariétés d'arrêts, dans toute la France. Il a été supprimé en 1789, et ses attributions sont allées par la suite au Conseil d'État, à la Cour de cassation et surtout au Tribunal des conflits.

vigné; un autre, conseiller d'État, épousera la fille de Colbert et l'on verra, parmi les illustres du temps, un cardinal Le Camus, évêque de Grenoble.

Courtin, sieur de Rosay, conseiller et rapporteur, a succédé à son père, conseiller sous Henri III, qui lui a légué aussi les magnifiques château et parc de Rosay, près de Mantes. Il est en deuil de sa mère, « la demoiselle de Rosay », décédée il y a un an. Sa famille est d'origine auvergnate. Courtin, riche, bien posé, aimant son métier, a l'étoffe d'un grand magistrat. Esprit ferme, net, loyal, mais sévère, il est absolument incorruptible. Il a pour tout plaisir de se reposer de son labeur judiciaire, du samedi au lundi, à Rosay, et de causer avec ses jardiniers[1].

Briçonnet, homme probe, austère, vivant un peu à l'écart, est né huguenot. Son grand-oncle, évêque de Meaux sous François Ier, fut l'un des premiers adeptes de la Réforme. Il y eut aussi un cardinal Briçonnet. Sa famille possède depuis un siècle et demi la terre seigneuriale du Plessis-Rideau, dans le Val de Loire, en Touraine. On ignore si le conseiller Briçonnet s'est converti. Son fils se mêlera aux affaires de la Fronde.

Jean Bavyn, ou Bauyn, licencié en droit, a été reçu conseiller en 1597, a passé par la grand'chambre avant d'entrer à la Tournelle. C'est un de ces médiocres robins qui ont payé leur charge en moyenne onze mille écus, soit 66.000 francs[2].

---

1. Un de ses descendants, *le petit Courtin*, maître des requêtes, fut employé dans la diplomatie de Louis XIV. Un autre devint procureur impérial à Paris, puis adjoint au préfet de police pendant les Cent-Jours.

2. Le prix des charges de conseiller au Parlement augmenta

Mydorge, intègre magistrat, a épousé une demoiselle Lamoignon, de l'illustre famille de robe. Son fils, Claude, qui a maintenant dix-huit ans, sera conseiller au Châtelet, puis deviendra un de nos grands géomètres avec Blaise Pascal.

De Bragelongne et De Bragelonge (en réalité : De Bragelonne) sont, l'un fils, l'autre neveu d'un lieutenant criminel du prévôt de Paris en 1560. Le premier sera père d'un intendant d'Orléans, qui volera beaucoup, et beau-père de la très galante Mme de Bragelonne, l'une des beautés du Marais[1]. Ces deux nobles cousins n'ont aucune vocation judiciaire.

Antoine Le Coigneux de Lierville est intelligent, ambitieux, bon magistrat. Son bisaïeul, Guillaume, était marchand potier d'étain[2] ; son père, Gilles, devint procureur ; lui a été d'abord maître des comptes, puis conseiller en 1599. Il obtiendra une présidence à mortier en 1630[3]. Son fils sera chancelier de Gaston de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, puis président au Parlement ; et son petit-fils, le fameux Bachaumont, aura pour amis Chapelle et Molière.

Claude de Hère, ou de Herre, gentilhomme, est ce qu'on nomme « une physionomie effacée ». Médiocre conseiller, il a du moins la réputation d'un brave

beaucoup après la Fronde. Il atteignit jusqu'à 55.000 écus, en 1656.

1. Tallemant des Réaux, *Historiettes.*

2. L'épitaphe de Guillaume Le Coigneux, potier d'étain, mort en 1505, et de Sara Ral, sa femme, se voyait au cimetière des SS.-Innocents avant 1780.

3. Blanchard, *Catalogue des présidents à mortier,* in-folio, 1647.

homme. Il siège depuis le 13 juillet 1601 [1]. Sa fille épousera un fils du riche financier Bordier et sera la belle-sœur de Bordier du Raincy, amant en titre de la jolie Mme de Franquetot-Carquebut, petite-nièce par alliance de Marguerite de Ravalet.

Maynard, docteur en droit, assidu, laborieux, est le type du magistrat de carrière. Il appartient, d'ailleurs, à la très estimée famille de robe toulousaine qui nous vaudra François de Maynard, président du présidial d'Aurillac et surtout bon poète.

Christophe Perrot, licencié en droit, reçu conseiller en 1597 quoique d'un fort médiocre esprit, est fils du chancelier de feu le duc d'Alençon. Il s'en rapporte ordinairement à son clerc, un nommé Bessin, pour le débrouillage de ses dossiers. (« Bessin, suis-je prêt pour cette affaire? ») Cet homme, l'une des gaîtés du Palais, s'intitule : sieur de la Malmaison, pour se distinguer de son frère Cyprien Perrot, un des meilleurs conseillers de la grand'chambre [2]. Son fils, président, fit une honorable carrière; son neveu fut le traducteur Perrot d'Ablancourt.

Coutel, ou plutôt Cotel, occupe sans éclat, mais avec loyauté, le siège de conseiller que lui a légué son père, Antoine de Cotel, l'auteur des *Gayes Poësies*, publiées en 1578.

Olier est un homme nul. Son patrimoine lui a valu

---

1. Claude de Hère mourut en 1631. Voyez Blanchard, *Catalogue des conseillers au Parlement*, page 113.

2. Le jour où on jugea Leonora Galigaï, maréchale d'Ancre, il fallut que la famille du conseiller Cyprien Perrot l'enfermât chez lui, pour l'empêcher d'aller acquitter la prétendue sorcière. (Tallemant des Réaux, *loc. cit.*, tome VI.)

sa charge. Son petit-fils, Nicolas-Ferdinand, sera conseiller au Grand Conseil et l'un des meilleurs amis de Ninon de Lanclos[1].

Rubentel opine du bonnet en toutes occasions, n'a aucune personnalité, mais de l'honnêteté, de l'exactitude. Le feu sacré lui manque. Son fils prit le parti des armes et devint lieutenant aux gardes du roi pendant les troubles de la Fronde[2].

De Chaulne, noble d'épée égaré dans le Parlement, est un de ceux qui se rallient au plus grand nombre. A défaut de cuirasse, ce bel homme porte avec une certaine élégance la robe noire, aux audiences ordinaires, et la robe rouge dans les grands jours.

Claude Sarrault, ou Sarrau, excellent juge, libéral, tolérant, a pour père l'ancien intendant du second maréchal de Biron. Ami de tous les écrivains de son temps, écrivain estimé lui-même, il sera conseiller à Rouen en quittant le Parlement de Paris. Son fils, qui lui succédera, protégera les débuts littéraires de Mademoiselle de Scudéry et publiera d'intéressantes *Lettres* paternelles. Claude Sarrault, comme Briçonnet, est né dans une famille calviniste.

Quant à l'indispensable instrument et gardien des faits, gestes et décisions de la Tournelle, maître Daniel Voisin, greffier criminel du Parlement, bachelier en droit, homme d'un grand talent professionnel, il est né dans la robe. Il porte les titres de notaire et secrétaire du roi Henri IV, en vertu de son office, qu'il remplit avec zèle, probité, impartialité. Doux, patient et

1. Émile Magne, *Ninon de Lanclos* (Paris, 1912).
2. Cardinal de Retz, *Mémoires* (édition d'Amsterdam, 1723).

poli avec tous les condamnés, il eut, l'année d'avant, dans la cour de la Bastille[1], le redoutable honneur de lire sa sentence de mort au maréchal duc de Biron et en essuya, dit-on, quelques injures. Son petit-fils, maître des requêtes, fut l'un des juges du surintendant Fouquet. Il y eut aussi, de 1613 à 1620, un garde des sceaux Voisin[2].

Nous connaissons maintenant les juges et leur inséparable collaborateur. Pour le second procès des Ravalet, il s'ouvrit, dès le samedi 15 novembre 1603, par la comparution en chambre du conseil du mari, partie civile et plaignant.

Nous avons les procès-verbaux, tant du conseil que des audiences publiques de la Tournelle. Les Archives nationales possèdent le memento du plumitif qui écrivit les questions des magistrats et les réponses des accusés[3]. C'est un registre in-octavo, recouvert d'une reliure en parchemin jaune et lisse, composé d'un fort papier grenu, où les coups de plume des différents scribes ont tracé des rainures. Il comprend environ trente-huit lignes de griffonnage par page; les feuillets ne sont point numérotés. Les noms des magistrats désignés

1. Henri IV, *Lettre du 31 juillet 1602 au maréchal de Lavardin*

2. De nos jours, le préfet de police Voisin semble avoir été un des derniers représentants de cette vieille famille judiciaire.

3. Archives nationales, cote X 2a 966. Mon regretté ami Paul Guérin, chef de la section administrative et judiciaire aux Archives nationales, m'avait signalé depuis longtemps l'existence de documents relatifs au procès des Ravalet, ainsi que d'autres pièces concernant leur famille et leurs alliés. Dans l'*Annuaire de la Manche de 1911*, M. Paul Le Cacheux a publié les interrogatoires de la Tournelle. Le texte qu'il a donné fait désormais autorité.

par le roulement sont inscrits sur le feuillet de garde. L'interrogatoire de Marguerite de Ravalet occupe trois pages et demie, à partir de la dixième. Les interrogatoires de Julien, de Robert Agnès et de la servante Guyonne Nicolle commencent à la 16e page et en occupent cinq et demie. Le registre, mis en service le 13 novembre 1603, a été terminé le 27 octobre 1604.

Jean Lefebvre, interrogé par le président Molé, assisté de son collègue Le Camus et des conseillers, renouvelle ses accusations contre Julien et Marguerite, et fait l'éloge de leurs père et mère, ce qui peut se retourner contre lui. Il déclare formellement n'avoir rien à se reprocher *comme époux*. Sa femme a fui le domicile conjugal, sans autre raison que celle de parachever avec son frère l'adultère et l'inceste. Il semble aussi que Jean Lefebvre se soit défendu contre cette double assertion de Marguerite qu'il abusa d'un petit garçon et entretint des paillardes[1].

Le plaignant se retire. Un colloque s'engage : la Tournelle décide d'élargir l'appel, de reprendre l'affaire à nouveau, pour son propre compte, et de la juger, s'il y a lieu, en audience publique.

Du 16 au 22 novembre inclus, la Tournelle s'occupe d'affaires où figurent les nommés Laurent Denis, François Bardin, Jehan Meneguerre, Jacques du Pain, Isaac Renaut, François Palestreau, François Davin, dit Biscornette, Jeanne Riue, ou Rue, et Louise Jourdan.

Le 23 est un dimanche. Repos absolu des robes rouges et noires, du barreau et de la basoche.

Le lundi 24 novembre, première audience publique,

---

1. Archives nationales, *Registre du plumitif de la Tournelle.*

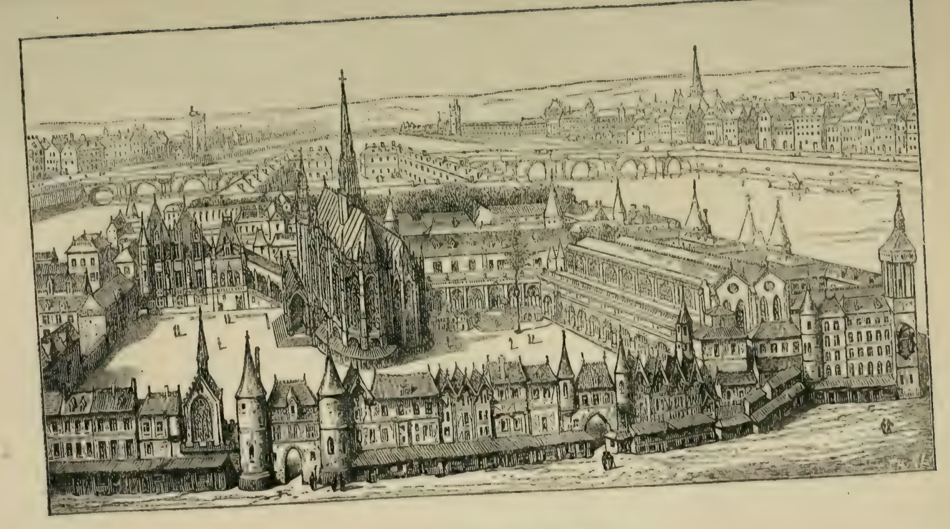
qui s'ouvre par l'interrogatoire de Marguerite de Tourlaville. Les magistrats sont au complet. Tous les huis du Palais sont ouverts ; entre, non qui veut, mais qui peut. Grande émotion dans l'auditoire, dames parées, beaucoup de seigneurs jeunes et vieux, de magistrats des autres juridictions, d'avocats en robe. Pierre de l'Estoile, grand-audiencier de la chancellerie, est venu voir les accusés. On se montre le seigneur de Montigny, gouverneur de Paris, Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, frère de la défunte favorite (vrai fils de la Renaissance, il mourut plus que centenaire), le prévôt Jacques d'Aumont, l'inévitable Chassebras, les financiers Scipion et Zamet, François de Rosset, Philippe Du Pré, peut-être même le Père Cotton, déguisé en bourgeois, car le confesseur du roi a, dit-on, un pied et un œil partout. Le public s'étouffe, à la lettre, dans la salle.

Les charmes physiques de la jeune Tourlaville produisent leur effet ordinaire sur l'auditoire ; mais, en pareil lieu, ils perdent beaucoup de leur valeur aux yeux des juges. La demoiselle de Hautpitois ne s'en émeut guère : elle a déjà scruté au Châtelet les physionomies judiciaires, leur gravité, leur sévérité ; pourtant la belle figure du président Édouard Molé, sa longue barbe, l'air loyal du rapporteur Courtin, l'attitude réfléchie et pensive des conseillers Maynard et Sarrault, la pitié qu'elle devine chez les spectateurs, tout lui donnerait confiance et espoir, si son âme était née craintive.

La Tournelle — qu'on nomme ainsi parce que les conseillers des autres chambres y siègent tour à tour — est de plain-pied avec le premier étage de la tour Montgomery. Elle comprend : une salle d'audience, dite *salle Saint-Louis,* tendue de tapisseries fleurdelysées, entourée de boiseries où sont sculptées des ba-

lances et des mains de justice; la petite Tournelle, qui sert de chambre du conseil; une chambre de la question, un vestibule, un greffe et un arrière-greffe où attendent témoins et accusés.

On arrive aux locaux de la chambre criminelle par la grande galerie des Prisonniers et la longue et étroite galerie des Peintres. Le Palais de Justice est encombré de boutiques installées de pilier en pilier. Libraires, parfumeurs, buvetiers, pâtissiers, bijoutiers, gantières, dentellières, marchandes de colifichets, écrivains publics, bordent la galerie Mercière et l'immense grand'-salle voûtée en carène, décorée de son *gros pilier*, rendez-vous des justiciards, et des statues de Charlemagne et de saint Louis. La table de marbre, réservée aux festins royaux et corporatifs, attire tous les regards. Les robes noires des juges et des avocats, la futaine, la soie et le satin de leurs clients et clientes, le drap brun des petits clercs, affairés et importants, ne cessent de balayer la grand'salle du matin au soir. Au nord, à l'extérieur, la Seine sert de fossé à la Conciergerie, à la tour de César, à la tour d'Argent et à la tour Bonbec, appelée tour Montgomery depuis 1574. A l'est, le Palais s'enferme dans une longue ligne de maisons et d'échoppes, naguère crénelée, percée de deux portes, que longe la rue de la Barillerie menant au Pont des Changeurs. Il y a là encore des tourelles, dominant la cour du Mai et ses grands degrés de soixante pieds de large, la cour de la Sainte-Chapelle et son escalier envahi par les libraires, une autre chapelle — Saint-Michel — enclavée dans le Palais. Cet ensemble de bâtiments irréguliers, enchevêtrés, donne la double impression d'une forteresse et d'une maison royale. Mais la tour de l'Horloge et son vieux cadran tout doré corrigent



PALAIS DE JUSTICE DE PARIS.

(Premières années du XVIIe siècle.)

Dans la cour, à droite, le *mai* et les « grands degrés ».

la sévérité de la masse, et mettent un peu d'élégance dans le temple de la chicane et des lois.

Le président Molé interroge Marguerite du ton calme qui lui est habituel, et que ses collègues admirent fort. Achille de Harlay et lui sont seuls, au Parlement, à posséder cet organe clair, majestueux, trahissant à la fois la dignité professionnelle, l'impartialité, le respect de soi-même et de la personne humaine, même réputée coupable :

« Du lundy XXIIIIe novembre (1603).

« *Marguerite de Tourlaville*[1].

« Dict qu'elle est aagée de prés de XVII ans, et fut mariée y a III ans et demy.

« Si elle s'est pas retirée d'avec son mary.

« Dict que s'est *(sic)* son mary qui l'a chassée, l'ayant batue et mesmes rompu une coste, et l'a fait acoucher devant terme; l'a tirée par les cheveulx jusques en la rue, luy a mis le poignard sur la gorge, qu'il la vouloit tuer; lequel souvent luy disoit qu'il ne vouloit plus coucher avec elle, tellement qu'il l'alloit appeler en son lict, à mynuict, allumer deux chandelles, en luy faisant des menasses espouvantables et entretenoit deux paillardes; l'enfermoit la nuict au qadnas en une chambre, la nuict, sçachant qu'elle estoit pernicieuse[2]. Estant le seoir avec sa sœur et sa fille de chambre, le mary survint et dict qu'il ne la

1. Les documents judiciaires du Parlement laissent dans l'ombre le nom de *Ravalet* et désignent tout le temps les accusés sous leur nom de *Tourlaville*, substitué au premier par l'ordonnance royale de 1579. Mais tout le monde était initié à ce double état-civil.

2. Marguerite a raison. J'ai visité les locaux en 1913. Ce galetas devait être très malsain.

vouloit plus veoir ny oir parler, lui bailla plusieurs coups de pied et de poing; elle se prit à crier à l'ayde, elle se sauva par la montée[1] où estoit son frere aisné et son frere *Philippe*[2], par dessus lequel elle passa sur la montée pour se sauver, et se retira en la maison du sieur de Saint-Remy et de sa femme, où elle fut emprisonnée par deux fois.

« Requise *ce* qu'elle feit estant chez le sieur de Saint-Remy.

« Dict que son frere aisné la mena chez son pere, et il y a quelque peu plus d'un an, et ce fut environ la Saint-Michel.

« Combien elle demeura chez son pere?

« Dict qu'elle y fut jusques à la Saint-Jehan.

« Qui la meut de quiter la maison de son pere?

« A dict qu'elle estoit grosse[3] et que ce n'estoit du fait de son mary, mais d'un homme qui hantoit en la maison de son pere.

« Remonstré[4] que les excez faitz par son mary ne la debvoient tant faire oublier que se laisser ainsi aller à la volonté d'un autre.

« A dict que les mauvais traitemens de son mary l'ont mise au desespoir.

1. C'est-à-dire dans l'escalier. Le galetas où le mari avait enfermé sa femme était situé tout en haut du pavillon formant le principal corps de logis de l'hôtel Jean Lefebvre.

2. Ce mot manque au texte du plumitif, ainsi que les autres mots ou lettres imprimés en italique dans les interrogatoires.

3. Bien avant la Saint-Jean 1602, Marguerite avait fait l'amour avec Julien, sans qu'ils fussent soupçonnés de leurs parents. Elle était grosse à cette date, mais depuis si peu de jours qu'elle ne pouvait connaître encore son état.

4. Le registre porte, en abrégé : Rtré.

« Remonstré que son pere et sa mere mesmes *l*'ont trouvé mauvais.

« A dict qu'elle n'en a poinct oy parler.

« Remonstré qu'elle a un frere accusé, qui a esté trés longtemps prés d'elle, que on ne le pouvoit chasser de sa chambre, dont son pere et sa mere se sont eulx mesmes scandalisez.

« A dict qu'elle n'en a poinct oy parler à son pere[1].

« Remonstré qu'elle estoit si longtemps en la chambre de son frere et y estoit quatre et cinq heures[2], et que son frere mesmes, allant où elle estoit, couchoit avec elle et usoit de trop grande privaulté, metant la main soubz les draps et la baisotant avec trop grande privaulté.

« A dict que son frere n'a poinct eu plus grande privaulté que ses autres freres.

« Remonstré qu'elle a dict que c'estoit un tailleur qui lui avoit faict le dict enffant, et n'est et n'y a aucune aparence; que le temps auquel elle a esté engrossée c'estoit un temps froid; et encores, si elle eust eu quelque reste d'honneur, elle ne fust allée en les bois, comme elle a dict par son procés.

« A dict que c'est son mary qui l'a mise au desespoir.

« Remonstré qu'elle s'est retirée d'avec sa mere et s'en est allée à Fougeres, distant de IIII xx lieues; et

1. Marguerite nie les reproches paternels, mais garde le silence sur ceux de sa mère, plus impressionnants et émouvants pour elle que les autres.

2. L'accusation a pu établir que Marguerite rendait à Julien ses visites.

ce qu'elle en fesoit, c'estoit pour se descharger de sa grossesse.

« A dict qu'elle n'a jamais pensé à cela, et que, estant à Fougeres, y eu*t* quelques personnes qui la voulurent enlever; fut contraincte envoyer querir son frere[1] pour la secourir; il ne voulut venir pour la premiere fois, et fut contraincte y renvoyer pour la seconde fois, et luy dict que son pere le y avoit envoyé.

« Pourquoy elle n'envoya querir son frere aisné aussy bien que le jeune?

« A dict que son frere[2] estoit à Saint-Eglan.

« Si estant son frere arrivé, il l'alla trouver?

« A dict que son frere estant arrivé, il l'envoya chercher en la ville, et parlant à elle, lui dict que son pere l'avoit envoyé pour la mener au pays avec son mary, et luy demanda pourquoy elle s'estoit retirée; elle dict que c'estoit qu'elle se vouloit rendre religieuse; enfin ilz allerent à Saint-Eglan[3], où son frere Harville *(sic)* aussy luy dict qu'elle estoit grosse; leur denia qu'elle le fust.

« Combien ilz feyrent de couchers en chemin de Fougeres à Saint-Eglan?

« A dict qu'elle ne sçayt, et que le premier giste fut à Saint-Hilaire, le second ne se souvient du lieu, et le troisieme fut prés de Saint-Eglan; et son frere aisné dict qu'il avoit des affaires pour II ou III jours; et

1. Julien.

2. Jean IV, l'aîné.

3. Marguerite glisse sur le temps écoulé entre l'arrivée de Julien à Fougères (20 janvier 1603) et leur arrivée à Saint-Églan, chez les de La Vigne (juillet-août 1603).

dict à son frere Harville qu'il la menast à Paris et qu'il la iroit trouver; son intention estoit de se rendre religieuse[1].

« Remonstré qu'elle vint en compaignie de son frere, de Roussel, Guyonne Nicolle, mere[2], et Estienne Nicolle, son frere, et si elle dict pas à Roussel et à Guyonne et Estienne Nicolle qu'ils vinssent devant à Paris, et les trouveroient devant la Sainte-Chappelle.

« A dict que Roussel la menoit en crouppe sur un cheval, et vendit son cheval à Saint-Hillaire cinq ou six escuz; et arriverent un jour devant que Guyonne Nicolle et son frere, parce qu'ils ne pouvoient plus suivre.

« Si elle a logé à la rue Saint-Denis avec son frere et Roussel?

« Dict que oy, et coucha en une chambre, et la servante de l'hostesse[3].

« Si par les chemins son frere ne couchoit pas en une mesme chambre?

« A dict que oy, quand ilz estoient en une meschante hostellerie; elle couchoit sur un lict, sa servante sur ses piedz, et son frere, Roussel et le frere de Guyonne couchoient sur de la paille.

« Combien de temps elle fut en la rue Saint-Denis?

1. Inadmissible. Jean IV de Ravalet ne pouvait ignorer que les couvents ne reçoivent point de femmes mariées, du vivant de leurs maris, en qualité de religieuses.

2. C'est sans doute une allusion à l'âge de Guyonne.

3. Marguerite a déclaré, au Châtelet, qu'elle a quitté Julien à Saint-Églan. Devant la Tournelle, elle avoue être venue à Paris avec lui, tant le dossier d'accusation transmis par Chassebras au Parlement est formel et circonstancié.

« Dict qu'elle y fut deux jours.

« Requise où elle a accouché?

« Dict qu'elle a accouché au Chastellet.

« Requise pourquoy elle denia à ses freres qu'elle fust grosse de ce tailleur?

« A dict qu'elle ne le voulut dire de peur que ses freres luy feissent desplaisir ou qu'ilz le tuassent.

« Remonstré qu'elle veult couvrir la faulte qu'elle a faite avec son frere par dire que c'est ung tailleur qui lui a fait cest enffant.

« A dict que son frere n'en est coulpable et qu'elle en a dict la vérité.

« Remonstré que par les témoings qui ont déposé il se peut reveller que son frere a abusé d'elle, veu les privautez desquelles il a usé en son endroict.

« A dict que les témoings sont meschans qui ne vallent rien, et que son frere n'a eu non plus de privaulté avec elle que ses autres freres.

« Remonstré que Roussel a déposé le fait de sa grossesse et le soin que son frere a eu pour la faire desterminer.

« A dict qu'elle a faict faulte, mais non avec son frere, et aymeroit mieulx estre morte que d'y avoir pensé.

« Remonstré qu'elle a escript *lettres* à son frere, et chargeoit le laquais qui les portoit de ne les communiquer à personne[1]. »

L'auditoire ne trahit que des impressions confuses après l'interrogatoire. La culpabilité paraît évidente aux clairvoyants, aux gens de sang-froid. Mais la

1. Archives nationales, X 2ª 966.

grande majorité des assistants ne peut croire à une condamnation. La criminelle est si belle, si jeune, presque une enfant encore ; et puis, elle a été si mal mariée...

Les archers reconduisent Marguerite dans sa prison, la plus grande et propre chambre de la Conciergerie. Elle est située en la tour Montgomery, au rez-de-chaussée, dont elle occupe toute l'étendue. Il y a, au fond, un lit à rideaux gris pour la prisonnière et, tout près de là, un lit de sangle pour la femme qui veille sur elle, probablement la fille ou la servante du geôlier. Cette chambre recevra, entre autres détenus de marque, le poète Théophile[1] et la marquise de Brinvilliers.

Le président Molé lève l'audience ; la Tournelle regagne la chambre du conseil. Le rapporteur est invité à faire connaître ses conclusions. Elles sont terribles :

« *Arresté :* Les condamner tous deux a mort en « VIIIc livres parisis d'amende envers le Roy et aux « despens du procès. Absouldre le tailleur, les con- « damner en ses domaiges et interestz liquidez à « CL livres. — *Conseiller* COURTIN[2]. »

La cour, avant de se séparer, fait une remarque, laquelle n'a peut-être pas échappé aux plus intelligents assistants, à ceux qui connaissent le cœur humain. Quand Marguerite parle de ses frères Jean et Philippe, elle dit : *mon frère aîné* et *mon frère du Rozel*. Lorsqu'il s'agit de Julien, elle l'appelle simple-

1. Après que le procureur général Mathieu Molé fut intervenu en sa faveur, en 1623. Voyez le *Procès de Théophile de Viau*, par Émile de Saint-Auban.

2. ARCHIVES NATIONALES, *loc. cit.*, X 2a 966.

ment : *mon frère*. C'est pour elle le seul, le frère par excellence. Il y a là une nuance passionnelle qui donne à songer aux vieux routiers du Parlement.

Le mardi 25 et le mercredi 26 novembre, la Tournelle juge des affaires où sont impliqués, à des titres divers, François Fuseau, Claude Musnier et Lambert Proust.

Le jeudi 27, seconde audience. On procède à l'interrogatoire de Julien et du tailleur Agnès. On entendra aussi Guyonne Nicolle, à la requête de Marguerite. L'atmosphère judiciaire paraît changée ; elle est moins lourde. Le mari devient de plus en plus antipathique aux Parisiens. Pour l'incestueux, il obtient un grand succès de beauté auprès des dames : cinquante ans plus tard, il aurait ensorcelé la galante Mme de Franquetot-Carquebut, sa petite-nièce par alliance[1]. Mais ce succès, Marguerite l'eut auprès des deux sexes.

Les auditeurs du lundi ont reparu, augmentés des retardataires, de ceux qui veulent voir, à tout prix, ces étonnants, séduisants et criminels frère et sœur. Vers huit heures du matin, les archers introduisent Julien, pâle, calme, n'ayant rien perdu de sa fière mine. Plus que jamais, on est au complet. Le Camus est assis à la droite du président Molé, le rapporteur Courtin à sa gauche. Les sept plus anciens conseillers sont à la droite du président Le Camus ; les autres à la gauche de Courtin, mais toujours dans l'ordre de leur réception au Parlement.

---

1. Mme de Franquetot-Carquebut, grande amie de Mme Scarron, femme du cul-de-jatte, était, vers 1655, la maîtresse de Bordier du Raincy (ÉMILE MAGNE, *Scarron et son milieu*, 1905).

Édouard Molé fait un léger salut à M. d'Arreville, tout comme il en usa avec Marguerite à la première audience, l'invite à se lever et à répondre.

« Du jeudy XXVII novembre VIᶜ III *(sic)*:

« Remonstré[1] qu'il sçait que sa sœur a esté grosse et acouchée et depuis quand il s'est aperçu de sa grossesse.

« *Jehan* (lisez *Julien*) *de Tourlaville*[2].

« A dict qu'il s'en est aperceu lorsque sa sœur est partie de Fougeres pour venir par deça.

« Remonstré qu'il a eu trop de grande privaulté avec sa sœur.

« A dict que jamais homme plus innocent que luy n'est pareu en la face de la justice, et veult estre damné comme Judas si le faict dont on l'accuse est veritable. »

A cet endroit dut se produire un incident. La chaleur, l'énergie de parole avec laquelle se défendit le gentilhomme impressionna sans doute les assistants, principalement les femmes. Mais les sergents-audienciers firent bientôt taire les rumeurs.

Le président est bien forcé d'en revenir au tant délicat chef d'accusation, celui qui importe le plus à la justice, comme aussi aux oreilles des Parisiennes, toujours friandes de scandales :

« Remonstré qu'il a eu telle privaulté avec sa sœur

1. Le registre du plumitif porte en abréviation : Rtré.

2. Ici le plumitif a écrit : *Jehan de Tourlaville*, nom du père de Julien, preuve que les hommes du Palais étaient impressionnés par les démarches de Jean III en faveur de ses enfants. Le prénom du père devenait familier aux auxiliaires des magistrats.

que il s'est trouvé qu'il a esté couché au mesme lict de sa sœur, mettant la main soubz les draps.

« A dict que le tesmoing qui en a deposé est un meschant homme, et que le lieutenant criminel luy a faict son procés par dessus l'appel par luy interjeté[1], le pressant de deposer ; et enfin l'ayant interrogé à la confrontation des tesmoins, la fille lui estant confrontée, l'interrogeant sur les particularitez de la déposition, ladicte fille[2] se voulant dedire de tout ce qu'elle avoit dict, le lieutenant criminel ne le voulut permettre.

« Remonstré que sa sœur estant couchée en sa chambre, luy alloit en icelle, et que son pere et sa mere ne l'en pouvoient faire sortir.

« A dict que jamais son pere et sa mere ne luy en a parlé, et est de l'invention de sa partie[3], et n'eut jamais privaulté avec sa sœur qu'en l'honnesteté acoustumée.

« Remonstré que le laquais[4] a dict que quand il estoit en la chambre de sa sœur, il l'envoyoit sur la montée.

« A dict qu'il ne l'y envoyoit.

« Remonstré qu'estant par les champs, revenant de Fougieres, il couchoit par les champs en la mesme chambre que sa sœur.

---

1. L'accusé fait allusion à la qualité de clerc, dont il se réclama, au Châtelet, et qui, selon lui, devait suspendre son procès. La requête d'appel au Parlement est du 5 novembre.

2. La fille de chambre qui avait remplacé, à Tourlaville, la première camériste de Marguerite. Témoin produit par le mari.

3. Jean Lefebvre.

4. Le valet trop curieux. Témoin produit par le mari.

« A dict que oy, quant il n'y avoit qu'une chambre, et que la servante qui en a deposé est une fille de mauvaise vie, paillarde publicque, et qui a eu des enfans sans estre mariée[1].

« Requis pourquoy sa sœur l'a plustost choisi que ses autres freres, estant a Fougeres, pour lui faire compaignie.

« A dict qu'il ne sçayt pourquoy, mais que sa sœur avoit mandé son frere aisné, et le garson qui l'avoit conduicte a Fougeres revint en la maison de Tournaville *(sic)* en pleurant, lui faisant récit du piteux estat auquel il avoit laissé sa sœur, qui estoit déguisée[2].

« Si sa sœur ne luy a pas escript par ce garson?

« A dict que non.

« S'il a pas desiré avoir des bracelets des cheveulx de sa sœur?

« A dict que non, et que *ce* sont des inventions de sa partye, et que quant il est allé à Fougeres, ce a esté par le commandement de son pere, qui luy commanda de l'aller quérir et la mener chez un de ses beaufreres ou un de ses oncles.

« Qui est venu avec luy à Fougeres?

« A dict que c'est Nicolas Roussel, qui l'a desrobé dix-huit escuz.

« Remonstré que estant dans ceste ville, es logis où il a logé, il sortoit de son logis bouché[3].

1. Il s'agit ici de la servante d'auberge de Saint-Hilaire-du-Harcouet ou de celle d'Écouché. Témoin produit par le mari.

2. Allusion au masque et au costume d'homme, portés par Marguerite pendant son séjour à Fougères.

3. *Bouché*, c'est-à-dire le visage couvert du grand masque. Voyez la note de la page 198.

« A dict qu'il avoit des creanciers en ceste ville, qu'il creignoit ; a changé de logis de la rue Saint-Denis en la rue Tirechappe.

« Remonstré que estant interrogé en ceste ville par le commissaire[1], il a dénié la grossesse de sa sœur et ne sçavoit où elle estoit.

« A dict que si sa partye lui eust demandé, il lui eust dict, et non divulguoit la honte de sa sœur.

« S'il sçait pas bien qu'elle est accouchée.

« A dict qu'il l'a sceu estant en prison, et n'a jamais sceu du faict de qui elle estoit grosse, sinon que sa sœur l'a confessé que c'estoit du faict d'un tailleur.

« Remonstré que sa sœur a dict qu'elle l'avoit confessé sa grossesse à son frere de Rozay[2] et à luy, estans à Saint-Eglan.

« A dict qu'il demanda à sa sœur si elle estoit grosse, et luy a demandé du faict de qui.

« Dict que les tesmoins que a interrogez le commissaire Chassebras, il n'a voulu sçavoir leur deposition, quant il a veu qu'ilz ne disoient rien contre luy ; n'a jamais esté en la maison de sa sœur que en compaignie[3]. »

La Tournelle fait réintégrer Julien en prison. On décide d'entendre de nouveau Marguerite, qui se trouve dans l'arrière-greffe, en compagnie du troisième ac-

1. Chassebras, chargé de l'instruction par le lieutenant criminel. Il s'agit ici de l'interrogatoire qui suivit immédiatement l'arrestation.

2. Au lieu de : du Rozel. Le plumitif se trompe d'autant plus aisément que Rosay est le nom du château du conseiller Courtin et que ce nom est très connu au Palais.

3. Archives nationales, X 2ª 966. La « maison de sa sœur, » c'est l'hôtel Lefebvre à Valognes.

cusé, Agnès. Le témoin Guyonne Nicolle attend, dans le vestibule. Il va sans dire que sergents et archers surveillent attentivement les deux accusés, afin d'empêcher entre eux toutes communications. Il va sans dire aussi que Marguerite ignorait la présence de son frère à l'audience et qu'elle ne le voit point sortir.

Marguerite introduite, Molé l'interroge aussitôt sur le fait de la grossesse :

« *La demoiselle de Tournanville* (sic) *remandée.*

« Remonstré qu'il n'est vraysemblable que une demoiselle[1] ayt le cœur si bas et si lasche de se laisser aller avec un tailleur.

« A dict que ce tailleur faisoit un voyage avec elle, qui alloit voir le sieur de Pierrefons *(sic),* le sieur de Houdeville *(sic)*. En luy faisant compaignie, luy disoit par les chemins que le sieur de l'Hospitault *(sic)* la traitoit mal et qu'il aymoit d'autres femmes qui n'estoient pas si belles qu'elle. Luy dist aussi qu'il avoit servy une demoiselle de Poictou, qui estoit belle et galante, avec laquelle il eut beaucoup de privaulté, et aussi d'une dame de Paris qui estoit femme de un advocat ; et a eu par ce moyen par IIII ou cinq fois sa compaignie, huit ou dix jours aprés la Sainte Catherine, y a un an, en la chesnaye. »

Le public attend la justification du tailleur avec une certaine impatience. Au reste, juges et auditeurs en sont convaincus : le gagne-petit n'a pu, à aucun moment, occuper la pensée d'une aussi belle personne que la demoiselle de Hautpitois. Marguerite quitte la salle ; les archers introduisent Robert Agnès. Le pauvre

1. Une fille noble, mariée dans la petite noblesse ou la bourgeoisie.

diable regrette fort sa liberté ; il compte la recouvrer bientôt, n'étant que trop sûr de son innocence en l'extraordinaire aventure galante dont Marguerite le fait héros.

« *Robert Agnès, tailleur.*

« Dict qu'il est de Tourlaville, où il se tenoit quand il est venu en ceste ville ; a demeuré en ceste ville de Paris cinq ou six ans, de son mestier de tailleur.

« S'il a demeuré en Poictou ?

« Dict qu'il y a six ans qu'il demeuroit en Poictou avec le sieur des Loges, qui luy a donné congé librement et franchement.

« S'il habilloit sa femme ?

« A dict que non, et se faisoit vestir en ceste ville, et avoit un tailleur de Poictou qui la servoit.

« S'il s'est vanté qu'il ayt eu des privaultez avec la demoiselle des Loges ?

« A dict que non.

« Remonstré que une demoiselle dict qu'il a eu telle privaulté avec elle qu'il luy a fait un enffant.

« A dict que non.

« S'il demeuroit pas en la maison du sieur de Tournaville *(sic)* ?

« A dict que non, et qu'il se tenoit en sa maison, distant de quart de lieue de chemin.

« S'il a pas accompagné la demoiselle de Hopitois pour aller à la maison de Pierrepont et Janville ?

« A dict qu'oy, et qu'il y avoit un nommé Pierre de Bruman, qui estoit de pied, une servante à cheval[1], et luy aussy à cheval.

1. Le valet de confiance de Jean Lefebvre, la camériste de Marguerite.

« Si elle s'est plaincte à luy des mauvais traictemens de son mary ?

« A dict que non, et ne luy en parla jamais.

« S'il alloit pas en la maison de son pere parce qu'elle y estoit ?

« A dict qu'il y avoit un an et demy qu'il n'y avoit esté, que à la Saint-Jehan derniere il y fut une fois[1].

« Si la vérité est pas qu'elle alloit en la chesnaye proche de la maison de son pere et qu'il y alloit la trouver ?

« A dict qu'il n'y pensa jamais, et qu'il portoit trop de respect et d'honneur à son mari et à elle, et n'eust eu la hardiesse et l'asseurance de la requerir de cela.

« S'il a faict voyage avec la demoiselle des Loges en ceste ville ?

« A dict qu'il y est venu une fois avec elle, ayant une servante avec elle et un laquais, et luy estoit à cheval, et la demoiselle sur un autre, avec le messager.

« Quand il a sceu le décret contre lui décerné ?

« A dict qu'il l'a sceu trois sepmaines devant[2], et que un des serviteurs de Tourlaville lui dict le dimenche precedent qu'il s'en allast à Rozay *(sic)* pour y travailler, et luy dist qu'il y allast, ce qu'il refusa faire parce qu'il estoit mynuict. Le lendemain, il partit pour aller à Rozel, qui apartient au sieur de Hambye, qui est oncle du S^eur de Tourlaville ; il s'adressa à l'un des serviteurs, qui luy dict qu'il ne failloit qu'il parust devant le sieur de Ambye ; ensuite il fut XV jours

1. Il arriva à Tourlaville le jour même où Marguerite en partit avec le petit laquais, ou le lendemain.

2. C'est-à-dire vers le 6 novembre. On l'arrêta le même jour. Il y a plus loin une certaine obscurité, peut-être par la faute du plumitif.

en ceste maison; enfin La Fontaine-Labarre vint au soir en la maison de Rozay *(sic)*; veyt qu'ils parloient secretement ensemble; il pensa que c'estoit...[1]. »

La confrontation du tailleur d'habits et de Marguerite est nécessaire. L'attitude respective des deux accusés rendra plus profonde la conviction des juges que le tailleur n'a rien à se reprocher. On procède donc à cette confrontation :

« *La demoiselle de Tournanville* (sic) *mandée et confrontée avec (le) tailleur.*

« Elle a dict que c'est l'accusé present qui luy a demandé s'il luy a pas dict qu'il avoit esté bien aymé d'une demoiselle des Loges; aussi s'est vanté que touchant en la main d'une femme, il en a ce qu'il veult, et lui envoya des prunes par sa sœur, et s'est vanté qu'il a couché avec une des filles du Seur de Tourlaville; la premiere vollée fut devant Saincte Catherine et une autre foys aprés sept ou huit jours, et encore une autre foys trois ou quatre jours devant Noël[2].

« Ce qui a esté denié par le tailleur, qui a dict que tout ce qu'a dict la demoiselle est trés faulx, et n'y a jamais pensé[3]. »

Je doute fort que la Tournelle ait mandé devant elle Nicolas Roussel et Étienne Nicolle; en ce qui les concernait, elle s'en tint à leurs dépositions du Châtelet. Mais, à cette même audience du 27 novembre, les ma-

1. Dans le sens de : *Il devina qu'il s'agissait de lui.*

2. Est-il besoin de faire remarquer ici que la rédaction rapide, heurtée, mécanique du scribe ne rend point le vrai langage de Marguerite? Sans parler de son esprit et de sa distinction, elle était, comme Julien, une des personnes les plus instruites pour son âge et son temps.

3. Archives nationales, X 2a 966.

gistrats interrogèrent la servante Guyonne, le seul témoin à peu près favorable aux incestueux. Il est probable que le président Le Camus conduisit l'interrogatoire de la vieille femme, permettant ainsi au président Molé de prendre quelque repos.

« *Guyonne Nicolle servante.*

« Aprés serment de droict presté, requise si elle a veu quelque privaulté entre le frere et la sœur de Tournanville *(sic)*.

« A dict que non, et n'y a esté que depuis les festes des Roys dernieres[1].

« Luy a été faict lecture de ses interrogatoires faictz par le lieutenant criminel.

« A dict qu'il n'y a esté rien promis par le sieur de Harville; et en ce qu'elle a dict qu'il luy estoit commandé de faire le guet, a dict que c'est parce qu'ilz creignoient que le sieur de Tourlaville les trouvassent *(sic)* ensemble; luy ayant defendù de parler à la demoiselle de Hopitois, parce son mary pensoit que c'estoit luy qui la deconseilloit de se retirer avec son mary.

« A dict que quant il estoit malade, la sœur se jetoit sur *(luy)*[2]. »

Le 28 novembre, la cour donne suite aux affaires Orier et Charles Genest.

Le 29, elle se prononce sur des procès où sont en cause Jacques Petit, Auger Daislon et Jacques Meslay.

Le dimanche 30, repos. Les présidents Molé et Le

1. Guyonne était au service de Marguerite depuis le 6 janvier, jour des Rois.

2. Archives nationales, *loc. cit.*

Camus vont faire visite au premier président. Le procureur général, le président de la chambre des enquêtes et le premier avocat général Servin se trouvent, à ce moment, dans le cabinet d'Achille de Harlay. Conversation professionnelle, n'engageant en rien la conscience des magistrats. Mais il semble bien que, dès le dimanche, tout est décidé en principe.

L'émotion est grande dans Paris; le public assiège, depuis quinze jours, les maisons entourant, du côté de la Barillerie, le Palais de Justice. Les Parisiens, ordinairement si heureux d'être libres le dimanche, si jaloux du repos hebdomadaire, portent plutôt leurs pas de ce côté qu'à Boulogne, Montmartre et Vincennes. Le rapporteur Courtin, parti la veille, passe la journée au château de Rosay. Les autres conseillers restent chez eux, où leurs intimes les harcèlent de questions. Beaucoup ont défendu leur porte. A part deux ou trois bavards, des esprits légers comme les Bragelonne, Perrot et Olier, ils s'abritent derrière le secret professionnel. Jean Lefebvre en relance plusieurs à domicile. On éconduit l'antipathique personnage. Lui et sa séquelle de témoins applaudissent d'avance à l'arrêt, pendant que le pauvre père va, de palais en palais, d'hôtel en hôtel, de porte en porte, implorer appui et pitié...

Il n'a pas cessé de correspondre avec son oncle Jean II, abbé de Hambye, qui s'est rendu à Tourlaville. Il justifie par une subite obligation professionnelle son séjour à Paris, où il n'avait pas encore mis les pieds. Ceci pour Madeleine de La Vigne, qui ne se trompe pas, hélas! à ce subterfuge. L'inattendue arrestation de Robert Agnès a mis en rumeur toute la vicomté de Valognes et fait jaser bien des langues. La

mère tremble pour ses enfants, ne quitte pas l'oratoire. Les jeunes Gabrielle. Guillemette et Madeleine sont en prière, plaignant, non le sort, mais l'absence trop prolongée de Julien et de Marguerite, car les chères enfants ignorent les abominables amours du frère et de la sœur et leur emprisonnement.

L'âme de l'abbé de Hambye saigne à la pensée que le bourreau anéantira peut-être les espérances reposant sur la tête de son petit-neveu bien-aimé. Il fait écrire à Henri de Gondi, évêque de Paris[1], par messire Nicolas de Briroy, évêque de Coutances. Il faut sauver Julien en mettant en avant sa qualité de bénéficier, préface de la clergie. Gondi voudrait être agréable au prélat et à son grand-vicaire ; il reçoit Jean de Ravalet, comme il reçoit tous les gentilshommes. Mais il s'excuse sur l'énormité du crime, l'horreur que ce crime inspire à tous. Au reste, il a d'autres soucis en tête : il tient à jouir de son cardinalat et demande que son diocèse soit érigé en archevêché[2]. Il engage donc le seigneur de Tourlaville à s'en rapporter au Parlement, sage Sénat judiciaire, qui, certes, saura distinguer les innocents des coupables et tiendra compte de l'extrême jeunesse des criminels.

François de Bassompierre, seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte, est en Hongrie, où il fait la guerre contre les Turcs[3]. Et c'est un atout de moins dans le

1. Le grand-oncle du fameux coadjuteur et cardinal de Retz, auteur de *Mémoires*.

2. Ce fut le neveu et successeur d'Henri de Gondi, Jean-François, qui fut le premier archevêque de Paris.

3. Maréchal de Bassompierre, *Mémoires* (année 1603).

jeu du père suppliant, car le brave officier lorrain pointe à la cour, où il est aimé.

Jean III songe alors au surintendant, M. de Béthune, baron de Rosny, grand-voyer de France et grand-maître de l'artillerie, le futur duc de Sully. Rosny, qui loge à l'Arsenal, fait répondre qu'il ne reçoit que le roi. Toujours d'humeur bougonnante, malgré les sournois plaisirs qu'il s'accorde[1], il regrette sa première femme, Anne de Courthenay. De plus, la rentrée des Jésuites inquiète sa solide caboche d'homme d'État. Il a fort à faire pour tenir tête à ses rivaux du Conseil, Villeroy tout le premier, aux complaisances excessives d'Henri IV pour sa maîtresse Henriette de Balsac d'Entraigues, l'insatiable marquise de Verneuil. Et puis, il cherche à bien marier sa fille[2]...

Le gouverneur de Paris, M. de Montigny, personnage décoratif, esprit ambitieux et froid, ne songe qu'à jouir de sa belle dignité[3]. Au risque d'écraser le cœur du père, il affirme que le prévôt de Paris a fait conduire le premier procès à merveille. Lui, homme d'épée et non de robe, ne peut modifier en rien la sévère attitude du Châtelet. Quant aux affaires du Parlement et de la Tournelle, elles ne le regardent pas.

Jean de Ravalet continue sa marche au calvaire par une visite au Père Cotton, jésuite, aumônier et confes-

1. TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes* (tome Ier).

2. Marguerite de Béthune-Sully épousa, en 1605, Henri, duc de Rohan.

3. François de La Grange de Montigny devint maréchal de France et mourut en 1617. Sa veuve, Gabrielle de Crevant, lui fit élever un magnifique tombeau dans la cathédrale de Bourges.

seur du roi, très influent, car il vient d'obtenir la destruction de la pyramide expiatoire de Jean Châtel, érigée en 1595 devant le Palais de Justice. Cotton promet de parler au roi et à la reine. Il se gardera d'en rien faire, ayant bien autre chose à arracher au Béarnais et à *la grosse banquière*[1] que la grâce de deux incestueux.

M. de Tourlaville ne se décourage point. Il prend la route de la Chancellerie de France, rue des Deux-Écus, le samedi 29 novembre. Le chancelier Brulart de Sillery[2] proteste de sa sympathie pour l'infortuné visiteur; pourtant, comme chef de la magistrature, il doit s'incliner devant toute décision de la Tournelle criminelle.

Le lendemain 30, le père de Marguerite se rend rue des Bourdonnais, à l'hôtel de Villeroy. Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, premier secrétaire d'État, habile politicien, dévoué à Henri IV, qui le tient en haute et particulière estime, est l'adversaire déclaré, résolu, de Rosny. Il accueille son visiteur avec honneur et respect. Villeroy a servi sous trois règnes et connaît la maison de Ravalet. Après avoir blâmé l'attitude du surintendant, de l'austère calviniste ou soi-disant tel, refusant de recevoir un vieux soldat, un grand-maître des eaux et forêts de Normandie, cette province qui a tant lutté contre la Ligue, et d'user de son crédit en sa faveur, Villeroy se fait fort d'obtenir pour M. de Tourlaville une audience

1. Mot d'Henriette de Balsac d'Entraigues sur Marie de Médicis.

2. Il avait succédé à Pomponne de Bellièvre.



NICOLAS DE NEUFVILLE DE VILLEROY,

Secrétaire d'État sous les Valois et sous Henri IV.

(D'après François Clouet.)

d'Henri IV. Il n'aura qu'à dire un mot à M. de La Force, capitaine des gardes, ou au valet de chambre de confiance, Pierre de Beringhen (on prononçait Belingan). Villeroy enverra même son secrétaire, Nicolas L'Hoste, prendre chez lui le suppliant, à l'heure voulue.

L'espoir renaît au cœur du gentilhomme normand. Mais il surprend dans les rues de sombres rumeurs, d'attristants palabres. L'adultère se trémousse à Paris. Cinq femmes, en un an, après avoir trahi la foi conjugale, ont tué leurs maris, ou les ont fait mettre à mort par leurs amants, au moyen du fer et du poison[1]. Outre le couple détenu dans les cachots de la Conciergerie, la police recherche un autre couple incestueux. Et, comme va l'écrire Philippe Du Pré[2] : « Il n'y a « point de plus commun delict (l'adultère) et dont il « semble qu'on face moins de compte que cestuyci en « nostre France où la loy Julie dort trop long « temps... »

Le roi, surtout depuis que le Père Cotton dirige sa conscience, veut mettre une borne à tous ces scandales, ces infamies, cet impudique débordement qui déshonore sa capitale et l'afflige comme monarque, en dépit de ses nombreuses galanteries. Mais on pardonne tout à Henri IV, car il a tiré le royaume de l'abîme... Marie de Médicis, dont la liaison avec le Florentin Concini ne sera bientôt plus un mystère, même à la cour, même pour le roi, crie encore plus fort que son époux. Rien de plus exact. Ce passage du *Journal* de Pierre de l'Estoile, daté de mars 1602, nous donnera la mesure

---

1. L'ANONYME DE 1604, *loc. cit.*, page 2.
2. *Supplice d'un frere et sœur*, etc. Page 1.

de l'abaissement des mœurs, à l'heure où la Renaissance va expirer dans une apothéose de gloire :

« Le samedy 16, une jeune damoiselle, nommée « La Scipion, âgée de vingt-un ans, demeurante à « Paris, prés le logis de la Reine[1], ayant été surprise « par son mary couchée avec un nommé La Brune, « secrétaire du duc d'Aiguillon, fut avec ledit La Brune « tuée et assassinée par luy. Elle avoit été, ce jour-là, « au sermon de l'adultere, qui avoit été presché à « Saint-Germain; et au sortir fut reconduite par ledit « La Brune jusqu'en son logis, où allant, ne tinrent « autres propos que de risée du prédicateur et de son « évangile. Ce qui est digne d'être noté. »

L'anonyme de 1604 nous apprend que le curé de Saint-Eustache refusa une sépulture en terre sainte à ces adultères[2].

Brusquement, l'opinion, qui espérait une atténuation à l'inévitable châtiment, paraît abandonner Julien et Marguerite. Seules, les âmes sensibles pleurent, se lamentent sur la fin promise à tant de grâces et de jeunesse. La pitié remplace l'espoir, symptôme inquiétant... Déjà des curieux vont rôder par groupes sur la place de Grève, autour du pilori des Halles, à la Croix du Trahoir, dans le but d'y surprendre de lugubres préparatifs. Mais rien encore n'annonce un supplice, et la malsaine curiosité retourne interroger les portes du Palais.

1. Le logis de la Reine, c'est l'Hôtel de Soissons, construit par Catherine de Médicis, remplacé depuis par la Halle au blé et la Bourse du Commerce. Il n'en subsiste plus que la colonne d'où la reine observait le ciel.

2. *Supplice d'un frere et sœur,* etc. Page 7.

III

Le lundi 1er décembre 1603, dès le matin, la Tournelle siège en conseil. Depuis huit jours, le père des Ravalet fait dire des messes à Saint-Barthélemy, à Saint-Denis de la Châtre, à la cathédrale de Coutances, à l'église de Tourlaville, chapelle de son château. Tremblant au moindre bruit de pas et de voix, se traînant à peine, il parcourt les vastes salles, les sinueuses galeries du vieux palais de saint Louis et des Valois. Quelle ironie pour lui, cette table de marbre de la grand'salle, où les rois ont donné tant de banquets aux têtes couronnées de passage à Paris, et même à leurs propres sujets! C'est à un cruel, à un infernal festin que le convie, aujourd'hui, le royal édifice judiciaire.

Seule, la promesse du premier secrétaire d'État soutient encore un peu le tragique père. Le roi fera grâce... Il est si bon! Et puis, un incident heureux peut se produire. Peut-être que le mari de Marguerite renoncera, se désistera devant la réprobation et l'indignation des Parisiens. Hélas! l'action publique est engagée; elle ne pourrait fléchir que sur le chef d'adultère. Pour le reste, elle marche droit au but, à pas de géant, car elle a peur de voir la loi foulée aux pieds, surtout quand le royaume reproche au monarque et à ses juges leur indulgence.

Enfin, après une heure de délibération, le plumitif de la Tournelle enregistre ceci :

« Du lundy premier decembre M VI^c^III.

« *Arresté :* Supposant l'appel *a minima* du procu-
« reur general, au procés de Tourlaville frere et sœur,
« les condamner à estre decapitez en la Greve, priver
« la femme de ses conventions matrimonialles, les
« condamner tous deux en VIII^c^ livres parisis envers
« le Roy ; pour Agnès l'absouldre avec despens, dom-
« mages et interestz[1]. »

Depuis la veille au soir, Marguerite et Julien ont un avocat, d'office. Ainsi l'a exigé l'impartial Édouard Molé. Mais nous ignorons le nom de ce défenseur, dont la tâche fut, entre toutes, pénible. Peut-être se borna-t-il à les conseiller, car l'arrêt ne parle pas de lui. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, le même 1er décembre, les accusés adressèrent au Parlement une requête aux fins de rejeter l'accusation d'inceste et les conclusions formulées par Jean Lefebvre. C'était comme un nouvel appel, d'où l'arrêté du conseil cité plus haut. En vertu de son pouvoir discrétionnaire, la Tournelle manda immédiatement auprès d'elle le commissaire Chassebras. Elle voulut connaître son opinion, avoir plus amples informations, examiner l'une après l'autre les minutes de la première procédure. Pas n'est besoin de le dire : Chassebras émit cet avis *Que la requête des accusés faisait double emploi avec leur appel en Parlement, en instance devant la Tournelle*. De tout quoi fut aussitôt informé le procureur général.

En somme, l'affaire est jugée. Il n'y a plus qu'un arrêt à rendre. Quelles sont les pénalités ?

1. Archives nationales, *Registre du plumitif*, X 2^a^ 966.

En France, l'inceste, entre ascendant et descendant et frère et sœur, s'expie sur le bûcher. Les incestueux sont brûlés vifs[1]. Quant à l'adultère, — sauf en Bretagne, où il est toujours puni de mort, sans égard au sexe, — il y a lieu de distinguer. Celui de la femme entraîne la fustigation par la main du bourreau, puis la réclusion pendant deux ans dans un hôpital, ou un couvent, selon la volonté du mari et la condition de la coupable. Le mari, pendant la durée de ce châtiment, a le droit de la reprendre. Dans le cas contraire, la femme, après avoir eu la tête rasée, revêt l'habit de pénitence, et demeure jusqu'à sa mort dans le couvent ou l'hôpital, déchue de ses dot, douaire, préciput et autres avantages stipulés en son contrat de mariage[2]. Ce régime durera des premiers Capétiens à la Révolution, sans grande variante[3].

L'adultère de l'homme se règle, légalement, par une indemnité en argent au profit de l'époux dupé ; socialement, à coups d'épée, ce qui est beaucoup plus dans les mœurs de la nation. De là, quantité de jolies manantes et roturières, marchandes, bourgeoises, auxquelles les gentilshommes et même les rois content fleurette, aux XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, — les séducteurs étant sûrs d'apaiser avec une faveur, une place, au pis-aller quelques écus, les maris, frères, amants et fiancés, dont ils se vantent de refuser *l'appel*. Enfin, si un homme marié commet un adultère, l'em-

1. Aboli par la Constituante. Rarement appliqué, de Louis XII à Henri III ; jamais, ou presque jamais, depuis.

2. Ce qui est conforme au *Lévitique*, chapitre XX.

3. Toutefois, Brantôme parle d'une Godarde de Blois, huguenote, femme d'un avocat, pendue pour adultère en 1563.

prisonnement peut être prononcé contre lui par les bailliages, présidiaux et parlements en province, par le Châtelet à Paris, à la requête de l'épouse trompée. Généralement, si cette épouse est de condition noble ou aisée, elle ne porte pas plainte et se venge avec les armes que lui fournit son sexe.

L'avocat des Ravalet est assez médiocre, comme tous ses confrères d'alors; la forte génération des Patru et Gautier n'est pas encore venue. Il n'en fit pas moins preuve d'habileté en demandant à Messieurs d'annuler toutes poursuites du mari. Fatalement, le rapporteur allait repousser cette requête, le procureur général en appeler *a minima;* mais l'on pouvait gagner du temps, ce qui permettrait au père des incestueux de mettre en avant ses amis de Paris et de Normandie.

Peu après l'audition de Chassebras et les conclusions de Courtin, les sergents-audienciers et les archers font évacuer la salle Saint-Louis et les autres locaux dépendant de la Tournelle, ou y aboutissant. Le public ignore, naturellement, ce qu'a décidé le conseil. Pourtant, comme tout finit par se savoir dans cet immense Palais où vont et viennent, affairés, tant d'avocats et d'huissiers, de greffiers et de commis-greffiers, de chauffe-cire et de garde-sacs, de procureurs et de notaires, d'audienciers et de clercs, tous en rapports plus ou moins directs avec les juges, le bruit se répand que les Ravalet sont condamnés. Peut-être Villeroy savait-il déjà des magistrats que la Tournelle prononcerait la peine capitale.

En effet, vers trois heures du soir, un carrosse entre dans la cour du Louvre, — privilège réservé aux princes du sang, aux plus considérables personnages du royaume, — et s'arrête devant la façade orientale.

Villeroy en sort, suivi d'un homme cassé, courbé, vêtu d'un manteau, d'un pourpoint, de chausses de drap noir, coiffé d'un haut feutre à larges bords, et sans épée, quoique l'on devine en lui un gentilhomme. Le secrétaire d'État se fait reconnaître par l'officier de service en la salle des Cent-Suisses[1]. Lui et son compagnon montent l'escalier, dit de Henri II, sur la voûte duquel Jean Goujon a prodigué sa riche fantaisie, ses exquises sculptures. Villeroy soutient les pas de son ami, dont il raffermit le courage. Les deux hommes trouvent en haut le duc de La Force, capitaine des gardes en quartier, — mari de Charlotte de Gontaut-Biron, sœur du traître, — et messire Jean de Harembures, celui-là même qui commande les chevau-légers de la garde royale et que le Béarnais appelle familièrement, et non sans raison, « le Borgne ».

Harembures, qui n'a rien à refuser à Villeroy, va demander au roi une audience extraordinaire. Henri IV, soucieux, pensif, est dans son cabinet avec la reine. Il donne l'ordre d'introduire les deux visiteurs.

Quel est son état d'esprit? Il a exactement cinquante ans. Au mois de mai, malade, il s'est cru perdu. La reine lui a donné un dauphin il y a deux ans, puis la princesse Élisabeth, qui sera reine d'Espagne. Du côté de l'amour, la marquise de Verneuil l'a fait père, en janvier 1603, de Gabrielle-Angélique de Bourbon. Marguerite de Valois est prisonnière au château d'Usson, depuis 1587, et ne rentrera à Paris

1. Aujourd'hui Salle des Cariatides. Là eut lieu le mariage d'Henri IV, en 1572. Mayenne y fit pendre cinq des plus violents Ligueurs en 1594. Molière y débuta comme acteur et auteur devant Louis XIV.



HENRI IV

(D'après un portrait de 1603, attribué à F. Porbus.)

qu'en 1605. La gloire et la popularité du roi sont au comble, par suite de l'édit de Nantes et de ses victoires sur la Ligue, l'Espagne, la Savoie. Mais en Angleterre, Jacques Ier, fils de Marie Stuart, a succédé à Élisabeth; et cet avènement procure quelque souci au roi de France. De plus, il est fort ennuyé de la promesse de mariage signée à Mme de Verneuil (on ne la lui rendra que dans un an). Le crime désole la province autant que Paris. Il y a deux mois à peine, Guillaume Du Vair, premier président du parlement de Provence, annonçait au roi l'assassinat de l'évêque de Marseille, Frédéric de Ragueneau[1]. Le mauvais accueil fait aux Jésuites donne aussi beaucoup à penser à Henri IV. Il espère pourtant arrêter par eux les nombreux attentats dirigés contre sa personne. Mais, tout bien pesé, ce qui irrite le plus le Béarnais, pour le moment, c'est l'assaut donné aux bonnes mœurs, la marée montante du vice, de la débauche et du crime.

Dès l'entrée du gentilhomme normand, son austère costume, en rappelant au roi celui de son ami Rosny, l'impressionne favorablement. Il fait un pas vers les visiteurs et, juste à l'instant où il va interroger Villeroy, M. de Tourlaville se jette aux pieds d'Henri IV, le suppliant, d'une voix coupée de sanglots, de faire grâce à son fils et à sa fille. Le roi le relève avec sa bonté ordinaire. Marie de Médicis, elle-même, paraît émue à ce spectacle d'un visage mouillé de larmes,

1. Guillaume Du Vair, déjà engagé dans les ordres, se déclara aussitôt candidat à l'évêché de Marseille. On sait qu'il mourut garde des sceaux et évêque de Lisieux.

d'une détresse si poignante. Villeroy s'approche de son maître, lui expose l'affaire en quelques mots dits à voix basse ; après quoi semble passer dans le regard d'Henri IV autant de pitié que d'étonnement.

M. de Tourlaville insiste pour que ses enfants, trop sévèrement frappés, échappent au châtiment suprême. Si le frère a enlevé la sœur, c'est afin de l'arracher aux violences et aux outrages dont son mari l'accablait depuis deux ans. Il étale, en un langage devenu vibrant, les torts de son gendre ; dit la jeunesse, la beauté, l'inconscience des condamnés[1] et quelle sombre renommée va s'attacher au nom des aïeux, aux Ravalet, bons serviteurs depuis un siècle et demi de la couronne de France... Le secrétaire d'État intervient de nouveau, rappelant la dignité de grand-maître et les services de Jean de Ravalet, la belle réputation de M. de Hambye, oncle du suppliant... Henri IV répond que l'adultère, l'inceste et les autres crimes sont trop fréquents ; le temps des grâces est passé. La noblesse doit donner le bon exemple. Il ajoute que, si Marguerite n'était point mariée, la clémence royale pourrait peut-être s'exercer à son égard, mais que, l'étant, il ne peut faire grâce. En disant cela, le roi semble chercher des yeux le mari absent...

Marie de Médicis garde le silence jusqu'au moment où elle apprend qu'il s'agit d'un inceste. Elle s'élève alors avec véhémence contre l'abomination commise, adjure le roi de ne plus souffrir de telles horreurs dans le royaume et déclare non sans vivacité, en son fran-

1. Il faut noter qu'à ce moment, l'arrêt n'est pas encore rendu. Il y a simplement présomption de sentence capitale.

çais saupoudré d'italien, que la grâce est impossible et qu'il faut la refuser[1].

Le roi serre la main de Ravalet, lui confirme son profond regret de ne pouvoir accorder ce qu'il demande. Son Parlement s'est prononcé. Il ne peut en rien s'opposer à l'action de la justice. Mais il ne saurait oublier les services du père, la qualité de gentilhomme, l'état de noblesse, et lui permet de faire inhumer honorablement ses enfants, en tel lieu qu'il lui plaira, leur épargnant ainsi la promiscuité et les immondes charniers de Montfaucon. Il se tourne vers M. de Villeroy comme pour le rendre dépositaire de ses paroles, de son ordre... Pour la seconde fois, Ravalet tombe à genoux : il ne demande, maintenant, plus qu'une seule grâce, celle de Marguerite. Toujours grandement ému, le roi fait observer au suppliant que cette grâce rejetterait toute l'infamie sur Julien de Tourlaville, que Julien est aussi son enfant; et qu'il ne peut accorder à la sœur ce qu'il refuse au frère...

L'entrevue, de laquelle le pauvre père espérait tant, prend fin sur quelques mots de la reine. Henri IV s'incline devant cette immense douleur, salue les deux hommes d'un signe de tête, les reconduit jusqu'à la porte de son cabinet, et donne l'ordre à Harembures de les escorter jusqu'à leur sortie du palais.

Le tout dura moins d'une demi-heure. En pareil cas, de longues paroles sont oiseuses.

A distance, le refus du roi nous apparaît coupant et glacial, comme en toute rencontre dont l'issue est con-

---

1. Pierre de l'Estoile : « La reine aussi s'y monstra fort contraire... » *(Journal du règne d'Henri IV,* décembre 1603.)

nue d'avance; mais celle-ci ne fut point dépourvue de la sensibilité et des formes expansives dont le Béarnais colorait ses actes. L'intervention défavorable de Marie de Médicis[1] ajoute au caractère de cette triste Florentine une nuance d'affectation, d'hypocrisie, de fausse pudeur effarouchée, qui s'accorde à merveille avec le reste. A sa place, bien certainement, Marguerite de Valois eût opiné pour la grâce; la comtesse de Gramont, la belle Corisande, plus volontiers encore que la reine Margot, si Henri IV, comme il en eut un instant la pensée, avait épousé cette femme d'esprit et de cœur, la plus intelligente et patriote de ses maîtresses[2].

Julien et Marguerite sont perdus. Rien ne saurait les dérober au bourreau si ce n'est *le fait du prince*. Le roi, par l'intermédiaire de son chancelier, pourrait signifier au Parlement qu'il y a lieu de suspendre ou d'annuler le procès *pour de hautes raisons à lui connues*. Mais le fait du prince ne s'exercera pas, ne doit plus s'exercer en matière criminelle. Henri IV a promis solennellement, le 7 février dernier, de renoncer aux lettres d'abolition, et l'on vient de voir qu'il a refusé la grâce. Aux yeux du roi, l'état conjugal de Marguerite transforme son inceste en acte de pure sensualité. Cette considération, autant que toute autre, a éteint dans son esprit l'idée de clémence.

M. de Villeroy reconduit son malheureux ami jusqu'à l'hôtellerie où il loge, à moins qu'il ne lui donne l'hospitalité chez lui, ce qui n'est pas impossible.

1. Elle était reine de France depuis le 5 octobre 1600.
2. TANCRÈDE MARTEL, *La Tant aimée du Roi* (Paris, 1909).

Le lendemain mardi 2 décembre, dès cinq heures du matin, Jean de Ravalet est debout sous le porche de Saint-Barthélemy, juste en face le Palais et la Sainte-Chapelle. Il guette l'arrivée des juges. Ils vont lui prendre ses enfants, et, malgré tout, il espère encore ! Paris dort. Les archers du guet et leur officier, qui viennent d'effectuer à cheval les dernières rondes de nuit, regardent d'un œil indifférent ce bonhomme habillé de noir et supposent qu'il accomplit un vœu, ce qui n'est pas rare aux portes des églises. Le silence redevient lugubre. C'est à peine s'il est interrompu par les cris des maraîchers et le charroi se dirigeant vers les Halles, dans l'aube grise et froide d'une fin d'automne parisien. D'enragés curieux se rendent à la Grève, d'où se répand bientôt la rumeur de la prochaine exécution. Tout à coup, une sonnerie de trompettes, des batteries de tambours, les sons aigus d'un fifre arrivent aux oreilles du malheureux homme : il tremble de tous ses membres, car ce bruit, dans sa pensée, se rapporte à Marguerite et à Julien. C'est la garde montante du Louvre, la compagnie écossaise du roi, les gendarmes, qui saluent la garde descendante, les Cent-Suisses... Bientôt l'impitoyable flot populaire se presse aux portes du Palais de Justice, se bousculant, s'interpellant ; et cette malsaine curiosité exaspère la navrante douleur de Ravalet.

Les curieux parlent de la dernière exécution faite à Paris, celle du prêtre François Richard, pendu en Grève le 10 octobre, pour avoir tenté d'empoisonner Henri IV. On attend maintenant la décapitation des Tourlaville, la pendaison de la servante d'un huissier, qui a livré à son maître une fillette de neuf ans, et celle du faussaire Le Roy. Le faussaire sera branché à

la Croix du Trahoir le 18 décembre. L'huissier est en fuite; sa servante sera pendue en Grève le 23[1].

Rien ne semble tirer désormais Jean III de l'abîme où s'engloutit son âme : ni le bruit des portes de l'église qu'ouvre le sacristain, ni l'arrivée du curé de Saint-Barthélemy, venant dire sa première messe. Quelques minutes s'écoulent, puis voici qu'une pensée religieuse et consolante s'impose à l'esprit du désolé gentilhomme : il entre dans l'église et prie le prêtre de célébrer une messe de plus, ce jour-là, pour deux êtres qui lui sont chers et dont il ne dit pas les noms...

Depuis leur arrivée à la Conciergerie, le frère et la sœur sont l'objet de soins prévenants et affables. Nous savons où loge Marguerite. On a incarcéré Julien au rez-de-chaussée de la tour d'Argent; il y occupe l'unique chambre réservée aux prisonniers de distinction. Rien ne lui manque, encore moins à sa sœur. En lui apportant ses repas, où les mets délicats avoisinent le meilleur pain de Gonesse, la femme du geôlier embrasse Marguerite à plusieurs reprises. Le Châtelet a rendu ses hardes, ses joyaux à l'accusée. Son argent seul demeure sous scellés au greffe, vu les revendications civiles du mari. Mais un crédit illimité lui est ouvert. On sait que les deux prisonniers sont riches, de noble et cossue maison. Violant effrontément le secret, la geôlière, ou la femme de garde, apprend à Marguerite l'arrivée de son père à Paris et ses nombreuses démarches. Le geôlier en dit autant à M. d'Arreville. Quand la geôlière est appelée ailleurs, la servante la remplace aussitôt dans la chambre de Marguerite; et

1. Pierre de l'Estoile, *Mémoire-Journal du règne d'Henri IV.*

ces deux femmes, l'une suppléant l'autre, l'aident à faire sa toilette, à s'habiller, à se coiffer, lui donnant son Ronsard ou son Louise Labé, quand elle veut faire diversion à l'affreuse pensée qui la hante : « Quel sort réserve-t-on au bien-aimé ? »

Une ordonnance de Charles VIII prescrit au Parlement de siéger dès sept heures du matin, l'hiver[1]. Le mardi 2 décembre, à sept heures, les magistrats sont à leur poste, sous l'œil vigilant du président Molé. La salle d'audience est comble ; mais on y cherche vainement les accusés. Le président Le Camus fait l'appel des quinze conseillers : tous sont présents. La formalité remplie, on passe en chambre du conseil.

La journée sera extrêmement laborieuse, *chargée*, dirions-nous aujourd'hui. Les juges du Parlement, la Tournelle comprise, rendront dix-sept arrêts ou *arrestés*, et se prononceront sur sept « procés par escrit », ce qui fait vingt-quatre actes judiciaires portés au registre[2]. C'est aussi la preuve qu'en dehors du conseiller Courtin, obligé à ce par la loi en sa qualité de rapporteur, aucun des juges de Julien et de Marguerite ne vit leur exécution.

Le procureur général Jacques de la Guesle est venu d'office ; mais le premier président de Harlay s'est rendu au Palais par scrupule professionnel. Il ne prendra point part au jugement des Ravalet ; il en surveillera de son siège la marche juridique, ce qui est une nouvelle garantie pour les accusés. Le grand magis-

1. *Les Ordonnances et status royaulx faictz par les tres chrestiens roys de France*, etc., feuillet 43 (Galliot du Pré, 1516).

2. Archives nationales, X 2[a] 158, *Registre des Arrestz*, etc.

trat d'autrefois est ainsi : *impavidum ferient ruinæ...*

Achille de Harlay signe le quatrième arrêt, en compagnie du conseiller Bernard.

Seize autres arrêts portent aussi des noms fameux dans les annales du Palais : dix sont signés d'Édouard Molé et de différents conseillers ; six le sont de Séguier, du « conseiller Foucquet », dont le fils sera le fastueux et fripon surintendant Nicolas Fouquet, du conseiller Paul Scarron, dit *Saint-Paul,* futur père du joyeux infirme bel esprit qui écrira un jour *Le Roman Comique.* Le dixième arrêt figurant au registre est celui des Tourlaville frère et sœur.

Le procureur général est admis au conseil de la Tournelle. Il y énonce son appel *a minima,* rejette la sentence de question du Châtelet et la requête introduite la veille par les accusés, puis réclame l'application des lois, mais sans faire allusion aux revendications civiles de Jean Lefebvre. (Il est gentilhomme.) Après quoi, il se retire.

Vers huit heures, la Tournelle prend un *arresté,* le dernier de cette cause à jamais célèbre :

« Du mardy deuxiesme decembre M VI^{c} III.

« Le procureur general mandé et a luy fait entendre « les charges du procés de Tourlaville, a dict qu'il se « portoit appelant de la sentence de question donnée « au procés criminel faict à Julien et Marguerite de « Tourlaville, et faisant droict sur son appel, qu'ilz « soient condamnez à avoir la teste tranchée[1]. »

On revient dans la salle d'audience pour y poursuivre les affaires ne comportant point de huis clos.

1, Archives nationales, X 2^{a} 966.

Le greffier Daniel Voisin reprend la lecture du rôle; et chaque fois, le public croit entendre prononcer les deux noms qui volent depuis cinquante jours sur toutes les lèvres de Paris. Le mari n'a pas osé se montrer : à la lecture de l'arrêt, la foule l'eût écharpé peut-être. Son procureur — nous dirions aujourd'hui son avoué — le représente, emboursant les injures prodiguées à son client. On s'attend toujours à voir apparaître les accusés; mais, par humanité, Molé leur épargne l'épreuve d'un nouveau contact avec les juges et le public.

L'auditoire sait que le roi, la veille, a refusé la grâce et que Villeroy a porté à la connaissance du procureur général l'ordre d'Henri IV de rendre les corps à la famille. La Tournelle en est instruite, mais elle feint d'ignorer cette atténuation à l'infamant supplice. Elle tiendra jusqu'au bout les Ravalet pour des criminels ordinaires, assignera Montfaucon pour sépulture à leurs cadavres, quitte à respecter au dernier moment l'ordre royal. Ces hommes sont des juges dans toute l'acception du terme.

Ils se hâtent, maintenant, car ils craignent un retour de l'opinion, toujours possible dans une ville aussi mobile et impressionnable que Paris. Or, l'opinion de Paris importe fort au Parlement.

Pour la dernière fois, la chambre criminelle retourne au conseil. Dans la salle, l'émotion est inexprimable; les sergents-audienciers ont beaucoup de mal à faire taire les parlotes. Des oisifs, qui arpentent la galerie Mercière et la grand'salle, affirment avoir aperçu le bourreau Jean-Guillaume marchant d'un bon pas vers la petite Tournelle, où délibèrent les juges en compagnie de leur greffier. Rien n'est plus vrai : Daniel

Voisin a mandé l'exécuteur, non dans la chambre du conseil, mais au greffe, et lui a donné l'ordre de prendre ses dispositions. Le maître charpentier des hautes œuvres attend Jean-Guillaume chez le geôlier. Bientôt, les deux hommes quittent le Palais, se rendant à la place de Grève. Une foule de curieux s'attachent à leurs pas, puis à leur sinistre besogne. Elle va vite, au reste, car le *théâtre* est la plus simple des constructions.

A l'Hôtel de Ville, François Miron, lieutenant civil du prévôt de Paris et prévôt des marchands par *interim*, Lugoli, lieutenant criminel, et le capitaine Testu, chevalier du guet, se concertent au sujet des mesures d'ordre. Les deux cent huit archers à pied, les trente-deux archers à cheval et leurs quatre lieutenants, les gardes et hallebardiers particuliers de la Ville, vicomté et prévôté sont déjà alignés, partie devant le Port-au-Foin, partie au nord de la Grève. La foule se presse autour d'eux, les enserrant presque. Tout annonce une extraordinaire affluence de populaire. On louera des fenêtres jusqu'à quatre-vingts francs.

Quand le riche cadran qui décore la tour de l'Horloge du Palais marque dix heures, la Tournelle sort du conseil. Elle revient avec la sentence définitive. Debout, ému, mais la voix ferme, le président à mortier en donne lecture, au milieu d'un glacial silence. On entend des protestations, des cris approbateurs et des cris de pitié, — pitié bientôt étouffée par les huissiers, — lorsque Molé jette au public les dernières lignes.

La Tournelle a mis tous les appels à néant, repris, examiné l'affaire sous ses divers aspects, et jugé en dernier ressort.

Ce n'est pas sans émotion que j'ai tenu dans mes mains le registre où figure ce jugement mémorable. Comme celui du plumitif, on le sauva de l'incendie; et l'on peut même constater qu'il a été légèrement touché par le feu.

C'est un massif in-folio, à trapue reliure de peau verte, rappelant le drap de billard foncé, fermé par des cordons, et contenant 535 feuillets de parchemin, soit 1070 pages[1]. Commencé le 12 novembre 1603, il a été terminé au 1er mars 1604. Le titre a déjà quelque chose de solennel et d'imposant : REGISTRE DES ARRESTZ TANT DE | LAUDIENCE QUE DU CONSEIL RECEUZ | DURANT LE REIGNE DE HENRY QUATRE^{me} | ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE | *par moy Daniel Voisin notaire &* | *secretaire du roy et greffier criminel en* | *sa court de parlement* (sic).

L'arrêt de mort des Ravalet commence au bas du folio 78 et prend fin au folio 80. Il comprend soixante-trois lignes d'écriture demi-ronde, plus les deux signatures. En marge, le greffier a écrit ces trois noms : *Jehan Lefebvre, Tourlaville, Agnetz.*

En voici le texte :

« Veu par la Court le procés criminel faict par le « prevost de Paris ou son lieutenant criminel, a la « requeste de Jehan Le Febvre, escuier, sieur de Hau- « pitois, recepveur des aydes et tailles de l'eslection de « Vallongnes en Normandie, bailliage de Costantin, « demandeur, le substitut du Procureur General du « Roy joinct, contre Julian de Tourlaville, sieur de

1. ARCHIVES NATIONALES, X 2a 158.

Daniel Voisin

1.

Jehan Lefebvre
Tourlaville
Agnetz.

2.

Marguerite de Tourlaville

3.

Molé Courtin

4.

ARRÊT DE LA TOURNELLE DU 2 DÉCEMBRE 1603.

1. Le nom du Greffier criminel tel qu'il figure au registre. — 2. Annotations du greffier en marge de l'arrêt : *Jehan Lefebvre, Tourlaville, Agnetz*. — 3. Le nom de Marguerite de Ravalet, tel qu'il est écrit dans l'arrêt. — 4. Signatures du président Molé et du conseiller Courtin au bas de l'arrêt.

(*Archives nationales*, X 2a 158.)

« Harville, et damoiselle Marguerite de Tourlaville, sa « sœur, et femme du dit Le Febvre, et Robert Agnès, « tailleur d'habitz, tous demeurans et natifz dudit lieu « de Tourlaville, prisonniers es prisons de la Concier- « gerie du palays; lesditz Jullien et Marguerite de « Tourlaville appelans tant des ordonnances du pre- « vost de Paris, ou son lieutenant criminel, des dix et « unze septembre, et de la sentence du dix neufiesme « dudit mois, que de la sentence contre eux donnée le « cinquiesme jour de novembre dernier, par laquelle, « avant que procedder au jugement deffinitif dudit « procés d'entre lesdites parties, auroit esté ordonné « que lesditz Julian et Marguerite de Tourlaville se- « roient applicquez a la question, pour icelle avoir et « souffrir, tant ordinaire que extraordinaire, et tirer « par leur bouche la verité du crime d'inceste dont ilz « sont prevenuz et accusez, sans prejudice de la repa- « ration requise par ledit demandeur pour raison de « l'adultere commis par ladite damoiselle Marguerite « de Tourlaville, et sauf à y fere droict; le procés ver- « bal de ladite question veu et rapporté, et cependant « demoureroit ledit Robert Agnès en l'estat, tous des- « pens, dommaiges et interestz reservez en deffinitive, « de laquelle sentence ledit Le Febvre auroit appelé; « Responces par atenuation fournies par lesditz accusez « contre les demandes et conclusions civiles dudit Le « Febvre; Production desditz accusez; Requeste par « eux presentée le premier du present mois aux fins y « contenues; Ouy sur icelle le commissaire Chasse- « bras, et veu les minuttes des informacions par luy « faictes contre lesdictz accusez et par luy représentées « en ladicte court; Ouiz et interrogez en icelle court « lesdictz Jullien et Marguerite de Tourlaville sur leurs

« causes d'appel et cas a eux imposez ; Ouy ledit Agnetz
« en icelle court, auquel ladite Marguerite de Tourla-
« ville auroit esté confrontée ; Ouy aussy le Procureur
« General du Roy, lequel, comme de nouvel venu a sa
« congnoissance, se seroit porté appelant *a minima* de
« ladicte sentence, requis estre tenu pour bien rellevé
« et droict luy estre faict sur son appel et conclusions ;
« et tout consideré. — Dict a esté, pour le regard des
« appellations interjectées par lesdictz Julien et Mar-
« guerite de Tourlaville, que mal et sans grief ilz ont
« appellé et l'amanderont a ladicte Court ; receu et
« receoit le procureur general appelant de ladicte sen-
« tence, l'a tenu et tient pour bien rellevé, et faisant
« droict sur sondict appel et conclusions, ensemble
« sur l'appel dudict Le Febvre, a mis et mect ladicte
« appellacion et sentence de laquelle a esté appelé au
« neant sans amende ; Et pour l'inceste et adultere
« commis par lesdictz Julien et Marguerite de Tourla-
« ville, les a condamnez et condamne a estre decapitez
« sur ung eschaffault qui sera pour cest effect dressé
« en la place de Greve de ceste ville de Paris, leurs
« testes et corps portez à Monfaulcon ; A declaré et
« declare tous et chacuns leurs biens acquis et confis-
« quez a qui il appartiendra, sur lesquelz et autres non
« subjectz a confiscation, et sur l'un d'eux seul et pour
« le tout, sera préalablement pris la somme de huict
« cens livres parisis d'amende adjugée au Roy ; A privé
« et prive ladicte Marguerite de Tourlaville de sa dot
« et toutes autres conventions matrimonialles qu'elle
« eust peu pretendre en vertu du contract de mariage
« faict entre ledit Le Febvre et elle, et les a adjugées
« et adjuge audict Le Febvre pour reparation civille
« et pour en joir par luy en proprieté ; Condampne en

« outre lesdictz Jullien et Marguerite de Tourlaville
« aux despens du procés ; Ordonne ladicte court que
« l'enffant, duquel ladicte Marguerite de Tourlaville
« est accouchée estant prisonniere, sera nourry aux
« despens du pere de Tourlaville, et pour cest effect
« sera tenu bailler et payer la somme de cinquante
« livres par chacun an, deux ans durant, lesquelz passez
« prendra ledict enffant pour icelluy faire nourrir et
« entretenir ; Et quant audict Agnès ladicte Court l'a
« absoubz et absoubz de ladicte accusation a luy impo-
« sée ; ordonner que les prisons luy seront ouvertes,
« condampné ladicte Marguerite de Tourlaville en ses
« dommaiges et interestz, lesquelz ladict Court a liqui-
« dez et moderez a cent livres parisis, et outre aux
« despens du procés pour son regard. Prononcé et exé-
« cuté pour lesdictz Jullian et Marguerite de Tourla-
« ville, le deuxiesme decembre, et prononcé audict
« Agnès pour ce attaint au guichet desdictes prisons
« du Chatelet, le troisiesme dudict mois XVIc trois. »
— « Molé, Courtin[1]. »

Sur les dix-sept magistrats composant la chambre criminelle du Parlement de Paris, il y a un homme supérieur, Édouard Molé ; dix sont des professionnels d'une compétence indiscutable ; les six autres n'ont qu'une mentalité routinière. La majorité a jugé selon l'esprit de la loi. Mais, épargnant aux incestueux le bûcher, — que, bien certainement, Henri IV n'eût point permis, — elle a réservé au frère et à la sœur la mort par le fer, la mort des nobles...

1. Archives nationales, X 2a 158.

IV

Vers onze heures, sur l'ordre du greffier criminel et d'un substitut du procureur général, Julien et Marguerite sont amenés dans la chapelle de la Conciergerie, située au rez-de-chaussée du Palais. Ils ignorent de quelle effrayante renommée s'entourent maintenant leurs noms, sous la plume des gens de justice.

Un huissier, un notaire et son clerc se transportent dans les deux cachots et dressent l'inventaire de ce qu'y laissent le frère et la sœur : vêtements, linge, livres, objets de toilette, or et argent (s'il s'en trouve). Le tout sera déposé au greffe de la Tournelle. L'or et l'argent seront remis à la partie civile, laquelle a cause gagnée, ce qui entraîne la déchéance d'hoirie pour les parents des condamnés[1]. Le reste, constituant « la dépouille », appartient de droit au bourreau. Mais il peut y renoncer; et c'est ce qu'il fit.

Dans la chapelle, les magistrats, les huissiers, les archers, usent des plus grands égards pour la condamnée. Le conseiller Courtin entre, salue les malheureux enfants, puis va rejoindre le greffier et le substitut... Non! ils ne se doutent de rien encore; mais les pleurs de la geôlière, à genoux dans le vestibule, la froide, morne et polie attitude de maître Daniel

---

1. Jusqu'à concurrence, bien entendu, des dommages, intérêts, réparations et frais du procès.

Voisin commencent à les impressionner. L'aumônier de la Conciergerie, qu'ils aperçoivent dans le chœur, est en prière…

Marguerite semble avoir mis à profit sa dernière nuit. Physiquement, rien n'a souffert en elle : elle s'en ira dans tout l'éclat de ses charmes… C'est une de ces surprenantes, complètes, inattaquables beautés, contre lesquelles les luttes de l'âme, les soubresauts du cœur, le choc des événements, les duels de la passion ne peuvent rien[1]. Elle a repris les vêtements qu'elle avait, le dimanche précédent, pour entendre la messe : grand rabat de dentelle tombant sur la poitrine ; robe de soie grise, mouchetée et fleurettée d'argent, ballonnée en crevés aux épaules ; hautes manchettes de dentelle aux bords ajourés, et, pour chaussures, les mignonnes mules de velours noir où vont s'emprisonner les bas de soie rouge, mis à la mode par Gabrielle d'Estrées et ses sœurs et aussitôt adoptés par les dames de la cour et de la noblesse. Elle est grande, royalement proportionnée. Elle n'a pas encore dix-sept ans révolus, mais elle semble en avoir vingt, — l'âge d'or des princesses, qu'elle rappelle par la fierté et la majesté. Sa démarche est légère, souple, harmonieuse. L'étrange créature a gardé la sveltesse du mouvement, la grâce de l'attirance et de la séduction : sa seule vue conquiert les mâles. Rien de plus beau que l'ovale idéal de son visage, ses yeux noirs, fendus en amande, au regard doux, profond, parfois énigmatique, où la pas-

1. Marie Stuart, Marguerite de Valois, en leur jeunesse ; Diane de Poitiers et Ninon de Lanclos, toute leur vie ; plus près de nous Mme Tallien, la princesse Pauline Borghèse et Mme Récamier (mais cette dernière étrangère à toute passion).

sion se trahit, à de certaines heures, par des éclairs. Ses cheveux châtains, parfumés à l'iris, annelés et frisés, n'atteignent pas à la naissance des épaules, ainsi que l'exige la mode[1]; ils encadrent délicieusement son visage au teint d'albâtre, légèrement rosé. Quant à la bouche, elle est la plus mignonne, la plus exquise du monde et ne révèle aucune sensualité... Et pourtant, quel nid de sourires et de baisers, aux temps heureux!

Julien a conservé un des costumes préférés des jeunes gentilshommes, dans leur intérieur : pourpoint de drap gris, à broderie d'or, chausses de satin noir, bas de soie et souliers à bouffettes. Un petit manteau couvre ses épaules. Il est tête nue, comme sa sœur. Nous n'avons point le portrait de Julien de Ravalet[2]; mais nous savons qu'il est de la taille de Marguerite, à laquelle il ressemble d'une façon saisissante. Il vient d'accomplir, depuis quelques mois, sa vingt-unième année; il paraît avoir moins de vingt ans, à en juger par sa silhouette si fine et élégante. Un petit coton — « messager de jeunesse », dit François de Rosset — entoure son menton.

Le frère et la sœur, jusqu'alors séparés par le secret qui a pesé sur eux pendant quatre-vingt-trois jours, ne se quittent plus des yeux. Peu leur importe cet aveu muet de leur amour.

Le conseiller Courtin les invite à conserver la courageuse attitude, dont témoignent tous ceux qui les ont vus; puis il fait un signe de tête au greffier; et

---

1. Voyez pages 176 et 177. Cette coiffure succédait à celle dite en *arceaux*, tant en honneur sous Charles IX et Henri III.
2. Il a dû exister, à Tourlaville ou au Rozel; il s'est perdu.

Daniel Voisin lit la sentence[1]... Avant même qu'il ait terminé, les condamnés s'écrient qu'ils sont innocents, que Jean Lefebvre a surpris la bonne foi des juges, et que leur mort entraînera celles de leurs père et mère. Chose remarquable, Marguerite n'accuse plus Robert Agnès... Courtin et Voisin s'efforcent de les calmer, de les apaiser; mais leurs protestations gagnent en véhémence lorsqu'ils voient entrer le bourreau, l'homme de la double question.

Derrière lui s'avance un prêtre, maître Antoine Fusi, curé de Saint-Barthélemy et de Saint-Leu-Saint-Gilles. La première de ces deux églises, à peine séparée du Palais par la rue de la Barillerie, lui confère le privilège de confesser les condamnés à mort et de les accompagner au lieu du supplice. En apprenant d'un audiencier que l'échafaud se dresse pour Julien de Ravalet, son ancien écolier du collège de Navarre, le docteur Fusi a revendiqué ses droits. Il congédie l'aumônier de la prison, embrasse le jeune gentilhomme, à l'avenir duquel il crut, comme tant d'autres, le supplie d'avouer, d'accepter toute la cruauté du sort, lui parle de l'infinie miséricorde de Dieu, se déclarant prêt à l'admettre, avec sa sœur, au sacrement de pénitence.

Les hommes de justice s'éloignent. Julien et Marguerite, comprenant que tout est fini, versent quelques larmes, vite essuyées, et se laissent doucement conduire dans le chœur, où le prêtre les entend, les récon-

1. La lecture du greffier criminel prit fin sur les lignes suivantes : *Prononcé et exécuté pour lesdictz Jullian et Marguerite de Tourlaville, le deuxiesme decembre...*



ANTOINE FUSI

Curé de Saint-Leu et de Saint-Barthélemy,
docteur en théologie et professeur au Collège royal de Navarre.

(D'après F. Thévenot.)

forte et, finalement, les absout... Marguerite dépasse Julien, marche à pas rapides vers le rapporteur et le greffier. Leur montrant alors celui qui fut tout pour elle, elle s'étonne que le roi ne le laisse point vivre, car, en ses armées, il n'aurait pas de meilleur officier. Puis, le visage enflammé de loyauté, sans redouter l'aveu d'une dernière honte, elle déclare qu'elle seule fut coupable, justement condamnée; elle a, par ses baisers, ses assiduités, sa tyrannique tendresse, envoûté, ensorcelé Julien, l'empêchant de conserver pour elle l'innocent amour d'un frère. Elle se dit prête à subir mille morts pourvu que Julien vive! Mais, lorsque le greffier interroge Courtin, afin de savoir s'il y a lieu de noter ces extraordinaires, ces étonnantes paroles, le conseiller rapporteur fait un geste négatif.

A ce moment, l'exécuteur tombe aux genoux de Marguerite, lui baise la main, la supplie de lui pardonner. Elle y consent sans trop comprendre ce qu'il veut, ce qu'il dit, tant cette galanterie de bourreau, d'homme placé si bas l'étonne. L'exécuteur implore de Julien la même faveur, élève un peu la voix pour déclarer qu'il renonce à leurs dépouilles[1]. Subitement, ces trois mots : *Mourons, mon frère!* sortent des lèvres de Marguerite. Toute émotion disparaît en elle : le courage ne la quittera plus, jusqu'à la fin... Julien, rendu à lui-même par la virilité de sa sœur, rassemble toute son énergie... Là encore, la femme a donné l'exemple, s'est montrée l'éducatrice, la plus

1. Au refus du bourreau, la dépouille des condamnés à mort allait soit à la famille, soit (le plus souvent) aux pauvres des hospices, en dernier lieu au domaine royal.

forte ! Et il se trouve, en ce monde, des esprits assez infirmes pour ne pas croire à la puissance souveraine, à l'omnipotence des passions ! Pauvres gens !

Le bourreau attend. Ce personnage, l'un des acteurs principaux de la lugubre pièce, qui est-il ? Son prédécesseur se nommait Jean Roseau ; mais Jean Roseau a tâté de la corde à son tour, il y a neuf ans, après en avoir fait tâter à tant d'autres[1]. Celui-ci s'appelle maître Jean-Guillaume, comme le fou du roi, ou, plutôt, cache peut-être un nom honorable, tombé dans la boue, derrière le sobriquet dont l'affublent les Parisiens. Il a l'air doux, craintif ; mais il est taillé en force, et on n'aime pas le rencontrer quand il va toucher la rente des boutiques qu'il loue autour du pilori des Halles, de par son privilège, et percevoir son droit de *havée* sur les légumes. Parfois, les condamnés du commun l'injurient et le mordent où ils peuvent, quand il attache leurs mains. Il a toujours un coutelas sous ses vêtements et s'en sert dans certains cas pénibles. Son salaire consiste en ses locations, ses havées, quinze sols parisis par opération et trente-cinq livres par porc trouvé errant dans les rues de Paris. Il doit payer, entretenir avec ce, deux valets, deux charretiers, deux chevaux, deux tombereaux. Les hardes, la dépouille des condamnés lui reviennent de droit. Tout cela, en 1721, sera remplacé par seize mille livres de gages annuels. Au reste, il est à peu près vêtu comme tout le monde et s'accorde des airs bourgeois.

1. Il fut pendu en 1594, pour avoir étranglé trois ans auparavant, sur l'ordre des Seize, trois membres du Parlement : le président Brisson, les conseillers Larcher et Tardif.

Le bourreau lie les mains de la jeune femme par devant sa poitrine, pour la forme, très légèrement. Mais il assemble plus étroitement, derrière son dos, les poignets de l'homme... On permet aux deux malheureux de remercier de leurs soins le geôlier et la geôlière : ils le font en quelques paroles reconnaissantes où s'affirme la race. Midi sonne à Saint-Barthélemy, à Notre-Dame, à Saint-Michel, à Saint-Landry, aux douze paroisses de la Cité. Dès que, par les méandres du colossal palais, les condamnés ont traversé la cour du Mai, à gauche de la Sainte-Chapelle, le jour et le soleil sacrent leur beauté d'un nouveau rayonnement. Ce sera la dernière belle et claire journée de cet automne[1]. Ils aperçoivent le tombereau qui va les conduire au supplice, le public, les archers d'escorte, les laquais de l'implacable Thémis, sans que leurs visages changent de couleur. L'ignoble véhicule a récemment mené en Grève le prêtre François Richard; il y mènera aussi Ravaillac et servira pour la maréchale d'Ancre[2].

Le bourreau abaisse le marchepied. Le prêtre, un christ d'ivoire à la main, fait asseoir à ses côtés Julien et, sur l'autre banc, s'assied Marguerite, couvant toujours de ses regards l'adoré. Avant de partir, on a offert à ces amants voués à la mort un cordial, refusé par eux avec une grâce toute mondaine. Le bourreau s'est juché à la place du charretier, pendant que son valet

1. Lettres particulières, archives familiales parisiennes consultées par l'auteur.

2. Voir une estampe du temps, collection Fontette, reproduite dans l'*Histoire de France* de Bordier et Charton.

marche en avant, afin de frayer un passage au tombereau à travers la foule. Le charretier, à pied, mène sa misérable haridelle par la bride. A peine est-on entré dans la rue de la Vieille-Pelleterie, que les spectateurs s'écrient, d'une voix lamentable : *Comme ils sont jeunes! comme ils sont beaux!*

Les marchands fourreurs, leurs femmes, les courtauds de boutique regardent passer l'infortuné couple et l'accompagnent d'une prière, car ce tiers-état parisien est très pitoyable et croyant. Voici le quartier des vendeurs d'herbes et des droguistes. On avance lentement, douloureusement, dans l'étroite rue. Courtin, le greffier et le substitut sont montés dans le carrosse du premier président et, par une autre voie, ont gagné rapidement la Grève, ou plutôt l'Hôtel de Ville. Ils assisteront de là à l'exécution, en robe noire et rabat, comme la loi l'exige ; mais sans qu'il y ait une nouvelle lecture de l'arrêt. Cette dernière marque d'humanité, les condamnés la doivent, à leur insu, au noble Achille de Harlay.

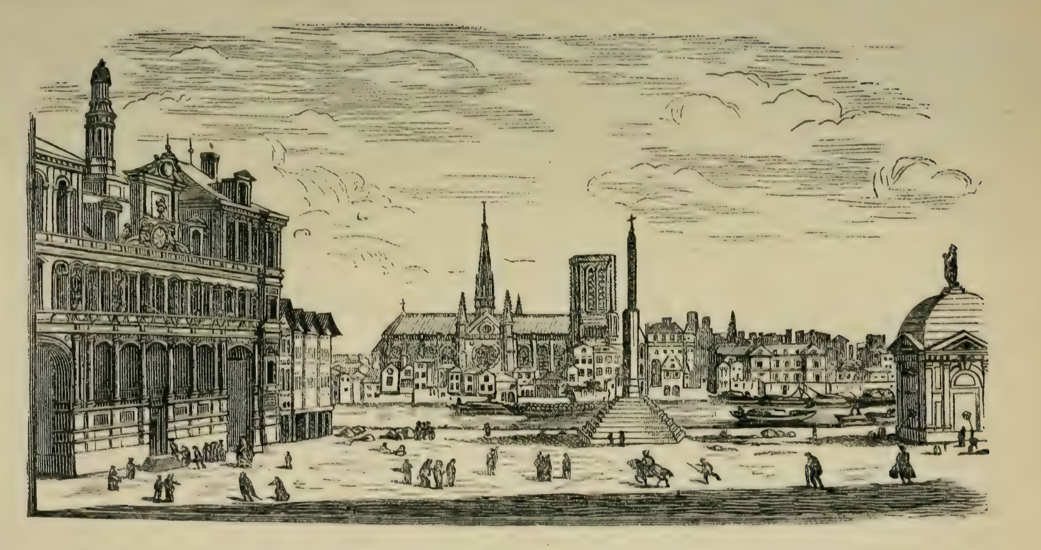
Le tombereau tourne, à gauche, dans la rue de la Lanterne, laissant derrière lui Saint-Luc, la Madeleine, l'illustre cabaret de *la Pomme de pin* et la rue des Marmousets, passe devant Saint-Denis de la Châtre, puis s'engage sur le pont Notre-Dame, surchargé de soixante-dix maisons. Il y a là de vieux logis, une célèbre image de *la Vierge,* la boutique de l'imprimeur-libraire successeur de Galliot Du Pré, avec son antique enseigne de *la Gallée* et sa galère symbolique, la chapellerie de *l'Ane rayé,* tenue par un nommé Costar, dont le fils sera membre de l'Académie Française. Les condamnés respirent à pleins poumons. Les cris de pitié, les sanglots qu'ils entendent

ne les arrachent point à leur propre pensée : ils boivent la vie qui les quitte.

Sur la rive droite de la Seine, la foule paraît encore plus compacte; et il semble que les gémissements redoublent. Combien de femmes, combien d'hommes pleurent à chaudes larmes les beaux Tourlaville! La rue de la Planche-Mibray, la place aux Veaux, la rue de la Tannerie sont noires de curieux, aux fenêtres et le long des murs. Cette rue de la Tannerie, qu'on prend à droite, mal pavée, humide, fangeuse, exhale un fort relent de cuirs et de peaux mouillées. Comme on a crié : *Grâce!* sur le pont Notre-Dame, le chevalier du guet croit prudent d'envoyer par là quelques hommes à cheval pour serrer de près le char des hautes œuvres. Tout à coup, quand une heure va tinter à la cathédrale et à Saint-Jean, le tombereau débouche sur la Place de Grève.

Marguerite se dresse comme pour se repaître du spectacle qu'elle a sous les yeux et qu'elle ne reverra plus. Elle reste ainsi quelques instants, debout, recevant au passage la pitié, les pleurs des assistants; tout le monde sanglote autour d'elle, même le curé de Saint-Barthélemy, l'énergique Fusi. Tout le monde, sauf Julien! Oh! comme il est digne d'elle! Ce qu'elle regarde, ce n'est point l'échafaud, mais Paris, à peine entrevu, soupçonné, Paris qui va la voir s'arrêter vivante, avant de la prendre, si loin du château natal de Tourlaville, si loin de tous les siens et des deux innocents qu'elle mit au monde.

Au bord de la rampe menant à la Seine, à la hauteur de la grande Croix de Grève, le tombereau cesse d'avancer. Les archers s'écartent, se rejettent sur la foule pour permettre aux condamnés d'arriver jusqu'à l'é-



LA PLACE DE GRÈVE

(D'après une ancienne gravure.)

A gauche, l'Hôtel de Ville, cachant l'église Saint-Jean-en-Grève. L'échafaud des Ravalet était dressé entre la Croix et le personnage à cheval.

chafaud. Marguerite s'est rassise; mais elle n'a pas échappé aux regards perçants, à l'adroit crayon de Daniel du Monstier. La postérité connaîtra ses traits, sans que le modèle s'en doute. La vaste place, l'irrégulier triangle est couvert d'une foule d'hommes du peuple et de bourgeois, contenus par un carré de soldats de la prévôté, l'arme au bras, — le service d'ordre, — qui barrent la rue du Martroy, la rue de la Mortellerie, l'accès du Port-au-Foin. Et voici ce que les Ravalet ont eu sous les yeux avant de mourir[1].

A droite, la Seine, chargée de bateaux de blé, de foin et de charbon, et l'île de la Cité, d'où émergent les tours de Notre-Dame, non loin desquelles viennent s'humilier les clochers de Saint-Landry, Saint-Pierre-aux-Bœufs, Saint-Jean-le-Rond et des autres petites paroisses. Les maisons s'entassent, se pressent, quelques-unes baignant leur rez-de-chaussée dans l'eau. Sans doute, du haut des tours, le clergé de la cathédrale regarde. Le Port-au-Foin est caché aux condamnés par les soldats.

Devant eux, l'Hôtel de Ville, aux fenêtres duquel se penche, anxieux, un public d'élite, par son importance sociale aussi bien que sa curiosité : Montigny, d'Aumont, le duc de Bellegarde, grand-écuyer de France, surnommé *Feuille-morte* à cause de son teint, Jean Alméras, secrétaire du roi, le Père Cotton, coudoyant Zamet et l'impudent Scipion Sardini, — deux favoris de la fortune, — des dames de la cour, des magistrats du corps de ville, leurs femmes, leurs amis privilégiés.

1. L'échafaud était dressé sur la place actuelle de l'Hôtel-de-Ville, l'escalier du côté de l'avenue Victoria. La construction bordait, à gauche, le second terre-plein (1913).

A côté, une chapelle englobée dans une vilaine maison grise, qui est l'hôpital du Saint-Esprit.

A gauche, la rue du Mouton va se perdre en celle de la Tixeranderie, et, dans un coin de la place, s'amorcent les rues de la Vannerie et Jean-de-l'Épine, avec leurs vieilles maisons à pignons et façades étroites, qui en auraient long à raconter depuis Charles V et Charles VI. Tout cet espace plein de têtes humaines, — nobles, bourgeois, boutiquiers, petits clercs, artisans, — l'océan des grandes émotions dont Paris a toujours soif. Combien d'existences, brillantes, honorées, gâtées par la Fortune, sont venues déjà s'échouer sur cette place : Jean de Montaigu, Saint-Pol, Anne Dubourg, La Mole, Coconas, Montgomery ; combien d'autres y viendront encore, appelées par leur fatale destinée !

La vigilance de la police n'a pu empêcher que les dix degrés de la Croix soient pris d'assaut par la canaille. Un peu partout, des soldats, des casques, des poires à poudre, des arquebuses, des hallebardes, des épées brillant au soleil. Autour du rapporteur, du substitut et du greffier, debout tous trois devant la principale porte de l'Hôtel de Ville, un cordon protecteur d'archers. Derrière, jaillit la flèche gothique de Saint-Jean-en-Grève. Le chevalier du guet, en grande tenue de service blasonnée aux armes de France et aux armes de Paris, à cheval, au centre de la place, surveille du regard les fantassins et cavaliers de la prévôté venus au complet, ce qui permettra aux filous d'exercer sans ennui leur industrie dans les autres quartiers, car le nombre de capes, de manteaux et de bourses volés ce jour-là fut incalculable... L'aspect des lieux a peu changé : moins la foule, l'échafaud, la Croix et les archers, les lecteurs de ce livre pourront voir demain

le même décor, en dépit de la poussée de rues et de maisons du Paris moderne.

Le tombereau s'arrête enfin. L'échafaud, *le théâtre*[1], s'élève à douze pieds environ du sol, à une faible distance de la Croix. Son étendue est de vingt pieds carrés. Depuis une heure que les charpentiers l'ont terminé, le second valet du bourreau monte la garde sur la plate-forme, en attendant l'arrivée du triste cortège. L'homme a jeté à ses pieds son manteau du côté de la rue du Martroy, comme pour cacher quelque chose à tous les yeux. Ce quelque chose, c'est l'instrument du supplice. Au reste, rien de ce qui va se passer n'échappera plus aux spectateurs.

Le bourreau s'approche. Le prêtre aide Marguerite à descendre. Elle le fait avec sa grâce habituelle : *vera incessu patuit dea*. L'austère théologien craint que, pendant le trajet, l'âme de Marguerite n'ait eu quelque pensée profane ; aussi, dès que ses mules de velours touchent le sol, Fusi renouvelle-t-il l'absolution, — *in articulo mortis*. ainsi que les canons l'y autorisent. Sur le fatal escalier de bois, Jean-Guillaume précède l'éblouissante et résolue condamnée ; un valet la suit, prêt à la soutenir ; mais jamais son pied n'hésitera. La tragédie qu'on joue, on dirait que Marguerite en est absente, tant elle se montre impassible, elle qui en est le personnage principal !

Elle arrive lentement, sans défaillance, sur le plateau dépourvu de balustrade, contemple de nouveau Paris, la foule, l'Hôtel de Ville, la Croix, les tours de Notre-Dame, jette un dernier regard à Julien, lui sou-

1. Expression de l'époque s'appliquant à toute œuvre de charpenterie, dressée en public.

rit peut-être, puis commence à réciter une prière...
On a placé là, en guise de billot, une énorme bûche, devant laquelle il faut s'agenouiller, le visage tourné vers le fond de la place. Le bourreau, dont les larmes coulent encore, veut remplir son office préparatoire. Marguerite l'adjure de lui délier les mains. Il obéit. Alors, elle le remercie d'un mouvement de tête, s'agenouille, enlève lentement, avec soin, son rabat, son collier, et les pose près d'elle. Jean-Guillaume a pris les ciseaux que lui passe un valet, et s'apprête à faire tomber les ravissantes, les provocantes boucles châtaines. Un éclair de colère, ultime protestation de la coquetterie féminine, illumine le regard de Marguerite; elle repousse de la main l'exécuteur en lui disant, d'une voix haute et ferme : *Ne me touche pas !* Il s'éloigne, puis revient, l'instant d'après, dissimulant sous sa cape le fer de justice, — une longue, large et lourde épée, à un seul tranchant, à poignée cruciale, la même qui s'abattit, seize mois auparavant, sur le cou gras du traître Biron [1]... Marguerite retrouve un pâle sourire, rejette d'un doigt léger ses cheveux à droite et à gauche du visage, se bande les yeux avec son mouchoir, baisse la tête et prononce les mots suppliants : *In manus tuas, domine...* L'acier siffle dans l'air, sinistre. Un coup sourd retentit. La belle Ravalet a vécu.

S'est-elle vraiment repentie, à la minute suprême ? Elle était croyante : elle eut sans doute une pensée pour sa mère, pour ses enfants, pour Dieu... Mais cette croyante ne cessa point d'être une passionnée, une amante. Il se pourrait qu'une seconde avant la mort Julien se fût imposé à elle... Renonçons à surprendre

1. Michelet, *Histoire de France* (règne d'Henri IV).

son secret, à pénétrer dans sa conscience. Répétons qu'elle sut admirablement mourir, comme tous ceux qui estiment avoir bien rempli leur destinée. Et Marguerite n'était née que pour l'amour...

La tête tombe doucement sur le plateau pendant que le sang, un sang jeune et frais, coule avec abondance. Un immense cri sort de trente mille poitrines. Le valet ramasse l'adorable tête, la place près du corps, qu'il pousse plus loin, sur le côté droit de l'échafaud, dans la direction du fleuve. Mais les gestes du rustre, de l'ignoble laquais, sont si grossiers et maladroits qu'il découvre jusqu'aux genoux les jambes de la morte. Peut-être la plus effrontée curiosité a-t-elle guidé les mouvements de cet homme... On aperçoit les bas de soie d'un rouge incarnat et les dessous d'une éclatante blancheur qui emprisonnent cette chair divine[1]. Aux gémissements de la foule, succèdent des cris de colère provoqués par un pareil outrage. Le bourreau, occupé ailleurs, s'émeut, se tourne vers son odieux acolyte, rajuste la robe, la ramène jusqu'aux pieds. Il reproche à son valet l'infamie qu'il vient de commettre, l'accable d'injures, le soufflette sur les deux joues, l'agenouillant de force devant le radieux cadavre, comme pour lui faire demander pardon[2]...

Fusi se souvient de l'homme rencontré, le matin, sous le porche de Saint-Barthélemy, et de la messe

---

1. « Chair de la femme, argile idéale, ô merveille! » (VICTOR HUGO.)

2. BARBEY D'AUREVILLY *(Une Page d'Histoire*, page 16) se trompe quand il dit que Marguerite souffleta le bourreau qui lui manquait de respect, pendant qu'elle montait à l'échafaud. D'abord, Marguerite avait les mains liées, encore à ce moment; ensuite, nous venons de voir que ce fut le bourreau qui châtia son valet.

extraordinaire qu'il lui a fait dire : les traits de l'inconnu sont ceux des condamnés. Il devine sa paternité... Il rassure Julien et l'embrasse. Le malheureux enfant remercie le dévoué docteur de Navarre, le prie d'aller consoler son père. Julien sait que le grand-maître est à Paris... Il arrive au sommet de l'escalier de mort. Jean-Guillaume veut tout de suite lui bander les yeux pour l'empêcher de voir le sang. Julien le repousse. Un valet enlève le court manteau jeté sur les épaules, débarrasse de son pourpoint le condamné, puis l'exécuteur coupe ses longues mèches de cheveux, afin que l'acier ne s'émousse pas. Julien cherche des yeux le corps de Marguerite, l'aperçoit et frissonne. Mais le courage lui revient à l'instant. Il refuse, pour la seconde fois, le mouchoir qu'on veut lui imposer, s'agenouille, récite l'*In manus*, et paye sa dette à visage découvert... La funeste épée, dont l'exécuteur eut le tact de lui dérober la vue, ne faillit pas à sa terrible mission : Julien est décapité au premier coup, mêlant son sang à celui de Marguerite. Le frère et la sœur sont amants jusqu'au bout de leur poème, incestueux jusque dans la mort...

Les valets épongent la mare rouge; après quoi, ils rejoignent leur maître qui vient de placer respectueusement, l'un à côté de l'autre, les deux cadavres. Les larmes du bourreau n'échappent à personne; il échange quelques paroles avec le prêtre et lui confirme qu'il renonce à s'approprier les habits des condamnés[1].

1. Ce mouvement de générosité et de respect fut sans doute inspiré au bourreau par ce fait que les cadavres n'iraient pas à Montfaucon.

Antoine Fusi fera face à tout, en attendant que vienne le père. D'un geste impératif, il ordonne à l'exécuteur de s'en aller au plus vite, lui, ses valets et son tombereau : ils n'auront pas à faire l'infamant trajet de la Grève à Montfaucon grâce à la bonté du prince. Le reste le regarde, mais il compte sur la prompte arrivée du père des Ravalet.

Les quatre bas auxiliaires de la justice abandonnent le lugubre tréteau, non sans être salués au passage par les injures des enfants des rues, témoins obligés de tous les spectacles parisiens. Les seigneurs dorés, les dames empanachées quittent les fenêtres de l'Hôtel de Ville ; beaucoup de curieux s'en vont, la tête basse. Quelques archers seulement gardent les approches de l'échafaud.

Le curé de Saint-Barthélemy et de Saint-Leu a confessé le frère et la sœur ; il est leur père spirituel ; il leur donnera une honorable sépulture. La tragédie a marché si vite que rien n'avait été préparé. Les cris, les sanglots, l'affluence du public ont appris à Jean de Ravalet le deuil, entre tous cruel, qui le frappe. Courtin, le substitut et Daniel Voisin regagnent le Palais ; plusieurs spectateurs les félicitent de n'avoir point relu l'arrêt, contrairement à l'usage. Le rapporteur et le greffier criminel annonceront demain à Robert Agnès son acquittement.

Fusi a le champ libre. Le lieu de sépulture est tout indiqué : ce sera l'église voisine, Saint-Jean-en-Grève, dont il connaît de long temps le nouveau curé, maître Jean Filesac[1].

1. Jean Filesac, docteur de Sorbonne, mourut très âgé, vers 1638.

Il existait alors, à quelque cent pas de la Croix de Grève, dans la petite rue allant de la Mortellerie au Port-au-Foin, un couvent, ou plutôt un hospice, dit des *Haudriettes,* du nom d'Étienne Haudri, qui l'avait fondé en 1306. Cette maison recueille des femmes veuves et presque toutes infirmes; elle subsistera en cet endroit jusqu'en 1622, époque où on la transférera rue Saint-Honoré, dans les bâtiments de l'Assomption. Les dames haudriettes vivent en odeur de sainteté, et pour ainsi dire hors du siècle, sous l'égide de leur supérieure.

Le prêtre, l'austère docteur, n'ose point monter *là-haut,* sur le plateau, où sont les cadavres. Mais, en confessant Marguerite, en l'accompagnant au supplice, il n'a été que trop frappé de sa fabuleuse beauté. Il marche d'un pas résolu vers la rue des Haudriettes et sonne à la porte du couvent. On procède si fréquemment à des exécutions, sur cette maudite Grève, que les vieilles pensionnaires de la maison ne sont pas plus émues qu'à l'ordinaire; peut-être même ignorent-elles la double décapitation d'aujourd'hui. A peine lui a-t-on ouvert que Fusi court à la supérieure, lui raconte le drame en quelques mots rapides, fiévreux. Elle répond par un signe de croix, appelle deux de ses pensionnaires, les charge de procéder à la funèbre et dernière toilette de la jeune morte, d'allumer des cierges autour d'elle, et de l'accompagner jusqu'à son tombeau. Fusi rendra les mêmes charitables devoirs au corps de son ancien écolier[1].

1. Il est probable que l'hospice de Sainte-Opportune chargea deux *Catherinettes* d'assister aux obsèques de Marguerite de Rava-

Mais il faut au docteur deux cercueils. Il a pu remarquer, dans la chapelle de la Conciergerie, que ce frère, cette sœur, qui se ressemblent tant, sont aussi de la même taille. Il conduit d'abord jusqu'au *théâtre* les dames haudriettes, puis, apercevant au delà de l'Hôtel de Ville, dans un coin de la place, le petit clocher de l'hôpital du Saint-Esprit[1], il va demander aux gens de cet hôpital, au nom de la charité chrétienne, du respect et de l'honneur humains, deux bières dont il indique la dimension. On les lui donnera, ainsi que plusieurs frères hospitaliers pour l'aider. Car, en de tels endroits, souvent visités par la mort, on trouve toujours des linceuls et des planches de sapin, de quoi faire aux trépassés leur suprême toilette.

Les haudriettes, cependant, sont montées sur l'échafaud, ont allumé leurs cierges et rendu au corps de la pauvre Ravalet les soins qu'il attendait de mains inconnues. Et quand les cercueils arrivent, deux heures après, Marguerite est placée dans le sien, exsangue, et pourtant belle et comme vivante. De son côté, le généreux docteur met Julien en bière. Mais, avant qu'on cloue dans la sienne Marguerite, il jette sur elle de fréquents regards, à la dérobée, comme s'il avait honte de sa curiosité.

Le prêtre, pour ainsi dire aux acclamations des der-

---

let. Supposition d'autant plus fondée que cet hospice gardait l'enfant de Marguerite et que les Catherinettes avaient mission de faire enterrer les personnes mortes accidentellement dans Paris.

1. Il avait été fondé en 1362 par des bourgeois de Paris, pour de pauvres orphelins. Il fut démoli en 1798, et on bâtit sur son emplacement l'hôtel du préfet de la Seine, disparu en 1841, à l'agrandissement de l'Hôtel de Ville.

niers spectateurs, qui le suivent dans ses pensées et dans ses gestes, se met alors en route pour sa principale cure, Saint-Barthélemy. A l'entrée du pont Notre-Dame, il aperçoit Jean de Ravalet et le conduit vers les cercueils, en le soutenant de son bras.

Les hommes de l'hôpital les ont descendus, les ont recouverts d'un drap noir, et sont prêts à les porter au lieu de sépulture. Fusi indique à M. de Tourlaville l'église Saint-Jean-en-Grève, dont son ami Filesac est curé, la plus rapprochée, la seule possible; il lui en montre les deux tours et la flèche élancée[1], qui domine les bâtiments de l'Hôtel de Ville, enveloppés en partie d'échafaudages par suite des grands travaux qu'exécute l'architecte Du Cerceau[2]. Jean III s'incline... Au reste, la douleur qui vient de frapper le père, anéantit l'homme. Il n'est plus capable de répondre, de penser, et se met à suivre machinalement Fusi.

Fusi traverse la place, entre dans la rue du Martroy[3], et prend à gauche la ruelle menant à Saint-Jean. Depuis 1426, l'église recouvre de son ombre le pâté d'habitations qui s'étend jusqu'à Saint-Gervais, après avoir surplombé l'antique Maison-aux-Piliers et le palais municipal de Boccador. Le curé Filesac approuve l'idée de son confrère : en choisissant cette église, au lieu de Sainte-Catherine-du-Val[4], on évitera un long

1. Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*.

2. L'Hôtel de Ville ne fut terminé par Androuet du Cerceau qu'en l'année 1605.

3. Cette rue a disparu en 1841, englobée dans l'Hôtel de Ville.

4. Le docteur Fusi n'a pas laissé ignorer au curé de Saint-Jean que Julien est un ancien écolier du collège de Navarre et, comme tel, pourrait être inhumé à Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers.

parcours dans les rues de Paris, un redoublement d'angoisses et de larmes pour l'infortuné père... Elle est dédiée à saint Jean ; or, ce prénom est fort en honneur dans la maison de Ravalet. Nouvel argument qui trouble le seigneur de Tourlaville, en le faisant songer à Jean de Hambye.

On ferme l'église ; on va chercher le fossoyeur dans une rue voisine, et, sur l'ordre de maître Jean Filesac, l'homme se met tout de suite au travail.

Ce n'est plus le vieux fossoyeur de Saint-Jean-en-Grève, que tout Paris a connu, qui soulève la dalle et prépare les deux compartiments. Le compère a frisé de près la potence : le 10 novembre dernier, il dégarnit de son plomb le cercueil d'une femme, le vendit pour aller fêter au cabaret la Saint Martin avec des collègues. Le mari de la morte voulait qu'on le pendît ; mais on l'a pardonné en considération de son âge, de ses bons services d'autrefois et de la naïveté avec laquelle il avoua[1]. Ce voleur de plomb avait eu l'honneur d'inhumer, dans Saint-Jean, le chirurgien Jacques Guillermeau, élève d'Ambroise Paré, et Claude de Lorraine, dit le chevalier d'Aumale, ardent ligueur tué à la bataille de Saint-Denis[2]. L'église, où se font de beaux mariages et de riches obsèques, compte parmi ses anciens curés Jean Gerson, et possède depuis 1290 la fameuse hostie profanée par le Juif de la rue

1. PIERRE DE L'ESTOILE, *Journal du règne d'Henri IV* (1603).

2. En janvier 1591. Passerat a consacré deux pièces de vers à ce personnage. En 1649, Saint-Jean-en-Grève servit de sépulture au peintre Simon Vouet et, en 1700, au géographe Michel Baudran. Nicolas Fouquet y fut baptisé en 1615. Le cardinal de Retz, le coadjuteur, y prêcha pendant quelque temps.

des Billettes[1]. En allant y dormir leur dernier sommeil, Julien et Marguerite auront vraiment reçu « l'honorable sépulture » autorisée par le roi.

Les frères hospitaliers du Saint-Esprit apportent les cercueils; les dames haudriettes, en robe et capeline de drap brun et guimpe blanche, la poitrine ornée de trois rosettes de crêpe, les suivent, le cierge à la main. Il est près de cinq heures; la nuit arrive. Déjà, les charpentiers démolissent l'échafaud, et le bruit de leurs marteaux scande l'office des morts, que célèbre le docteur Fusi. L'emplacement choisi par les deux ecclésiastiques est l'étroit espace qui servira de vestibule à la chapelle de la Communion, à gauche du porche. L'inhumation du frère et de la sœur coûtera à leur père soixante-dix livres[2]. La pierre tombale va bientôt recevoir une inscription.

Cette épitaphe, — à l'authenticité de laquelle je crois, comme y crut Barbey d'Aurevilly; comme je crois, ainsi que lui, à l'authenticité du portrait de Marguerite, — François de Rosset nous l'a conservée avec d'autres émouvants détails[3]. Elle se composait de six lignes, gravées en lettres antiques : CY GISENT LE FRERE ET | LA SŒVR. PASSANT, NE | T'INFORME POINCT DE LA | CAVSE DE LEVR MORT, | PASSE ET PRIE DIEV POVR | LEVR AME...

1. FRÉDÉRIC LOCK, *Dictionnaire de l'ancien Paris* (1860).

2. Trente livres pour l'inhumation de chaque corps, cinq livres pour le repavage. Les cercueils étaient placés dans des compartiments longs de six pieds, larges de trois, sur un lit de mortier. Les évêques, curés, seigneurs hauts justiciers et patrons civils des églises pouvaient seuls être enterrés dans le chœur.

3. FRANÇOIS DE ROSSET, *Histoires tragiques de notre temps*, etc. Cinquième histoire.

Elle est bien dans l'esprit et le romanesque du temps; et ceux qui s'en étonnent n'ont pas étudié *in cute* la France qui va de François Ier à Louis XIII, la France de l'*Amadis* en attendant l'*Astrée*, la France passionnée, amoureuse, galante, héroïque, sentimentale toujours sous le choc des épées et devant la mort, la France d'Henri II et Diane de Poitiers, des Valois et de Marie Stuart, de la reine Margot, des belles Renée de Châteauneuf et Corisande, la France, gauloise et française, espagnole et italienne, de la Renaissance! Ils n'ont pas visité, non plus, nos cimetières parisiens, ni lu leurs épitaphes parfois étranges. Depuis l'impressionnante inscription accompagnant un squelette de pierre (1526), dans l'église de Gisors :

> Fais maintenant ce que vouldras
> Avoir fait quant tu te mourras

et la non moins émouvante porte des charniers Saint-Séverin, rue de la Parcheminerie[1], à Paris, jusqu'aux lamentations lapidaires du Père-Lachaise, combien de singularités en nos églises et sur nos tombeaux!

Il est hors de conteste que le curé Fusi, esprit original et exalté, dicta l'inscription. Il se peut que le père des suppliciés l'ait ignorée, peut-être toujours. Mais, cent ans après, elle était visible encore[2]. Ce qu'il y a de certain aussi, c'est que, de 1603 à 1734,

1. Charles Fegdal, *Les vieilles enseignes de Paris* (Figuière, 1913).
2. A. Delalande, *Histoire des guerres de religion*, etc. Appendice sur les Ravalet. Pages 322-339.

année où fut construite la chapelle de la Communion[1], les fidèles de Saint-Jean-en-Grève ont marché sur la tombe de Marguerite et de Julien, — seconde expiation complétant celle de la Grève! Enfin, il y a une bonne raison pour que l'abbé Lebeuf ne mentionne point l'épitaphe des incestueux en son *Histoire de la Ville et du diocèse de Paris* : ce livre parut en 1754, vingt ans après que la pierre tombale avait disparu, à la suite du nouveau dallage nécessité par l'agrandissement de l'église[2].

---

1. Frédéric Lock, *Dictionnaire de l'ancien Paris* (Hachette, 1860).

2. L'épitaphe du frère et de la sœur, leur inhumation à Saint-Jean-en-Grève, et non ailleurs, surtout à Montfaucon, ne font pas même l'ombre d'un doute. L'épitaphe, dont François de Rosset s'est porté garant devant la postérité, se justifie par la tragédie passionnelle qui la motiva et le langage romanesque du temps. Quant au lieu de sépulture, n'en déplaise aux opinions hésitantes, il a pour lui des arguments d'ordre physique et moral, mais tous absolument irréfutables et décisifs : 1° La proximité de Saint-Jean-en-Grève, que cent pas à peine séparaient de l'échafaud ; 2° la charitable pensée d'éviter un long trajet au père des incestueux, d'abréger le plus possible ses cruelles émotions ; 3° l'amitié du curé Filesac pour le docteur Fusi, ce qui permit à celui-ci d'agir à sa guise ; 4° la dédicace de l'église, le prénom de Jean étant celui du père, du grand-oncle de Julien et de Marguerite et du fondateur de leur maison ; 5° le refus très probable des autres curés de Paris de donner, en leur église, une sépulture à des *incestueux suppliciés,* fussent-ils nobles ; 6° le triple témoignage de Pierre de l'Estoile, de Philippe Du Pré et de François de Rosset, affirmant que le roi rendit les corps à la famille et qu'on les enterra dans une église ; 7° enfin, le fait que ni les deux magistrats présents à l'exécution (le rapporteur Courtin et le substitut du procureur général), ni l'exécuteur, ne mirent le moindre empêchement aux funérailles, telles que les ordonna

Fusi avec l'approbation de Jean de Ravalet. (« Par les soins des pères *charnel* et *spirituel,* » dit L'ANONYME DE 1604, page 6.) Le père charnel, nous le connaissons ; le père spirituel ne peut être que Fusi, qui avait confessé et absous, le matin même, les deux coupables enfants. En un mot, Fusi choisit Saint-Jean-en-Grève, non seulement à cause de son voisinage, mais aussi *parce qu'on ne pouvait aller ailleurs,* pas même à Saint-Leu-Saint-Gllles, vu la distance. L'amour de la preuve quand même transforme souvent les érudits en autant d'aveugles. *Oculos habent et non videbunt.* Mais le simple bon sens sera toujours, en pareil cas, le plus lumineux des documents.

LIVRE QUATRIÈME

Le lendemain de la mort. — Opinion des Parisiens et des Normands. — Immense douleur des parents. — L'abbé de Hambye, Jean III et Madeleine. — Les derniers Ravalet. — Les amoureux de Marguerite : Fusi, Charles de Franquetot. — Le portrait de la belle Ravalet. — Le château de Tourlaville. — Assassinat de Charles de Franquetot. — Extinction des Ravalet de Tourlaville, dans le Bessin, en 1740. — La branche de Sideville. — Les descendants par alliance. — Une légende menteuse : les prétendus crimes des Ravalet-Tourlaville. — Conclusion.

I

Le lendemain 3 décembre, le guichet du Châtelet s'ouvrit tout grand pour laisser sortir Robert Agnès avec ses cent livres parisis en poche ; et le jour suivant, l'avocat Nicolas Jallot, qui ne savait rien encore de la catastrophe où sombrait son amour, se fit recevoir membre de la confrérie du Saint-Sépulcre en l'église paroissiale de Valognes. Peu après, quand la triste vérité ne fut plus ignorée de personne en Normandie,

le nouveau seigneur de Saint-Rémy-des-Landes[1] se créa un foyer. Dès 1622, nous voyons, en effet, un Jacques Jallot, qui ne peut être que le fils de l'avocat du roi, inscrit au Saint-Sépulcre en compagnie de « damoiselle Françoise », sa femme. Les titres de « sieur et patron de Saint-Rémy », pris par Jacques, laissent supposer que Nicolas Jallot est, à ce moment, décédé[2].

Le dimanche 7 décembre, à Saint-Germain-l'Auxerrois, le Père Cotton, prédicateur du roi, prêcha sur les miracles devant Henri IV et la reine. Il eut un grand succès, au dire de L'Estoile, peu prodigue de compliments envers ce « grand théologien, plus encore grand courtisan ».

Ce même dimanche, en récapitulant les faits de la semaine parisienne, Pierre de l'Estoile inscrit dans son précieux *Journal* l'exécution dont la Grève vient d'être le théâtre. Il le fait, en quelques lignes sèches et précises, vrai style de greffier. Deux choses frappent surtout le grand-audiencier de France : la splendide beauté des criminels et leur fortune. La race, pour lui, domine le tragique événement :

« *Année 1603* (Décembre). Le mardi 2e de ce mois, « furent décapités en la place de Greve à Paris, un « beau gentilhomme normand, riche (ainsi qu'on disoit) « de dix mille livres de rente, nommé Tourrelaville « *(sic)*, avec sa sœur fort belle, âgée de vingt ans ou

1. Thomas Jallot était mort, transmettant sa seigneurie à son fils. En 1659, un Jean Jallot est tabellion à Valognes. En 1753, Pierre Jallot de Beaumont construit, dans la même ville, l'hôtel de Beaumont.

2. *Registres de la confrérie du Saint-Sépulcre* (1622-1623).

« environ, et ce pour l'inceste qu'ils avoient commis
« ensemble : desquels le pauvre pere s'étant jeté à
« genoux aux pieds du roy, le jour de devant, pour
« demander leur grâce, Sa Majesté la lui avoit refusée,
« ayant fait réponse que si la femme n'eût point été
« mariée, il lui eût volontiers donné sa grâce ; mais
« que l'étant il ne pouvoit : bien lui donnoit-il leurs
« corps pour les faire enterrer.

« La Reine aussi s'y monstra fort contraire, et dit
« au Roy qu'il ne devoit souffrir une telle abomination
« en son royaume[1]. »

Les journaux n'existaient pas. (La première *Gazette* de Théophraste Renaudot date seulement de 1631.) Mais une quinzaine de jours après l'exécution des Ravalet, on criait dans les rues de Paris une brochure à couverture blanche, une plaquette de douze pages, dont six et demie de texte, vendue un teston, soit le quart d'un petit écu, ne portant point de nom d'auteur et décorée de ce titre : *Supplice d'un frere et sœur decapitez en Greve pour adultere et inceste*. La trop déplorable aventure de Julien et de Marguerite y était sommairement racontée par l'imprimeur lui-même, Philippe Du Pré[2], en taisant leurs noms, par pitié pour le père... Cette publicité donnée au crime, aux deux procès, à la fin tragique de ses enfants, M. de Tourlaville ne la connut point. Il était reparti pour la Normandie après avoir embrassé le docteur Fusi, laissé d'importantes aumônes au curé de Saint-Jean-en-Grève et reçu la visite de condoléances et de sympathie

1. Pierre de l'Estoile, *Journal du règne d'Henri IV*.
2. Voyez à l'Appendice : *L'anonyme de 1604*.

de Villeroy, du duc de La Force et de Harembures.

Si la douleur du père fut immense, celle de la mère eut quelque chose de plus torturant. La rupture des beaux-parents et du gendre était complète, absolue, irrémédiable : ils n'eurent plus désormais de rapports que par l'intermédiaire des notaires et hommes de loi chargés de liquider le procès, de verser au misérable veuf les piles d'écus que lui accordait l'arrêt.

Dans tout le Cotentin, la réprobation fut unanime contre Jean Lefebvre ; le mépris public le harcela partout ; et Valognes s'écarta de lui comme d'un lépreux. Il n'eut point la pudeur de s'enfermer dans sa maison, de vivre hors du monde. Les enfants le montraient du doigt dans les rues, en criant : *Voilà celui qui a tué la belle Ravalet !* et ses concitoyens proclamaient sa honte. Peu lui importait : il avait l'argent ! Et jusqu'à la fin de sa longue existence, il n'eut pas conscience de sa vilenie.

Les plus indulgents, en commentant la conduite du receveur, lui reprochaient de n'avoir point laissé vivre sa femme, se contentant de la châtier par la prison perpétuelle, — châtiment que d'autres jugeaient même excessif, vu l'âge et la beauté de la jeune adultère. Au reste, si Paris approuva la conduite du roi et l'arrêt du Parlement, les Normands estimaient qu'on avait été sévère avec Julien et Marguerite. Il semble que la détention temporaire dans un couvent pour la sœur, un peu de Bastille pour le frère aient rallié la moyenne des opinions[1].

1. Napoléon qui, dans sa prodigieuse carrière, n'a négligé aucune question philosophique, disait, à Sainte-Hélène, au comte

Jean de Ravalet et Madeleine de La Vigne accomplirent un pèlerinage à la Délivrande, un autre au Mont Saint-Michel. La religion, à compter de leur malheur, devint la seule pensée, l'inspiratrice de tous leurs actes. Mais leur effondrement moral s'aggrava bientôt d'un nouveau et terrible coup du sort. En décapitant les incestueux, le glaive du bourreau frappait droit au cœur l'abbé de Hambye. Il adorait Julien et souffrit peut-être plus encore du crime de cet enfant que de sa mort ignominieuse. Dès qu'il apprit l'événement de décembre, il courut se jeter aux pieds de son évêque, se démit de son canonicat, de son vicariat général, de sa dignité de grand-chantre, tout ce qu'aurait eu un jour le petit-neveu de prédilection. Jean II conserva l'abbaye de Hambye sur l'ordre formel du prélat, vivement peiné de lui voir abandonner ses autres charges. Après quoi il retourna à Tourlaville, moins pour consoler les infortunés châtelains que demander lui-même réconfort.

Jean II voulut, à sa façon, faire pardonner des hommes l'outrage infligé par deux Ravalet à la morale publique : il fit découronner la tour contenant la chambre du « sieur d'Arreville » et construire à la place une chapelle expiatoire[1]. Puis, ayant de nou-

---

de Montholon : « L'inceste est plus commun chez les Anglais que chez nous, mais cela tient à ce qu'ils lisent la Bible beaucoup plus que nous. Le pape me disait avec raison : « Il ne faut pas « mettre la Bible dans les mains du peuple. » Et c'est vrai. Il faut un certain degré d'éducation pour la lire sans danger... » (1817).

1. Cette chapelle figure dans le tableau de Mignard et Chevalier, à la droite de Marguerite, avec une vue du château de Tourlaville vers 1658.

veau répandu autour de lui la manne de sa bienfaisance, il s'enferma dans le manoir du Rozel, où la mort vint le prendre, miné par les regrets et le chagrin, le 24 février 1604, moins de trois mois après l'exécution du frère et de la sœur, et sans qu'il pût célébrer la première messe réparatrice en la nouvelle chapelle fondée par lui.

Les évêques de Coutances et de Bayeux, le clergé, la noblesse, les officiers publics, les Ravalet des deux branches, les paysans, les écoliers et les pauvres du pays accompagnèrent son cercueil jusqu'à Hambye, où les bénédictins donnèrent à leur abbé la modeste sépulture qu'il souhaita de son vivant... La Révolution a fait une ruine de ce monastère, comme de tant d'autres. Le touriste qui visite aujourd'hui les restes de l'abbaye de Hambye, en constatant leur ressemblance avec les ruines de Jumièges, ne se doute point qu'il foule sous son pied la tombe d'un saint, d'un génie ignoré de l'histoire de France, d'un de ces hommes étonnants par l'ampleur et la variété de leurs talents, comme en produisit tant notre XVIe siècle[1].

Les vieux époux de Tourlaville rachetèrent aussi avec des fondations pieuses l'outrage essuyé par leur blason. Jean III, seigneur de la fiefferme dès 1575, sieur d'Émondeville, sieur d'Ozeville depuis le 1er janvier 1618, conservait le patronage civil de Notre-Dame de Tourlaville. Le 24 novembre 1623, lui et sa femme firent abandon de la maison qu'ils possédaient à Cher-

1. Voyez la *Biographie de l'abbé de Tourlaville*, par A. Asseline (Saint-Lô, 1831). — *Archives municipales de Cherbourg*. — F. Ingoult, *Les Ravalet de Tourlaville* (manuscrit). — Drouet, *Mémoire sur l'abbé de Hambye*.

bourg, maison visible encore[1]. Elle deviendra un couvent de Bénédictines, fondé par la dame de Tourlaville. Le 13 mai 1624, Jean fait une pension de cent livres à Madeleine de La Vigne pour le cas où elle accomplirait une retraite en ce monastère. Le 8 février précédent, il avait pour la première fois ajouté à ses titres celui de sieur de Sainte-Croix-du-Mont.

La même année 1624, Jean III, qui a conservé sa grande-maîtrise des eaux et forêts, est nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII et reçoit le titre nobiliaire de chevalier. Ces honneurs lui arrivent au début du second ministère de Richelieu, alors que le tout-puissant cardinal vient de fiancer Henriette de France, sœur du roi, au prince de Galles, le futur Charles Ier. Peut-être l'ancien écolier du collège de Navarre s'est-il souvenu de son malheureux condisciple Julien de Ravalet et a-t-il voulu apaiser, en homme d'État, la douleur de son père[2].

1. Cette maison porte aujourd'hui le n° 32 sur la rue du Fourdrey, presque à l'angle de la Grande Rue. Construite en 1569 et 1570, comme l'indique sa façade, elle a vraisemblablement remplacé le vieux logis où naquirent Charles, Michel, Jacques Ier, Jean II, Julien Ier, Jean III de Ravalet et leurs sœurs. Elle comporte trois étages, flanqués à droite d'une tourelle carrée. La porte d'entrée est surmontée de l'inscription : *Vng sevl Diev svrtovt : tô prochain côe toy mesme* en souvenir des Bénédictines. La devise royale : *Pietate et Justitia,* voisinant sur le mur avec cette maxime mondaine datée de 1570 : *Se taire ou bien dire,* rappelle au passant que la maison fut bâtie sous Charles IX.

2. Ce qui s'accorderait parfaitement avec le caractère de Richelieu. A compter de Jeanne d'Arc, dans l'armée de laquelle servit Jehan Ravalet, on peut voir combien de personnages illustres ou célèbres furent mêlés, de près ou de loin, à l'existence de la maison de Ravalet.

La peste, qui s'était jetée sur la Normandie en 1621, reparaît à Cherbourg dans l'été de 1626. Elle sera à Lisieux en 1630. Les nouvelles Bénédictines durent se réfugier à Tourlaville, puis à Émondeville et à Valognes, où Madeleine de La Vigne les fit hospitaliser jusqu'en octobre 1631, date à laquelle leur couvent fut achevé. En mai 1635, la dame de Tourlaville pose, dans un terrain situé rue Aubert[1], la première pierre de l'église du couvent Notre-Dame-de-Protection de Valognes, église bénite par l'évêque Léonor de Matignon[2]. Notre-Dame-de-Protection passera abbaye royale en 1646. Charlotte Ire et Charlotte II de La Vigne, l'une sœur, l'autre nièce de Madeleine, seront les deux premières abbesses de ce monastère[3], devenu en 1803 hôpital civil et militaire de la ville de Valognes[4].

On a cru que le règlement du procès criminel appauvrit Jean de Tourlaville, au point de le placer sous le coup d'une saisie. S'il en était ainsi, ce serait une nouvelle tache pour Jean Lefebvre. Il est certain qu'en 1613, un Jean de Ravalet obtint de Briand Guéroult, sieur de la Guérouldière, et de Marguerite Le Maçon, sa femme, reconnaissance d'une dette de deux mille livres tournois. Cet acte peut concerner Jean de Rava-

---

1. Aujourd'hui rue des Religieuses. Le terrain fut donné aux Bénédictines par le sieur du Sicquet, à la date du 24 février 1629.

2. Il avait remplacé Nicolas de Briroy sur le siège de Coutances, en 1620.

3. Charlotte de Bricqueville succéda, en 1672, à Charlotte II de La Vigne, cousine de Marguerite et de Julien de Ravalet.

4. A. Delalande, Appendice sur *les Ravalet de Tourlaville.* — L'abbé Adam, *Étude sur la ville de Valognes* (1912).

let-Sideville, beau-père de Jean Le Faulconnier, au pis aller Jean IV de Tourlaville. En 1635, le grand-maître, seigneur de Tourlaville, cédait à son fils aîné, ou à son petit-fils Jean V, on ne sait au juste, la terre d'Émondeville, dot de sa femme. Les charités, les fondations religieuses des époux Ravalet-Tourlaville sont la preuve qu'une grande aisance règne toujours au château. La fiefferme produit d'importants revenus en bétail, chevaux, coupes de bois et moulin à fouler les draps.

La religion ne diminue en rien les goûts délicats de la seigneuresse. La fondatrice de Notre-Dame-de-Protection remplit ses devoirs de grande dame et de châtelaine. A la date du 27 décembre 1630, elle appelle à Tourlaville un artiste renommé, Richard Mancelot, pour réparer les tapisseries du château. Jean IV de Ravalet, devenu sieur de la Communière, donne, au nom de sa mère, un acompte de 30 livres au tapissier[1].

Le bonhomme Robert Poisson avait enfin publié son *Alfabet*, lequel se ressent de l'originalité et de la bizarrerie d'esprit de son auteur[2]. Le vieux grammairien et procureur du roi venait parfois visiter sa nièce. Il la trouvait le plus souvent lisant son livre d'heures, ou s'entretenant avec le curé de Tourlaville, maître Julien Sybran. La famille Sybran paraît avoir conservé un certain temps cette cure, de même que les Gondi se transmettaient d'oncle à neveu l'évêché de Paris. A Julien Sybran succède, en 1624, Jacques Sybran, prêtre-prieur, puis, en 1636, Jean Sybran « soub-

1. *Archives municipales de Cherbourg,* H, H 25.
2. Voyez pages 137 et 138.

diacre » et curé, assisté de Fleury Truffert, vicaire[1].

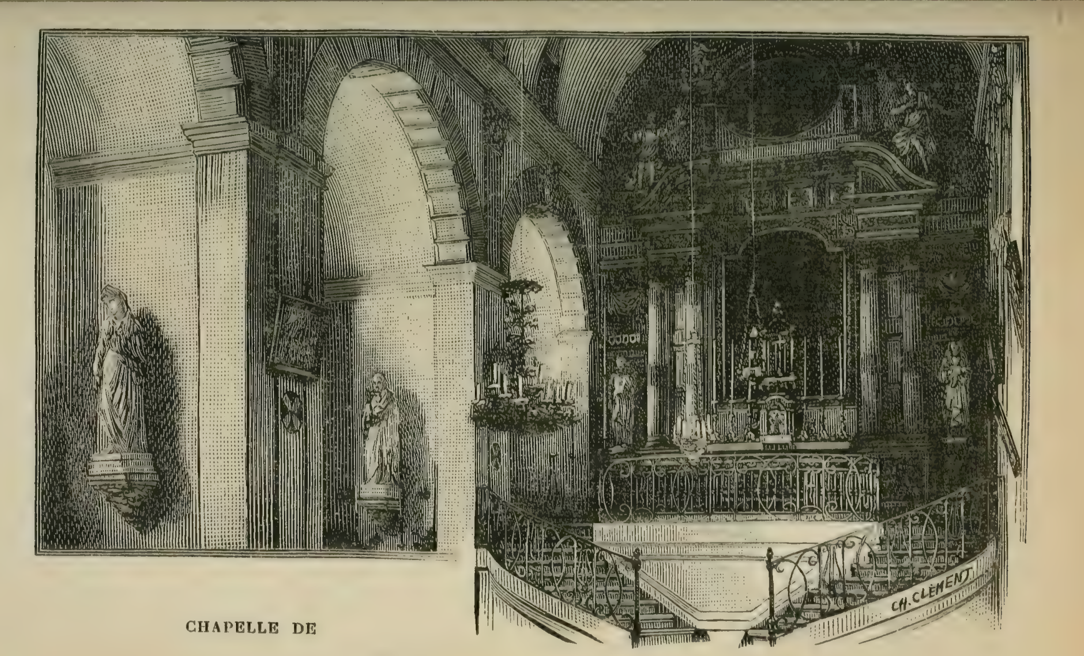
De 1615 à 1639, Jean III de Ravalet, qui avait été élu « roi de la confrérie de Notre-Dame montée en la Trinité de Cherbourg », est onze fois parrain et assiste à deux mariages. Madeleine est treize fois marraine. Tout cela témoigne de la rayonnante honorabilité des époux Tourlaville[2].

Madeleine de La Vigne avait obtenu de la famille Lefebvre, sans la moindre protestation, la garde de la jeune Louise, premier enfant de Marguerite. Jean III revint de Paris avec le pauvre petit né au Châtelet, pendant la détention de sa mère. La vue de cet enfant fut pour les deux vieillards l'objet de cruelles pensées; mais tant qu'il vécut, — s'il vécut longtemps, ce qui est peu probable, — ni les soins ni la tendresse des grands-parents ne lui manquèrent. On ignore le sort de ce fruit de l'amour et du crime. Les registres de Notre-Dame de Tourlaville mentionnent l'inhumation, en 1638, d'un Julien de Tourlaville, dit *Saint-Julien*, décédé à Cherbourg. Mais on ne saurait voir en lui, malgré son prénom et son curieux surnom, l'authentique rejeton des incestueux. Quant à Louise, une des premières bénédictines de Cherbourg, puis de Notre-Dame-de-Protection de Valognes, elle repose en ce couvent désaffecté, aux côtés de sa grand'mère.

Peu à peu, la solitude se faisait autour des châtelains. Gabrielle de Ravalet avait épousé Guillaume

1. Le curé Jean Sybran mourut le 13 mars 1649. Un descendant du vicaire Truffert est aujourd'hui forgeron à Tourlaville (1913).

2. Les registres paroissiaux antérieurs à 1615 manquent en grande partie.



CHAPELLE DE

L'ANCIEN COUVENT NOTRE-DAME-DE-PROTECTION, A VALOGNES,

où est enterrée Madeleine de La Vigne, mère des Ravalet.

Le Fillastre, sieur de Saint-Christophe-du-Foc[1]; Guillemette était la femme de Jacob de Varroc; et Madeleine, de Thomas Le Picquelier. Jean IV, leur frère aîné, s'était marié sur le tard. Il portait le titre de sieur d'Émondeville et de la Communière, par donation de son père, mais n'exerçait aucune charge ou office, ayant eu beaucoup de mal, semble-t-il, à renoncer à la vie brillante et oisive des nobles. Philippe, d'un caractère à la fois doux et énergique, était sans doute officier. Peut-être aussi faut-il voir, en Philippe, le Ravalet qui épousa Jacqueline de Hennot en 1635. Il allait encore au Rozel[2], ébloui de la carrière du grand abbé et glorifiant sa mémoire. Jacques II avait la sieurie de Saint-Germain-le-Gaillard[3], mais il n'est nulle part question de son mariage.

Parmi les alliés de la maison Ravalet qui eurent, dès ce moment, l'espoir d'être un jour maîtres de la fiefferme, les Franquetot sont au premier rang. Et cette pensée que sa terre et son château passeront à des parents pour lesquels il n'a qu'une médiocre estime attriste Jean III, lorsque, d'un pas alourdi par l'âge, il promène sa mélancolie et ses navrants souvenirs dans les salles du manoir.

Pendant l'été de 1639, Madeleine de La Vigne alla séjourner une ou deux semaines à Émondeville, son village natal, puis visita les Bénédictines de Valognes,

1. Gabrielle de Ravalet et Le Fillastre ont laissé des descendants qui existent encore. Leur fils, Philippe, épousa Catherine X..., puis, en juillet 1668, Louise Lecanu.

2. Le château du Rozel appartient aujourd'hui à Mme veuve de Courtivron (1913).

3. Commune du canton des Pieux (Manche).

parmi lesquelles sa petite-fille ne fut pas oubliée. La dame de Tourlaville comptait alors quatre-vingt-trois ans; les épreuves ne lui avaient point manqué. Le 10 octobre 1639, dans la matinée, la bonne châtelaine s'éteignit doucement, en son manoir, après avoir appelé auprès d'elle deux prêtres, le curé Jean Sybran et son vicaire[1]. Jean de Ravalet n'eut point la consolation de lui fermer les yeux : les devoirs de sa charge, les intérêts de sa maison, une visite à Gabrielle, à Guillemette ou à Madeleine le retenaient loin de sa compagne chérie. On perd même sa trace à partir de ce moment. Peut-être avait-il eu la pensée de revoir, avant de mourir, la tombe des décapités.

Cette idée ne contredit en rien la psychologie du personnage. Elle s'expliquerait aussi par son grand âge (il avait alors quatre-vingt-dix ans, étant né vers 1550, l'âge de son bisaïeul Charles Ravallet) et par la présence, à Saint-Jean-en-Grève, d'un curé d'origine normande, nommé Loysel. Le temps avait coulé; mais les Parisiens gardaient encore le souvenir des Ravalet. Le curé de cette paroisse recevait régulièrement, d'un anonyme, une somme d'argent destinée à des messes et à l'entretien de la sépulture.

En 1619, les *Histoires tragiques de notre temps,* où François de Rosset racontait l'épopée des incestueux en déguisant les noms, avaient ravivé leur mémoire. Bientôt, ce livre était dans toutes les mains. Deux fois imprimé à Paris, il le fut encore à Lyon, la même année. On savait toujours vivant le mari de Margue-

1. Voyez à l'Appendice, aux *Pièces justificatives,* l'acte de décès et d'inhumation de Madeleine de La Vigne.

rite : les vieux Parisiens le maudissaient d'autant plus volontiers que son probable parent Le Febvre, président à la Chambre des comptes de Paris, fit représenter chez lui un ballet, fort peu de jours après la décapitation des Ravalet[1].

Tout s'enchaîne et se complète dans l'histoire des Ravalet. Dès la Toussaint de 1643, Paul de Gondi prêchait à Saint-Jean-en-Grève : plus tard, devenu coadjuteur, il tenait le curé Loysel pour l'un de ses plus chauds partisans[2]. Or, Gondi comptait depuis longtemps, parmi ses amis intimes et confidents, l'abbé de Franquetot, parent des Ravalet et maintenant grand-chantre de la cathédrale de Coutances[3]. Situation qui facilita singulièrement le suprême voyage de Jean III à Paris, si toutefois il l'effectua.

Aucun document ne précise l'époque du décès du seigneur de Tourlaville. Mais on peut le placer vers le milieu de l'année 1640, sans s'éloigner de la vérité. La mort de celle qui partagea son bonheur et sa douleur pendant de si longues années dut briser le dernier et fragile lien qui retenait à la vie le vieux gentilhomme. Il est douteux qu'il soit décédé à Paris. Il repose probablement dans l'église de Tourlaville; et cette mention, d'une simplicité voulue, portée au registre paroissial, pourrait bien s'appliquer à lui : « Le 1er jour de juillet 1640, fut inhumé noble homme Jeh... de Tourlaville, en l'église Notre-Dame de Tourlaville ». A moins qu'on ne lise, en cette écriture assez

1. Pierre de l'Estoile, *loc. cit.* (année 1603).
2. Cardinal de Retz, *Mémoires*.
3. Il avait succédé en cette qualité à son oncle, le premier abbé de Franquetot.

griffonnée, le nom de Juli... De toute façon, ce « Julien » ne pourrait être ni Julien de Tourlaville, dit Saint-Julien, décédé en 1638, ni Julien Ier de Ravalet, frère de Jean III, décédé en 1639.

Il semble qu'à la mort de Madeleine, beaucoup de membres de la famille de La Vigne se soient retirés à Alençon[1]. On les y trouve fixés, vers 1667, sauf toutefois la sœur et la nièce de Madeleine, Charlotte I et II, qui devinrent abbesses à Valognes.

Sept ans environ après le décès de ses père et mère, Gabrielle de Tourlaville, dame du Foc et d'Arreville[2], réclamait à ses frères et sœurs 214 livres de rente représentant la part de ses dot et légitime dans la succession de Jean III et de Madeleine. Gabrielle habitait avec son mari, Guillaume Le Fillastre, le château de Saint-Christophe-du-Foc[3], qui rappelait, en moindres proportions, la somptueuse habitation de Tourlaville. Devenue veuve, et prise peut-être d'un subit dégoût de la vie, elle se suicida en 1649, dans des conditions demeurées mystérieuses. La tragique destinée de Julien et de Marguerite semble l'avoir fort impressionnée. Elle fut témoin, on ne l'a pas oublié, des mauvais traitements infligés à sa femme par Jean Lefebvre. Ici encore, la calomnie fit son œuvre corrosive. On veut

1. Voyez à l'Appendice : *Les de La Vigne.*

2. Après l'exécution de Julien II de Ravalet, la terre d'Arreville passa à sa sœur Gabrielle, puis à des collatéraux. De nos jours, le titre appartenait à la famille Langlois, représentée par M. André Langlois d'Arreville, maire de Sainte-Geneviève, canton de Quettehou, depuis 1873, et décédé en mai 1912.

3. Saint-Christophe-du-Foc, commune du canton des Pieux (Manche).

que Gabrielle, convoitant les biens de son beau-fils, Philippe Le Fillastre, officier aux gendarmes écossais, ait fait « chauffer un four » pour l'y précipiter au moment où il viendrait réclamer la succession de son père. Prévenu par un valet, il aurait averti la maréchaussée, d'où le supplice volontaire de la belle-mère, afin d'éviter une arrestation... Depuis quand arrête-t-on les gens avant qu'ils aient commis crime ou délit, surtout en ce temps-là ? Il y a aussi l'histoire du cercueil de Gabrielle retrouvé dans un jardin en 1830, la prétendue coupable ayant été jugée indigne de reposer en terre bénite. Autant de racontars suspects.

Guillemette de Ravalet, veuve de Jacob de Varroc, s'était remariée avec Jean d'Aigremont. Elle avait de son premier lit une fille, Catherine de Varroc, laquelle, comme sa mère, s'unit successivement à deux époux : Antoine de Franquetot et Jean de Crosville[1]. C'est donc par Catherine, petite-fille de Jean III, que les Franquetot mirent enfin la main sur la seigneurie de Tourlaville. Leur rêve se réalisait après une longue attente ! Mais, avant de les suivre en leur nouveau domaine, il est nécessaire d'accorder quelque attention à deux acteurs du drame de 1603 : Jean Lefebvre, mari de Marguerite, et Antoine Fusi, le confesseur et le dernier ami des Ravalet.

En novembre 1606, Jean Lefebvre met fin à ses trois années de veuvage. Le receveur de Valognes épouse la demoiselle Françoise Le Berseur, dans l'é-

1. *Généalogie des Ravalet de Tourlaville*, dressée par M. Drouet, ancien avoué à Cherbourg. (Communication de M. Yger, archiviste et bibliothécaire de la ville de Cherbourg, mai 1912.)

glise de Fontenay[1]. Chose étrange, à laquelle il ne songea point peut-être : par son second mariage, Lefebvre s'alliait de nouveau aux Ravalet, — Jehan Ravallet, quatrisaïeul de Marguerite, ayant épousé à Cherbourg, vers 1433, une demoiselle Bonnette Le Berseur. Trois ans plus tard, Jean Lefebvre résigne ses fonctions, et Raoul Hemière lui succède. Sanson Lefebvre reste co-receveur des aides et tailles. Il faut croire que l'office était lucratif, puisque, après dix ans d'abstention, en 1619, l'ancien époux de Marguerite le reprend. Il l'exercera jusqu'en 1626, époque où son neveu Robert Lefebvre l'aura définitivement.

Jean Lefebvre est riche ; il a depuis longtemps oublié la morte et la place de Grève. Françoise Le Berseur lui donne de nombreux enfants. Le dernier naquit en 1630, l'année même où l'ex-receveur disparut du monde, sans que le mépris des hommes lui fît grâce un seul instant. Vers 1750, une de ses arrière-petites-filles n'en deviendra pas moins marquise de Thieuville ; et l'hôtel de la rue Siquet, où vécut deux ans la belle Ravalet, quittera pour toujours son premier nom[2].

Laissons là ce cupide personnage et retournons à Paris. Nous y trouverons une nouvelle preuve de la singulière influence qu'exerça Marguerite de Ravalet, même après sa mort, de l'envoûtement qu'elle glissa dans l'esprit et le cœur de tous ceux qui l'aperçurent. Qui nierait, après cela, le pouvoir de la beauté sur les

1. Voyez l'acte de mariage à l'*Appendice*. Pièces justificatives.
2. Voir à l'Appendice : *La famille Lefebvre*. La rue Siquet est aujourd'hui la rue Carnot.

hommes les plus réservés et timides, n'aurait qu'une imparfaite connaissance des misères et des défaillances du cœur humain.

II

Gabrielle de Ravalet ne fut pas la seule à subir la forte et troublante impression du supplice de Marguerite. Quelqu'un en avait été plus remué encore; et ce quelqu'un n'est autre que Fusi. On a vu le dévouement, la délicatesse qui l'inspirèrent au moment de l'exécution. La beauté de Marguerite devint une subite révélation pour cet homme chaste, pieux, ce théologien vivant uniquement par le cerveau et tenant l'amour et les suites de l'amour pour mystères inexplicables. Jamais jusqu'alors il n'avait ni souri à une femme, ni accompagné une femme sur l'échafaud. Un caprice du sort voulut qu'il rendît pour la première fois ce service à l'une des plus belles créatures de son temps... A dater du 2 décembre 1603, la séduisante image de Marguerite s'impose au rigide docteur : pendant ses devoirs curiaux, en instruisant ses écoliers, en préparant ses sermons, en écrivant ses livres de controverse, il ne voit plus qu'elle... Bientôt, on s'aperçut autour de lui de ses distractions, de ses rêveries, de certains écarts de sa parole; et l'on constata que, loin de fuir les femmes, il les regardait, à l'église et dans la rue, avec une complaisance marquée.

Les Jésuites n'avaient jamais aimé Fusi[1]. Ils réussirent à le faire espionner par les fabriciens de Saint-Leu-Saint-Gilles, l'une des deux cures du docteur. Le scandale éclata en 1609, l'année même où Fusi publiait le plus bizarre de ses livres, *le Martigophore,* devenu rarissime. On découvrit, dans la chambre du curé, une jeune fille qu'il y séquestrait depuis de longs mois, après lui avoir fait un enfant. Et l'on est porté à croire que la séquestrée était de l'âge de Marguerite et possédait quelque chose de sa radieuse beauté.

On ne trompe point la nature : elle est femme ; fuyez-la, elle revient, et s'acharne surtout après ceux qui la méprisent. La nature réclama ses droits, surexcités chez ce prêtre par le fantôme de la morte... Le lieutenant criminel fut saisi de l'affaire; mais Antoine Fusi avait des protecteurs et des amis. Ils ne manquèrent pas de crier à l'invraisemblance. Un tel homme! la chasteté même! quelle calomnie! Le Père Cotton inspirait la conduite des fabriciens de Saint-Leu. Selon le vent politique, il s'en prenait aux protestants, aux gallicans, aux hétérodoxes ou soi-disant tels. Le 13 janvier 1604, blessé d'un coup d'épée par un inconnu, dans le carrosse de La Varenne, factotum du Béarnais, Cotton déclara que les huguenots n'étaient pour rien dans ce crime et leur pardonna, l'habile homme[2] ! Mais,

1. En 1604 et 1605, Fusi, gradué en théologie à Louvain, docteur de Sorbonne et régent au collège de Navarre, donna peut-être des leçons et des répétitions de théologie au diacre Armand-Jean Du Plessis, nommé évêque de Luçon l'an d'après. Le docteur de Louvain, choisi à cet effet par le futur cardinal Richelieu, pourrait bien être le curé de Saint-Barthélemy et Saint-Leu, qu'il avait connu au collège de Navarre.

2. Pierre de l'Estoile, *Journal du règne d'Henri IV.*

quand il s'agit de perdre l'imprudent, l'envoûté Fusi, « le sieur Fusius », Cotton fit flèche de tout bois. Toutefois, le clergé gallican, l'Université de Paris, la Sorbonne furent plus forts que le confesseur d'Henri IV. On étouffa l'affaire, et le lieutenant criminel eut l'ordre de brûler ses paperasses.

Les Jésuites ne se lassent point; plus que jamais ils tiennent Fusi au doigt et à l'œil. L'assassinat d'Henri IV ne diminue en rien l'importance du Père Cotton et de ses deux compères les PP. Jean de Suffren et Jacques Sirmond. La reine Marie de Médicis, qui a tant de choses à se faire pardonner, affecte une certaine dévotion; et le jeune Louis XIII a la même attitude. Les Jésuites en profitèrent. En 1612, ils réussirent à faire condamner Antoine Fusi pour « hérésie et paillardise ». Privé de ses deux cures, chassé de sa chaire de théologie, suspendu de toute fonction sacerdotale, le docteur avait en outre à subir quatre ans de prison; mais il put se réfugier à Genève, où il embrassa, croit-on, le calvinisme. Il avait du talent, de l'esprit, une revanche à prendre. De Genève, il fit pleuvoir force pamphlets sur les Jésuites, vivotant de sermons mal payés, de livres de piété peu lus, et finit par mourir de misère et de chagrin, dans le canton de Vaud, en 1635, à l'âge de soixante-dix ans[1].

Marguerite eut en Fusi un premier amoureux posthume. Elle en aura toujours : c'est le sort réservé aux apparitions féminines exceptionnelles, à celles qui s'en allèrent jeunes, en pleine beauté, auréolées de mal-

1. Biographie universelle, article *Fusi* (Bibliothèque Mazarine).

heur ou de gloire, illustrées par l'héroïsme, la vertu ou le scandale. Charles de Franquetot, son petit-neveu, passera sa vie à genoux devant cette ombre idolâtrée.

Antoine de Franquetot, père de Charles et de Robert, avait épousé Catherine de Varroc, fille de Guillemette de R. Tourlaville et par conséquent nièce des incestueux. Son frère aîné, Franquetot, sieur de Cretteville, était en 1630 président du présidial de Valognes et lieutenant au bailliage. Il fut, la même année, l'un des fondateurs des Capucins de Valognes.

Catherine, belle, aimable, spirituelle, vint à la cour et n'y manqua point d'adorateurs. Plus d'un se fit écouter de la jeune femme, si l'on en juge par le surnom de *Boncœur,* que lui donnèrent l'Hôtel Rambouillet, la Place Royale et le Cours-la-Reine. La couleur de son poil valut au mari le sobriquet de *Franquetot-Barberousse.* Le malin Saint-Évremont ne le désigne pas autrement dans ses écrits, soulignant avec plaisir la nullité politique du personnage, aux temps orageux de la Fronde, alors qu'il s'était fait, en Normandie, l'un des tenants du duc de Longueville[1].

A la date du 24 novembre 1650, Robert de Franquetot, second fils d'Antoine, fait un pas significatif vers la possession de Tourlaville en achetant, au prix de 18.000 livres, les héritages du *tènement* d'Arreville ayant appartenu à Gabrielle de Tourlaville, veuve de Guillaume Le Fillastre, et à Philippe Le Fillastre,

1. Saint-Évremont, *Retraite de M. le duc de Longueville en son gouvernement de Normandie* (1649).

écuyer, sieur de Saint-Christophe[1]. Mais, en vertu des droits d'aînesse et de lignage, Charles de Franquetot fut plus favorisé que son cadet.

A compter du 4 novembre 1653, Charles est baron, seigneur de Tourlaville et de Carquebut[2], en l'élection de Carentan[3]. Le droit d'aînesse s'exerce d'autant plus facilement en faveur du baron de Franquetot que sa mère Catherine de Varroc, veuve, puis remariée à Jean de Crosville, lui laisse le champ libre du côté de Tourlaville.

Charles, né vers 1625, était un homme de plaisir, un rêveur et un vaniteux. Bien différent de Robert, qui, par sa ténacité, son ambition, fit souche de maréchaux de France et fonda la branche des ducs de Coigny, Charles de Franquetot méprisa la gloire et n'eut guère que des goûts luxueux et sensuels. Au début, il ne résidait pas à Tourlaville. Marié à une jolie et coquette femme, il courut les tripots, les tavernes, les alcôves, les maisons de baigneurs, de tout quoi Mme de Franquetot se fit consoler par d'aimables gentilshommes. Les époux se séparèrent, vécurent chacun de son côté, s'abordant en riant quand ils se rencontraient, ne se reprochant rien, et donnant à Paris le spectacle, alors fort à la mode, d'un ménage incurablement désuni, mais conservant une face courtoise et parfois amicale.

1. Inventaire des Archives ecclésiastiques de la Manche, pièce n° 3190.

2. Commune du canton de Sainte-Mère-Église (Manche). Un château de Franquetot-Carquebut existe encore (1913).

3. Chamillard, *Nobiliaire de Normandie* (1666). — *Notice historique sur le château de Tourlaville* (Cherbourg, 1910).

Mme de Franquetot-Carquebut était l'une des étoiles galantes du Marais et du faubourg Saint-Germain, comme Mme de Bragelonne et tant d'autres, — toutes les folles clientes du coiffeur Champagne et de la bouquetière La Cardeau : les présidentes Lescalopier, de Pommereuil et Tambonneau, Mmes de Broc, de Gondran et de Montbazon[1]. Elle devint l'amie intime de Mme Scarron, femme du cul-de-jatte, dans la maison duquel, rue Neuve-Saint-Louis, elle rencontra certain jour son oncle l'abbé de Franquetot, grand-chantre de la cathédrale de Coutances, flanqué du coadjuteur Paul de Gondi. L'abbé devait sa dignité à Claude Auvry, évêque de Coutances, le propre héros du *Lutrin* de Boileau un peu plus tard. L'histoire de Marguerite et de Julien fit maintes fois les frais de la conversation en ce milieu littéraire, mondain et médisant, où l'on se piquait pourtant de galanterie et même de passion. La Normandie était représentée, en outre, chez le rimeur infirme par Cabart, son médecin, le poète Georges de Scudéry et sa femme, Françoise de Martinvast, laquelle était alliée aux Ravalet de Sideville.

L'abbé de Franquetot avait acheté, à la vente du peintre Du Monstier, décédé en 1631, le portrait aux trois couleurs que cet original artiste fit de Marguerite. Il le donna volontiers à son neveu Charles, estimant que la vraie place en était au château de Tourlaville. En 1657, à son retour d'Italie, Pierre Mignard était l'un des intimes de Scarron ; et Charles de Franquetot commençait à s'inquiéter, à s'émouvoir au seul nom de sa

1. Tallemant des Réaux, *Historiettes*. — Émile Magne, *Scarron et son milieu*.

grand'tante, la divine Marguerite. Il possédait déjà le *crayon* dessiné par Madeleine de La Vigne. En combinant les deux documents, Mignard, prié, supplié par Charles, et sans doute stylé, renseigné, royalement payé par lui, exécuta le fameux portrait, *Marguerite et les amours,* qu'on voit à Tourlaville[1]. Quant aux peintures, devises, lacs d'amours, modillons, arabesques, plafonds allégoriques, ils sont très probablement de Coypel.

Madame de Franquetot-Carquebut, toujours dépensière, vivait alors des générosités de Bordier, châtelain du Raincy, riche financier issu de la robe, assez sot personnage, ami du couple Scarron, et qui entretenait sa maîtresse sur un pied respectable[2].

Le seigneur de Tourlaville s'émouvait peu de la conduite de sa femme. Ravi de posséder les lieux mêmes où s'embrasa l'âme du frère et de la sœur, d'où s'envola l'inceste; ensorcelé à la lettre par le tragique roman et l'image de Marguerite, il restaura le château, le fit orner de fond en comble de devises amoureuses et d'emblèmes par un enfant de Cherbourg, Nicolas Coypel, esprit romanesque et bizarre, auteur de mauvais drames, mais coloriste au pinceau libre, enjoué, élégant, délicat[3]. Coypel, déjà réputé, venait de décorer, à Rennes, la grand'chambre du parlement (1657). Il n'eut garde d'oublier la chambre de Mar-

1. Le château de Tourlaville appartient actuellement à M. V. Lenavettier, de Cherbourg. Le portrait de Marguerite se trouve dans l'ancienne salle de billard, au premier étage.

2. Tallemant des Réaux, Émile Magne, *loc. cit.*

3. Nicolas-Guyon Coypel, né à Cherbourg en 1624, mort à Paris en 1707.

guerite, — chambre de folie et de volupté, berceau d'une passion qu'aurait voulu partager le maître de Tourlaville, Carquebut et autres lieux[1]. On est frappé du nombre d'esprits ardents, poétiques, exaltés, qui entourent la personne et le fantôme de Marguerite : Julien et Gabrielle de Ravalet, Daniel du Monstier, Fusi, François de Rosset, Charles de Franquetot, Nicolas Coypel...

C'était le temps où l'on idéalisait sa maîtresse; où on la faisait peindre en Madeleine, en Diane, en nymphe, en Niquée entourée de gloire, — souvenir de l'*Amadis*, — sous tous les noms et toutes les figures; le temps où l'on s'émerveillait encore de la litière de Marguerite de Valois et de ses flamboyantes devises[2]. On les retrouvait partout ces cris de désir et de passion, même dans les appartements des châteaux, notamment à Beauregard et à Anet[3]. Quant aux lacs d'amour, ils surabondaient jusque dans les volumes de poésies, qu'une prétentieuse médiocrité décochait aux amantes[4]. Une grande preuve d'amour consistait à transformer — grâce aux peintres — Margot, Yolande, Clotilde ou Charlotte, en fille de l'Olympe, en Muse, en Cléopâtre. Chez quelques hommes même, ceux-là sincères,

1. Cette chambre s'appelle, bien improprement, aujourd'hui : *le Salon Henri IV* (1913).

2. Marguerite de Valois, *Mémoires* : « Quarante devises toutes différentes, avec les mots en espagnol et italien, sur le soleil et ses effects. »

3. L. de la Saussaye, *Blois et ses environs* (1867). — Alphonse Roux, *Le Château d'Anet* (1912).

4. Théophile Gautier, *Les Grotesques*. Admirable étude sur le poétereau Scalion de Virbluneau, auteur des *Loyalles et pudicques amours*, dédiées à Madame de Boufflers en 1599.

la manie de la peinture amoureuse revêtait un caractère idolâtrique et maladif[1].

Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet, s'enorgueillissait de sa *chambre bleue*, chère aux Arthénice et aux Hamilcar, aux Parthénie et aux Polyandre. Charles de Franquetot voulut avoir la sienne à Tourlaville, où l'on peut apercevoir les armes de sa maison, enguirlandées des lacs d'amour, des cupidons, des chiffres et des arabesques voulus par la mode[2]. Tout, en cette luxuriante décoration, se rapporte à Marguerite de Ravalet, proclame sa persistante et troublante gloire... Car quelle châtelaine, irréprochable de tenue dans l'esclavage conjugal, aurait jamais souffert ces extraordinaires devises poursuivant le visiteur de salle en salle, de chambre en chambre, et finissant par lui donner la sensation que la féodale demeure fût exclusivement vouée aux faiblesses du cœur, aux caprices de la volupté : *Même en fuyant, l'on est pris. — Sa froideur me glace les veines et son ardeur brûle mon cœur. — Les deux n'en font qu'un. — Ainsi puissé-je mourir ! — Plusieurs sont atteints de ce feu, mais ne s'en guérit que fort peu.* Puis, l'Amour allumant son flambeau à un bûcher qui porte cette

1. Voyez, dans Tallemant des Réaux, tome X, l'historiette de cet Anglais, Kenelm Digby, qui, marié à une jolie femme, Venetia Anastasia, la fit peindre sous ses différents aspects et ses diverses occupations. Le comte de Tonnerre fit peindre la belle Châteauneuf sur un trône et lui devant elle, à genoux.

2. Chiffres enlacés de Henri II et de Diane de Poitiers, au château d'Anet et au Louvre, d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées au Louvre ; devises, emblèmes, chiffres du comte de Soissons et de Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV, à l'Hôtel de La Ferrière, rue du Bouloi, etc.



MARGUERITE ET LES AMOURS.

Peinture attribuée en partie à Pierre Mignard, complétée par Chevalier, et conservée au château de Tourlaville.

significative inscription : *Ce qui me donne la vie me cause la mort*[1]...

Béni soit mille fois ce Franquetot, dont la maladive et romantique passion nous a valu le portrait de Marguerite! Les amours qui s'offrent à la belle Ravalet, dans le préau du château paternel, sont aveugles; un seul est clairvoyant, mais il a les ailes ensanglantées! De l'adorable bouche de l'amante s'évade cette devise bien personnelle : VN ME SVFIT... Pas n'est besoin d'appuyer sur ce dramatique et passionnel symbole. Ce n'est point sans raison, non plus, que l'artiste a mis un mouchoir à la main de Marguerite; et j'y vois, pour mon compte, une allusion au mouchoir dont elle voila ses yeux à l'heure suprême. Autant de preuves que Pierre Mignard a vraiment peint la morte de la Grève, et non cette Franquetot-Carquebut, femme d'argent et de plaisir, qui s'ébat joyeusement dans les papotages de Tallemant des Réaux, vivant de ses charmes et se gaussant des mâles soupçonnés d'impuissance : « Hélas! à qui se fiera-t-on désormais? » Épouse étrangère à la pensée, à l'affection d'un mari, qui, disons-le tout de suite, ne valait pas mieux qu'elle.

Le panneau, assez outragé par le temps, porte les traces de plusieurs restaurations, de nombreux *repeints*, sauf la silhouette et la figure de l'héroïne, où l'on surprend, en dépit de quelque chose d'énigmatique, un caractère résolu, attirant, une forte et virile personnalité, comme une autre Renée de Châteauneuf.

Mignard n'a point signé son œuvre; mais on recon-

1. A. Delalande, Théophile Gautier, Barbey d'Aurevilly, *loc. cit.*, les *Notices* sur Tourlaville et l'Appendice.

naît sa touche, son dessin, sa couleur, ici un peu vague et endormie; et les cupidons sont bien dans le goût d'une autre peinture du maître chanté par Molière : *Louis XIV et Madame et ses dames d'honneur*, où le roi, costumé en berger, tient la houlette en main pendant que des amours entourent Henriette d'Angleterre. Le portrait de Marguerite de Ravalet a dû être exécuté vers 1658, ce qui le fait contemporain d'un portrait de Mme Scarron, du même artiste. Mignard le peignit au château même. En quittant Tourlaville, il alla décorer les appartements du château de Balleroy, entre Saint-Lô et Bayeux.

Un peintre nommé Chevalier, natif de Valognes, raviva bien longtemps après les couleurs, ajouta le chien, refit le château d'eau, enrichit l'amour clairvoyant du typique détail des ailes sanglantes, compléta le sol et le ciel, restaura l'œuvre de Mignard, mais sans toucher à la jolie tête de Marguerite. Il laissa sa signature au bas du panneau, à gauche[1]. Sous le chien, on peut déchiffrer encore ces trois lettres : ITE, tout ce qui reste de *Marguerite*, ou peut-être du gracieux nom *Marguite*, que Julien donnait à sa sœur[2].

A force d'embellir, décorer, pomponner Tourlaville, le baron de Franquetot finit par y vivre toute

1. De cette signature, il subsiste cinq lettres : CH. VAL... Mais l'Album accompagnant l'ouvrage, si erroné quant aux crimes, de Th. du Moncel : *Le manoir de Tourlaville* (1850), nous a livré le nom entier de ce peintre, très postérieur à Mignard. — « Le portrait de Marguerite de Tourlaville porte, par suite d'un anachronisme dû à Charles de Franquetot, les modes du temps de Louis XIII. » (PAUL LE CACHEUX.)

2. Ce diminutif, *Marguite*, doit avoir pour origine quelque lettre enfantine de Marguerite à Julien, signée en abrégé.

l'année. Parfois ses domestiques l'apercevaient dans le parc, autour du lac ou dans la chesnaie, évoquant sans doute les tendres promenades des incestueux. Il rentrait au château étrenner les riches habits envoyés de Paris, feuilleter Boccace, les *Cent Nouvelles*, l'*Heptaméron,* les *Histoires tragiques*. Mais il interrompait fréquemment ses lectures pour se livrer, sur ses terres et ailleurs, à de galants et coupables exploits, enlevant les belles villageoises à leurs fiancés et caressant les jolies bourgeoises, eussent-elles le plus jaloux et rancunier mari de la province. Cinq valets vivaient en l'élégante habitation, fort scandalisés des gestes de leur maître et n'attendant qu'une occasion pour lui faire payer cher quelque injure de grand seigneur à laquais : un coup de canne intempestif ou, chose plus grave, la mise à mal d'une accordée, d'une maîtresse, d'une parente.

Le soir du 7 mars 1661, au premier étage du château, dans le petit salon qu'il affectionnait et qui se trouve entre le grand salon et la chambre de Marguerite, l'énigmatique baron et seigneur de Tourlaville, assis dans son vaste fauteuil clouté d'or, criblait d'œillades le portrait de la belle Ravalet, fixé au-dessus de la cheminée, quand doucement s'ouvrit la porte... Le voluptueux rêveur[1] n'entendit naturellement aucun bruit, ne perçut point les pas de velours ; mais cinq coups de poignard le frappèrent subitement au cou et à la gorge. Il s'affaissa, baigné dans son sang.

C'était la première fois qu'une tragédie se jouait au manoir du grand abbé, car l'aventure des incestueux

1. Quoique grand amateur de femmes, Charles de Franquetot semble avoir usé de tous les plaisirs.

avait été pour leurs parents une idylle, — en attendant que le bourreau en changeât le nom. Le populaire ne manqua point de ressusciter, au moment de cet assassinat, les crimes qui flagellaient gratuitement la mémoire des Ravalet. Les gens de justice, la maréchaussée battirent le Cotentin en tous sens; ils ne réussirent à découvrir qu'un seul assassin. Il fut condamné à mort par le parlement de Normandie, le 18 mars 1665, et roué vif. Quant à ses quatre complices, condamnés par contumace, on les pendit en effigie sur une place de Rouen.

La fiefferme devint alors la propriété de Robert de Franquetot, depuis comte de Coigny[1].

Mais, bien avant l'assassinat du baron de Franquetot, Ravalet de Tourlaville et Ravalet de Sideville commençaient à entrer dans l'ombre. L'éclat du nom disparaissait peu à peu, ne laissant après lui que les sombres souvenirs du siècle précédent. Jean IV alla se fixer à Bayeux et acquit aux environs la terre de La Ferté, ainsi baptisée d'un mot désuet qui signifie « forteresse », de même que le mot normand mesnil veut dire « exploitation rurale ». Philippe vivait encore en 1648[2]. Il fut parrain, cette année-là. Jacques II mourut sans postérité; on ne sait en quelle année.

Les femmes toutefois faisaient de bons mariages. Le 21 novembre 1663, Françoise de Ravalet s'unit à Thomas Graingore, originaire du Bessin, peut-être descendant du poète Pierre Gringoire, qu'on fait naître aussi à Caen. Le 14 juin 1668, Catherine, fille de

1. Coigny, commune du canton de La Haye-du-Puits (Manche).

2. Gabrielle paraît avoir eu des droits particuliers à la succession de son frère Philippe (*Archives ecclésiastiques de la Manche*, H) et non de son beau-fils Philippe Le Fillastre (voyez page 339).

Thomas de Ravalet, écuyer, sieur de Ravalet et du Mézerai, et de Françoise de Camprond, épouse Charles de Thieuville, seigneur de Bricquebosq[1]. Mariage remarquable en ceci que, cent ans plus tard, une arrière-petite-fille de Jean Lefebvre épousera un Thieuville, et pour la troisième fois, les Lefebvre s'allieront aux Ravalet[2] ! En 1666, au moment des recherches ordonnées par Colbert en vue de démasquer les faux nobles, de les rendre taillables et corvéables comme les vilains, on trouve dans les vicomtés de Valognes et de Carentan et dans le Bessin : plusieurs Ravalet de Sideville, dont un marié en 1655 à Barbe Franquetot d'Auxois ; Loys de Tourlaville, sieur d'Éroudeville depuis 1615 ; Charles, Jacques, Tanneguy, Philippe, Nicolas et Julien de Tourlaville, sans la moindre conteste tous maintenus nobles.

Mais on dégénère, hélas ! Vingt ans plus tard, en 1686, un René de Tourlaville, Ravalet authentique, exerce à Cherbourg l'état de marchand drapier et toilier[3]. Au reste, une maison de *foulonnier* (sic) se voit encore de nos jours dans les dépendances du domaine de Tourlaville.

Jean IV de Ravalet s'était donc retiré à Bayeux,

---

1. Les Thieuville, qualifiés « illustres » dès le XIIIe siècle, ont donné à la Normandie Raoul de Thieuville, évêque d'Avranches, et Guillaume de Thieuville, neveu du précédent, évêque de Coutances en 1315 *(Gallia christiana*, XI).

2. Première alliance : 1600, Jean Lefebvre et Marguerite de Ravalet ; deuxième alliance : 1606, Jean Lefebvre et Françoise Le Berseur, alliée aux Ravalet depuis 1433 ; troisième alliance : vers 1750, une Lefebvre et un Thieuville, allié aux Ravalet depuis 1668.

3. Je dois ce curieux renseignement à M. Ingoult, d'Octeville.

assez médiocrement fortuné, et cela par suite de son oisiveté, sa mollesse, son manque d'esprit de suite. Il semble avoir eu deux femmes : Jeanne X..., qui lui donna deux fils, Bernardin et Jean V, et qu'il perdit le 21 juillet 1632, et Scolastique de Marguerie, fille de Jean-Bernard de Marguerie, seigneur d'Étreham, à laquelle il s'unit en 1640[1]. On manque d'indications sur le sort de Bernardin, mais on sait que Jean V, sieur d'Émondeville, épousa Marguerite Vigot le 23 octobre 1635 et trépassa quatre jours après.

Jean IV, sieur d'Émondeville et de la Communière, mourut le 4 décembre 1650. Sa seconde femme ne lui survécut que trois jours. De leurs tardives joies conjugales, ils eurent un fils : Jean-Bernard VI de Ravalet, né en septembre 1641 et tenu sur les fonts baptismaux par son grand-père J. B. de Marguerie et Madame de Pierrepont.

L'avant-dernier Ravalet-Tourlaville, Jean-Bernard VI, est une des figures les plus pittoresques et originales de la vieille maison normande. Homme d'esprit, joyeux compère, rappelant ces gentilshommes campagnards, dont on entrevoit la rougeaude figure, l'air jovial, en feuilletant les *Propos rustiques* de Noël du Fail, il était bâti à chaux et à sable, et subsistait de ses moutons, de ses poules, de son beurre, de son cidre. Il atteignit l'âge passablement respectable de quatre-vingt-douze ans, — on durait longtemps dans la branche aînée des Ravalet[2], — et le Bessin n'a point

1. La maison de Marguerie, très considérée dans les pays de Vire et d'Alençon, portait : *d'azur à trois marguerites de sinople, posées deux en chef et une en pointe.*

2. Charles Ravallet, mort à quatre-vingt-dix ans, en 1524;

tout à fait perdu sa mémoire. Vivant sur sa terre de La Ferté, clair de lune d'un Gilles de Gouberville, mais plus adonné aux beuveries et ripailles que le bonhomme du Mesnil-au-Val, Jean-Bernard ne s'effarouchait point de Julien et de Marguerite brusquement évoqués devant lui, pas plus que des coups d'épée de Jean de Ravalet-Sideville. L'évêque de Bayeux, M. de Luynes, riche de soixante mille livres de revenu, n'était pas ennemi des bons compères et gardait sous sa robe violette un parfum de galanterie. Il faisait cas du vieux Ravalet, le voyait souvent, le considérait comme un ami. Cet évêque descendait, d'ailleurs, par les femmes, du conseiller Pierre Séguier III, sieur de Sorel, marquis d'O, deux fois meurtrier, et gendre de Jacques de la Guesle, procureur général au Parlement de Paris lors de la condamnation des incestueux. On lui apprit, certain jour, que le septuagénaire châtelain de La Ferté, apeuré par la solitude et séduit par une grosse dot, venait, comme disait la comtesse de Grignan, de *fumer ses terres*. Il avait, lui, un Ravalet, un noble d'épée allié à tant de « beaux noms », épousé la fille d'un riche mégissier. On blâma Jean-Bernard de cette mésalliance ; on l'accusa de forligner, de renier l'orgueil de ses pères. Le prélat en convint, mais ajouta tout de suite : « Il a pour excuse que la vilaine est fort jolie. » Et c'était vrai.

Jean-Bernard mourut en 1733. De son mariage en

Nicolas de Ravalet, frère de Jean II, mort à quatre-vingt-six ans, en 1626 ; Julien Ier de Ravalet, frère de Jean III, mort à quatre-vingt-cinq ans, en 1639 ; Jean III de Ravalet-Tourlaville, père de Julien II et de Marguerite, mort à quatre-vingt-dix ans, vers 1640.

cheveux blancs, cet hercule laissait un fils, Jean VII de Ravalet, qui survécut à peine sept ans à son père. Les Ravalet de Tourlaville s'éteignirent avec lui, dans le Bessin, en 1740[1].

Quant aux Ravalet de Sideville, ils eurent des fortunes diverses, de plus en plus orientées vers la médiocrité. Madeleine-Marguerite, cette petite-cousine de l'incestueuse, avec qui on la confondit si longtemps, mourut à Caen trésorière de France, sans laisser de postérité. Mais son neveu, Jacques de Ravalet, ne possédait plus, en 1674, que le quart du fief de Sideville. Les collatéraux avaient disparu, moissonnés à leur heure, ou dispersés, disséminés un peu partout. Si l'on en croit certains armoriaux, il y aurait des Ravalet en Hollande[2]. Il existe une ferme portant leur nom, dans la commune de Sideville[3] : c'est l'ancien fief, le dernier vestige peut-être du castel de Julien de Ravalet, sieur de Baudretot et de Sideville, fondateur de cette belliqueuse branche cadette qui fit tant de tort à son aînée.

A Charles Franquetot, assassiné le sourire sur les lèvres, succède son frère Robert-Antoine, né en 1630, chevalier, seigneur de Tourlaville et Carquebut, comte de Coigny vers 1650, après son mariage avec Made-

1. M. V. Ravalet, industriel agricole à Noyal-sur-Vilaine (Ille-et-Vilaine), paraît être, de nos jours (1915), l'unique descendant des Ravalet de Bretagne, cousins germains de Jehan Ier Ravallet, lequel quitta Fougères en 1430 pour s'établir à Cherbourg.

2. Ces armoriaux donnent aux Ravalet, comme origine ou résidence : l'Aunis, la Saintonge, la Normandie et la Hollande.

3. La ferme Ravalet est située au sud de la route des Pieux, entre la rivière de Divette et la voie ferrée de Paris à Cherbourg (canton d'Octeville).

moiselle Goyon de Matignon[1]. Quand l'astre des Ravalet s'éteint, celui des Franquetot se lève.

Robert fit la guerre en Catalogne, devint lieutenant général des armées du roi et mourut en octobre 1704. On connaît la carrière de son fils François-Henri, marié à Mademoiselle du Bordage, colonel général des dragons, maréchal de France en 1717, vainqueur à Parme et à Guastalla, marquis, puis duc de Coigny deux ans avant sa mort, survenue en 1759. Son frère fut tué en duel; son neveu, maréchal, duc, premier écuyer de Louis XVI, conta fleurette à Marie-Antoinette[2]; sa petite-nièce Anne-Françoise-Aimée Franquetot de Coigny, duchesse de Fleury, eut l'honneur d'inspirer à André Chénier *la Jeune Captive,* — cri d'amour qu'elle ne voulut pas entendre! — avant d'être la baronne de Montrond, un peu Madame Garat cadette, et d'expirer, très bourgeoisement, bas-bleu et dame Népomucène Lemercier en 1820. Les jolies femmes ont de ces fortunes.

Mais le premier maréchal et duc de Coigny ne posséda jamais la seigneurie de Tourlaville. Elle passa par héritage, en 1713, à Hervé de Crosville, chevalier, — fils de Jean de Crosville, l'époux en secondes noces de Madame de Franquetot, née Catherine de Varroc. En 1721, Tourlaville est à Jean-Baptiste de Crosville, président à la Chambre des comptes de Normandie, fils d'Hervé et d'Angélique Boivin de Bonnetot[3]. Sa sœur Marie-Madeleine épouse François Fouquet, sieur de

1. Saint-Simon, *Mémoires*. Le mordant écrivain profite de l'occasion pour railler Franquetot sur son ancien nom *Guillot* (sic).

2. Le second maréchal duc de Coigny mourut en 1821.

3. *Généalogie des Ravalet-Tourlaville*, par M. Drouet.

Réville, et lui transmet la seigneurie. Il la garde de 1749 à 1774. Catherine de Crosville, petite-fille de Jean-Baptiste, se marie à Georges-Charles Clérel, tige des comtes de Tocqueville. Hervé Clérel hérite de son cousin Fouquet, marquis de Réville ; mais il ne peut transmettre, en 1789, à son héritier le baron Édouard Clérel de Tocqueville, que le parc et l'habitation. La nuit du 4 août, en abolissant les droits seigneuriaux, amène forcément la suppression du fief de Tourlaville, six fois séculaire, à ne s'en tenir qu'aux seuls titres connus.

Au reste, le populaire et les paysans, exaspérés, ne se contentent plus des actes de l'Assemblée nationale. On saccage, on brûle les châteaux. Les parchemins, les archives de famille qui garnissent les *chartriers* deviennent la proie des flammes, ou bien servent à faire des gargousses pour l'artillerie[1]. Ainsi disparurent beaucoup de documents relatifs aux Ravalet et aux Franquetot. Si la noblesse de basse Normandie fournit son contingent d'émigrés, elle prit aussi une brillante part à la défense nationale, ce qui n'empêcha point les gens du pays de faire de Tourlaville une pittoresque, mais attristante ruine. Le même sort atteignit, dans cette région, quantité de beaux châteaux, entre autres Brécey, Gratot, Bricquebec, Champeaux et Néhou.

Vers 1858, M. Édouard de Tocqueville, descendant par alliance des Crosville, des Varroc et de Guillemette de Ravalet, sœur de Marguerite, y créait une exploitation agricole. La même année, à l'occasion de l'inauguration des bassins de Cherbourg, le grand poète Théophile Gautier visitait le vieux manoir et en rapportait une vision colorée, évocatrice, impression-

1. Décret de la Convention nationale du 5 janvier 1793.

nante[1]. Après lui, Barbey d'Aurevilly prit la plume, révélant à l'Europe entière le nom et le crime des Ravalet (1886). Emprisonnée en Cotentin, déformée par la tradition orale, incomprise ou mal jugée d'une certaine érudition locale, la prodigieuse aventure entra dès lors dans l'histoire générale de la Renaissance française sur les ailes de la prose artiste et flamboyante, la prose des poètes.

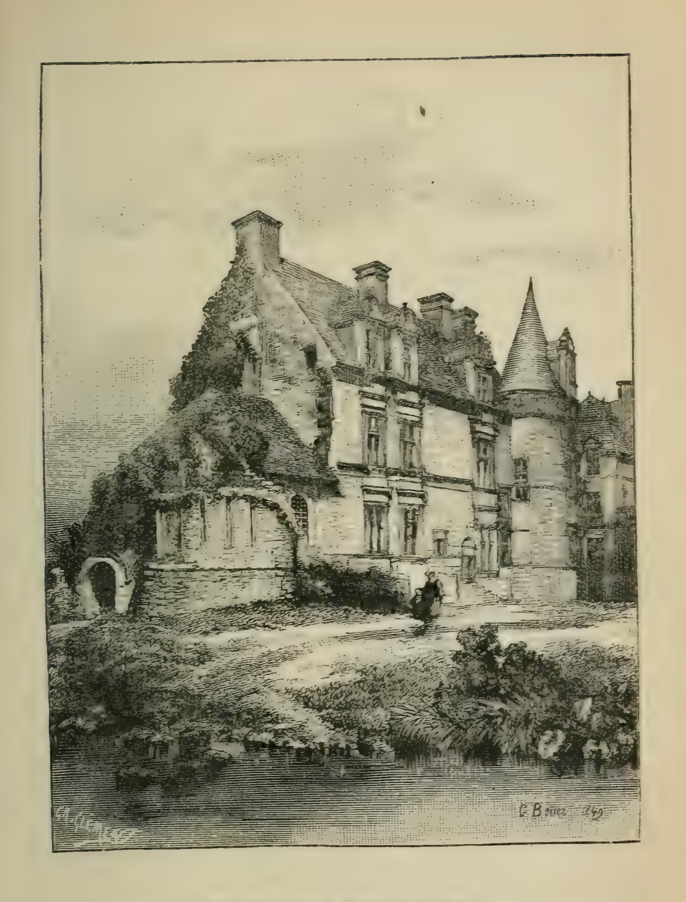
Restauré avec infiniment de goût et de tact par le vicomte René de Tocqueville, de 1872 à 1885, le château familial des Ravalet est aujourd'hui une des plus belles résidences de Normandie[2].

Reprenons les choses de plus haut : la Révolution rendit son essor à la sinistre légende. D'abord, à compter de 1562, les vassaux de la fiefferme furent longs à reconnaître les droits de l'abbé de Hambye, leur nouveau seigneur; ensuite, la haine des anciens maîtres du fief, qui leur échappait faute de probité dans leur gestion financière, ne contribua pas peu à maintenir la perpétuelle croyance aux nombreux crimes des Ravalet. Or, ils se réduisent à trois, dont deux à l'actif de la branche cadette, — encore celui des Tourlaville est-il purement passionnel. La déplorable fin de Marguerite et de Julien, le suicide de Gabrielle, l'assassinat de Charles de Franquetot n'étaient point pour mettre un terme aux inventions, broderies et racontars. Et quand éclata, en coup de tonnerre, la Révolution, on amplifia l'amas de légendes.

---

1. Théophile Gautier, *Quand on voyage* (1865). Son article parut d'abord dans *le Moniteur* du 15 septembre 1858.

2. Vendu aux enchères publiques en 1910, il fut acheté par M. V. Lenavettier.



CHATEAU DE TOURLAVILLE,

ruiné à la Révolution, et tel que le vit Théophile Gautier.

(D'après G. Bouet, 1849)

En 1793, les propriétaires avaient quitté le pays. Les paysans de la ferme et du domaine s'installèrent dans les princiers appartements. Lucas et Jean-Pierre, Toinon et Marianne remplacèrent, sous les voûtes dorées, Jean et Julien, Madeleine et Marguerite. En haine de l'ancien régime, ils grossirent l'histoire des Ravalet de tous les crimes ramassés à droite et à gauche, mêlant les apocryphes aux trois malheureusement authentiques. Et lorsque, en 1829, on jeta de l'huile sur le feu en rééditant la mensongère légende[1], les paysans, embusqués dans le château, avec ou sans l'agrément du propriétaire, profitèrent de l'occasion pour exploiter cette légende auprès des touristes et des visiteurs et s'en faire une source de revenus. Comment refuser un bon pourboire à des gens si bien informés ?

Nous avons vu un Franquetot payer de sa vie un rapt ou une séduction. C'est le soi-disant enlèvement de la fiancée de l'écuyer par un Ravalet. En 1850, un descendant des Ravalet-Sideville dramatisa cet épisode et bien d'autres encore par le dessin, entassant erreurs sur erreurs, impossibilités sur impossibilités. Pour donner au lecteur un aperçu de ces caprices historiques, il suffira de rappeler qu'ils placent le domicile de Marguerite et de son mari au château même, où « le vieil époux aurait surpris sa femme et Julien en conversation criminelle et les aurait dénoncés au Châtelet[2] ». C'était aller un peu loin chercher la justice, Paris seul ayant un Châtelet et la vicomté de

1. Couppey, dans l'*Annuaire de la Manche*.

2. Album de dessins accompagnant le texte du *Manoir de Tourlaville,* par le vicomte Th. du Moncel (1850).

Valognes possédant son bailli, juge au civil et au criminel.

Un autre « érudit », en 1861, publia certaine lettre relatant *une tradition de famille*. Rien d'élastique et de complaisant comme ce genre de traditions. Selon le signataire, le 3 mars 1616 un « Jean de Ravalet » aurait fait tuer d'un coup d'arquebuse noble homme messire Jacques de Guéroult, éleveur, afin d'acquérir son fief de Saint-Gabriel, non loin de l'église de Tourlaville. Peu après « le seigneur de Tourlaville » tue, en plein jour, dans une auberge de Cherbourg, un des deux frères possédant la ferme de la montagne du Roule. L'autre, attaché à la queue d'un cheval, est traîné jusqu'au château; il meurt en y arrivant, — histoire de permettre aux Ravalet de s'emparer de la ferme[1].

Pour qui connaît Jean III et Madeleine de La Vigne, écrasés de douleur, ne se livrant qu'à des actes de charité et de piété, justice est déjà faite. Cette tradition de famille, ce bloc ensanglanté ne me dit rien qui vaille; et je repousse avec la même énergie l'attribution aux Ravalet de deux autres crimes : Bernard Le Sauvage et Jean Guilbert, habitants de la côte, tués à coups de mousquet le 17 septembre 1616. Le registre paroissial de Tourlaville mentionne leur inhumation;

1. PONTAUMONT, *Les Olim du château de Tourlaville*. La lettre en question, publiée en appendice, est datée de Tourlaville, le 20 septembre 1859, et signée Ch. Cabart-Danneville. On sait que les d'Anneville et les Cabart figurent, les uns et les autres, parmi les anciens propriétaires de la fiefferme et les ennemis avérés des Tourlaville. Le crime imputé à ce Ravalet est d'autant plus invraisemblable qu'il était parent d'un Briand Guéroult, sieur de la Guérouldière.

leur mort est authentique. Mais ces deux assassinats sont l'œuvre de corsaires huguenots, qui débarquaient nuitamment aux portes de Cherbourg et tentaient de rallumer la guerre de religion. On sait qu'elle éclata malheureusement l'année suivante, et que Richelieu en eut enfin raison en prenant La Rochelle.

III

Ma première visite au château de Tourlaville remonte à 1886, l'année même où mon maître Barbey d'Aurevilly publiait *Une Page d'Histoire,* cette nouvelle si digne de faire suite aux *Diaboliques*. Elle contient toutefois plusieurs erreurs. Le grand romancier les eût sans doute fait disparaître s'il avait connu les documents authentiques et moins accordé créance aux rumeurs courant sa province natale[1]. Mais, avec la belle loyauté des poètes, d'Aurevilly déclare s'abriter derrière « la Tradition ». Et s'il fait aux apocryphes lettres de Julien et de Marguerite l'honneur inattendu de les citer, il a soin de nous avertir qu'il n'en a point vu les autographes[2].

Les Ravalet de Tourlaville furent, en somme, de

1. Pendant ses fréquents séjours à Valognes, d'Aurevilly habitait le bel hôtel Bauquest de Granval, 34, rue des Religieuses. Il ne se doutait certes point qu'à quelques pas de là, rue Siquet, dans le vieil hôtel de Thieuville, Marguerite de Ravalet avait vécu plus de deux ans, en frémissant sous le joug conjugal.

2. Voyez à l'Appendice : *Barbey d'Aurevilly*.

loyaux gentilshommes, honorés du roi, détenteurs d'importantes charges, et parmi eux et leurs alliés on compte un véritable saint et des âmes profondément vertueuses[1]. L'inceste qui les affligea aurait pu se produire, comme on dit vulgairement, « dans les meilleures familles ». Ce fut un crime isolé, explicable par l'extraordinaire passion qui enflamma les deux coupables; explicable aussi par la surabondance de vie, de mouvement, de sensualité qui caractérise la Renaissance. L'exemple partait de haut, des familles princières et royales : après le comte Jean d'Armagnac et sa sœur, on avait eu Marguerite de Valois et son frère le duc d'Alençon, comme on eut plus tard le maréchal Annibal d'Estrées, frère de la belle Gabrielle, et *ses* sœurs. Brantôme et Tallemant des Réaux sont éclaboussés, de page en page, de ces mêmes aberrations, de ces folies de la chair, qui ne méritent point ce qu'on doit à Marguerite et à Julien : la commisération, la réelle pitié, le vague pardon qu'appellent les grandes crises du cœur. Combien n'en découvrirait-on pas encore, de ces fleurs vénéneuses séchées par le temps, si l'on feuilletait les herbiers où elles se cachent : actes judiciaires de Paris et des provinces, mémoires privés, journaux et lettres de famille, datant des Valois à Louis XV ! Les Ravalet ont à se reprocher la tentative de meurtre et le meurtre commis par un Sideville et l'inceste des Tourlaville. L'inceste, ils l'ont payé en Grève ; l'assassinat, ils l'ont racheté le jour où l'épée de Robert Le Fort abattit le fils du meurtrier. J'ai

1. Jean II, Jean III, Guillemette de Ravalet; Madeleine, Charlotte I et Charlotte II de La Vigne.

montré l'invraisemblance des projets criminels prêtés à Gabrielle de Ravalet et je tiens bel et bien sa mort pour un suicide...

Ces pensées s'imposaient à moi avant même que j'eusse consulté les registres des Archives nationales, fait appel aux archives locales, aux érudits normands vraiment impartiaux et informés, rassemblé en un mot les éléments d'appréciation de cette cause historique et judiciaire toujours troublante. Je devinai, dans le cas des Ravalet, une accumulation de haines, de partis pris, de calomnies systématiques, tout en parcourant la chesnaie et l'allée de hêtres qui me conduisait au château, après une visite obligée à la vieille église Notre-Dame-et-Saint-Sébastien, érigée en citadelle sur son monticule et précédée de deux croix expiatoires.

La tour des Quatre-Vents et son ravissant escalier en pierre d'Aubigny, sa magnifique rampe de fer forgé, où la flèche transperce des cœurs flamboyants, les grandes salles du rez-de-chaussée et du premier étage, les Amours, Vénus, les Grâces, remplaçant les austères trophées d'armes, les devises où s'épanouit librement le goût du seizième siècle, les cheminées au large manteau et le portrait de Marguerite ne m'entretenaient que d'elle, de Julien, de leur déplorable destin. Même dans le préau, même dans le vieux donjon des premiers et rudes féodaux de Tourlaville, je ne pouvais défendre ma pensée contre les incestueux, leurs randonnées, l'acuité, le mystère de toute cette poésie nocive... La chambre bleue — avec son plafond tout en médaillons et arabesques, son lit bas, mystérieux, ombré d'un rideau, sa cheminée, son miroir, ses pots de fleurs — me racontait tout... Longtemps, j'y suis resté songeur, tâchant de reconstruire cet attirant

passé, à l'endroit même d'où partit le drame. Puis, saisi de pitié, je saluai le splendide paysage normand où les tours se dressent; j'admirai une fois de plus la Renaissance, étonnante dans ses erreurs et ses délicatesses, exquise dans son art, brutale dans sa profusion d'énergie et de vitalité, aimable dans son amour de la nature, toujours grande dans la passion, cette passion fût-elle crime ou folie!

Récemment, après une halte à Fougères, j'ai de nouveau parcouru le Cotentin, de Carentan à Cherbourg, de Canisy à Coutances, cherchant partout les Ravalet, le frère et la sœur, scrutant leurs traces, tâchant de surprendre quelque écho tardif de leur histoire, taillée pour l'épopée autant que pour la tragédie.

Combien de témoins de pierre se dressent encore en cette admirable contrée normande, témoins unissant le passé au présent et disant à leur manière, racontant au rêveur, quelque épisode de la vie de Marguerite! Ce clocher, c'est celui de Carentan, à l'ombre duquel, en son enfantine robe blanche, elle assista au mariage de sa cousine Sideville; ces flèches si gracieusement élancées sont celles de Coutances, dont Julien aurait pu être évêque; ce vieux château féodal qu'entourent des eaux, c'est Gratot, où lui et son grand-oncle furent les hôtes probables des seigneurs d'Argouges; cette ferme à poivrière, c'est Hautpitois, la maison des champs du haineux Jean Lefebvre; cette église, c'est Saint-Malo de Valognes : la belle Ravalet y fut marraine et l'on y baptisa son premier enfant. Au reste, pour qui sait l'interroger, tout Valognes est rempli d'elle : j'ai vu sa chambre à coucher dans l'ancien hôtel Lefebvre, l'escalier d'honneur qu'elle montait et

descendait, le cœur gros et humilié, et les débris du parc, et les longs murs, et la mélancolique place du Calvaire, autrefois place des Halles[1], qu'elle traversa, éperdue, haletante, certain soir de 1602, fuyant son inepte conjoint, son premier bourreau, pour aller se réfugier à Saint-Rémy-des-Landes; j'ai suivi, au delà de la rivière, la longue venelle ourlée de murs et de maigres pommiers où galopa son courtaud... Et j'ai revu, après le château, la noire église de Tourlaville, son humble et vieillotte cuve lustrale, qui servit sans doute au baptême de Marguerite, de ses frères et sœurs, l'autel devant lequel un époux indigne d'elle osa passer à son doigt l'anneau des mariées. Julien et Marguerite ne sont donc point morts tout entiers, à l'heure où j'évoque leur existence.

Paris, lui aussi, parle d'eux : avec leurs noms châtiés, infamés, dans des actes judiciaires, des notes de greffier; les œuvres d'imagination inspirées par leur périple humain, si court et pourtant si rempli; les lieux — églises, rues, maisons — où ils passèrent; les témoignages contemporains attestant leur délire, leur ivresse et leur beauté, — cette beauté qui faisait d'eux comme des œuvres d'art vivantes. La tombe des Ravalet a disparu, il y aura bientôt deux siècles. Mais il ne faut pas abandonner ici ces douloureux fantômes, ces ombres errantes, ces âmes en peine; il faut les suivre jusqu'à nous, savoir où s'est dissoute leur dépouille terrestre, s'inquiéter même de leurs os.

1. C'est la place du Calvaire, de son temps place des Capucins, que Barbey d'Aurevilly prend pour théâtre d'une des plus dramatiques scènes du *Chevalier des Touches*.

Vers 1703, l'épitaphe du frère et de la sœur pouvait se lire encore sur leur dalle funèbre, à Saint-Jean-en-Grève. Lorsque, en 1734, on construisit la chapelle de la Communion, l'inscription n'existait plus, usée, effacée par les pieds des passants. L'agrandissement de l'église nécessita des travaux et des fouilles. Les caveaux une fois vidés, ce qui restait de Marguerite, de Julien et d'autres morts célèbres fut porté aux Saints-Innocents. Mais à la suppression de la grande nécropole parisienne, de 1780 à 1783, les ossements allèrent aux Catacombes[1]. Ceux qui les visitent, sceptiques venus de tous les coins du globe, ont peut-être sous les yeux, sans s'en douter, quelque pauvre fragment des deux corps charmants mutilés par le glaive du bourreau...

La Révolution supprima et vendit Saint-Jean-en-Grève. En 1802, on démolit la vieille paroissiale de Jean Gerson pour agrandir l'Hôtel de Ville. Le marteau destructeur fit subir alors à la place de Grève une terrible secousse : l'hôpital du Saint-Esprit, des coins de rue, nombre de maisons disparurent. Mais on conserva de Saint-Jean la chapelle de la Communion et son vestibule, — partie gauche du porche, — pour les annexer au nouveau palais municipal sous le nom de « salle Saint-Jean ». A cette salle en succéda une autre, lors de l'agrandissement de 1841, avec le même nom et le même emplacement. Disparue après le criminel incendie allumé par la Commune, en mai 1871, elle fut remplacée, quand on bâtit le nouvel Hôtel de

1. Les ossements furent exhumés par le sieur Nicolas Poutrain, dernier fossoyeur du cimetière des SS.-Innocents.

Ville, par une troisième, celle d'aujourd'hui. A la suite de longues recherches personnelles, les vieux plans de Paris et l'emplacement de Saint-Jean-en-Grève étudiés et interrogés, ainsi que l'histoire de nos églises parisiennes détruites, l'Hôtel de Ville de 1882 confronté avec celui de 1605, celui de Du Cerceau, je n'hésite pas à situer l'emplacement de la tombe des Ravalet dans le premier tiers de la salle Saint-Jean, quand on y pénètre par la cour du Nord.

On comprendra pourquoi je n'ai pris congé des Ravalet qu'au seuil de leur dernier asile. La poésie, le romanesque de leur existence viennent d'un extraordinaire élan de passion, d'un entraînement vibrant et sincère, du décor, séduisant et terrible à la fois, où se produisirent leurs gestes, où palpita leur âme. Ajoutez-y l'effroyable châtiment qui les abattit si vite, à l'aurore de la vie et au sortir d'un temps où d'aussi grands coupables — moins excusables qu'eux, inaperçus après l'ouragan du XVIe siècle, impunis, inconscients de leurs turpitudes — vivaient vêtus d'honneur et de considération. Décapités dix ans plus tard, à trente ans, mince serait l'aumône, l'auréole de pitié qui s'attache à la mémoire de Julien et de Marguerite! Mais en mourant si jeunes et si beaux, ces deux enfants ont peut-être gagné l'indulgence de la postérité.

APPENDICE

A. — Pièces justificatives

I

Acquit de la Charité de Coutances pour Jean de Tourlaville, abbé de Hambye[1].

A TOUS CEULX QUI CES LETTRES VERRONT, JEHAN DE COSTENTIN ESCUIER, sieur de Tourville, Vicomte et Capitaine de Coustances, Eschevin de La Charité fondée soubs le nom du benoist sainct Esprit en Leglise et couvent des freres prescheurs dudict Coustances, salut. Sçavoir faisons que noble et discrette personne maistre Jehan de Tourlaville Sr du Rosel, Abbé de Hambye, chantre et chanoyne de Coustances, a acquis les droicts de laditte Charité, Est participant aux prieres des freres et sœurs d'ycelle, et pour auoir le convoy et assistance des freres a la fin de ses

1. Document inédit. Les archives de Tourlaville contiennent les comptes et titres de bienfaisance de Jean II Ravalet de Tourlaville.

jours A cause que led. seigneur de Tourlaville est le fondateur dycelle Charité et pour les grands biens par luy faicts à ycelle Charité. Pour attestation de quoy avons faict signer le present a maistre Pierre Lecampion pere abbé d'ycelle et appossé *(sic)* le sceau de lad. Charité. Ce jourduy dernier de decembre l'an mil cinq cents quatre vingts et six. P. Le Campion. — 1586. (Sceau.) — *(Archives du château de Tourlaville, Manche.)*

II

Contrat de mariage de Marguerite de Ravalet-Sideville, cousine de Marguerite de Ravalet-Tourlaville.

En traictant du mariage de noble homme Jehan Le Faulconnier et damoiselle Marguerite-Magdelayne de Ravallet, fille de Jehan de Ravallet, ecuyer, seigneur dudit lieu, il a esté donné pour les accorder par ledit de Ravallet à laditte damoiselle sa fille la somme de III cents livres tournois de rente à prendre par chacun an au terme de Saint Michel sur les héritages dudit de Ravallet, et pour meubles la somme de V cents écus d'or et avec ce laditte fille vestuee honorablement ainsy qu'il luy appartient selon l'état de noblesse, le lieu dont elle est présentement et le lieu là où elle va. Item, lui donne coffre, lits et menus mesnages ainsy qu'il lui en appartient en la volonté dudit seigneur son pere touchant lesdits mesnages. Fait aujourd'huy 10e jour de mars 1595, en présence de François de Cherente[1] et de noble homme Jehan de Tourlaville maistre particulier des eaux et forêts de Cotentin[2] et du seigneur

1. Lire : Chérencé. Ami de la famille; receveur des tailles à Avranches en 1592.

2. Jean III de Ravalet-Tourlaville, plus tard grand-maître des eaux et forêts de Normandie.

de Ravallet, avec paraphe. — Donné en copie sous le seing du lieutenant général de M. le vicomte de Carentan le 12e jour de mai 1596. Signé : Le Sauvage. *(Archives des familles d'Houesville et Le Sauvage, conservées au château du Val, à Chef-du-Pont, Manche).*

III

Marguerite de R. Tourlaville, marraine[1].

Du 15 mai 1601. Enfant nommée par damoiselle Marguerite de Tourlaville, femme de M. Jean Lefebvre sieur de Hautpitois, Receveur des Tailles. *(Registres de catholicité de l'église Saint-Malo de Valognes, diocèse de Coutances.)*

IV

Acte de baptême du premier enfant de Marguerite de Ravalet-Tourlaville[2].

Du 4 septembre 1601. Louise, fille de Noble Homme Jean Lefebvre Sr de Hautpitois, Receveur des tailles, nommée par Delle Louise Jouhan, femme de N. H. Nicollas Lefebvre Sr du Vieulx, pere et mere du dit N. Jean Lefebvre, présence de N. H. Jean de Tourlaville fils de N. H. Jean de Tourlaville, Seigneur du lieu, Grand Maistre des Eaux et Forest, pere de Damoiselle Marguerite de Tourlaville, femme du Sieur Receveur, Mere de la dite Louise, estant leur Ier Né. *(Registres de catholicité de l'église Saint-Malo de Valognes, diocèse de Coutances.)*

1. Document inédit.
2. Document inédit.

V

Réponse du roi Henri IV à la harangue du Parlement de Paris sur les lettres dites d'abolition, le 7 février 1603.

J'ai reçu en bonne part tout ce que m'avez dit, et de tous les points que vous avez touchés je ne contredirai à un seul, parce que je reconnois que tout cela est véritable.

Le fait ne se peut excuser, mais je vous dirai que j'ai été le premier qui a fait la punition de la faute commise par M. de Saint-Géran[1]; car je l'ai banni de ma présence l'espace de plus de deux ans, et vous dirai en passant que j'ai été plus sévere que ma cour, car on l'a vu se promener par cette ville et par le Palais même, et parler à aucuns de votre compagnie, depuis qu'il a été accusé, et néanmoins personne n'a parlé de le faire prendre. Vous direz à ma cour[2] que j'ai trouvé fort bon qu'elle se soit montrée roide lors de la présentation des lettres d'abolition, et que je trouve bon qu'elle ait pris la voie de remonstrances; mais aussi lui direz qu'ayant su comme Saint-Géran a reconnu sa faute et qu'il a satisfait à tous ceux qui étoient intéressés, me ressouvenant aussi des services de son pere et le connoissant gentilhomme de valeur, qui pourra servir, je lui ai accordé les lettres d'abolition, que je veux être vérifiées purement et simplement, sans condamnation ni autre restitution. Je sais bien que les services n'excusent pas du tout une faute; si est-ce qu'ils doivent tirer en considération en ces occurrences. Je vous ai dit que je ne contredirai

1. Voyez page 228 du présent volume.
2. Le Parlement de Paris. Le roi s'adresse au président Forget.

rien de ce que vous m'avez dit; j'en excepte une chose, c'est que vous craignez la conséquence. Vous direz à ma cour que je lui leve cette crainte, et que *je lui promets que je ne baillerai plus telles abolitions;* ils s'en peuvent assurer, puisque je le promets, car je tiens tout ce que je promets. Je n'eusse accordé celle-ci sans quelques particulieres considérations, et que l'on sortoit encore des troubles; mais je veux qu'elle soit vérifiée purement et simplement, et leur direz que *j'aurai toujours soin de conserver l'autorité de la justice*[1]. (LETTRES D'HENRI IV, édition Dussieux.)

VI

Procès criminel de Julien et Marguerite de Ravalet-Tourlaville, accusés d'adultère et d'inceste, devant le Grand Châtelet de Paris (septembre-novembre 1603).

9 septembre. Arrestation à Paris de Julien et de Marguerite. Interrogatoire des prévenus. Plainte de Jean Lefebvre reçue et transmise au prévôt de Paris.

10 septembre. Ordonnance du prévôt de Paris retenant l'affaire Ravalet et en saisissant son lieutenant criminel.

11 septembre. Ordonnance du lieutenant criminel et du procureur du roi près le Châtelet chargeant de l'instruction le commissaire Chassebras.

19 septembre. Clôture de l'instruction. Audience publique. Interrogatoire des accusés, dépositions des témoins. Sentence du Châtelet portant ajournement de l'arrêt, vu l'état de grossesse de l'accusée.

1. L'engagement formel, que prend ici Henri IV envers le Parlement, rendait d'avance inutile tout recours en grâce des Ravalet.

25 septembre. Accouchement de Marguerite dans la prison du Châtelet.

5 novembre. Conclusions du lieutenant criminel et du commissaire instructeur réclamant la peine de mort. Sentence du Châtelet déclarant les accusés coupables des crimes d'inceste et d'adultère et portant qu'ils seront soumis à la question avant la proclamation de l'arrèt. Intervention du procureur du roi, qui en appelle au Parlement de Paris. Procès-verbal de question négatif. Appel au Parlement du procureur, du plaignant et des accusés.

6 novembre. Arrestation, au château du Rozel, du tailleur Robert Agnès, accusé par Marguerite de complicité d'adultère. *(D'après les registres du Parlement conservés aux Archives nationales et les sources contemporaines imprimées.)*

VII

Procès criminel de Julien et Marguerite de Ravalet-Tourlaville devant la Tournelle du Parlement de Paris (novembre et décembre 1603).

10 novembre. Le premier président et le procureur général près le Parlement reçoivent l'appel et en saisissent la chambre criminelle de la Tournelle. Julien et Marguerite transférés à la Conciergerie du Palais. Robert Agnès écroué au Châtelet.

15 novembre. Interrogatoire en conseil et plainte de Jean Lefebvre. Composition du roulement de la Tournelle, 1603-1604. (Voyez pages 239-240).

24 novembre. Première audience publique. Interrogatoire de Marguerite de Tourlaville par le président Édouard

Molé (page 254). Conclusions du rapporteur, conseiller Courtin, en chambre du conseil (page 260).

27 novembre. Seconde audience. Interrogatoire de Julien de Tourlaville (page 262). Deuxième interrogatoire de Marguerite (page 266). Interrogatoire de Robert Agnès, accusé de complicité d'adultère (page 267). Confrontation de Marguerite de Tourlaville et de Robert Agnès (page 269). Interrogatoire de Guyonne Nicolle, témoin (page 270).

1er décembre. Arrêté du conseil de la Tournelle concluant à l'acquittement pour Robert Agnès et à la décapitation en Grève pour Julien et Marguerite (page 279). Requête des accusés au Parlement rejetant l'accusation et la plainte de la partie civile. Audition en conseil du commissaire Chassebras. Rejet de la requête. Le roi refuse de faire grâce aux accusés, mais donne les corps à la famille.

2 décembre. Arrêté du conseil de la Tournelle, après audition et appel *a minima* du procureur général (page 291). Arrêt de la chambre criminelle du Parlement condamnant à mort Julien et Marguerite de Tourlaville pour crimes d'inceste et d'adultère et acquittant Robert Agnès (page 294). Exécution de l'arrêt le même jour.

3 décembre. Mise en liberté de Robert Agnès. *(Archives nationales.)*

VIII

Épitaphe de Julien et Marguerite de Ravalet, sur leur pierre tombale, dans l'ancienne église Saint-Jean-en-Grève de Paris, 1603 (Épitaphe et tombe disparues en 1734; église démolie en 1802) :

CY GISENT LE FRERE ET
LA SŒVR + PASSANT, NE
T'INFORME POINCT DE LA
CAVSE DE LEVR MORT,
PASSE ET PRIE DIEV POVR
LEVR AME +

(Fac-simile donné par François de Rosset, *Histoires tragiques*, édition de Lyon, 1619.)

IX

Second mariage de Jean Lefebvre, veuf de Marguerite de Ravalet[1].

N(oble) H(omme) Jean Lefebvre sieur de Hautpitois espousa Damoiselle Françoise Le Berseur, de Fonteney, le

1. Document inédit.

onzieme j. de Novembre 1606. *(Registres de catholicité de l'église de Fontenay, doyenné du Plain, diocèse de Coutances[1].)*

X

Acte de décès et d'inhumation de Madeleine de La Vigne, mère de Julien et de Marguerite de Ravalet.

Le lundi 10e jour d'octobre 1639, noble dame Magdeleine de Lavigne d'Emondeville, epouse de noble seigneur messire Jean de Tourlaville, chevalier, seigneur de ceste paroisse et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, est décédée ce jour, viron *(sic)* huit heures du matin. Son cœur et ses entrailles inhuméez en l'église de ceste paroisse le XIIIIe jour et son corps par nous porté comme elle avoit souhaité au monastere de Notre-Dame-de-Protection à Vallogne duquel ledit seigneur et dame sont les fondateurs. — Jean Sybran, soubdiacre, curé. *(Registres de catholicité de l'église paroissiale Notre-Dame de Tourlaville, diocèse de Coutances, années 1615 à 1672.)*

XI

Acte d'inhumation de Jean de Ravalet, seigneur de Tourlaville, père de Julien et de Marguerite, ou de Julien (?) de Tourlaville.

Le 1er jour de juillet 1640, fut inhumé noble homme J...n de Tourlaville en l'église Notre-Dame de Tourlaville.

---

1. Fontenay, commune du canton de Montebourg (Manche).

(Registres de catholicité de l'église Notre-Dame de Tourlaville, diocèse de Coutances.)

XII

Actes relatifs aux Ravalet de Sideville, aux Franquetot et aux Thieuville.

Aveu d'un quart de fief à Sideville par Charles de Ravalet du 14 août 1612.

Aveu d'un quart de fief à Sideville par Jacques de Ravalet du... 1674, avec arrêt de main levée du 29 juin 1675.

Aveu d'un huitième du fief de Psalmonville, avril 1680, et aveu du plein fief de Heauville, décembre 1687, par Charles de Thieuville, seigneur de Bricquebosq.

Aveu du plein fief de Tourlaville-la-fiefferme par Robert de Franquetot du 4 mars 1672, avec deux arrêts de main levée des 4 septembre 1683 et 3 août 1688. *(Archives nationales, PP 26. Inventaire des Aveux de Normandie, vicomté de Valognes.)*

XIII

Actes relatifs à la famille de La Vigne.

Marie de Tourlaville, veuve de noble homme Gabriel de La Vigne, sieur de Tubœuf, marraine à Cherbourg en 1618. *(Arch. municipales de Cherbourg.)*

Jacques de La Vigne, seigneur de Tréauville, parrain à Cherbourg en 1635 et 1636.

Nicolas de La Vigne, parrain à Cherbourg en 1637. *(Registres de catholicité.)*

Les de La Vigne fixés dans la vicomté d'Alençon maintenus nobles en 1666. *(Recherches nobiliaires* de Chamillard.)

Charlotte I de La Vigne (sœur de Madeleine), abbesse des Bénédictines de Valognes, de 1647 à 1664.

Charlotte II de La Vigne (nièce de la précédente), abbesse du même couvent, de 1664 à 1672. *(Manuscrit, bibl. de Valognes.)*

XIV

Actes relatifs à la famille Lefebvre.

Acte du 25 juin 1631. Robert Le Febvre, écuyer, sieur de La Febvrerie, donne aux Capucins de Valognes une terre de 13 vergées, appelée « La Poivrade » et située à Alleaume, à charge de figurer parmi les fondateurs de leur couvent.

Marie-Suzanne, femme de Hervieu *(sic)* Le Febvre, écuyer, sieur de Haupithouais *(sic)*, marraine à Cherbourg, en 1652. *(Registres de catholicité.)*

Sont maintenus nobles, en l'élection de Valognes, en 1666, les Le Febvre, écuyers, sieurs de Braintainville, de Hupitors (Hautpitois), de Bordière et de Harronnière. (Chamillard, *Nobiliaire de Normandie.)*

Acte de 1670. Jacques Lefebvre, bourgeois de Valognes, gardien-juré du métier de sellier.

Aveu du plein fief de Montagu[1] et La Brisette par Hervé Le Febvre, sieur de Hautpitois, du 10 mars 1684.

1. Aujourd'hui Montaigu, commune du canton de Valognes.

Aveu du plein fief de Montagu et La Brisette par François-Hiacinthe Le Febvre[1] du 1er août 1695. *(Archives nationales, PP 26, Inventaire des Aveux de Normandie, vicomté de Valognes.)*

Entre 1727 et 1780, Gisles-René Le Febvre, sieur Deslondes, seigneur et patron de Virandeville et Baudretot, est subdélégué de l'intendant de Caen, pour l'élection de Valognes.

B. — Sources contemporaines.

I

Archives.

Archives du château de Tourlaville (1443-1633).

Registres de catholicité des églises de Cherbourg, de Tourlaville, de Valognes et de Fontenay.

Archives municipales de Cherbourg et de Valognes.

Archives des départements de la Manche et de l'Eure.

Archives de la Chambre des comptes de Rouen.

Cartulaire et archives du diocèse de Coutances.

Archives nationales (Registres de la Chambre des comptes de Paris; registre du plumitif de la Tournelle; registre des arrêts criminels du Parlement; registre des aveux de Normandie).

1. Hervé et François Le Febvre sont l'un fils, l'autre petit-fils de Jean Lefebvre, ancien mari de Marguerite.

II

Imprimés.

Gilles de Gouberville, seigneur du Mesnil-au-Val : *Journal* (années 1562 et suivantes).

Pierre de l'Estoile : *Mémoire-Journal du règne d'Henri IV* (décembre 1603).

L'anonyme de 1604 : *Supplice d'un frere et sœur decapitez en Greve pour adultere et inceste (1603).*

François de Rosset : *Les Histoires tragiques de nostre temps*, etc. Cinquième histoire intitulée : *Des Amours incestueuses d'un frere et d'une sœur et de leur fin mal-heureuse et tragique* (1619).

Gallia Christiana, tome XI.

Traité de la Connestablie et maréchaussée de France, 1661.

Chamillard : *Nobiliaire de Normandie*, 1666.

C. — Les Premiers Historiens des Ravalet.

I

Pierre de l'Estoile.

Pierre de l'Estoile, né à Paris en 1546, était par sa mère petit-fils du garde des sceaux Montholon. Avocat, puis grand-audiencier de France, il allait être exilé par la Ligue lorsque Henri IV entra dans Paris. Esprit bourgeois, mais

parisien, très informé des choses de la politique, de la ville et surtout du Palais de Justice, il a des curiosités de notaire et de greffier, ce qui, malgré la sécheresse du style, donne la saveur de la chose vue et vécue à ses curieux et précieux *Mémoires-Journaux des règnes d'Henri III et Henri IV*.

L'Estoile, mort en 1611, eut pour fils l'académicien Claude de l'Estoile, l'un des poètes qui collaboraient aux pièces de Richelieu.

En ce qui concerne les Ravalet, outre une foule d'utiles indications et renseignements, l'Estoile enregistre l'assassinat de deux amants adultères (Voyez page 277), la réception au Parlement du conseiller Pierre Séguier III (page 241) et la décapitation de Marguerite et de Julien (page 326), — ce dernier récit d'une saisissante brièveté.

II

L'Anonyme de 1604.

L'auteur de la plaquette : *Supplice d'un frere et sœur*, etc., datée de 1604, mais imprimée et vendue sur la voie publique en décembre 1603, ne peut être que l'imprimeur lui-même, Philippe Du Pré, petit-fils ou petit-neveu du célèbre Galliot Du Pré[1].

Ce document, d'une valeur capitale, émane d'un témoin oculaire et auriculaire. On y sent, non point l'écrivain de métier, mais l'homme qui vit avec les livres et se pique de vouloir écrire. Philippe Du Pré connaissait l'écolier Julien de Ravalet ; pourtant, l'indignation éteint sous sa plume tout souvenir amical, sans qu'il refuse sa pitié aux incestueux.

1. Voyez page 213.

Emportée au logis, lue et commentée avec passion, cette brochure de dix pages, petit in-octavo (dont six et demie de texte), eut le sort réservé, de nos jours, aux journaux, prospectus, feuilles volantes : on la jeta au feu ou au panier. Mais les collectionneurs, race immortelle, la conservèrent. Toutefois, on n'en connaît plus aujourd'hui qu'un seul exemplaire. Après avoir appartenu à M. Le Rey, ancien libraire à Cherbourg, il était en 1892 la propriété d un distingué bibliophile normand, M. de La Germonière, et fut réimprimé la même année par M. Le Maout, imprimeur à Cherbourg.

L'auteur, au début de son récit, regrette que l'adultère ne soit point puni de mort, comme en Bretagne. Mais il rappelle qu'aux Etats généraux d'Orléans un grand justicier voulut qu'on traitât plus doucement « ce sexe fragile auquel « les hommes dressent perpétuellement des embuches » ; — « toutesfois, ajoute-t-il, c'est une question non encor « décidée, lequel des deux (sexes) donne plus de sugget et « d'occasion au mal, veu que tant de pareures doreures « perles bouttons passementz, clinquantz, echiquetures, « nouvelles façons d'habitz rezeuls, frezes à gorge ouverte, « fardz poudres frisures et artifices, œillades caresses chans « et mignardises dont elles usent, ceont ses toyles et pan- « tieres ou elles essayent d'attrapper les plus oysifes *(sic)* ».

Philippe Du Pré a suivi les deux procès criminels, aussi nous donne-t-il l'âge exact du frère et de la sœur (lui vingt-un ans, elle dix-sept). Il tait leurs noms « pour « n'offenser la famille noble dont tous deux estoient issus « en la basse Normandie ». Après avoir séduit sa sœur, quoique mariée et mère, le jeune gentilhomme l'emmène à Paris : « Ilz y furent découvers par la vigilance de cet « Argus et soupçonneux mari... » Devant les juges, la sœur soutient qu'elle a été séduite et engrossée par un valet : « On dit qu'il n'y a point de plus fort lien que celuy qui « est tramé et tissu de la main du diable. Il ne chaloit à la « prisonniere de ce qu'il avint, pourveu qu'elle sauvast son

« frere... » Le premier juge les condamne à la question et torture : « dont le procez eust peu estre gâté et les indices « purgéz, en cas qu'ilz n'y eussent rien confessé ; mais le « mary et le sieur procureur general du Roy joint avec luy « en appellerent comme on dit « Aminima » en parlement « lequel apres en avoir tout veu meurement deliberé « comme Dieu descend par son sainct Esprit au milieu des « bons iuges, qui l'invoquent, la Cour par son arrest a mis « les appellations et sentence dont estoit appellé au néant, « et en attendant les a déclaréz suffisamment attains et « convaincus des crimes d'Adultere et inceste... »

Henri IV, supplié par leur père, refuse la grâce des deux coupables. Le père, alors, insiste pour que sa fille seule ait la vie sauve, mais il n'est pas plus heureux. Il n'obtient que les corps.

La fin du récit de Du Pré est particulièrement émouvante ; le témoin s'y révèle à chaque mot :

« ... A la pronunciation qui leur en fut faite le mardy « deuxiesme de ce mois de decembre mil six cens troys[1] en « la Chapelle de la conciergerie l'un et l'autre s'ecrierent « qu'on les faisoit mourir à tort. Mais quand le sieur « Fusius docteur du College royal de Navarre y fut venu « il y usa en bon pasteur de si vives et poignantes remons- « trances qu'il penetra iusques au secret de leurs con- « sciences... ilz furent rendus participans du sacrement de « penitence, et apres ont estéz conduitz en la Charrette et « de la au Théâtre (en la place de greve) ou les assistans « leur ont départi leurs prieres et la plus part de leurs « larmes, a si piteux spectacle ou leur tendre jeunesse et « beauté emouvoient les plus durs cœurs a pitié... »

Le narrateur constate qu'ils sont « bien mortz, avec grand constance », puis ajoute que leurs cadavres furent

1. Ces mots prouvent que la plaquette fut imprimée en décembre.

inhumés « le soir mesmes par le soin des peres charnel et spirituel ». La plaquette, qui a pour épigraphe ces mots : *Odiosa Veritas,* se termine sur cette phrase : « Jeunesse oisive regardez vous en ce miroir. » Phrase faisant allusion au couple adultère dont Pierre de l'Estoile nous conte la fin tragique, en mars 1602, et que mentionne aussi l'anonyme de 1604 dans les lignes suivantes : « ... ces deux que « nagueres pres la Croix du tirouer *(sic)* un mary poussé « d'une douleur et fureur a laquelle nulle loy ne sçauroit « donner bornes transperça d'un seul coup les ayant sur- « pris sur le fait, desquels les charongnes furent bannies « de la terre sainte par le Curé de Saint-Eustachet *(sic)*. »

III

François de Rosset.

François de Rosset, homme d'imagination et bel esprit, né en Provence, avait à peu près trente-trois ans au moment de l'exécution des Ravalet. Il s'était fait connaître, dès 1588, dans les milieux littéraires, par une série de poèmes sensuels, intitulés : *Les Douze beautez de Phylis,* point dépourvus de mérite et réimprimés chez Abel l'Angelier, en 1604. Plus tard, la prose l'attira : il écrivit *le Roman des chevaliers de la Gloire,* traduisit la seconde partie de *Don Quichotte,* et publia les *Histoires tragiques,* où il se montre précurseur de l'Hôtel de Rambouillet, de Mademoiselle de Scudéry et de La Calprenède.

Son esprit fut vivement frappé par la beauté, la jeunesse, le supplice de Julien et de Marguerite. La douloureuse épopée des incestueux lui inspira sans doute l'idée du recueil de nouvelles *vraies,* auquel son nom demeure attaché, et qui obtint un si grand succès du vivant de l'auteur et même après sa mort, postérieure à 1630. Dès 1613, le livre était écrit.

C'est en 1619 que parurent, à Paris, les deux premières éditions, fautives et incomplètes, de l'ouvrage : « *Les Histoires tragiques de nostre temps, où sont contenues les Morts funestes et lamentables de plusieurs Personnes, arrivées par leurs Ambitions, Amours déréglées, Sortileges, Vols, Rapines, et par autres accidens divers et mémorables*, composées par François de Rosset et dédiées à feu Monseigneur le chevalier de Guise. » Une assez bonne édition est celle de Lyon, 1619, « pour Jean Charvet, en rue Merciere, avec privilege du Roy », petit in-douze, dont la Bibliothèque Mazarine possède un exemplaire coté 43,935. Les éditions de Rouen (Antoine Le Prevost, 1700) et Lyon (Benoît Vignieu, 1721) ont été augmentées de plusieurs histoires, longtemps après la mort de Rosset, notamment de celles de la marquise de Ganges (1667) et de la marquise de Brinvilliers (1676).

Dans l'édition de Lyon, 1619, l'histoire de Julien, de Marguerite et de Jean Lefebvre, — la cinquième, — occupe les pages 174 à 199, sous ce titre : *Des Amours incestueuses d'un frere et d'une sœur et de leur fin mal-heureuse et tragique*. Obéissant au même scrupule que Philippe Du Pré, François de Rosset tait les véritables noms des incestueux ; mais, au lieu de les appeler « le frère et la sœur », il gratifie Julien du nom de Lyzaran et fait de Marguerite une Doralice. Quant au mari, il le baptise Timandre. Le ton de l'œuvre est celui de la nouvelle littéraire et romanesque. Toutefois, dans sa préface, l'auteur déclare que ses Histoires sont « véritables ». Toutes, en effet, sous les broderies de l'imagination, contiennent une grande part de vérité. Il existe, en plus, dans celle des Ravalet, des détails précis, observés, et qui lui donnent une incontestable valeur documentaire.

Naturellement, sous la plume de Rosset, la Normandie devient « la Neustrie » et Jean III de Ravalet « un gentilhomme de bonne maison ». Quant aux deux enfants, « cette fille et ce fils étoient si beaux qu'on eût dit que la

« Nature avoit pris plaisir à les former, pour faire voir un « de ses miracles... Au reste, ces deux jeunes enfans nour- « ris toujours ensemble, s'aimoient d'une telle amour, que « l'un ne pouvoit vivre sans l'autre. Ils n'étoient jamais « contens, que quand ils se voyoient, et méprisoient de « courir et de passer le temps avec les autres enfans de leur « âge ».

Lyzaran est mis au collège, d'où grand chagrin de Doralice; mais au retour du jeune homme, leur amour grandit et les parents s'en inquiètent. On renvoie Lyzaran à ses études, afin de lui avoir un jour une abbaye, et l'on marie de force Doralice au grison Timandre, — lequel, dit Rosset, eût été heureux « s'il eût passé le reste de ses jours « sans s'allier avec une beauté trop jeune pour luy, et « laquelle lui faisoit mille affronts lorsqu'il l'accostoit ». L'histoire se poursuit par le retour du frère, la jalousie du mari et la catastrophe que l'on sait : « Ils continuerent « leurs détestables plaisirs, sans que personne s'en doutât. « Encore qu'on les surprît ensemble couchez sur un lit, « qu'ils se baisassent devant tout le monde, et qu'ils s'écar- « tassent dans les bois et en des lieux solitaires, qui eût « jamais présumé une telle accointance? Toutefois, le Ciel, « qui ne peut plus souffrir cet horrible et incestueux adul- « tere, permit qu'un jour une servante les trouvât sur le « fait... A la verité, s'ils n'eussent été si proches de sang, « ils seroient plus excusables en leur folle passion; car elle « etoit une des beautez les plus parfaites que j'aye jamais « vûë et lui l'un des plus beaux gentils-hommes qu'on « puisse voir[1]. »

Viennent ensuite la fuite de Doralice, d'accord avec Lyzaran, le séjour en diverses provinces, y compris la Bretagne, où le frère et la sœur poursuivent leur cynique aventure, la colère du mari déclarant à son beau-père qu'il veut avoir raison des criminels « par la voye de la

1. Il y a ici un accent de sincérité qui n'échappera à personne.

Justice ». Finalement, le couple vient s'échouer à Paris où Timandre le fait emprisonner au Châtelet. Le mari produit ses informations et ses témoins; et, toujours pour sauver Lyzaran, Doralice attribue sa grossesse à un valet, lequel, interrogé, démontre bientôt son innocence. (Ce qu'a noté aussi Philippe Du Pré.)

Rosset raconte le procès du Châtelet, l'appel en Parlement, la condamnation, la démarche infructueuse du père auprès du roi... A l'heure de la confession, Doralice supplie qu'on laisse vivre son frère, se déclarant seule « cause de tout le mal ».

Les derniers moments du malheureux couple sont narrés avec un pathétique, qui fait vraiment de cette nouvelle la meilleure de tout le livre. Rosset note l'affluence extraordinaire du peuple parisien à cette exécution : « La place en etoit si remplie qu'on s'y etouffoit ». Puis : — « Le « premier qui parut sur cest infame Theatre fut Doralice, « avec tant de courage et de résolution que tout le monde « admiroit sa constance. Tous les assistans ne pouvoient « défendre à leurs yeux de pleurer cette beauté. Aussi « etoit-elle telle qu'on en trouveroit bien peu au monde, « qui lui pûsse *(sic)* estre comparables. L'on eût dit quand « elle monta sur l'échaffaut, qu'elle alloit joüer une feinte « Tragédie, et non pas une véritable. Jamais elle ne changea de couleur... Elle se dégraffa elle-même sans vouloir permettre au Bourreau de la toucher... Quand cette « exécution fut faite, un des valets du Bourreau tira le « corps à l'écart, et en le retirant le découvrit jusques à « demy greve et fit voir un bas de soye incarnat, ce qui « fâcha tellement le Bourreau, qui ne se pouvoit contenir « lui-même de pleurer avec tous les assistans, qu'il poussa « d'un coup de pied son valet, de sorte qu'il le fit cheoir « de l'échaffaut en bas. Aussi une telle beauté, encore « qu'elle eût mérité la mort, ne devoit pas être vilainement traitée, tant pour la maison dont elle etoit sortie « que pour l'heureuse fin qu'elle venoit de témoigner...

« Tout le peuple pleuroit encore à chaudes larmes, quand « on fit mourir le frere sur l'échafaut. Si la compassion « avoit émû l'assemblée pour le sujet de la sœur, la pitié « qu'elle eut pour celui du frere ne la toucha pas moins. « Il ne pouvoit avoir que vingt ans, et à peine un petit « cotton, messager de jeunesse, paroissoit à ses joües. Il « etoit le vivant portrait de sa sœur, comme nous avons « déjà dit, et par conséquent doüé d'excellente beauté... »

Lyzaran (Julien) meurt avec autant de courage que Doralice (Marguerite). Après quoi, le narrateur nous apprend que « leurs corps furent le jour même emportez et mis « dans une biere pour être enterrez dans une Eglise de « Paris, où ils reposent avec ces mots... ». Suit l'épitaphe : *Cy gisent*, etc.

Il est impossible de se méprendre sur le naturel, la sincérité, l'émotion de ce récit, en ne s'en tenant qu'à la partie positive du terrible drame. Et c'est à bon droit que j'ai fait figurer François de Rosset parmi les auditeurs du procès et les témoins de l'exécution des Ravalet.

D. — Les Poètes des Ravalet.

I

Théophile Gautier.

Il y a déjà comme une fleur de poésie dans la prose maniérée et précieuse de François de Rosset. Mais il était écrit que Marguerite et Julien seraient, un jour, évoqués par deux vrais poètes, quoique la prose ait aussi servi d'instrument à cette évocation.

En août 1858, l'auteur de *Mademoiselle de Maupin* et d'*Émaux et Camées* fut invité à l'inauguration des nouveaux bassins de Cherbourg en présence de Napoléon III et de la reine d'Angleterre. Théophile Gautier donna au *Moniteur,* où il était critique d'art, un pittoresque compte rendu ennoblissant, avec sa plume d'or, un voyage, une cérémonie purement officiels et réalistes. Mais, sur la foi d'un petit livret local, il se rendit aussi au château de Tourlaville... La fin de son article, qui forme le premier chapitre de *Quand on voyage*[1], nous restitue le vieux manoir des Ravalet tel qu'il était alors : dégradé, lézardé, abandonné presque, semblable en tout à quelque vieux burg des bords du Rhin, ou à ce lamentable château de la Misère, si bien décrit dans *Le Capitaine Fracasse.*

L'âme vagabonde des poètes est ainsi : vous la croyez auprès des habits brodés, des uniformes chamarrés d'où sortent des discours pompeux; mais elle est ailleurs : aux lieux poétisés par le drame et la légende.

« Le premier aspect du château, dit Gautier, ruiné « juste à point pour être pittoresque, saisit comme un dé- « cor d'opéra. » Il décrit le corps de logis, salue partout l'art de la Renaissance, et glisse sur la légende du lieu, « la cause célèbre ». Évidemment, « le petit livret local » lui paraît un peu suspect, quant aux crimes précédant celui des incestueux. Marguerite ne lui échappe point : ce fantôme d'amour l'obsède. « Dans la pièce principale, « écrit-il, figurait naguère, au-dessus de la cheminée, le « portrait de la belle Marguerite de Ravalet, qu'on a en- « levé depuis... Ç'a été pour nous un vif regret de ne pas « voir cette peinture singulière et mystérieuse aux em- « blèmes énigmatiques, où le seul amour accepté est l'a- « mour clairvoyant, l'Amour aux ailes sanglantes! » Et plus loin : « L'abandon règne en maître dans ce logis, que « peut-être, le soir, hantent les spectres de ces terribles

1. Paris, Michel Lévy, 1865.

« Ravalet dont l'amour était un crime. Sur les vitres dé-
« polies par l'âpre vent de la mer, la moisissure a plaqué
« ses lèpres jaunes. Contre ces carreaux étamés d'efflo-
« rescences, que de fois, regardant dans sa rêverie l'Océan
« lointain, la belle Marguerite appuya cette tête charmante
« qui devait tomber en Grève sous la hache du bour-
« reau ! »

Si maltraité que soit le dramatique château, Gautier lui reconnaît l'air féodal : « Une seule des tours subsiste; elle « est ronde et coiffée d'un toit en éteignoir, et a une bonne « silhouette seigneuriale... A cette belle époque, l'art ne « dédaignait pas d'apposer son cachet aux constructions « les plus humbles... »

Le poète magnifie les inscriptions amoureuses, enfumées par le temps; puis, sans se douter qu'il met les pieds dans le berceau même du crime, il s'apitoie et s'extasie sur la chambre à coucher de Marguerite : « La chambre à cou- « cher est décorée d'une façon originale; des imitations « peintes de faïence bleue et blanche recouvrent les mu- « railles et le plafond arrondi en dôme, qui continue la « forme octogone de la salle. Sur la corniche se dressent « des vases, des potiches, à dessins d'azur; les panneaux « représentent des paysages en camaïeu. Dans un pan « coupé, se dresse l'alcôve. A cause de leur ton clair, les « peintures se sont mieux conservées là que partout ail- « leurs, et il faudrait peu de chose pour rendre à cette élé- « gante ornementation sa fraîcheur première. »

Le vœu de Théophile Gautier a été réalisé par l'intelligente restauration dont Tourlaville fut l'objet, à dater de 1872. Ce qui prouve que la visite du poète au vieux manoir n'était point inutile pour l'art, sans compter qu'elle révéla au grand public le nom des Ravalet, depuis des siècles localisé en Normandie et enterré dans la poussière des archives.

II

Barbey d'Aurevilly.

Avec *Une Page d'Histoire (1603)*, publiée en librairie, en 1886, par Jules Barbey d'Aurevilly[1], mais insérée d'abord dans le journal *Gil Blas*, nous sommes en présence d'une véritable œuvre d'art, au coloris magnifique, à la prose vibrante, lyrique, sonore, et dont n'est pas absente la psychologie. Le grand romancier normand ne pouvait se désintéresser de l'histoire des Ravalet, après avoir écrit *Les Diaboliques*.

Malheureusement, cette superbe nouvelle contient des erreurs historiques ; on les remarquerait moins si l'auteur avait donné à l'œuvre son véritable titre : *Une Page d'amour*. Presque toutes ces erreurs, il faut le dire, viennent des notices locales consultées par Barbey d'Aurevilly ; d'autres lui sont personnelles. Par exemple, ce fut la reine Marie de Médicis qui insista pour que la justice suivît son cours, au lieu de Marguerite de Valois (alors emprisonnée à Usson) ; Marguerite de Ravalet fut exécutée la première ; les incestueux furent enterrés à Saint-Jean-en-Grève, non à Saint-Julien-le-Pauvre, encore moins à *Saint-Julien-en-Grève,* église qui n'exista jamais. Quant à l'insulte dont Marguerite de Ravalet aurait été l'objet de la part du bourreau pendant qu'elle montait à l'échafaud, elle est formellement démentie par François de Rosset, témoin de l'exécution. L'outrage en question fut le fait d'un valet, mais après la décapitation de Marguerite, et son auteur en reçut châtiment de la main même du bourreau, qui conserva toujours, à l'égard des condamnés, une attitude des plus humbles.

1. Chez l'éditeur Alphonse Lemerre, plaquette de 34 pages, petit in-12, illustrée de deux eaux-fortes.

Il faut donc considérer la nouvelle *Une Page d'Histoire (1603)* comme une œuvre d'imagination, une version personnelle de ce drame à la fois historique et privé. Jamais le style de Barbey d'Aurevilly n'eut plus d'éclat, de flamboiement, ni de splendeur.

« Elle s'est passée, d'ailleurs, cette mystérieuse histoire, « dit-il, dans le pays le moins fait pour elle, et où il fallait « certainement le mieux la cacher... Et elle y a été cachée ! « Et tout à l'heure, en ce moment, malgré l'effort posthume « des curiosités les plus ardentes, on ne l'y sait pas bien « encore ! Impossible à connaître dans le fond et dans le « tréfond de sa réalité, éclairée uniquement par la lueur « du coup de hache qui l'entr'ouvrit et qui la termina, « cette histoire fut celle d'un amour et d'un bonheur telle- « ment coupables que l'idée en épouvante... et charme « (que Dieu nous le pardonne !) de ce charme troublant « et dangereux qui fait presque coupable l'âme qui l'éprouve « et semble la rendre complice d'un crime peut-être, qui « sait ? envieusement partagé... »

On peut regretter que l'illustre écrivain ait fait trop d'honneur, en les citant, aux fantaisistes *Lettres de Marguerite et de Julien*, mauvais pastiche ou plutôt mystification littéraire. Pourtant, son intuition l'inquiète et le pousse à déclarer qu'il n'a pas « vu les autographes[1] ».

---

1. Ces lettres, imprimées à Cherbourg, « d'après l'édition d'Anvers, 1619, chez G. de Tongres, attribuée au Père Cotton, aumônier d'Henri IV », ont été fabriquées en grande partie, — quatre lettres sur neuf, — et au siècle dernier, avec des fragments textuellement copiés dans le *Journal du règne d'Henri IV*, de Pierre de l'Estoile. Là où l'auteur invente, il imite gauchement le langage du temps. On y donne Jean Le Faulconnier comme futur mari de Marguerite ; on y fait voyager Jean III de Ravalet-Tourlaville à Paris et à Blois, en qualité de « gentil-homme de la chambre du roy de Poullogne » (en 1594 !). Autant de preuves que les lettres sont apocryphes et que le Père Cotton leur est

Mais comment ne point saluer cette belle évocation des lamentables Ravalet :

« ... Je les ai retrouvés partout dans ce château, entre-« lacés après leur mort comme ils l'étaient pendant leur « vie. Je les ai retrouvés, errant tous deux sous ces lambris « semés d'inscriptions tragiquement amoureuses, et dans « lesquels l'orgueil d'une fatalité audacieusement acceptée « respire encore. Je les ai retrouvés dans le boudoir de la « tour octogone[1], où je me suis assis près d'eux en cher-« chant des tiédeurs absentes sur le petit lit de ce boudoir « bleuâtre, dont le satin glacé était aussi froid qu'un banc « de cimetière au clair de lune... Je les ai retrouvés dans « la glace oblongue de la cheminée, avec leurs grands yeux « pâles et mornes de fantômes, me regardant du fond de « ce cristal, qui, moi parti, ne gardera pas leur image! Je « les ai retrouvés enfin devant le grand portrait de Margue-« rite... »

L'étonnant styliste avait dit, plus haut :

« Dans le temps où cet amour et ce bonheur, qui durent « être inouïs, pour être si coupables, s'enveloppèrent de « ténèbres trahies, comme elles le sont toujours, par des « sentiments incompressibles, il y avait pourtant une fière « énergie dans les cœurs. Les passions, plus mâles que « dans les temps qui ont suivi, étaient montées à des dia-« pasons d'où elles sont descendues, et où elles ne remon-« teront probablement jamais plus. C'était vers la fin du « XVIe siècle, — de ce siècle de fanatisme et de corruption,

---

complètement étranger. Mieux que personne, il savait, par le double procès du Châtelet et du Parlement, que le mari de Marguerite se nommait Jean Lefebvre, sieur de Hautpitois, et non Le Faulconnier. Cet opuscule n'a donc ni autorité, ni valeur psychologique ou documentaire, à part l'indication du collège de Navarre et du lieu de sépulture.

1. La chambre à coucher de Marguerite, au premier étage de la tour du Sud-Est, ou tour ronde.

« qu'italianisa Catherine de Médicis et cette race des « Valois qui furent les Borgia de la France. »

Un peu plus loin, il consacre un des droits imprescriptibles de la Poésie : « Où les historiens s'arrêtent ne « sachant plus rien, les poètes apparaissent et devinent. « Ils voient encore quand les historiens ne voient plus[1]. » Et c'est ce qui lui permet d'être si clairvoyant devant les plus psychologiques curiosités du château de Tourlaville : « Ces inscriptions, dont quelques-unes sont fort belles, « auront été placées là après coup. Elles étaient dans le « génie du temps, et le génie du temps, c'était la passion « forcenée. Dans le portrait de Marguerite, il y a aussi un « détail suspect, c'est celui des Amours aux ailes blanches « dont elle est entourée, — inspiration païenne d'une « époque païenne. Parmi ces Amours, il en est un aux « ailes sanglantes. Ce sang aux ailes indique par trop qu'il « a été mis là après la mort sanglante de Marguerite ; mais « je crois profondément à la figure du portrait, en isolant « les Amours. Si elle n'a pas posé vivante devant le pein- « tre inconnu qui l'a retracée, elle a posé dans une mé- « moire ravivée par le souvenir de l'affreuse catastrophe « qui fut sa fin[2]. »

L'auteur d'*Une Page d'Histoire*, d'accord avec les témoins de l'exécution, parle des corps rendus à la famille, sur la volonté formelle d'Henri IV, comme l'avait fait A. Delalande (1843), et reproduit, comme lui, l'épitaphe que nous a conservée François de Rosset. Sa chaude esquisse, œuvre

1. La même idée se retrouve dans la dédicace de sa nouvelle : « L'imagination du poète n'est jamais plus puissante que devant l'Inconnu et le Mystère. »

2. Rien de plus exact. Nous savons aujourd'hui que les inscriptions ont été exécutées par Nicolas Coypel et le portrait de Marguerite par Pierre Mignard, de 1653 à 1658, sur l'ordre de Charles de Franquetot, seigneur de Tourlaville et Carquebut.

d'art, plutôt qu'œuvre historique, prendra place un jour ou l'autre dans cette suite de chefs-d'œuvre passionnels, nommés par lui *Les Diaboliques*.

E. — Ouvrages concernant les Ravalet.

Mangon du Houguet (mort en 1705). Manuscrit, bibl. de Valognes, fol. 411-417.

La Chenaye-Desbois. *Dictionnaire de la Noblesse*, tome XVI, page 793.

Couppey. *Des anciens seigneurs de Tourlaville*. Annuaire de la Manche, 1829. (Très erroné et partial.)

A. Asseline. *Biographie de l'abbé de Tourlaville*. Saint-Lô, 1831.

A. Delalande. *Histoire des guerres de religion dans la Manche*. Appendice sur les *Ravalet de Tourlaville*. Valognes, 1843. (Bibl. nationale, 8°, LK4 563.)

Vte Th. du Moncel. *Le Manoir de Tourlaville*, avec album de dessins. Paris, 1850. (Très erroné.)

De Gerville. *Recherches sur le département de la Manche*.

Théophile Gautier. *Cherbourg*, article publié dans *le Moniteur*, 15 septembre 1858, recueilli dans : *Quand on voyage*.

Vérusmor. *Mémoire sur le château de Tourlaville*, 27e session du Congrès scientifique, Cherbourg, 1861. (Erroné.)

De Pontaumont. *Les Olim du château de Tourlaville, près Cherbourg,* mémoire de la Société académique de Cherbourg, 1861, et *Histoire anecdotique du vieux Cherbourg et de ses environs*, Paris, 1867. (Erronés quant aux crimes).

Louis Enault. *De Paris à Cherbourg*. Paris, Hachette. (Sans date, mais postérieur à 1860.)

H.-A. de Conty. *Les Côtes de Normandie,* 4e édition, vers 1875.

Voisin la Hougue. *Histoire de Cherbourg*.

Floquet. *Histoire du privilège de Saint Romain*.

Lange. *Éphémérides normandes,* tome II.

Toustain de Billy. *Histoire des villes du Cotentin*.

L'abbé Lecanu. *Histoire des diocèses de Coutances et d'Avranches*. Paris, 1878. (Bibl. Mazarine.)

J. Barbey d'Aurevilly. *Une Page d'Histoire (1603)*. Paris, Alphonse Lemerre, 1886.

Anonyme. *Lettres* (apocryphes) *de Marguerite et de Julien,* page 7 (1890).

Adolphe Le Maréchal. *Documents tirés des minutes du tabellionage de Rugles.* Mémoire de la Société libre de l'Eure, publié par Louis Régnier, 1898.

Drouet, avoué honoraire à Cherbourg. *Mémoire sur l'abbé de Hambye,* publié par la Société académique. Cherbourg, 1904-1905.

Drouet (attribué à). *Généalogie des Ravalet.* Manuscrit de la bibliothèque municipale de Cherbourg.

Paul Le Cacheux. *Un Filleul de Gilles de Gouberville.* Annuaire de la Manche, 1908.

Fontclaire. *Un Crime à Martinvast.* Article de *la Croix de la Manche*, édit. de Cherbourg, 17 septembre 1910.

Anonyme. *Notice historique sur le château de Tourlaville.* Cherbourg, 1910. (Réimprimée en 1913.)

26

ANONYME. *Domaine du château de Tourlaville, près Cherbourg.* Cherbourg, 1910.

PAUL LE CACHEUX. *Le Procès des Ravalet,* avec appendice. Annuaire de la Manche, 1911.

F. INGOULT, ancien notaire, lauréat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. *Les Prétendus Crimes des Ravalet-Tourlaville.* (Manuscrit de la bibliothèque municipale de Cherbourg, 1911.)

L'ABBÉ J.-L. ADAM. *Étude sur la ville de Valognes.* Valognes, 1912.

ANONYME. *Notice historique sur le château de Tourlaville, près Cherbourg* (avec armes des Ravalet). Cherbourg, 1916.

F. — Autres Ouvrages cités.

ALBRET (Jeanne d'). *Lettres.*

AMADIS DE GAULE *(roman de chevalerie)*, édition de 1511.

AMYOT (Jacques). *Plutarque* traduit, in-folio.

AUBIGNÉ (Agrippa d'). *Mémoires.*

BALZAC. *Sur Catherine de Médicis* (1836); — *La Cousine Bette* (1846).

BARBEY D'AUREVILLY (Jules). *Les Diaboliques:* — *L'Ensorcelée;* — *Le Chevalier des Touches;* — *Lettres* (1871).

BASSOMPIERRE (maréchal de). *Mémoires.*

BATIFFOL (Louis). *Le Siècle de la Renaissance,* 1909.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. *Manuscrit,* fonds français, 5128.

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE. Article *Fusi.*

BLANCHARD. *Catalogue des conseillers. Catalogue des présidents au Parlement,* in-folio, 1647.

Blaze de Bury (Henry). *Dames de la Renaissance.*

Brantôme. *Vies des Dames galantes; — Dames illustres; — Discours sur les duels.*

Byron (Lord). *Parisina,* poème.

Cabanès (doct.). *Mœurs intimes du passé. La Vie de l'Étudiant.* (Sans date; vers 1912.)

Charton et Bordier. *Histoire de France par les documents* (complétée par G. Ducoudray, 1900).

Chasles (Philarète). *Études sur le Seizième Siècle en France.* Édition de 1848.

Convention nationale. *Décrets,* 1793.

Cotel (Antoine de). *Mignardises et Gayes Poësies,* 1578.

Coutances (evesché de). *Livre noir* et *Livre blanc.*

Coutume de Normandye. *(Règne d'Henri III.)*

Dheulland. *Plan en perspective de la ville de Paris, telle qu'elle etoit sous le regne de Charles IX.* (Tapisserie de l'Hôtel de Ville.)

Duruy (Victor). *Histoire de France.*

Fegdal (Charles). *Les Vieilles Enseignes de Paris.*

Flaubert (Gustave). *Par les champs et par les grèves; — Correspondance.*

Ford (John). *Annabella,* drame.

Fournier (Édouard). *Histoire des Enseignes de Paris.*

Fusi (Antoine). *Le Martigophore,* 1609.

Gautier (Théophile). *Les Grotesques; — Le Capitaine Fracasse.*

Gerson (Jehan). *L'Imitation de Jésus-Christ.*

Gringoire (Pierre). *Le Prince des Sots* (sotie, 1511).

Guérin (Paul). *Catalogue des actes de François Ier* (Imprimerie nationale, 1892).

Henri IV. *Lettres,* édition Dussieux.

Hugo (Victor). *Notre-Dame de Paris; — France et Belgique.*

Jodelle (Étienne). *Cléopâtre captive,* tragédie, 1552.

Labé (Loyse). *Poësies,* Lyon, Jean de Tournes, 1555.

Lang (Andrew). *La Pucelle de France,* traduit de l'anglais par Boucher et Clarke.

La Noue. *Discours politiques et militaires.*

Lebeuf (l'abbé). *Histoire de la Ville et du Diocèse de Paris,* 1754.

Le Clerc. *Vie du cardinal duc de Richelieu,* Amsterdam, 1714.

Le Rouge. *Plan de la ville de Valognes,* 1767.

Le Sage. *Turcaret* (comédie, 1709).

L'Estoile (Pierre de). *Mémoire-Journal du règne d'Henri III.*

Lévitique, chapitre xx.

Lock (Frédéric). *Dictionnaire topographique et historique de l'ancien Paris,* 1860.

Lyra (Nicolas de). *Commentaires sur la Bible.*

Machiavel. *Le Prince.*

Magne (Émile). *Scarron et son milieu* (1905); — *Ninon de Lanclos* (1912).

Magny (Olivier de). *Poësies,* 1553-1559.

Marguerite de Valois. *Mémoires.*

Martel (Tancrède). *Blancaflour* (1908); — *La Tant aimée du roi* (1909).

Merian (Mathieu). *Plan de Paris,* dédié à Louis XIII. Chez Nicolas de Mathoniere, rue Mont-Orgueil, 1615.

Mérimée (Prosper). Études sur *Brantôme* (1858) et sur *Henri de Guise* (1835).

Michelet (Jules). *Histoire de France.*

Montaigne (Michel de). *Essais,* 1580.

Montluc (maréchal de). *Commentaires.*

Mouton (Léo). *Une héroïne de roman : la Dame de Montsoreau,* 1912.

Meung (Jehan de) et Guillaume de Lorris. *Le Roman de la Rose.*

Napoléon. *Conversations de Sainte-Hélène* (1817).

Offices de la Couronne de France (Livre des).

Ordonnances et Status royaulx *faictz par les Trescrestiens roys de France, etc. Imprime a paris pour galliot du pre marchant libraire sur le pont nostre dame a la gallée,* 1516.

Paris (Gaston). *François Villon,* 1901.

Passerat (Jean). *Satyre Ménippée,* 1593.

Perron (Cardinal Du). *La Rhétorique françoyse.*

Poisson (Robert). *Alfabet nouveau de la vrèe et pure ortografe françoise et modele sur icelui en forme de dixionère, dedié au roy de France et de Navarre Henri IV,* etc. Paris, Jacques Planchon, 1609.

Rabelais. *Œuvres,* éditions de 1533-1564.

Rapin (Nicolas). *Satyre Ménippée,* Tours et Paris, 1593.

Retz (cardinal de). *Mémoires,* Amsterdam, 1723.

Rochegude (marquis de). *Le Vieux Paris,* 1907.

Ronsard (Pierre de). *Poësies* (Lyon, Thomas Soubron, 1592). *Même ouvrage* (Paris, Nicolas Buon, in-folio, 1609).

Roux (Alphonse). *Le Château d'Anet,* 1912.

Saint-Auban (Émile de). *Procès d'un homme de lettres (Théophile de Viau) en 1623.* Édition M. Lévy, 1885.

Saint-Foix (de). *Essais historiques sur Paris.* Première édition, 1754. Quatrième édition, 1766.

Saint-Simon (duc de). *Mémoires.*

Saussaye (L. de La). *Blois et ses environs,* Lyon, Perrin, 1867.

Saint-Évremont. *Œuvres diverses.*

Saint-Sépulcre *de l'église Saint-Malo de Valognes (Registres de la confrérie du)*, années 1545 à 1623.

Scarron. *Le Roman comique.*

Shakespeare. *Hamlet, Henry IV* (seconde partie), traductions Émile Montégut et F.-V. Hugo.

Stendhal. *Le Rouge et le Noir* (1831); — *Chroniques Italiennes* (1839).

Tallemant des Réaux. *Historiettes,* édition Monmerqué, 1840.

Tavannes (Guillaume de). *Mémoires.*

Thierry (Augustin). *Histoire de la Conquête de l'Angleterre.*

Urfé (Honoré d'). *L'Astrée,* 1610.

Vallet de Viriville. *Histoire de l'Instruction publique en Europe.*

Villon (François). *Poësies,* édition Champion, 1911.

Voltaire. *La Henriade.*

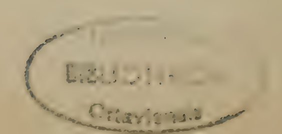


TABLE DES GRAVURES

PORTRAITS

MONUMENTS

VUES

ARMOIRIES

AUTOGRAPHES

PLAN

TABLE GÉNÉRALE

3.-5912. — Impr. A. Lemerre, 6, rue des Bergers, Paris.